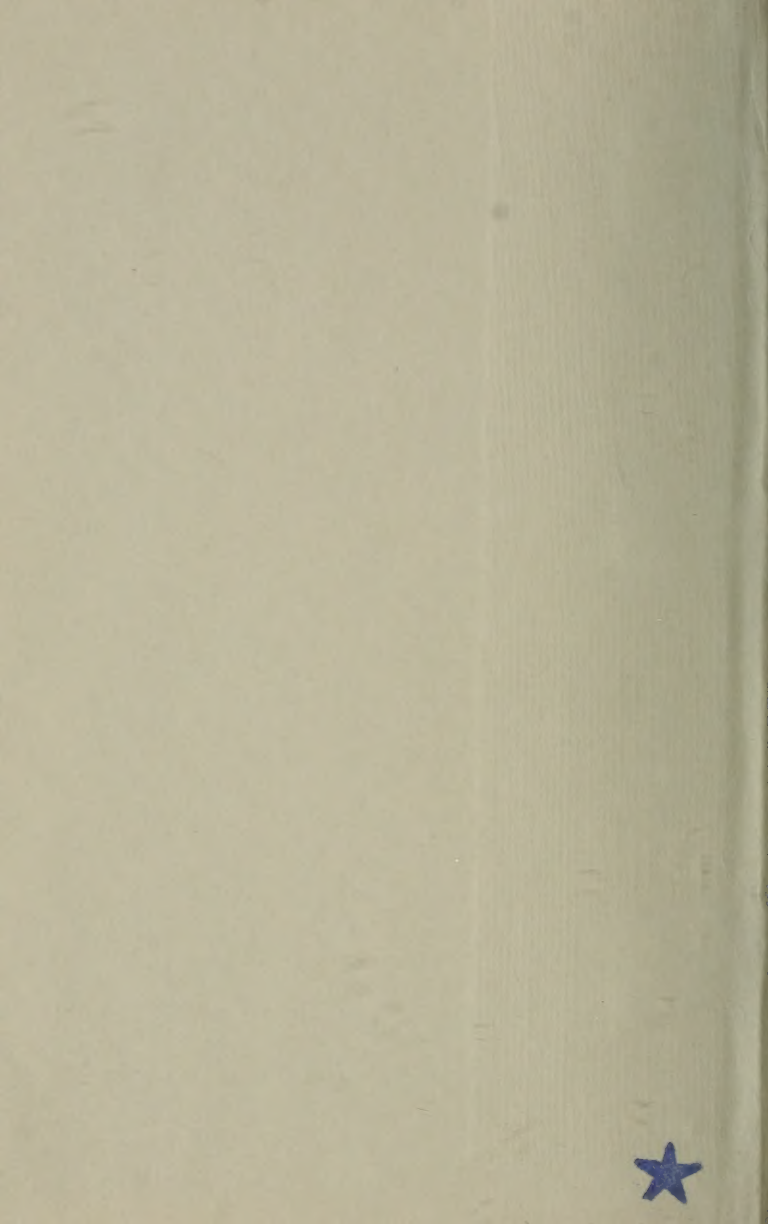
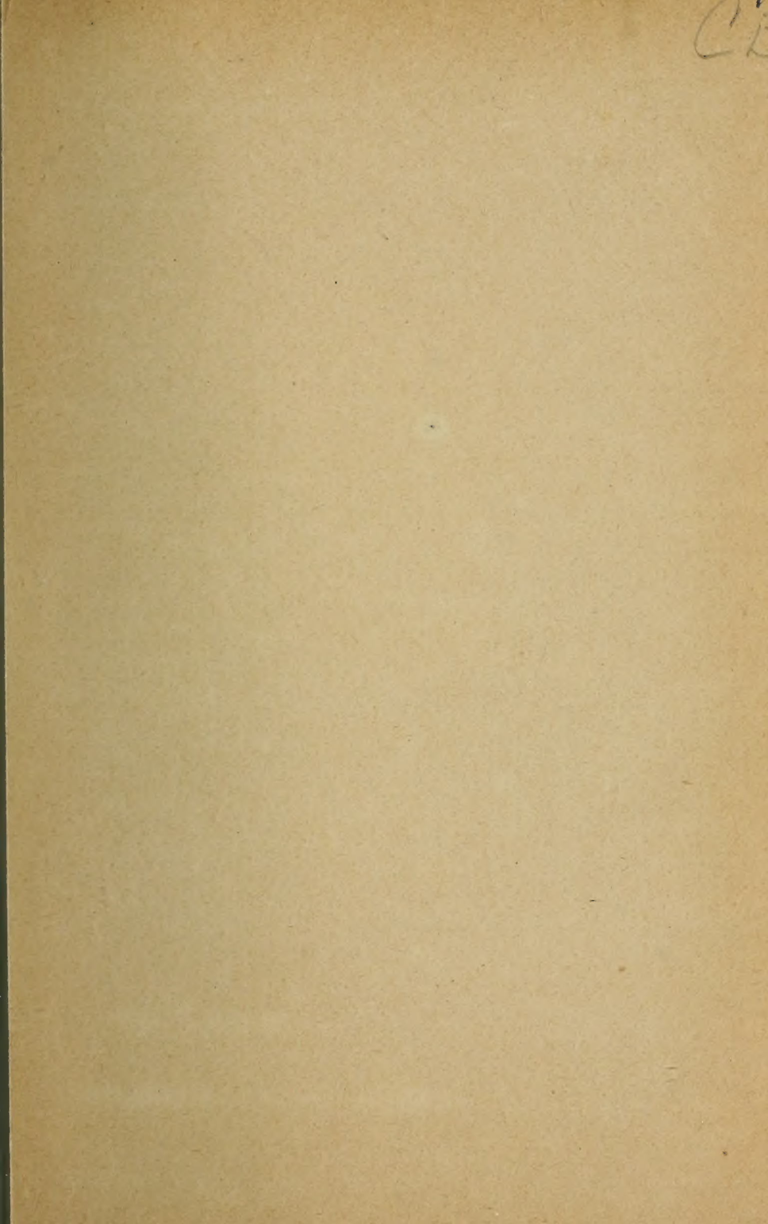




BIBLIOTHÈQUE BELGE

DES

CONNAISSANCES MODERNES

Publiée sous la direction

DE H. BERTIAUX

BIBLIOTHEQUE BELGE DES CONNAISSANCES MODERNES

....

COLLABORATEURS :

MM. E. Allard, G. Th. Antheunis,
J. Banneux, H. Bertiaux, L. Bertrand,
H. Berge, P. Benoit, J. Brans, T. Brants,
A. Daimeries, P. De Caluwe, G. de Greef.
P. De Haulleville, L. De Lantsheere, H. Denis,
W. Deprez, J. Delecourt-Wincqz, E. Descamps,
Dr Destrée, P. De Puydt, L. Dommartin, F. Evrard.
P. Francotte, G. Fréderix, C. Frère, Dr Gallet,
G. Gautier de Rasse, E. Gens, Ivan Gilkin, J. Gobert,
Dr Gratia, L. Gillekens, E. Greyson, R. Guillery,
H. Faerynck, M. Kufferath, E. Hiel, A. Huberti, H. Hymans,
P. Huybrechts, Dr Jacques, A. James, A. Joly, G. Kaiser,
Ch. Kerremans, E. Lagrance, L. Lambotte, A. Lameere,
Gal Lasserre, E. Laurent, C. Lemonnier, F. Ley, C. Lorand,
L. Lubbers, A. Mabille, E. Mahain, L. Monniez, E. Monseur,
Ch. Mourlon, A. Michielsens, L. Morichar, Ch. Morisseaux,
F. Nautet, H. Nizet, G. Pantens. H. Pergameni, Ch. Potvin,
Ad. Prins, J. Pyro, A. Proost, A. Ramaeckers, A. Reul,
L. Richald, M. Rosart, Eug. Robert, Ern. Rousseau,
A. Samuel, C.-A. Serrure, A. Sluys, L. Schilgen,
L. Solvay, Dr Spehl, A. Stévart, P. Stroolant,
E. Tassel, L. Titz, I. Teirlinck, A. Terneu,
J. Van Drunen, L. Van der Swaelmen,
E. Van Elewyck, J. Vercouillie, T. Vernieuwe, A. Wauters. Dr Warnots,
M. Wilmotte, T. Zanardelli.

....

Charles Rozez, Éditeur.

HISTOIRE

DES

SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

et Socialistes

BIBLIOTHEQUE BELGE DES CONNAISSANCES MODERNES

HISTOIRE

DES

SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALISTES

PAR

Hector DENIS
Professeur à l'Université libre de Bruxelles



BRUXELLES
CHARLES ROZEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
81, rue de la Madeleine, 81

LES
SYSTÈMES ÉCONOMIQUES
et Socialistes

HISTOIRE

DES

SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

et Socialistes

par HECTOR DENIS

Professeur à l'Université libre de Bruxelles



BRUXELLES
CHARLES ROZEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
81, rue de la Madeleine, 81
1895

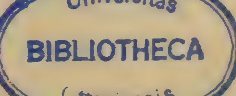


TABLEAU ECONOMIQUE.

Objets à considérer, 1°. Trois sortes de dépenses; 2°. leur source; 3°. leurs avances; 4°. leur distribution; 5°. leurs effets; 6°. leur reproduction; 7°. leurs rapports entr'elles; 8°. leurs rapports avec la population; 9° avec l'Agriculture; 10.° avec l'industrie; 11.° avec le commerce; 12.° avec la masse des richesses d'une Nation.

DÉPENSES PRODUCTIVES relatives à l'Agriculture, &c	DEPENSES DU REVENU, l'Impôt prélevé, se partagent aux Dépenses productives et aux Dépenses stériles.	DÉPENSES STÉRILES relatives à l'industrie, &c
Avances annuelles pour produire un revenu de 600.tt sont 600.tt	Revenu annuel de	Avances annuelles pour les Ouvrages des Dépenses Stériles, sont
600.tt produisent net	600.tt	300.tt
Productions moitié passe icy	moitié passe icy	Ouvrages, &c.
300.tt reproduisent net	300.tt	300.tt
moitié passe icy	moitié passe icy	
150. reproduisent net	150.	150.
moitié &c	moitié &c	
75. reproduisent net	75.	75.
37..10. reproduisent net	37..10.	37..10

9...7...6 reproduisent net.....	9...7...6.	9..7...6.
4..13...0 reproduisent net.....	4..13...9.	4..13...9
2..6..10 reproduisent net......	2...6..10.	2..6..10
1...3 5 reproduisent net	1...3..5.	1..3..5
0. 11...8 reproduisent net.......	0...11...8.	0..11...8
0...5..10 reproduisent net........	0...5..10.	0...5...10
0...2..11 reproduisent net........	0...2..11.	0...2..11
0...1...5 reproduisent net........	0...1..5	0...1...5

&c.

REPRODUIT TOTAL ....600ᵗᵗ. de revenu ; de plus, les frais annuels de 600ᵗᵗ. et les interets des avances primitives du Laboureur, de 300ᵗᵗ. que la terre restitue. Ainsi la réproduction est de 1500ᵗᵗ. compris le revenu de 600ᵗᵗ. qui est la base du calcul, abstraction faite de l'impôt prélevé, et des avances qu'exige sa reproduction annuelle ; &c. Voyez l'Explication à la page suivante.

INTRODUCTION

§ 1. **La mission de l'histoire.** — En abordant dans ce livre l'étude de l'histoire des systèmes économiques et socialistes, considérés dans leur ensemble, leurs traits les plus essentiels et leurs rapports, j'ai le sentiment que j'accomplis, dans la mesure de mes forces, une œuvre nécessaire. C'est pourquoi je ne recule point devant une entreprise qui exigerait, pour être bien conduite, l'érudition la plus vaste, jointe à cette impartialité sereine qui n'est que le légitime hommage rendu aux efforts de l'esprit humain dans sa poursuite incessante de la vérité.

L'histoire d'une science offre avant tout, comme le rappelle quelque part A. Comte, un attrait profond aux âmes élevées, en reproduisant la marche suivie par les hommes de génie, pour acquérir le petit nombre de connaissances certaines et éternelles qui constituent notre patrimoine scientifique. En unissant à l'exposé des vérités successivement conquises, celui des méthodes employées pour y atteindre, elle « enseigne » encore comment toutes les notions vagues et arbitraires ont » été l'une après l'autre exclues pour ne laisser subsister que » ce qu'elles offraient de vraiment positif. »

Cependant l'histoire de l'un des aspects fondamentaux de la science sociale, l'aspect économique, présente encore pour nous une portée plus haute. La société est un grand phénomène qui se déroule dans l'espace et dans le temps : l'étude des lois qui la régissent ne sera jamais épuisée, la science n'en sera jamais parfaite ; mais c'est dans l'ensemble des connaissances acquises que nous puisons les principes dirigeants de la conduite collective : l'observation du passé et du présent fournit les règles de l'action modificatrice de l'homme social sur ses propres destinées ; la science prépare elle-même sans cesse des matériaux pour sa propre histoire. Si les connaissances déjà recueillies avaient acquis un assez haut degré de certitude pour commander l'adhésion universelle, nous comprendrions encore, sans l'approuver cependant, ce mot de d'Alembert, cité par J. B. Say et appliqué à la science économique : « L'histoire d'une science devient de plus en plus courte à mesure que la science se perfectionne. » Ce mot, fût-il vrai des sciences physiques, ne le serait point, à coup sûr, de la science sociale à notre époque ; J. B. Say pouvait considérer l'œuvre d'Adam Smith comme à peu près définitive, et il n'y avait plus qu'un intérêt secondaire à se reporter vers des *doctrines décriées et qui méritaient de l'être*, selon l'expression de d'Alembert. Combien Kauts exprime plus justement le rôle de l'histoire dans l'état présent de la science, quand il dit, pour marquer sa plus grande utilité : « Aucun penseur ne peut prétendre que l'organisation économique actuelle soit la seule possible ni la plus juste. Il est donc indispensable de savoir ce que d'autres ont pensé des questions qui sont encore restées sans réponse. »

Nous ne tarderons pas à voir que la plupart des solutions données par les fondateurs de la science aux problèmes économiques, ont été remises en question, et les controverses les plus ardentes qui s'agitent aujourd'hui ont précisément pour objet les fondements du savoir économique, tels que le caractère des lois de la science et de sa méthode, les principes diri-

geants de la conduite économique et l'action régulatrice qui peut être exercée par l'Etat sur l'évolution spontanée des peuples. Au-dessus de la lutte des intérêts qui domine notre siècle, éclate encore l'antagonisme des idées : les doctrines, après avoir été ce qu'elles sont toujours, en une large mesure, le reflet des tendances et des aspirations de leur époque, redescendent à leur tour de la sphère de l'esprit pour inspirer les intérêts dans leurs résistances, leurs revendications et leurs antagonismes; de telle sorte que la solution positive de la question sociale s'éloigne ou se rapproche, selon que les déchirements de la pensée sont plus ou moins profonds.

C'est ici qu'apparaît la mission de l'histoire dans sa vraie grandeur.

Les systèmes qui inspirent la conduite des classes, des nations ou des gouvernements,. représentent des moments divers du développement de la pensée économique et sociale. L'histoire a tout d'abord pour mission de préparer une appréciation plus *juste* de chacun d'eux, en déterminant sa place réelle dans le développement scientifique et l'ensemble de ses rapports. Elle montrera ses rapports avec l'évolution *des faits* économiques, sans confondre jamais le développement des *faits* avec celui des *idées*, comme L. Cossa l'a si judicieusement observé ; comment séparer, par exemple la doctrine de l'Ordre et du Droit naturels des Physocrates, de l'arbitraire de l'ancien régime, qui obligea la pensée scientifique à chercher un point d'appui pour la justice dans une nature immuable et invariable ? Comment séparer le socialisme moderne de l'ère du capitalisme ? Marx ne s'est-il pas efforcé même d'établir que le second développe organiquement le premier dans son sein ? L'histoire marquera ensuite le rapport des conceptions économiques avec le mode particulier de penser de chaque époque ; c'est ici qu'on reconnaîtra l'unité incomparable de la pensée philosophique et économique du XVIIIe siècle, à la fois abstraite et métaphysique ; ici

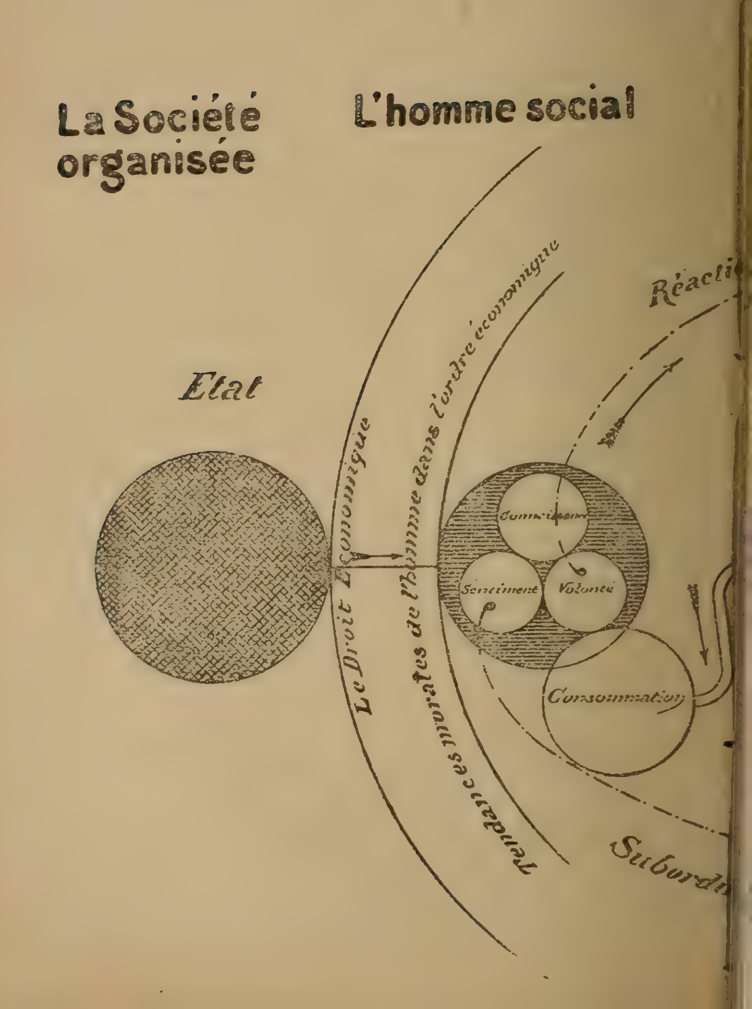
aussi, on sera frappé, à l'époque présente, de l'extension aux conceptions économiques des doctrines évolutionnistes et historiques qui ont successivement envahi tout le domaine du savoir humain.

L'histoire recherchera enfin les rapports des systèmes entre eux et leur filiation ; comment séparerait-elle Ricardo de Carey, de Bastiat, ou le séparerait-elle de Lassalle ! Comment expliquerait-elle la pensée de Karl Marx sans remonter, non seulement à Rodbertus et à Proudhon, mais à Smith, à Thompson, à Sismondi et à Ricardo ?

A mesure que l'histoire étendra la relativité des systèmes et reconstituera leur genèse, chacun d'eux acquerra sa part de légitimité et sa justification relative. Les liens d'une solidarité intime et profonde envelopperont successivement les doctrines en apparence les plus opposées. On ne verra plus proscrire de la science un aspect tout entier de la pensée économique et sociale, comme n'exprimant qu'une négation pure et stérile : c'est ainsi que l'historien critique, vraiment digne de ce nom, embrassera à la fois l'économie politique pure et le socialisme dans une même étude d'ensemble, recherchant les éléments positifs de chacun d'eux, et il dira avec Dühring : « La racine commune de ces deux directions des idées est dans la sphère matérielle.., ils revêtent des formes, dans la vie et la pensée, inséparables dans le bien et dans le mal ».

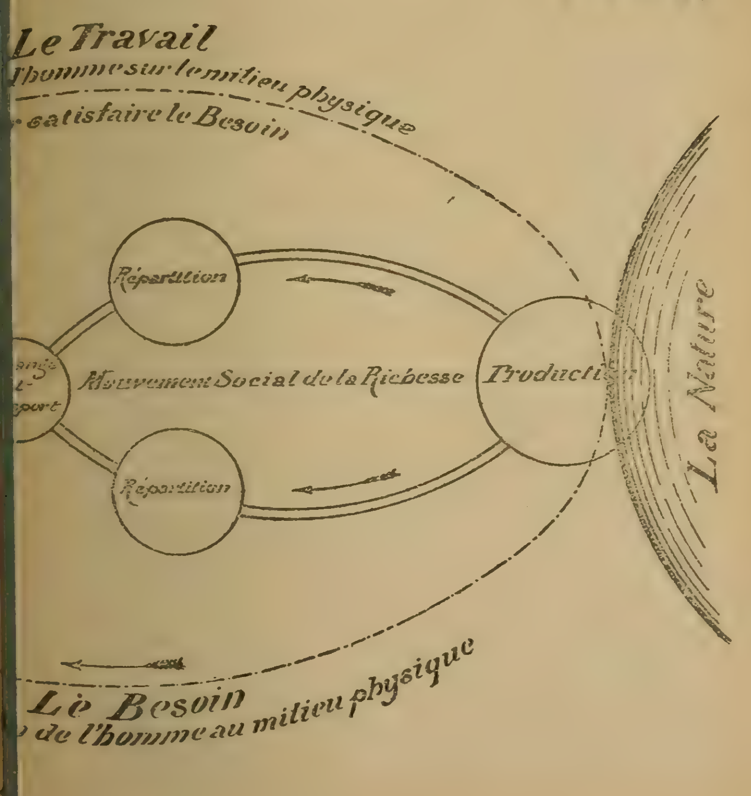
Mais il faut élever plus haut encore la mission de l'histoire. Les historiens contemporains les plus philosophes des doctrines économiques et socialistes, comme Ingram, Scheel, Dühring, s'accordent à penser, et je pense avec eux, que la phase critique contemporaine, avec l'ardeur de ses controverses, prépare une phase organique de la science, une synthèse où se résoudra graduellement la lutte moderne du socialisme et de l'économie politique, où se coordonneront les progrès accomplis: elle recevra, d'après moi, le nom de Constitution de la Sociologie économique. L'histoire aura dès lors

LE MOUVEMENT SOCIA



E LA RICHESSE ET SES FACTEURS

Le milieu physique



à rechercher quelle portion de chacun des systèmes doit échapper à l'oubli, quelle âme de vérité il faudra recueillir dans chacun d'eux pour l'incorporer à l'âme éternelle du savoir positif. Parvenue à ces hauteurs, l'histoire n'est plus que l'interprète du développement organique de l'esprit humain ; elle rejette au second plan ou abandonne tout ce que les différentes phases de la pensée scientifique ont de contingent, de négatif et d'arbitraire, et, avec ces éléments passagers, vont se perdre dans la nuit de l'oubli les antagonismes et les haines des écoles ; l'histoire scientifique prend alors son nom véritable : elle est *la réconciliation de l'esprit humain avec lui-même* dans ses progrès indéfinis ; préparation sublime à ce que poursuivent les plus grands esprits du temps, je veux dire la *réconciliation de l'humanité avec elle-même*.

§ 2. 1re **Epoque. — Constitution métaphysique de la sociologie économique statique.** — J'ai choisi pour point de départ le moment où la science économique se constitue comme *Théorie d'un Ordre essentiel des Sociétés humaines*. C'est un moment décisif dans l'histoire de toute science que celui où les caractères irréductibles de ses phénomènes sont définis ; distingués par là même de tous les autres faits déjà scientifiquement étudiés, ils pourront avec précision être reliés entre eux et rattachés à leurs causes par des lois exprimant leurs rapports constants. L'exposé systématique de ces relations constituera la science nouvelle, sans doute toujours perfectible, mais ayant désormais un territoire défini dans l'ensemble du savoir humain. Quand on eut reconnu que les phénomènes de pesanteur, de chaleur, d'électricité, de magnétisme, de lumière, de son, ont ce caractère commun d'être des modes de changement de la matière, tels qu'il n'en résulte qu'une altération passagère des propriétés des corps, il y eut place pour une science physique distincte ; quand on parvint à réunir en une classe nouvelle

d'autres modes de changement de la matière, présentant ce caractère commun de se produire au contact de corps différents, et d'altérer profondément et d'une manière permanente toutes les propriétés des corps en présence, il y eut place pour une science distincte de la physique : la chimie. Quand on forma une classe de phénomènes caractérisés, eux aussi, par des échanges de matière et de force, mais différents des phénomènes physiques et chimiques en ce que des corps organisés sont seuls le siége de ces échanges avec le milieu extérieur, il y eut place pour la science de la vie ou biologie ; semblablement, de ces phénomènes présentés par les organismes animaux, on a pu détacher une classe moins étendue, ayant ce trait commun d'être les objets d'une connaissance intime et immédiate, d'être des phénomènes de conscience, et la psychologie des animaux et de l'homme s'est alors constituée.

C'est ainsi que se constitua au milieu du XVIII[e] siècle une science nouvelle. Son objet propre, c'étaient les *phénomènes de richesse*, dont la notion longtemps obscurcie se dégagea nettement alors. Avec cette acquisition positive prenait fin la phase empirique et préparatoire de la science dont le système mercantile avait été la plus haute et la plus savante expression. L'Ecole mercantile avait vu dans la monnaie la principale richesse, non la richesse unique comme on l'a dit ; la science nouvelle la verra dans les biens consommables propres à satisfaire nos besoins ; déchue de sa prépondérance, la monnaie ne sera désormais que l'instrument de leurs échanges et la mesure de leur valeur. La révolution scientifique fut avant tout dans cette interversion. Boisguillebert d'abord, puis les Physiocrates, fondateurs de la Science, furent les Bernard et les Laurent de Jussieu qui rétablirent dans la richesse *cette subordination des caractères*. Une fois maîtresse de la notion des richesses, la science, qui proposait de rechercher les lois de leur reproduction indéfinie et de leur distribution dans la société, revêtait une incomparable grandeur : elle embrassait

un ensemble immense de rapports entre l'homme social et le monde extérieur, elle était comme un pont jeté entre la matière et l'esprit. C'est alors que le génie de Quesnay vit se dérouler le cercle de ces échanges sans fin de matière et de force entre les sociétés et la nature, et qui n'est autre chose que la vie organique des sociétés humaines. Entre le besoin, lien de subordination de l'homme à son milieu, entre la réaction volontaire du travail que le besoin détermine sur la nature et le Droit, dont l'Etat est l'organe, et qui règle les volontés individuelles, Quesnay reconstitua le mouvement social de la richesse dont toutes les phases se succèdent suivant des lois invariables. Un *ordre naturel*, dont le principe est en *dedans* de la Société, prenait la place des *arrangements artificiels* dont le principe est *au dehors*. Devant ce grand spectacle, il éprouva cette émotion divine que Galilée et Newton avaient ressentie. Moins préoccupé de décrire ce *qui est* que de rechercher ce qui *doit être* pour le plus grand bien des sociétés, le fondateur de la science nouvelle s'était élevé à cette conception que la nature elle-même, interprète d'un législateur suprême, avait tracé le code d'un droit inflexible et immuable comme elle, assignant aux volontés humaines, dans l'ordre économique, la direction la plus propre à assurer le bien-être général. Le droit de la nature reconnu, proclamé, le monde social pouvait être abandonné à lui-même. Il obéissait à ses lois providentielles. C'est ainsi que le domaine de la science nouvelle s'étendait des lois du milieu physique, non seulement à celui de la psychologie de l'homme individuel, mais à celui du droit tout entier, enveloppant d'une véritable structure morale les sociétés économiques.

Ceux qui descendirent dans la constitution intime des sociétés pour s'efforcer d'en surprendre *l'Ordre essentiel*, reçurent le nom de Philosophes économistes, et se donnèrent celui de Physiocrates, ou théoriciens du *Gouvernement de la Nature*, des *Lois Naturelles*, de la *Physiocratie*.

Philosophes, ils le furent assurément autant que personne au XVIIIe siècle, et ils ne pouvaient pas ne pas l'être pour accomplir cette œuvre de synthèse extraordinaire, dont toutes les connaissances sur l'homme, la nature, les Sociétés, sont les éléments. Aussi M. Courcelle-Seneuil a-t-il dit justement qu'elle est la conclusion naturelle de tout l'effort philosophique du siècle dernier.

Condorcet rappelle dans son immortelle *Esquisse*, vrai testament du XVIIIe siècle, que les progrès dans l'économie politique et la politique eurent pour première cause ceux de la philosophie générale. La Physiocratie porte l'empreinte ineffaçable de la philosophie du XVIIIe siècle, avec cette préoccupation persistante de rechercher et de mettre par dessus tout en lumière les caractères irréductibles, permanents et universels des choses, que Comte, Taine et l'Ecole allemande moderne ont si bien saisis, et qui devait faire de la science sociale, à son début, un prolongement des sciences physiques.

La psychologie morale qui lui servit de base fut une sorte de physique expérimentale de l'âme, comme l'appelait d'Alembert. Le XVIIIe siècle est le siècle de l'analyse : l'analyse appliquée aux phénomènes moraux, aux sentiments humains, par Locke et Condillac, permit de pénétrer jusqu'à des éléments irréductibles, dont ces penseurs audacieux devaient déduire les lois du juste et de l'injuste, et les conditions fondamentales de l'Ordre économique des Sociétés. La donnée irréductible que leur fournit la psychologie, ce fut la sensibilité, la faculté d'éprouver du plaisir et de la douleur.

Cette propriété, commune à tous les hommes et à toutes les époques, servit à construire ce type abstrait et invariable de l'homme social soumis au besoin et poursuivant son intérêt dans l'ordre de la richesse.

Le droit que conçut l'Ecole s'ajustait, par le caractère indivituel de la propriété, à ces tendances invariables de la nature humaine. Il acquérait avec elle une fonction nouvelle.

Grotius avait déposé, en effet, dans la Science, la conception d'un Droit soustrait à l'empire de la théologie, exprimant un ensemble de rapports de convenance avec une nature humaine sociale et raisonnable ; et ce droit était pour lui tellement immuable, qu'il ne pouvait pas même être changé par Dieu. Hobbes accepta cette donnée, mais il se borna à rechercher les formes invariables que le droit doit revêtir pour assurer la coexistence des hommes en paix. Sa conception fut purement politique. C'est avec les Physiocrates que le Droit accomplira désormais une fonction économique, en assurant l'adaptation la plus parfaite de l'homme au milieu physique dans lequel il puise les éléments matériels de l'entretien de son être et de la reproduction de son espèce. Le Droit naturel, tel qu'ils l'ont conçu, avec le cortège de ses formes savamment classées, sera destiné ainsi à assurer l'harmonie permanente des lois de la nature humaine avec celles du milieu extérieur. « L'Economie politique, nous dira Dupont de Nemours, est la Science du Droit naturel appliqué comme il doit l'être aux sociétés civilisées. Elle a toujours été, elle sera toujours et tout entière dans le Droit. »

La Science nouvelle qui se constituait ainsi au XVIIIe siècle était une véritable Sociologie économique. Psychologie individuelle et sociale, Morale, Droit, tous ces aspects de la vie collective y étaient systématiquement et indissolublement unis dans la considération de la richesse. Cependant cette Sociologie se ramenait à la *Théorie d'un Ordre invariable et absolu* des Sociétés économiques. Tout, dans cette conception si puissante et si belle, avait le caractère des phénomènes physiques qui n'ont pas d'histoire. Le plus vigoureux des Physiocrates, Lemercier de la Rivière, présente l'ordre social comme une véritable déduction de l'ordre physique.

L'Ecole subissait, d'une part, l'influence des seules sciences alors constituées, les Mathématiques, la Mécanique, l'Astronomie, la Physique, la Biologie dans la théorie purement

physique de la circulation du sang, et d'autre part, mêlait à des éléments positifs inappréciables les conceptions abstraites de la Métaphysique du XVIIIe siècle, et surtout, celle d'une Nature immuable, entité mystérieuse qui soutenait la plupart des théories sociales de cette grande époque. L'Ecole ne put présenter au monde qu'une *Sociologie économique statique* d'un caractère absolu. Elle laissait au siècle tourmenté qui allait s'ouvrir le soin laborieux de faire rentrer dans le temps, dans la relativité, la *Théorie de l'Ordre essentiel des Sociétés* et de constituer à son tour la *Sociologie dynamique*, ou la théorie de la succession historique d'ordres économiques relatifs, ou de l'Evolution économique.

C'est ainsi qu'une division naturelle de l'étude que nous allons entreprendre se présente à nous. La Physiocratie forme la première époque d'un tableau des progrès de la pensée économique, puis vient une époque intermédiaire et critique suivie à son tour d'une nouvelle époque organique dans laquelle nous entrons aujourd'hui; mais la longue transition qui sépare la Physiocratie des efforts de la moderne Sociologie économique présente à son tour des phases bien distinctes.

J'avais, il y à dix ans, sous l'inspiration de la Philosophie positive, de Cairnes, de Cossa et des socialistes de la chaire, en abordant pour la première fois l'histoire des Doctrines, adopté cette division tripartite avec plus ou moins de netteté. L'étude des travaux récents de Scheel, de Cohn, d'Ingram, et des réflexions nouvelles, m'ont amené à apporter des subdivisions plus nombreuses dans la seconde et la troisième époque, et à réduire la première à la Physiocratie.

§ 3. — **2me Epoque. — Constitution et critique de l'Economie politique comme science des richesses.** — Au moment où s'ouvre la seconde époque de l'histoire de la Sociologie économique moderne, tous les grands problèmes qui la domineront jusqu'aujourd'hui sont posés ; — *la Mé-*

thode ? elle est avant tout déductive pour la Physiocratie qui se fonde sur des éléments invariables de la nature humaine; — le *principe dirigeant* de la conduite dans les faits économiques ? c'est l'intérêt individuel, donnée de la Psychologie sensualiste du XVIIIe siècle; — le *caractère des lois de la Science ?* ce sont des lois naturelles, en ce sens qu'elles expriment des vérités universelles, communes à tous les temps, à tous les milieux, comme les lois physiques ; — *les fonctions de l'Etat ?* — elles se ramènent à reconnaître, à proclamer, à maintenir le Droit de la nature même, et à laisser, dans ses limites, opérer la spontanéité de l'homme, — elles se réduisent donc à la justice négative, au *laisser faire. La distinction de la Science théorique et de la Science pratique ?* Ces deux aspects de la Science se confondent pour les Physiocrates, car ils s'efforcent précisément d'établir que *ce qui doit être*, pour le plus grand bonheur du genre humain, *existe réellement* dans la nature, et qu'il suffit de le reconnaître et de l'appliquer, c'est l'identité de la science du réel et de la science idéale dans l'*absolu*. — *Les rapports de l'Économie politique avec la Sociologie ?* Elles sont inséparables : l'Economie politique n'est qu'un aspect d'une science sociale abstraite et immuable.

a) *La constitution de la science classique des richesses.* — Au début de la seconde époque, nous placerons Adam Smith. Les historiens anciens de la Science, Say, Blanqui, insistaient sur la distinction de son système *industriel* et du système *agricole* des Physiocrates. On attachait une importance trop grande à des différences secondaires, comme l'ont justement remarqué MM. Scheel et Ingram. L'idée d'un Ordre économique naturel, immuable, résultant de l'opération spontanée et libre des individus, domine l'œuvre d'Adam Smith, comme celles des Physiocrates. Seulement Adam Smith renoncera à la recherche d'un *Droit* NATUREL : premier sacrifice de l'absolu ; il en résultera finalement la

formation d'une Economie politique indépendante de la Sociologie. C'est pour cela que, malgré un fonds commun, je séparerai Adam Smith des Physiocrates.

« M. Quesnay, dit-il, qui était lui-même médecin, et médecin très spéculatif, paraît s'être figuré que le corps social ne pouvait fleurir et prospérer que sous un régime très précis : le régime exact de la parfaite liberté et de la parfaite justice. Il n'a pas considéré, à ce qu'il paraît, que, dans les corps politiques, l'effort naturel que fait sans cesse chaque individu pour améliorer son sort est un principe de conservation capable de prévenir et de corriger, à beaucoup d'égards, les mauvais effets d'une Economie partiale et même, jusqu'à un certain point, oppressive. »

Ce passage d'Adam Smith marque le moment où, la recherche d'un Droit naturel étant écartée, la donnée vraiment invariable et constante de la Science sera une donnée psychologique. Déjà nous sommes bien loin de la conception physiocratique *qui était tout entière dans le Droit.*

Le corollaire de cette conception de l'*ordre spontané*, c'est la limitation des fonctions de l'Etat à ce que Smith lui-même appelle la *Justice négative.*

Tout l'*Essai sur la richesse des Nations*, où Smith a déployé une merveilleuse puissance d'analyse, est consacré à la vérification historique de la loi qu'il a déduite de la Psychologie individuelle ; et l'induction historique prend, dans cette œuvre immortelle, un tel développement que nous verrons agiter plus tard la question de savoir si Smith n'est pas au XVIIIe siècle le représentant de la pure méthode inductive.

Adam Smith met plus complètement en lumière que les Physiocrates ce type abstrait de l'homme animé exclusivement dans l'Ordre économique du sentiment de son intérêt personnel ; et c'est dans ce sentiment qu'il placera la cause permanente et invariable des phénomènes économiques. Il ne nie point l'existence dans l'âme humaine d'autres sentiments;

comment l'auteur de la Théorie des sentiments moraux, fondée toute entière sur la sympathie, l'eût-il pu faire ?

Mais il soutient que la société peut subsister et progresser à l'aide du seul échange intéressé des services : il affirme par dessus tout que l'homme individuel, en poursuivant ses propres fins, le bien être, réalise involontairement les fins de la Société elle-même. *L'ordre social* était ainsi l'œuvre inconsciente, d'une multitude d'individus qui n'ont besoin ni de s'entendre ni de se connaître pour accomplir ce merveilleux ouvrage. Dans cette tendance harmonique des intérêts, qui fit de la doctrine d'Adam Smith la seconde expression classique de l'optimisme, il n'est pas difficile de retrouver la préoccupation des causes finales, qui domine encore la Physiocratie, et Smith lui-même parle souvent de cette main invisible qui guide l'homme vers l'harmonie et la félicité.

Adam Smith a puisé dans la Psychologie individuelle les données essentielles de son essai sur la Richesse des Nations ; Malthus et Ricardo, à leur tour, vont emprunter, le premier à la Biologie, le second à la connaissance du milieu physique, des données nouvelles, qui, transportées dans l'Economie politique et combinées avec le principe d'action d'Adam Smith, formeront un faisceau de lois fondamentales, sorte de trépied sur lequel s'édifiera une Science économique qui se détachera peu à peu du reste du savoir social pour vivre d'une vie propre.

Malthus conçoit l'homme comme animé d'une tendance à multiplier son espèce, d'une manière uniforme et constante, dans toutes les phases de l'évolution historique et dans tous les milieux. Seule la discipline morale que l'homme exercera sur lui-même pourra contenir l'essor de la population : Ricardo et Malthus attacheront leurs noms à la loi suivant laquelle la terre, sollicitée par le travail de l'homme, ne lui donnera qu'un rendement de moins en moins proportionnel à la grandeur de son effort.

La méthode *déductive* prévaut toujours ici dans la Science,

mais avec d'admirables correctifs de la méthode historique, chez Malthus. Les *lois naturelles* ont conservé le caractère d'universalité, de perpétuité. Cependant, la conception optimiste de l'histoire, selon Adam Smith, vient se heurter au pessimisme historique, dont l'opération combinée des lois de l'accroissement de la population et des subsistances, ouvre les perspectives. Malthus et Ricardo nous apparaissent comme enveloppés d'une grandeur sombre, ayant cette destinée redoutable, malgré la pureté et la sincérité de leur génie, de soulever les terreurs et les révoltes de l'humanité. Avec eux, deux causes physico-biologiques, placées en dehors de la sphère morale, entrent en lutte avec les énergies morales de l'homme individuel, et la question sociale apparaît comme le conflit des forces de la nature et de l'esprit.

Un trait commun essentiel qui subsiste entre les doctrines de Smith, de Ricardo, de Malthus, c'est que le ressort du progrès et de l'ordre social, comme le frein de la population, est toujours dans l'homme individuel. Obéissant à son intérêt, il réalise en même temps le bien de tous, vous dit Smith ; le péril de la rupture d'équilibre entre la population et les subsistances est, non pas dans les institutions sociales, fait de l'homme, mais dans la nature humaine : c'est à l'homme lui-même à en contenir les instincts, nous dit Malthus. Des deux côtés, l'intervention de la Société par l'organe de l'Etat sera vaine ou nuisible.

Chez Adam Smith, la distinction et la divergence des intérêts des diverses classes sociales ne sont marquées qu'en passant; elles disparaissent presque derrière l'unité grandiose que présente le développement de la production sous l'effort incessant de l'intérêt personnel. Mais Ricardo embrassera dans son étude la répartition des richesses. Bien qu'il soit, de tous les penseurs économistes, le plus porté à l'abstraction, il est aussi, chose remarquable, celui qui tend le plus à considérer l'état social actuel où le travail, le capital, la propriété sont en

général séparés, au rang de forme invariable des arrangements sociaux. Or, c'est là que se révèleront les inégalités réelles de situation et de puissance entre les classes ; les individualités abstraites,également libres, raisonnables, conçues comme facteurs élémentaires de l'ordre social, non seulement se distingueront en détenteurs du sol et des capitaux, et en travailleurs, mais les lois physico-chimiques, introduites dans la Science, déterminent une opposition profonde de leurs intérêts ; et ce sera un problème redoutable de rechercher comment opèrera l'intérêt personnel dans ces inégalités de situation, alors qu'aucune intervention positive de l'Etat n'est jugée admissible en faveur des plus faibles.

La théorie de la rente foncière, déduite de la loi de productivité du sol et de celle de la population, oppose les intérêts de la propriété foncière à ceux du capital mobilier et du travail.

La théorie du salaire assigne un fonds prédéterminé, et toujours limité par la loi de productivité décroissante du sol, à partager entre les travailleurs; le principe de la population les livre à une concurrence intense, pressant le salaire réel contre la limite extrême de la subsistance nécessaire, et dans le débat de l'offre et de la demande, comme l'a dit M. Scheel, dans ses profondes considérations sur Ricardo, les plus faibles, c'est-à-dire les travailleurs, n'ont d'autre ressource suprême, pour accroître leur part, que de contenir l'offre de travail en limitant la population.

Pendant que la Science, fondée sur ces données psychique, biologique et physique, persistera à repousser toute intervention régulatrice de l'intérêt personnel, en vertu d'un principe moral supérieur, un autre de ses liens avec la Sociologie se rompra encore. Elle rejettera de son domaine l'étude de la consommation des richesses renvoyée à l'hygiène et à la morale.Or,la théorie des besoins de l'homme et de leur satisfaction est précisément celle qui unit la Science des richesses à

la théorie du développement intellectuel et moral de l'homme, qui marque la subordination de la vie spirituelle à la vie organique des Sociétés. C'est celle qui montre le mieux comment la *fin* à poursuivre par la Science doit être le perfectionnement et le bonheur de tous les membres de la communauté. Elle repoussée, la Science sera bien près de confondre son objet matériel, la richesse, avec la fin qu'elle doit poursuivre, et la théorie des richesses apparaîtra comme isolée entre les deux autres tronçons de la Sociologie : l'Ethique et la Science de la vie spirituelle des sociétés.

b) *La réaction de l'Ecole historique.* — La seconde phase de cette période intermédiaire est caractérisée par une réaction énergique et complexe contre la Science, telle qu'elle est constituée. Cette réaction nous présentera trois aspects auxquels se rattacheront, plus ou moins modifiées, les trois tendances principales que la Science révèle encore aujourd'hui : une direction historique morale et nationale, une direction socialiste, une direction optimiste. Sismondi et Frédéric List seront pour nous les deux représentants les plus profonds de la première direction intellectuelle.

F. List représentera la réaction contre le caractère universel et absolu, dans *l'espace* et dans *le temps*, des lois naturelles et des *principes dirigeants qui s'en déduisent* ; il marquera l'*influence modificatrice* du *milieu*, du degré de *développement historique* et, par là, fera effort pour rendre les *principes de conduite économique moins absolus.*

Sismondi représentera surtout la réaction contre ce que Knies appelle le *perpétualisme* des lois naturelles, leur caractère absolu et invariable dans le *temps.*

Nulle part, je pense, l'histoire n'a été vraiment juste pour Sismondi. Comme Adam Smith, il admet que le principe générateur des faits économiques, c'est *l'intérêt personnel.* et en cela il reste attaché aux classiques; mais avec lui s'efface cette conception optimiste qui fait le fond de la doc-

trine d'Adam Smith. Pour Sismondi, la concordance de l'intérêt privé et de l'intérêt collectif n'a rien d'absolu, elle dépend des conditions historiques dans lesquelles cette force motrice du monde économique opère, et des *perturbations qui en dérivent* ; l'individu, en obéissant à son intérêt, ne tendrait à réaliser l'intérêt de tous que dans un état social où les distinctions de propriétaire, capitaliste, entrepreneur, ouvrier, n'existeraient pas, où les conditions seraient sensiblement équivalentes. Mais placé au point de vue des Sociétés modernes, où ces distinctions d'intérêts existent, Sismondi a constaté et décrit avec une éloquence poignante les déchirements et les antagonismes qui en résultent.

Sismondi fait intervenir la considération *du temps* dans les conceptions économiques : ce point de vue *historique* est celui de la *Relativité* même. Les lois économiques, exprimant l'opération constante des causes morales dans l'ordre économique, subiront des perturbations aux différentes époques ; il sera donc impossible de faire abstraction des conditions historiques : l'Ordre économique, qui n'est que le produit des lois économiques, est par là même variable et modifiable. La Science pratique, déduite de cette conception réaliste et concrète de l'Economie théorique, recevra son empreinte ; Sismondi n'admettra plus de principe de conduite absolu comme le laisser-faire ; l'utilité, la légitimité des institutions; ne lui apparaîtront que pour autant qu'elles profitent à la généralité des hommes. Par un cours naturel de sa pensée, la considération de l'homme, en général, primera dès lors à ses yeux la considération de la Richesse. Produire le plus possible, aux moindres frais possible, s'associe intimement dans sa pensée, comme but de la Science, avec : répartir le plus justement possible la richesse, et de la manière la plus propre à assurer le développement physique, intellectuel et moral du plus grand nombre. L'Etat ne sera plus l'organe d'un Droit naturel absolu, comme chez les Physiocrates, mais d'un Droit

historique, perfectible, destiné à régler, contenir, coordonner les activités humaines, les interêts personnels; la vie économique des nations sera considérée comme le fondement d'une vie intellectuelle et morale supérieure. Ainsi la Science, et par les fins qu'elle poursuit, et par la modificabilité des phénomènes qu'elle comporte, se rapproche de la Sociologie, avec quelque chose de plus que dans la Physiocratie elle même: la préoccupation du progrès matériel et spirituel de tous les membres de la communauté.

c) *La réaction de l'Ecole socialiste.* — Cependant Sismondi et List restaient fidèles au *principe psychologique* des fondateurs de la Science. Sismondi, dans sa conception évolutive du Droit, respectait la propriété individuelle. Au contraire, par une réaction si fréquente dans les œuvres humaines, les écoles socialistes viennent s'opposer radicalement à l'Ecole classique. Sous sa première forme, le Socialisme a le caractère *d'un idéalisme absolu*, avec Owen, Cabet, St Simon, Bazard, Louis Blanc, Fourier même. Né des protestations de la justice au nom des classes déshéritées, philosophie de la misère, il sera la projection de leur idéal dans l'absolu. Il recherchera l'expression de l'ordre social dans un idéal d'autant plus éloigné de la Société moderne que le sentiment des misères, des inégalités, des injustices qu'elle laisse subsister ou qu'elle engendre sera plus profond, et franchissant les degrés de l'Evolution, il tendra à le transporter d'autant plus rapidement dans *les faits* que l'aspiration à la justice sera plus intense. C'est ainsi que la plupart des écoles chercheront le tondement exclusif de l'ordre dans les sentiments moraux les plus élevés de la nature humaine : elles ne verront dans l'individualisme qu'un agent de dissolution, que l'artisan des antagonismes sociaux, de l'asservissement final des faibles, du triomphe des forts dans la lutte pour la vie. Elles lui opposeront les sentiments altruistes, non seulement sous la forme de l'amour des autres, mais encore sous

une forme propre au XIXe siècle, le sentiment qui nous attache par le lien d'une solidarité indestructible à ce grand être formé de toute la suite des générations passées, présentes, à venir, l'humanité. Ce principe d'action conçu, leur méthode idéaliste sera déductive. A cette *psychologie* économique s'ajoutera, dans toutes les doctrines socialistes, comme dans la Physiocratie, la conception d'un *Droit idéal* destiné à assurer l'opération prépondérante, sinon absolue, du principe sympathique.

Ce Droit tendra partout à assurer aux individus des conditions égales de développement, en tant qu'elles peuvent dépendre de la Société. Le trait caractéristique du socialisme sera de considérer la liberté comme impropre à réaliser l'ordre économique, là où elle coexiste avec l'inégalité des moyens, avec l'inégalité de fait. Pour lui, la conception de la liberté sera subordonnée à celle de puissance. Alors que Smith a porté au premier plan le problème de la Production des richesses, le Socialisme y portera, à son tour, celui de leur Répartition ; il ébranlera le Droit de propriété individuelle, conçu par les Physiocrates comme Droit de la nature ; il le fera rentrer dans l'histoire, n'y verra qu'une forme contingente ; il y substituera une conception idéale du Droit destiné à faire disparaître les inégalités dans les conditions initiales de développement ou de lutte dérivant des Institutions juridiques. Ainsi, à l'ordre spontané des Physiocrates dans des conditions de *Droit invariable naturel*, le Socialisme opposera un ordre variable, réfléchi, basé sur des institutions mobiles, d'*origine humaine*, à une justice purement négative, une justice positive impliquant l'intervention directe de la collectivité. Ce Droit par ses caractères, ne sera pas nécessairement autoritaire, impératif, il sera aussi contractuel, mais toujours il aura l'*Association* pour organe. Ainsi, pour considérer deux des systèmes absolus du Socialisme, le Saint Simonisme unissait, par un lien familial, tousles membres de la commuauté. La forme

de l'altruisme qui animait l'individu devant la Société et les dépositaires de son autorité, c'était la vénération, la soumission de l'enfant vis-à-vis de son père. L'amour des hommes entre eux avait pour intermédiaires les prêtres d'un nouveau culte; une discipline impérieuse contenait le sentiment individualiste, et l'abolition de l'hérédité, en faisant de la Société une famille nouvelle pour chaque individu, conférait à la Société même un droit sur les richeses naturelles et les capitaux, supérieur et antérieur à tous les droits individuels. C'était la Société qui classait les aptitudes, distribuait les capitaux et répartissait, suivant un principe de justice, les produits. Le Saint Simonisme se résolvait dans une *forme impérative* de la Solidarité, se traduisait par une conception *collective* du Droit de *Propriété*, où se trouvait déposée cette idée maîtresse : faire disparaître l'inégalité des conditions de lutte qui dérivent de l'institution, par la Société, du Droit de propriété individuelle. Il faisait ainsi rentrer dans l'histoire, en les rendant passagères par une réaction radicale impérative, autoritaire, les formes du Droit, considérées d'abord comme *naturelles* et *invariables*.

La doctrine de Louis Blanc a ce point commun avec le Saint-Simonisme de ne voir dans l'individualisme que son *aspect négatif;* mais elle attribuera au sentiment *altruiste* des manifestations *contractuelles*, non plus *autoritaires;* sa conception de la Société est celle d'une vaste association, composée de groupes élémentaires formés librement, et combinant leurs efforts pour le plus grand bien de tous. Le sentiment qui anime ce monde idéal n'est plus celui qui unit le fils au père, mais celui qui unit des frères égaux, et plus encore, celui qui dévoue le plus fort au plus faible, la fraternité. Le *Droit* corrélatif à ce sentiment est encore un *Droit collectif*, mais qui, accepté par chacun, pondère tous les individus d'un même groupe et tous les groupes entre eux dans le corps social.

Par cette première élaboration du Socialisme, le plus

grand débat du XIXe siècle était engagé. La question de la répartition des richesses était venue au premier plan ; des conceptions absolues s'entrechoquaient ; l'âme humaine, sollicitée par l'égoïsme et par l'altruisme, était comme divisée d'avec elle-même, et l'opposition de la conception de l'Ordre selon la nature et de l'ordre selon la volonté humaine semblait irréductible.

Le Socialisme donnait encore à sa réaction contre la science économique classique, une plus haute portée, en poursuivant, malgré l'imperfection de ses méthodes la constitution d'une science sociale plus vaste même que l'œuvre des Physiocrates, puisqu'elle embrassait la théorie du progrès. Dans toutes les écoles la tendance est la même. La *Science de l'homme* de Saint-Simon est de 1813,la *Science de l'histoire* de Buchez est de 1834 : le *Nouveau monde moral* d'Owen, comprenant la *Science de la société*, est de 1841-44. L'Ecole de Fourier publie son *Manifeste*, véritable esquisse sociologique, à la même époque.

d) *La réaction de l'Ecole optimiste.* — La troisième forme de la réaction contre la direction prise par la Science, sous l'empire des doctrines Ricardo-Malthusiennes, est celle de l'optimisme absolu, dont les représentants les plus justement célèbres sont Carey et Fr. Bastiat.

Mais cette réaction est en même temps dirigée contre le Socialisme ; Ricardo, d'ailleurs, en marquant l'opposition irréductible des intérêts sous le régime de la *propriété individuelle*, séparée du travail, autorisait à rechercher si d'autres institutions juridiques ne feraient pas disparaître les antagonismes. L'œuvre de Carey et de Bastiat est un retour vers l'optimisme de Smith, mais avec des caractères nouveaux ; en effet, leur effort commun, malgré leurs vues divergentes sur la liberté du commerce international, est de démontrer que dans l'Etat social actuel, les intérêts du capital, du travail et de la propriété tendent naturellement à s'harmoniser, et de saper, par là même, les fondements scientifiques du Socialisme

Ils dépassent même dans ce retour la pensée d'Adam Smith, car Smith a reconnu, en bien des endroits de la *Richesse des nations*, que dans une société divisée en propriétaires, capitalistes, travailleurs, la concordance des intérêts n'est ni générale, ni constante.

L'œuvre de Carey, dont la pensée synthétique est exprimée pour la première fois dans *Past*, *Present and Future* (1848,) est dirigée avant tout contre ces deux lois redoutables de Malthus et de Ricardo, parce qu'elles sont les causes naturelles de la désharmonie des intérêts. Dans cette lutte, Carey déploie une puissance peu commune, appelant à son secours toutes les sciences positives, s'armant de toutes leurs découvertes, interrogeant l'histoire de tous les peuples, apportant à l'appui de sa conception *à priori* une prodigieuse masse de faits. Dans la pensée de ce grand homme, où l'idéalisme absolu se heurte au génie positif, tout tend vers l'unité, tout conspire vers l'harmonie finale; les sombres perspectives de Ricardo s'effacent avec l'inversion de l'ordre d'occupation historique des terres cultivées; la productivité du travail appliqué au sol tend à croître comme dans les manufactures ; la loi de la valeur est la même pour toutes les branches de la production; la rente foncière disparaît pour se fondre dans les profits, la part du travail tend à croître absolument et relativement à celle du capital; la population tend à s'équilibrer avec les subsistances sous l'empire des lois biologiques et psychologiques, par l'adaptation graduelle des tendances morales à des conditions économiques plus parfaites, et par le développement indéfini de l'activité psychique de l'homme social.

Toute cette évolution progressive vers l'ordre et l'égalité, s'accomplit dans les mêmes conditions de justice négative qu'admettait Adam Smith, avec la même limitation des attributions de l'Etat, hormis dans l'œuvre, fondamentale pour lui, de rapprocher le consommateur du producteur, à l'aide de mesures protectionnistes. Carey a donné le nom de *Principes*

de la science sociale à son œuvre principale, marquant par là qu'il embrasse l'homme social dans l'ensemble de ses tendances et de son évolution ; il a donné le titre de *Unity of Law*, (*Unité de la Loi*) à son œuvre dernière, unité de loi pour le monde moral et physique, témoignage de cette fascination de l'absolu qu'avait subie son génie. Frédéric Bastiat, qu'il s'inspire ou non de Carey, a la même fonction historique : resté fidèle à la doctrine du libre échange, abandonnée par Carey, il écrit les *Harmonies Economiques* pour justifier l'institution de la propriété individuelle et la libre concurrence absolue, en ouvrant aux classes déshéritées la perspective d'une diminution progressive de l'inégalité dans le cours naturel de l'histoire. Le moteur moral qu'il assigne, avec Adam Smith, à la Société économique, l'intérêt personnel, tend naturellement et nécessairement vers le bien ; l'homme cependant est sujet à l'erreur et c'est pourquoi la Science a, aux yeux de Bastiat, une mission à accomplir; mais elle est telle, à ses propres yeux, qu'elle laisse exclusivement aux individus le soin de réaliser graduellement l'idéal social et ne comporte aucune intervention positive de l'Etat dans l'évolution des sociétés.

Par ses théories de la rente foncière et de la valeur, Bastiat essaye, comme Carey, de faire disparaître les antagonismes irréductibles dérivant pour Ricardo de la nature des choses.

Dès lors, à ses yeux, *ce qui est actuellement*, portant nécessairement dans ses flancs ce *qui doit être*, est par là même justifié, et *ce qui doit être* devant dériver *de ce qui est* par le cours spontané des choses, la science pratique se réduit à la contemplation de ce que la science théorique constate et enseigne ; le *réel* par son propre développement naturel et spontané donne toute la satisfaction légitime, et la seule satisfaction possible, aux aspirations de *l'Idéal*. La doctrine de Bastiat, où la foi dans une Providence bienfaisante se mêle à la Science positive et aux hypothèses audacieuses, marque le point culminant de la pensée optimiste et téléologique au XIXe siècle

Après s'être élevée à ces hauteurs pour interroger l'absolu et surprendre, à travers la complexité des phénomènes de la nature, les fins qu'il assigne à l'humanité, la Science redescendra dans le seul domaine qui soit ouvert à l'expérience.

§ 4. **3ᵐᵉ Epoque. — Constitution positive de la Sociologie économique dynamique.** — Je me suis efforcé de tracer dans l'histoire moderne des systèmes économiques et socialistes des divisions fondamentales, plutôt logiques que rigoureusement chronologiques. Dans la première époque, la science naissante dégage de ce que Condorcet appelle l'effroyable complexité des phénomèmes sociaux, la conception d'un *ordre naturel* spontané : au-dessus des formes changeantes des sociétés humaines, elle place ce type uniforme et absolu d'organisation des sociétés économiques auquel le Dʳ Quesnay donna le nom d'*archétype* des Gouvernements. Telle est la Physiocratie, véritable *Sociologie statique*, qui exclut toute idée d'une réelle évolution historique, et qui embrasse l'étude des rapports nécessaires des fonctions et des organes essentiels d'une Société économique transportée dans l'Absolu.

Dans la seconde époque, la Science économique restée fidèle avec Adam Smith à la conception d'un *ordre naturel immuable*, resserre cependant son domaine ; elle se détache du Droit naturel pour se fonder d'abord sur les mêmes données psychologiques que la Physiocratie : l'intérêt personnel ; — puis, avec Malthus et Ricardo, elle s'établit sur une triple base : psychologique, biologique, physico-chimique, comme *Science des Richesses*, au sens étroit. La réaction que la Science soulève par sa constitution primitive revêt trois formes dont l'étude appartient, elle aussi, à cette seconde période historique et éthique ; elle se propose de corriger l'œuvre des maîtres en la soumettant aux conditions du temps, de l'espace, de la nationalité : socialiste idéaliste, elle tend à y substituer une conception sociologique projetée, elle aussi,

dans l'Absolu, et qui, en élargissant la *base psychologique*, en renouvelant le *Droit naturel*, donne satisfaction aux aspirations des classes deshéritées ; enfin, optimiste, aux conflits qui naissent, d'après Malthus et Ricardo, du concours des lois physico-biolgiques et morales, elle oppose l'harmonie préexistante et éternelle des lois naturelles ; elle se retourne alors contre le socialisme, dont elle rejette la Psychologie et le Droit, et fidèle à la liberté naturelle d'Adam Smith, et même au *Droit naturel* de propriété des Physiocrates, elle déroule dans le temps l'ordre spontané entrevu par les maîtres, comme le rayonnement d'une pensée divine, et la résultante harmonique des lois qui régissent la vie organique des sociétés humaines ; elle le porte même à ce degré d'optimisme qu'il assure graduellement, sans aucune intervention régulatrice, malgré la distinction des intérêts et des classes, et les perturbations historiques, une approximation de plus en plus parfaite de l'égalité de fait entre les hommes.

Ainsi, la Science porte encore l'empreinte métaphysique; elle reste préoccupée des causes finales. Les Physiocrates voient dans la nature l'instrument de la Sagesse suprême, et les lois naturelles sont instituées par la Providence pour assurer le bonheur du genre humain. Adam Smith parle de la main invisible qui guide les hommes à la poursuite de leur intérêt, et assure la convergence de l'intérêt privé et de l'intérêt commun : Malthus lui-même retrouve dans la redoutable loi de la population les desseins de l'auteur des choses : les livres de Carey et de Bastiat sont l'illustration des Harmonies providentielles ; c'est dans ces fondements téléologiques des Doctrines qu'il faut rechercher la racine du *laisser faire*, du *laisser passer*, comme c'est dans le fondement téléologique du socialisme, presque toujours préoccupé à l'origine d'une rénovation religieuse, qu'il faut chercher la raison de l'inflexible rigueur de son idéalisme.

C'est maintenant que s'ouvrira pour nous la troisième

époque de l'histoire de la Science moderne. Elle sera de plus en plus *positive et organique.*

A l'effort de l'optimisme succèdera le retour de l'Ecole Ricardo-Malthusienne : mais son principal interprète, l'illustre J. Stuart Mill, l'éclairera de la philosophie la plus élevée; par lui, par Rossi, par Cairnes, la Science subira des changements considérables, et ce sera la *première phase de cette troisième époque.*

Puis nous verrons reparaître le Socialisme, dégagé peu à peu de l'idéalisme absolu, se pénétrant de plus en plus des doctrines de la Science économique, soit pour la combattre par ses propes armes, soit pour envelopper ses doctrines dans une synthèse plus large ; mais lui-même, par une inflexible nécessité, s'assujettira de plus en plus à la rigueur des méthodes d'investigation, et le *Socialisme scientifique* nous fournira la seconde phase. L'œuvre de Sismondi, de List, de Von Thünen de Richard Jones, sera reprise et développée avec une puissance extraordinaire par l'*Ecole historique moderne*, qui nous fournira les dernières phases de la troisième époques : car, pendant qu'une classe de représentants de cette école s'appliquera surtout à étudier les institutions économiques, les conditions de la vie organique des Sociétés, leurs rapports avec l'Etat social tout entier, aux différentes époques de l'histoire, et les lois suivant lesquelles elles se succèdent et se transforment, d'autres représentants de l'Ecole ajouteront à cette préoccupation d'expliquer *ce qui est et ce qui fut*, et leur enchaînement naturel, la préoccupation plus intense de rechercher *ce qui doit être*. S'inspirant du socialisme scientifique et cherchant, à leur tour, à discipliner plus rigoureusement son idéal et à embrasser dans une compréhension plus haute toutes les doctrines en antagonisme, ils concevront les lois de la Science économique, comme le produit de l'histoire et de la civilisation, et l'idéal de justice et de bien être mobile et progressif, comme se dégageant successivement de la synthèse

des connaissances acquises. On donne le nom de Socialistes de la chaire à ces savants qui se sont désignés eux-mêmes sous le nom de. *Réformateurs sociaux*. et qui s'échelonnent jusqu'aux confins du Socialisme le plus radical. A mesure que la recherche des lois de filiation des systèmes économiques dans l'histoire prend plus complètement la place de la conception absolue d'un ordre économique invariable, et que l'étude des rapports des phénomènes économiques, avec tous les autres aspects de la vie sociale, s'étend et se fortifie davantage, l'Ecole historico-réformatrice ou socialiste se rapproche davantage de l'Ecole de la Philosophie positive ; celle-ci a, depuis cinquante ans, proposé comme nécessaire au XIXe siècle, la constitution d'une Science sociale et l'a basée sur des recherches inductives directes. La Science économique, conçue par l'Ecole historique la plus avancée sera l'aspect fondamental de cette Sociologie dynamique, comme les fonctions de la vie de nutrition sont les fonctions essentielles des organismes sociaux. Ce rapprochement graduel des Doctrines en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France, sera l'un des évènements les plus considérables de l'histoire des idées au XIXe siècle : la perspective d'une unité finale de la pensée humaine, d'une conciliation des esprits sur le problème des destinées sociales, donnera auxdernières années de l'un des siècles les plus agités de l'histoire, je ne sais quelle majesté sereine et quel charme réparateur.

Ainsi le mouvement progressif de l'esprit humain est oscillatoire, mais l'amplitude des oscillations va décroissant ; c'est la préoccupation de l'absolu qui le livre aux déchirements sans remède, aux antagonismes irréductibles ; tel est le spectacle que nous a offert la seconde période, où se prolongent les courants d'idées que nous avons observés déjà antérieurement ; l'observateur impartial qui les suivra des yeux, avec la préoccupation anxieuse de l'avenir de l'humanité, pourra prévoir qu'ils se réuniront en un point de la ligne du temps ; là, dans

une synthèse nouvelle, se résoudra le conflit des Doctrines. C'est que partout, chez les disciples de Malthus et de Ricardo, comme chez les représentants du Socialisme ou les continuateurs de l'œuvre de Sismondi, apparaîtra le lent travail de l'*élimination de l'absolu*, qui prépare seule les réconciliations durables.

C'est à partir du milieu du XIXe siècle que se développe surtout ce mouvement caractérisé par le progrès général de la *relativité des conceptions*; comme ce fut dans le troisième quart du XVIIIe siècle que le premier essor de la Science fut le plus rapide et le plus parfait. Quel contraste néanmoins ne présentent pas ces deux époques ? Le XVIIIe siècle nous donne le spectacle d'une unité de la pensée économique qui ne sera pas durable ; le XIXe siècle, celui des divisions destinées à s'effacer graduellement. D'un côté, l'esprit humain s'élève à la conception d'un Ordre absolu ; de l'autre, il achève de la dissoudre et construit laborieusement la théorie de l'évolution organique des Sociétés. Je crois que rien ne sera plus instructif pour nous que d'opposer ici deux séries de dates mémorables dans l'histoire de la Science.

En 1752-53, David Hume a préparé, par la publication de ses; *Essais*, l'avènement d'une science nouvelle. De 1756 à 1765, paraissent les fragments immortels du père de la Physiocratie, Quesnay; de 1766 à 1771, les œuvres les plus importantes des disciples illustres de Quesnay, et. par dessus tout, l'*Essai* de Turgot *sur la Formation et la Distribution des Richesses* ; de 1765 à 1771 sont données ou publiées successivement en Italie, les *Leçons* de Genovesi et de Beccaria,les *Méditations* de Verri. et l'*Economie nationale* d'Ortes ; 1776 voit publier en même temps l'*Essai* de Condillac *sur le Commerce et le Gouvernement* et l'*Essai* d'Adam Smith *sur la Richesse des Nations*. Malgré les divergences qui persistent et qui surgissent, l'œuvre prodigieuse de ces vingt ans est *constructive* ; elle gravite autour de la conception de *l'ordre naturel* des Sociétés économiques

des œuvres critiques comme les *Doutes* de Mably sur *l'ordre naturel*, 1768, n'auront d'influence réelle que sur les travaux de la fin du XVIIIe et de ceux du XIXe siècles.

Reportons nous au milieu du XIXe siècle. C'est en 1848 que paraît *le Passé, le Présent et l'Avenir* de Carey,— les *Harmonies économiques* de Bastiat sont de 1850 — formes les plus éclatantes de l'optimisme absolu.

C'est aussi en 1848 que Mill publie ses *Principes d'Economie Politique* ; c'est la Doctrine classique profondément amendée, première direction de la pensée vers la relativité.

C'est en 1846 que paraît le *Système des Contradictions économiques* de Proudhon, en même temps que l'*Essai* de Vidal *sur la Répartition des Richesses* ; point de départ de l'évolution du Socialisme scientifique, deuxième direction de la Pensée vers la relativité. En 1850, paraîtront les *Lettres Sociales* de Rodbertus à Kirchman ; de 1854 à 1857, les plus importants travaux de Colins ; en 1859, la *Critique de l'Economie politique* de Marx ; en 1864, la polémique de Lassalle avec Schulze Delitzsch ; en 1867, le *Capital* de Marx, l'œuvre la plus puissante du Socialisme.

C'est encore en 1848, moment solennel de l'histoire, que Hildebrand publie un livre célèbre : L'*Economie Politique du Présent et de l'Avenir* — continuateur du mouvement historique et éthique de Sismondi : troisième direction de la pensée vers la relativité. C'est en 1850 que Von Thunen acheva la seconde partie de l'*Etat Isolé* : le *Salaire naturel*. C'est en 1853-54 que les grands représentants de l'Ecole plus particulièrement historique, Roscher et Knies, publieront leurs œuvres maîtresses : le premier, le *Système* d'*Economie Politique* basé sur la méthode historique, le second, l'Economie Politique au point de vue de la méthode historique. En 1859 Wheweil publia les *Lectures* de Richard Jones avec une introduction sur la méthode inductive. Dès 1857, Wolowski l'avait défendue en traduisant les Principes de Roscher, Le-

vasseur en avait fait cette année même de riches applications. La grande œuvre de Thorold Rogers, de l'*Histoire des prix* à l'*Interprétation économique de l'histoire* se poursuivra de 1866 à 1890.

L'Ecole qui prolonge l'Ecole historique et la rapproche du Socialisme scientifique vient ensuite. Les dates marquent la genèse des idées, avec une netteté merveilleuse. Je n'en relève que les principales. En 1870, Albert Schäffle publie *le Capitalisme et le Socialisme*; en 1871, M. Schönberg, les *Offices du Travail*; en 1872, M. Adolphe Wagner, les *Idées sur la Question Sociale* et M. G. Schmoller, *ses discours sur la question sociale*. Puis l'effort constructif, prompt au XVIIIe siècle, lent au XIXe, s'accentuera avec une énergie croissante: en 1873, le *Système Social de l'Economie humaine* de Schäffle ; en 1875-1878, sa grande œuvre sociologique : *Structure et vie du Corps social*; en 1879, le 1er volume du *Manuel d'Economie politique* de Wagner ; en 1882, sous la direction de Schönberg, le *Manuel d'Economie politique*, qui est la synthèse des travaux de cette nouvelle Ecole. La *Théorie de l'Economie Politique* de Jevons (1871-79) : les *principes* d'Economie politique de Sidgwick (1883), de A. Marshall (1890) et de Nicholson (1893) ; les lois organiques de la Constitution Economique (analyse de la Propriété capitaliste) de A. Loria (1889), marquent l'œuvre de reconstitution et de synthèse en Angleterre et en Italie, après les grands ébranlements de la critique.

C'est alors que se noue le lien de l'Ecole historico-reformatrice avec l'Ecole positive. Les trois volumes de la philosophie positive de Comte, consacrés à la Sociologie, et dont le premier renferme une critique profonde de l'Economie Politique, sont de 1838-1842. C'est en 1876-1880 que Cliffe Leslie, Ingram et Schiattarella et, en 1884, Knies, signalent cette commune direction, toujours plus accentuée, vers la constitution d'une théorie de l'Evolution des institutions économiques, inséparable d'une Sociologie statique et dynamique.

a) *Les continuateurs de la science classique.* — L'étude de le 1[re] phase de la 3[e] époque nous montrera la Science économique de Smith, de Ricardo, de Malthus, telle qu'elle est conçue par des penseurs illustres, après ce grand ébranlement de la première moitié du siècle : je veux parler de Rossi, et surtout, de John Stuart Mill et de Cairnes. Trois grandes modifications caractériseront cette phase : la méthode *déductive* prévaudra encore dans la Science, et ce lien l'unira aux fondateurs ; la Science elle-même sera resserrée dans le domaine étroit où l'a laissée Ricardo, c'est-à-dire qu'empruntant quelques données à la Psychologie, à la Biologie, aux sciences physico-chimiques, elle recherchera les lois des phénomènes de richesse dans les conditions juridiques et politiques de *fait*, telles *qu'elles résultent du cours de l'histoire*; mais l'école distinguera avec soin la science *théorique* ou *rationnelle* de la science *pratique.* Théoriquement, elle admettra, avec Adam Smith, cette entité de l'homme exclusivement mû par son intérêt et agissant uniformément dans tous les lieux ; mais elle n'oubliera pas qu'en déduisant de cette conception de l'homme l'explication de tous les phénomènes économiques, on fait abstraction de toutes les circonstances qui modifient, dans la réalité, l'opération de cet agent abstrait de tous les phénomènes. Aussi les lois *naturelles* des Physiocrates et de Smith deviendront pour Cairnes des lois *hypothétiques* ; hypothétiques, en ce qu'elles n'expriment l'opération des causes élémentaires des phénomènes économiques, conçues *à priori*, que dans un monde abstrait, sans que l'on tienne compte des influences modificatrices qu'elles rencontrent dans les faits réels.

La loi ne sera dite *naturelle* que dans cet ordre abstrait ; à l'égard de la société réelle, où toutes les causes de perturbation agissent, ce sera une *loi hypothétique.* Dès lors, pour la *science pratique* qui poursuit un but, celui d'assurer la prospérité d'un peuple, parvenu à un degré donné de civilisation

présentant une certaine division de classes, se développant dans un milieu déterminé, il faut faire redescendre l'homme théorique abstrait de ces hauteurs et tenir compte de *toutes les circonstances* qui, dans la réalité, modifient son action. C'est en distinguant avec une profondeur remarquable ces deux aspects de la Science, si longtemps confondus, que Cairnes surtout, après Rossi, Mill, Courcelle-Seneuil, Cherbuliez, en est venu à condamner la doctrine du *laisser faire*, du *laisser passer*, avec une impitoyable sévérité, comme n'ayant aucune valeur scientifique et ne reposant que sur la confusion de l'*Abstrait* et du *Concret*.

Un changement de plus en plus marqué dans la conception des *fonctions* de l'Etat va résulter de cette critique ; de la non intervention absolue, de la justice purement négative, il passera, par degrés, à l'intervention, à la justice positive. De gardien d'un Droit *naturel absolu*, comme il l'était dans la Physiocratie, il se préprarera à devenir l'organe d'un Droit *historique relatif*. Ici, la séparation qui s'est opérée, depuis Adam Smith, entre le Droit et l'Economie Politique, servira la marche de la Science. Depuis Adam Smith et J. B. Say, la préoccupation d'un Droit naturel absolu étant abandonnée, les institutions juridiques sont en général des conditions de *fait*, dans lesquelles les phénomènes économiques s'accomplissent, et dont l'étude échappe au théoricien de l'Economie politique. Carey et Bastiat ont relevé le Droit positif existant, au rang de Droit naturel et absolu : mais avec Mill, nos institutions de *fait* redeviendront des institutions pratiquement *modifiables* et même *transformables*.

John Stuart Mill fera cette distinction décisive, qui caractérise toute son œuvre, entre les phénomènes de production et ceux de distribution des richesses ; les premiers, soumis à des lois qui participent de la nature des vérités physiques, les autres, dépendant de principes et d'institutions qui sont exclusivement d'institution humaine, et toujours modifiables,

selon l'utilité sociale. C'est pourquoi Stuart Mill embrassera, dans l'étude de la distribution des richesses, tous les systèmes socialistes avec une aussi sereine impartialité. C'est ce qui vous expliquera aussi comment ce noble esprit est resté hésitant, tourmenté toute sa vie, devant le problème de la propriété, sollicité à la fois par la tendance collectiviste et la tendance individualiste, et rêvant d'une conciliation que nous prépare sans doute l'avenir. Son digne représentant fut M. de Laveleye, dans un même état d'esprit, où il faut voir, non la faiblesse de l'homme, mais la grandeur du problème.

La conception des rapports de l'économie politique avec la Sociologie, se rattache essentiellement à la distinction de la pratique et de la théorie. Pour Rossi et pour Cairnes, *théoriquement*, toutes les sciences sociales sont indépendantes les unes des autres : Economie politique, Morale, Droit civil, Droit pénal, Droit public, Droit des gens, chacune de ces sciences a son territoire distinct. Rossi reportait vers un lointain avenir la constitution d'une science sociale réunissant en une vaste synthèse toutes les sciences morales et politiques. Le même Cairnes, qui condamnait le *laisser faire*, dirigea ses attaques contre la Sociologie d'Auguste Comte.

Mais si cette dissociation des sciences *théoriques* est consacrée par cette Ecole, la coordination des mêmes sciences dans la *pratique* est admise nécessairement par elle. Impuissante à résoudre un problème social par elle-même, l'Economie rationnelle devra s'inspirer des vérités de la Morale et du Droit, et la Sociologie économique pratique sera le corollaire dernier de la *transformation des lois naturelles* en *lois hypothétiques*.

Et la grande vérité que je veux précisément mettre en pleine lumière, c'est que les socialistes et les économistes descendent les uns et les autres sur un terrain où un débat fécond devient possible.

b). Le Socialisme scientifique. — La seconde direction

intellectuelle que présente cette 3e époque est celle du Socialisme scientifique. Parmi ses principaux réprésentants nous comprendrons Proudhon, Colins, Rodbertus, Marx, Lassalle. Il suffit, en ce moment, de nous efforcer de les bien comprendre, avant de les juger. L'appareil dialectique dont Proudhon a enveloppé sa pensée l'a rendue souvent peu intelligible; cependant son œuvre critique la plus vaste, *les Contradictions Economiques*, n'est qu'un effort pour donner à la conception des phénomènes, des institutions, de l'Ordre économique, un caractère plus *relatif*; il est indifférent, à cet égard, que pour retracer l'évolution économique, il adopte un ordre logique plutôt qu'un ordre historique : il décompose toute la physiologie économique en ses aspects principaux, et en construit la série, en admettant hypothétiquement que l'apparition de chacun des termes de la série est provoquée par le développement de celui qui le précède. Dans ce développement *organique*, qui reproduit la marche même d'une société *abstraite* et *idéale*, Proudhon montre que toutes les phases de ce processus sont marquées par un progrès de la puissance productrice, mais que, par un enchaînement de contradictions redoutables, chacun de ces progrès s'accompagne de perturbations qui refoulent la classe des travailleurs dans l'instabilité ou la misère. Le système des CONTRADICTIONS ne serait que le cercle infernal où les Sociétés seraient condamnées à se débattre, si la *relativité* même des phénomènes et des institutions ne révélait leur modificabilité. L'œuvre critique de Proudhon se résoud dans la démonstration que l'ordre qui se réalise spontanément dans la Société, dans les conditions de droit actuelles, sous le régime de la concurrence et de la propriété individuelle, n'est qu'un ordre profondément inparfait.

L'œuvre organique de Proudhon sera de dégager une loi fondamentale, destinée à coordonner, d'une manière normale et définitive, toutes les catégories économiques, à faire converger toutes les forces dans la réalisation d'un ordre stable.

La loi de cet Ordre qu'il mettra en lumière, est la Justice expression morale de la balance de l'égoïsme et de l'altruisme. Là se révèle la position intermédiaire qu'il prend, entre le socialisme idéaliste et l'économie politique classique.

L'application de la Justice à l'ensemble des rapports économiques, la recherche d'un nouveau Droit économique, c'est l'œuvre positive même de Proudhon, c'est une contribution véritable à la Sociologie, et comme un retour, avec des formes nouvelles, vers la Physiocratie.

Celui qui aborderait l'étude de Karl Marx, après la lecture de Sismondi, saisirait bien vite les caractères fondamentaux et la méthode du célèbre ouvrage sur le *Capital*, qui se dresse comme l'acte d'accusation de l'Etat social moderne. Cette méthode est la méthode historique : bien qu'il se rattache à Ricardo par la théorie de la valeur, Marx se distingue radicalement de Ricardo, de Malthus et de Smith, par le caractère historique des causes et des lois qu'il met en opération. Pour lui, la Société, dans chacune des phases de son développement, est soumise à des lois particulières à cette phase. Ce qui forme l'objet de son étude, ce n'est pas l'ordre naturel des sociétés humaines, de Smith ou des Physiocrates, non plus que la loi de productivité du sol, ou l'action du principe de la population, s'étendant avec Ricardo et Malthus à l'évolution tout entière de l'humanité ; c'est la phase de l'histoire caractérisée par la dissociation du capital, de la propriété, et du travail, sous le régime de la propriété individuelle et du laisser faire : c'est la phase capitaliste ; Marx étudie l'évolution que la Société accomplit dans cette phase, sous l'empire de l'intérêt individuel, comment cet organisme capitaliste se constitue, se développe, tend à se décomposer finalement et à disparaître, pour faire place à une forme sociale nouvelle et supérieure, dont il aura lui-même développé les éléments dans son sein. L'opération du sentiment intéressé dans cet état social se traduit par la tendance capitaliste à s'approprier,

sous des formes multiples, cet excédent de valeur que la force de travail ajoute dans le produit à sa valeur propre, et que Marx appelle *plus value*.

Le génie de Marx est à ce point porté à substituer des causes *historiques*, c'est-à-dire dérivant de la volonté humaine, aux causes *physico-biologiques* dans l'explication des faits, que la rente foncière elle-même, qui dérive pour Ricardo des lois naturelles qui régissent la productivité du sol, est, chez Marx, un élément de la plus-value de la force de travail elle-même. La loi qui régit les profits, chez Ricardo, et leur tendance historique à décroître n'est encore qu'un rayonnement de la loi physique de productivité décroissante du sol : la loi qui régit l'accroissement absolu et relatif de la part du capital dérive, chez Marx, de causes *morales*, *historiques*. Le retour périodique des crises économiques s'explique, chez lui, par l'évolution même du capital fixe. A chacune des phases de ce cycle redoutable, une partie de la population ouvrière est rejetée dans cette population flottante, que traîne derrière elle la civilisation moderne, et à laquelle Marx a donné le nom d'armée de réserve de la misère. C'est là qu'il opposera encore une théorie purement historique de l'excès de population, à la théorie biologico-physique de Malthus.

L'organisme économique capitaliste évoluera ainsi selon les lois historiques qui lui sont propres ; la concentration successive que la concurrence déterminera dans les capitaux, par la ruine ou la résorption des entreprises les plus faibles, s'accompagnera d'une combinaison de plus en plus parfaite des forces du travail, et une application de plus en plus parfaite des moyens de production. Ce sont ces forces associées, combinées par le capital lui-même, en vue de la production, qui, sous la pression de la misère, prendront possession d'elles-mêmes, et quand le processus de concentration capitaliste sera arrivé à son apogée, brisant à leur tour cette structure historique vieillie, substitueront un organisme nouveau, à l'organisme

capitaliste. Aux formes historiques des *Sentiments moraux* et du *Droit*. qui lui sont propres, succèderont des conditions nouvelles de la *Psychologie* et du *Droit Economique*.

La conception de Marx appartient, elle aussi, à la Sociologie dynamique, car elle embrasse, dans une étude d'ensemble, le mouvement corrélatif du Droit et de la richesse même. Ce sera l'un des traits essentiels du socialisme de faire des transformations du droit, le caractère même de l'évolution historique.

Ce qui reste de saisissant à noter pour le présent, au point de vue général de la méthode, c'est que dans le mouvement de l'histoire, les institutions se succèdent, après une gestation plus ou moins longue, qui semble comme fatale et soustraite à toute modification rationnelle. C'est à nos yeux l'une des traces profondes de métaphysique qui subsistent, et la Doctrine rappelle involontairement la théorie des soulèvements d'Elie de Beaumont, dans l'histoire du relief de la terre : l'effort des écoles qui restent à définir sera précisément d'y substituer, mais avec une action régulatrice que ne comporte pas la théorie de causes actuelles de Lyell, la théorie d'une évolution graduelle. Elles seront au plus haut degré *évolutionnistes*.

c) *Les Ecoles inductives et réformatrices*. — Les trois directions intellectuelles qui restent à définir : historique — éthico-réformatrice — et positiviste ont des relations étroites ; il convient de ne pas les séparer dans des considérations préliminaires. Ce qu'il importe de mettre ici en lumière, ce ne sont pas les solutions que les Ecoles donnent aux problèmes économiques proprement dits, mais bien ce qui caractérise leur conception de la Science, de sa méthode, de ses lois, de ses divisions, de ses rapports avec la science sociale, de ses tendances pratiques ; il y a une corrélation si intime et si profondément instructive entre ces différents aspects, que je ne puis me défendre de vous les présenter sommairement, en faisant abstraction de l'œuvre propre de chaque école, ou des

4.

travaux personnels de ses représentants, pour ne tenir compte que des tendances communes, en cherchant à les exprimer sous la forme la plus décisive, et surtout dans leur enchaînement le plus méthodique que je puisse concevoir. Le fait dominant, c'est l'élimination définitive de toute doctrine se proposant pour objet un ordre naturel *invariable et absolu*, autour duquel gravitent tous les états économiques réels, admettant un système social applicable à toutes les phases de la civilisation et à tous les lieux ; la doctrine nouvelle se constituera en dehors de ce que Knies appelle le *Perpétualisme.* Elle considèrera toujours les systèmes économiques au point de vue relatif, en relation avec l'ensemble des conditions sociales contemporaines et le milieu physique, reliés par des rapports de filiation à leurs antécédents historiques, aux systèmes sociaux antérieurs, portant en eux les éléments, les germes d'états économiques futurs, et présentant un certain degré de modificabilité.

Cette élimination de l'Absolu est en rapport avec une autre considération fondamentale : c'est qu'il *est impossible de déduire directement les lois de l'ordre social des données de la psychologie individuelle et de la biologie*, comme l'ont tenté les fondateurs de la Science. La donnée, à mon avis, indestructible des écoles nouvelles, c'est que l'influence des générations qui précèdent est le facteur prépondérant de tout état social ; cette influence va s'accumulant et se compliquant toujours davantage avec le développement même des Sociétés. Il est donc toujours plus difficile d'expliquer les phénomènes sociaux par les propriétés de la nature humaine, essentielles et communes à toutes les phases de l'histoire, ou de déduire cette explication de la conception invariable d'un être humain abstrait et universel. Les progrès modernes de la psychologie individuelle viennent donner une confirmation éclatante à cette doctrine, car l'homme individuel, objet de la psychologie est lui-même un produit de l'histoire. La psychologie morale n'a plus ce

carctère abstrait et invariable que lui donnait la métaphysique du XVIIIe siècle ; l'étude des sentiments moraux est assez avancée pour que l'on puisse affirmer que, bien qu'ils présentent des éléments irréductibles, ils accomplissent une évolution historique, sous l'influence du milieu social, et les lois de l'*hérédité* tissent dans les organes mêmes de l'individu le résultat de l'expérience accumulée par ses ancêtres, au sein de la société même.

Puisque l'influence des générations est le facteur prépondérant des phénomènes sociaux et même physiques, puisque la complexité de ces phénomènes sociaux va grandissant, non seulement la constitution de la Science économique n'est possible que par des recherches inductives directes sur les phénomènes sociaux mêmes, mais une inversion des méthodes devient nécessaire ; c'est la méthode inductive, comparative, historique et statistique qui, désormais, sera prépondérante, et la méthode *déductive*, qui sera reportée au second rang. Assurément, la plupart des économistes ont recouru à l'histoire, mais les pères de la Science, l'immortel Adam Smith lui-même, y cherchaient avant tout l'illustration des lois déduites à priori d'un petit nombre d'observations, empruntées surtout à la psychologie individuelle ; l'école de Rossi ou de Mill et de Cairnes l'appliquait surtout dans la Science *pratique* pour constater les influences perturbatrices des lois naturelles de l'Economie rationnelle. Désormais l'histoire et la statistique comparées deviendront la matière même de la Science; on écartera toute conception *à priori*, pour observer directement chaque état social et ses tendances, et les déductions de la *psychologie* ou de la *biologie* serviront à contrôler les inductions directes de l'histoire et de la statistique, au lieu de dominer ces inductions.

La notion de la loi *économique* subira un changement corrélatif. Déjà Mill et Cairnes ont fait de la loi *naturelle,* une loi *hypothétique*. Les écoles modernes feront, des lois hypothéti-

ques, des lois *historiques*. Cette conception nouvelle est encore souvent altérée, surtout chez les socialistes de la chaire, par la préoccupation du libre arbitre, et il en est même pour lesquels la notion de loi semble s'être effacée. Cependant les phénomènes sociaux et moraux, aussi bien que les phénomènes physiques, sont soumis à l'empire des lois. Seulement les pères de la Science, en rattachant les phénomènes économiques à un petit nombre de causes morales ou physiques universelles et invariables ont assimilé les lois économiques aux lois physiques, telles que la gravitation, et l'on n'a pas craint de comparer l'opération de l'intérêt personnel,à celle de cette cause physique. Au contraire, en restituant aux phénomènes économiques la complexité et la diversité historique qu'ils présentent réellement, la loi exprimera la relation entre des antécédents complexes et variables, suivant le temps et le milieu, et les changements qu'ils déterminent dans l'ordre économique; il y aura toujours des lois, et l'opération des mêmes causes, dans les mêmes conditions, sera toujours uniforme et constante ;mais les lois naturelles deviendront *historiques*, différeront d'un état social à un autre, parce que les antécédents physiques, psychologiques, moraux des phénomènes économiques, ne seront plus les mêmes. De même que tout changement dans la vie économique des nations sera relié à ses antécédents propres, de même une science plus avancée pourra rattacher les unes aux autres,les différentes organisations économiques que présente l'histoire, par des *lois de filiation,* et la loi qui, les enchaînant toutes en une vaste série, exprimerait leur commune tendance fondamentale, ne serait autre chose que la loi même de l'*Évolution économique.*

Le changement dans la conception des sentiments dirigeants de la conduite économique de l'homme social, dans l'ordre économique, ne sera qu'une autre expression de ce que je viens de dire. A l'homme *abstrait* de Quesnay et d'Adam Smith, se substituera l'homme *réel* et *historique*. L'économie

politique classique a fait, de l'intérêt personnel, le moteur fondamental de l'activité économique. Une critique pénétrante montrera que ce n'est là qu'une expression *abstraite*, derrière laquelle il faut rechercher les *besoins* réels de l'homme qui le portent à agir et qui, à l'exception d'un petit nombre absolument irréductible, sont le fruit d'une évolution historique accomplie sous l'influence même de toutes les forces sociales. L'intérêt personnel, comme force motrice économique, ne présente pas dans l'histoire, hormis sous ses formes les plus élémentaires, l'universalité et la permanence qui l'assimileraientà une *cause physique* et feraient de l'ordre de ses manifestations une loi physique. Tout le surplus est la lente acquisition du *temps*.

Les sentiments altruistes et désintéressés, le sentiment de la solidarité et de l'intérêt collectif, dont fait abstraction l'économie classique, et qui, avec le socialisme, ont pénétré dans la Science, se traduisent sous nos yeux, par des manifestations multiples. Nous pouvons même surprendre quelques aspects de leur développement. Ainsi l'impuissance de l'individu, dans le débat du Travail et du Capital,a déterminé la subordination de l'individualisme à un sentiment altruiste approprié à régler la conduite individuelle, et la consolidation de ce sentiment a déterminé la formation d'organes appropriés devenus permanents à leur tour. Nous pouvons suivre pas à pas les progrès de ce sentiment moral, qui tend à contrebalancer l'égoïsme en ce qu'il a de funeste, à fortifier l'invidualisme en ce qu'il a d'organique, à exercer à la longue une universelle prépondérance. Qu'est-ce autre chose, en définitive, que l'évolution progressive d'une psychologie morale économique trop large pour être contenue dans les formules primitives de l'École!

§ 5. — **La Sociologie economique et le Socialisme positif.** — Mais s'il en est ainsi, si l'évolution morale de la Société est inséparable de son évolution économique, si elles exercent l'une sur l'autre des actions, des réactions incessantes, les bar-

rières que l'abstraction avait dressées entre les différents départements de la Science sociale, que des penseurs comme Rossi et Cairnes hésitaient à renverser, ces barrières tombent une à une d'elles-mêmes. Tout phénomène économique résulte de l'activité volontaire de l'homme ; il n'aura d'explication complète que si l'on reconstitue toute la chaîne des antécédents qui ont concouru à mettre en opération la volonté. Toutes les forces sociales pénètrent ainsi dans l'Ordre économique, et la vie économique des nations, objet de la Science, n'est plus qu'un aspect de la vie collective, inséparable de l'ensemble.

Il faut faire ici un rapprochement d'un haut intérêt. Au début du siècle, alors que la science économique classique tend à s'isoler de la science sociale, les principaux socialistes, Owen, Saint-Simon, Fourier poursuivent, et c'est leur gloire impérissable, à travers leurs éclatantes utopies, la constitution d'une science sociale dont la théorie des richesses ne doit être qu'une partie. A la fin du siècle, l'œuvre s'accomplit par les savants même les plus éloignés de l'utopie. Knies dit de Comte en 1882 : Je reconnais que longtemps avant moi, au point de vue de la vie et de la science, il a dépeint l'existence effective d'une évolution constante que j'ai constatée dans le domaine, traité par moi, de l'économie politique. Scheel (1886) considère comme une direction féconde de la Science économique d'être traitée comme une partie de la science sociale. Marshall (1890) déclare que Comte a rendu un grand service en insistant sur cette vérité que la solidarité des phénomènes sociaux doit rendre l'œuvre des théoriciens spécialistes exclusifs encore plus utile dans la science sociale que dans la Physique. Ingram proclame, lui aussi. l'immortel service d'Auguste Comte. Dès 1879, Cliffe Leslie définissait l'Economie politique : cette partie de la science de la société qui choisit une classe spéciale de phénomènes sociaux comme objet d'investigations spéciales, mais qui doit, pour y atteindre, porter ses recherches sur toutes les forces de toutes les lois par lesquelles ils sont régis.

Auguste

Stati

Augus

Ordre spirituel
(II)

Subordination croissante
des fonctions

Bichat
et la Distinction
de la vie organique
et de la vie de relation

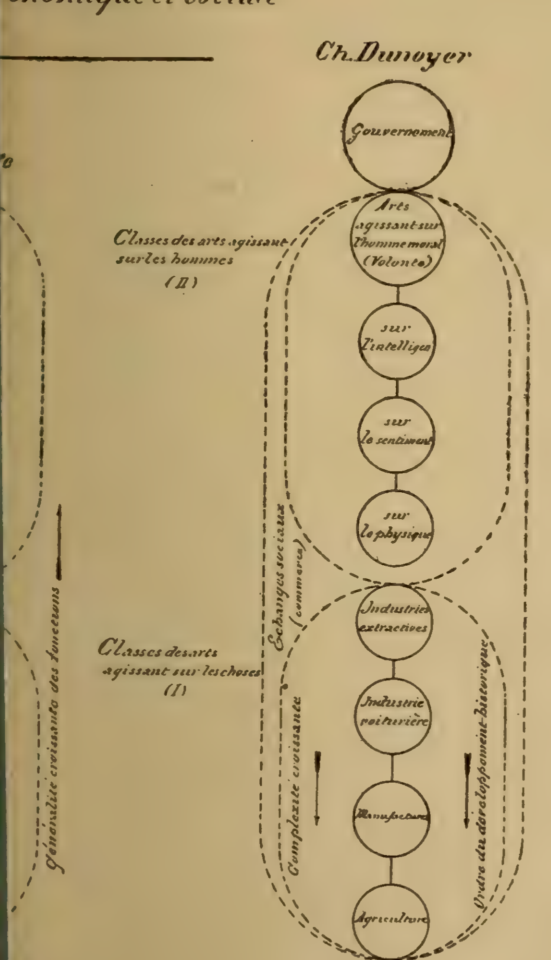
Schema
du
système nerveux
cerebro-spinal
(Vie de relation)
(II)

Schema du cœur
et
du canal alimentaire
(Vie organique)
(I)

Ordre temporel
ou économique
(I)

mte et Ch.Dunoyer

onomique et sociale



Le Droit, que le génie incomparable des Physiocrates avait indissolublement uni à l'Economie politique, et qu'Adam Smith en avait écarté, se rapproche encore une fois de la Science des richesses ; il a d'ailleurs, dès le début du siècle, perdu son caractère invariable ; car c'est alors qne la Science du Droit a subi sa transformation historique, comme la psychologie individuelle et la morale ont elles-mêmes cédé, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, à la théorie de l'Evolution. Voici que la Science moderne met de plus en plus en lumière les variations corrélatives du Droit et de l'état économique, aux différentes phases de l'histoire ; le Droit économique redevient, pour la Science moderne, ce qu'il fut pour Quesnay, la structure morale qui règle le mouvement social de la richesse ; mais il évolue en corrélation plus ou moins parfaite avec les fonctions et les organes propres du mouvement de la richesse, comme le système nerveux se transforme avec la structure générale des êtres.

On peut juger à la fois de cette conception nouvelle des rapports du droit et de l'Economie politique, aussi bien par les *Fondements de l'Economie politique de Wagner* (1879), où plus de huit cents pages sont consacrées au droit économique mis en rapport avec les principes organisateurs de la Société, empruntés à la Psychologie réaliste, aux tendances égoïstes et altruistes de l'homme, que par la théorie de l'Evolution du Droit, de Proudhon, mis en rapport avec l'équilibre économique (1862), par la *critique* de Marx (1859), ou par l'histoire des formes de la Propriété de E. de Laveleye (1874).

Si donc on poursuit, au point de vue dominant de la relativité, l'étude des phénomènes économiques, la recherche de leurs causes et des conditions qui les règlent fait pénétrer de plus en plus avant dans le domaine de la *Sociologie*; semblablement, la recherche de plus en plus étendue des effets des phénomènes économiques, achève de relier la Science économique à la Science sociale tout entière, et permet de dégager d'une maniè-

re plus nette et plus sûre, en lignes plus précises, en même temps qu'avec une énergie plus grande, *la fin*, *l'idéal* qu'elle doit poursuivre pratiquement ; c'est là qu'apparaîtra toute la fécondité de la révolution scientifique moderne.

Toutes les observations témoignent que le développement intellectuel, moral, esthétique des Sociétés, est subordonné à leurs conditions économiques ; les fonctions économiques prennent dans l'Etre collectif la même place que les fonctions de la vie organique chez l'individu et, comme dans l'individu, tiennent en leur dépendance toute la vie spirituelle des Sociétés. On verra que les Physiocrates avaient préparé la conception organique de la Société. A. Comte, Littré, par la distintion de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel, Ch. Dunoyer par celle des travaux appliqués aux choses et aux hommes, ont réellement transporté dans la Sociologie la division de Bichat entre la vie organique et la vie animale, entre la vie économique et la vie intellectuelle, esthétique, morale. La distinction devient plus nette et plus profonde avec H. Spencer, A. Schäffle, et surtout la subordination des phénomènes supérieurs aux phénomènes de richesse. Schäffle marque l'analogie du double mouvement d'assimilation et de désassimilation dont les organismes individuels sont le siège, et des deux phases du mouvement social de la richesse, substance intercellulaire du corps social ; la phase progressive ou d'assimilation : distribuiion, répartition de la richesse; la phase régressive : consommation de la richesse, reproduction de l'espèce humaine ; cet échange social de matière et de force est pour lui, la condition du développement spirituel des sociétés. Schönberg a montré que l'Economie sociale détermine les conditions de la vie morale, de la culture, de la civilisation. L'unité de la pensée humaine est telle que malgré les profondes divergences des systèmes la même loi de subordination se revéle dans toutes les écoles, c'est la pensée dominante de Marx, dès sa publication de la *Critique de l'Economie*

Vie de l'Etat

Volonté collectiv…

Réalisation de la Volonté collective

Droit

Éducation morale et religieuse

Esthétique

Intellectu…

Population

Conservation et régénération de l'élément personnel physique et moral

Consommat…

Réparti…

Absorption

Circulation-Échange et Crédit

Échange social de la matière ou des biens réels

Élaboration des produits bruts

Production première

Appropriation pr…

Forces physiques

Matières brutes

Nature

Albert Schäffle

La Statique Sociale

Elimination définitive

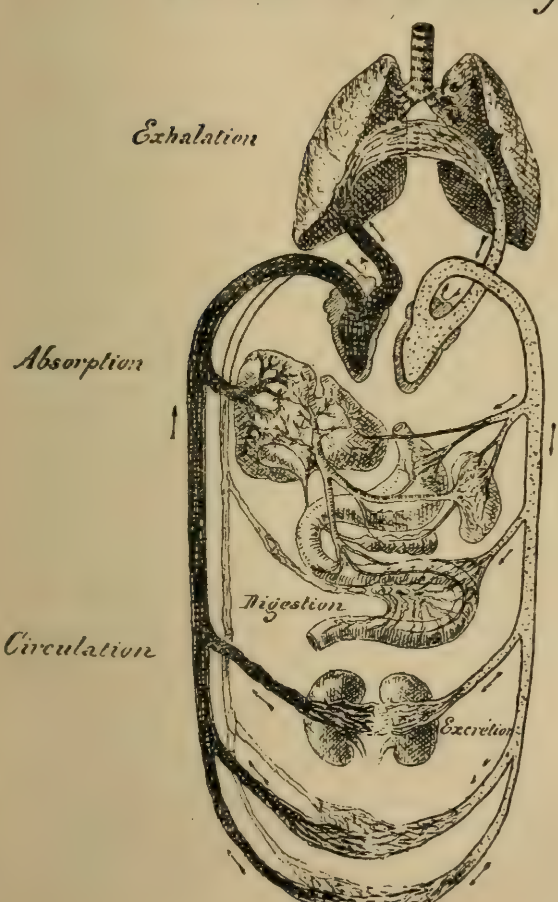
Production représentative
artistique et scientifique

Changement de forme et de composition
Manufactures

Agriculture
Mines

Longet

Schéma de la vie organique



politique (1859), que toutes les manifestations supérieures de l'activité sociale sont subordonnées aux formes de la production. Le *Capital* n'est à ses yeux qu'une illustration de cette Loi. Proudhon subordonne aux conditions de l'équilibre économique toute l'évolution du droit privé et public (1862).

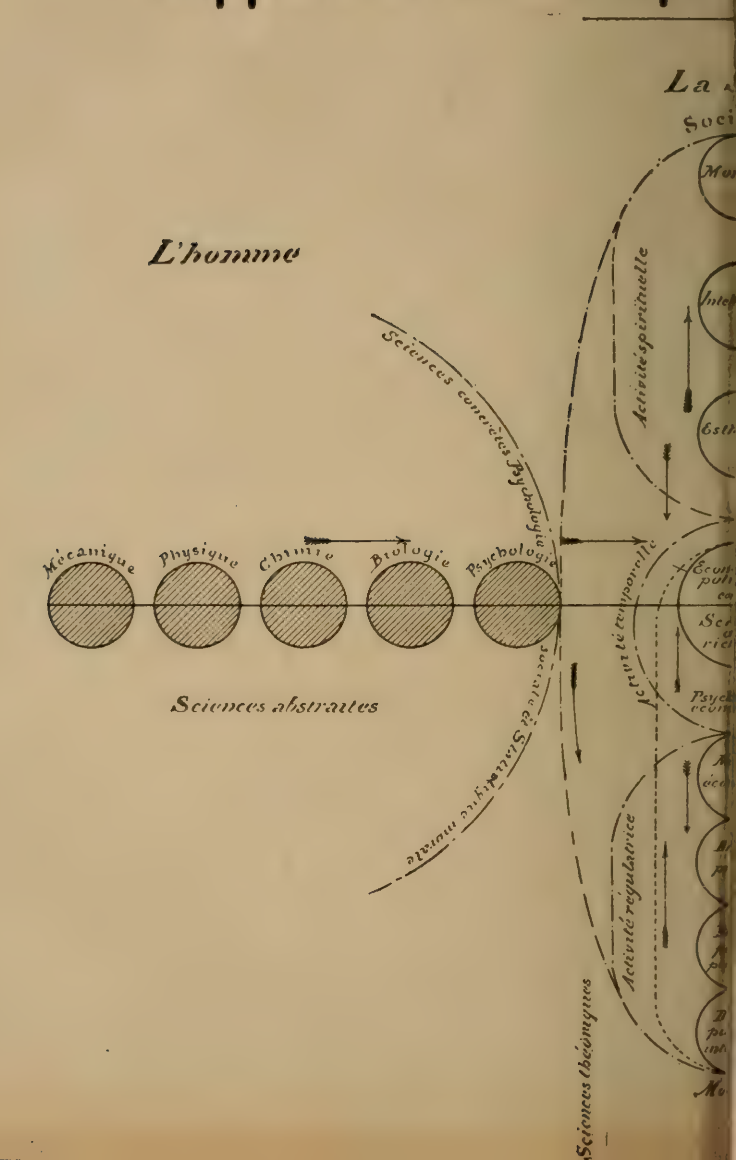
Dès lors, à mesure que cette subordination naturelle se révèlera mieux, la Science se préoccupera davantage de régler les conditions de la vie économique, de manière à faire participer plus largement tous les membres de la Communauté à la vie supérieure de l'humanité. Une économie politique fermée, qui ne se proposerait d'autre objet que la production et l'accumulation des richesses, ne répond pas plus à l'état d'avancement de la Science, qu'aux besoins de notre époque et aux aspirations populaires ; il faut qu'elle cherche sa véritable *fin au dehors*, *au-dessus* de la considération de la richesse elle-même, dans la considération même de l'homme social, c'est-à-dire dans la Sociologie. C'est alors que la répartition des richesses devient le problème le plus pressant, le plus redoutable, le plus sublime, parce qu'une juste répartition des richesses est le seul moyen de faire participer le plus grand nombre à la vie supérieure de l'humanité. Ce moment où la Science économique prend conscience des rapports qui la lient à la théorie du développement spirituel des Sociétés, *qu'elle tient en sa dépendance*, et à la Psychologie morale et au Droit, qui règlent les activités dont elle étudie les manifestations, et où, par un retour admirable vers un idéal plus pur, l'évolution normale des Sociétés, elle fait appel à des principes moraux et à un Droit plus élevés, ce moment à été appelé *Moment éthique* de la Science. Ce sera le moment d'un *Socialisme positif* basé sur une *Sociologie économique positive.*

La place que la science économique occupe dans l'ensemble du savoir humain est désormais nettement définie : un diagramme destiné à une plus large interprétation ultérieure, marque ses rapports avec les autres sciences en résumant

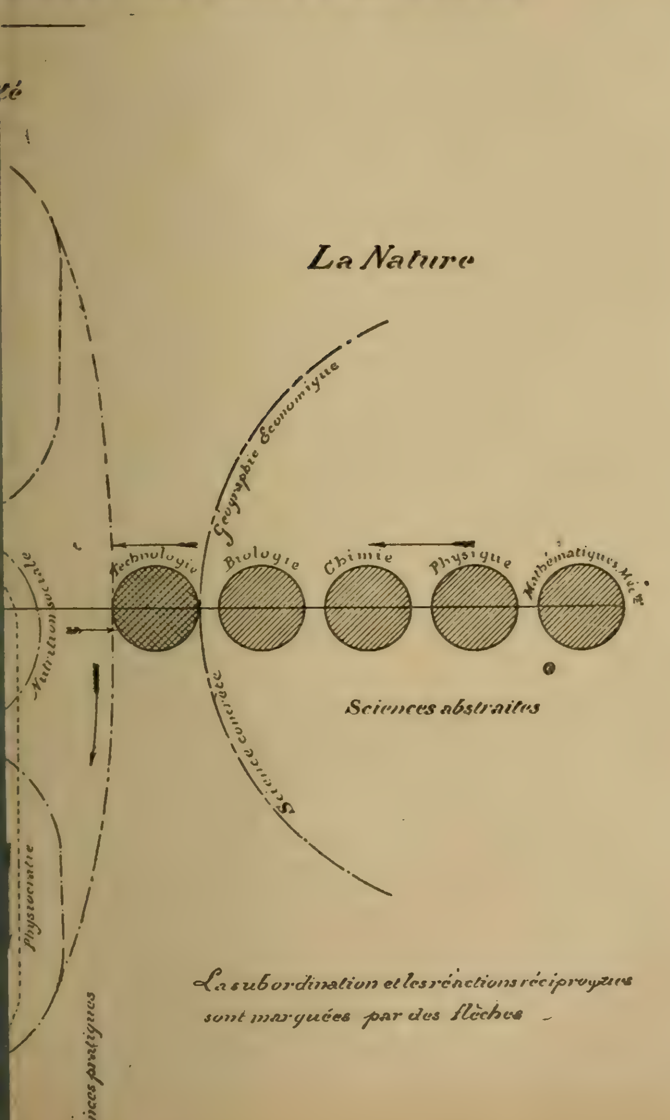
l'œuvre critique du siècle. Elle est au confluent de la science de l'homme et de celle du milieu physique, elle se fonde sur la hiérarchie des sciences plus simples. On y voit comment l'activité économique tient en sa dépendance directe la vie spirituelle des sociétés et comment elle est elle-même subordonnée aux formes complexes de l'activité régulatrice, la morale et le droit, manifestations supérieures de l'activité spirituelle; comment, dès lors, ces grandes classes de phénomènes sociaux, en réagissant incessamment les uns sur les autres malgré des liens de subordination fondamentaux, révèlent l'unité imposante de la *Sociologie* et comment, finalement, l'économie politique ne peut plus avoir d'autre nom que *Sociologie économique*. Le diagramme montre avec quelle pénétration les Physiocrates lui avaient déjà, bien qu'imparfaitement, donné ce caractère.

La même conception de la méthode et de la *loi économique*, qui transforme la Science, transforme également les idées sur l'intervention régulatrice ou modificatrice qui peut être exercée sur les conditions économiques d'une nation, et sur l'étendue de cette action : c'est que les *principes de conduite* des particuliers, des associations et des gouvernements ne sont que la *déduction* des lois économiques elles-mêmes. Aux lois, naturelles universelles et absolues des pères de la Science, combinées avec le caractère providentiel et harmonique qu'ils leur assignent, à l'Ordre social absolu qui en résulte nécessairement, correspond le *laisser faire, le laisser passer* absolu ; la conception relative des phénomènes, de l'ordre social, l'élimination définitive d'un vain et stérile *finalisme*, la connaissance de plus en plus parfaite des circonstances qui affectent le mouvement social des richesses et les énergies morales et intellectuelles des hommes qui y participent, étendront de plus en plus une action *modificatrice salutaire* jusqu'aux limites tracées par les lois fondamentales de l'Evolution économique elle-même, et cette action sera d'autant plus profonde et

Rapports de l'économie poli



e avec les autres sciences



plus sûre qu'elle s'appuyera sur les lois de phénomènes plus rigoureusement dégagés. Auguste Comte l'a dit avec raison : c'est là le fondement scientifique des espérances rationnelles d'une réformation systématique de l'humanité.

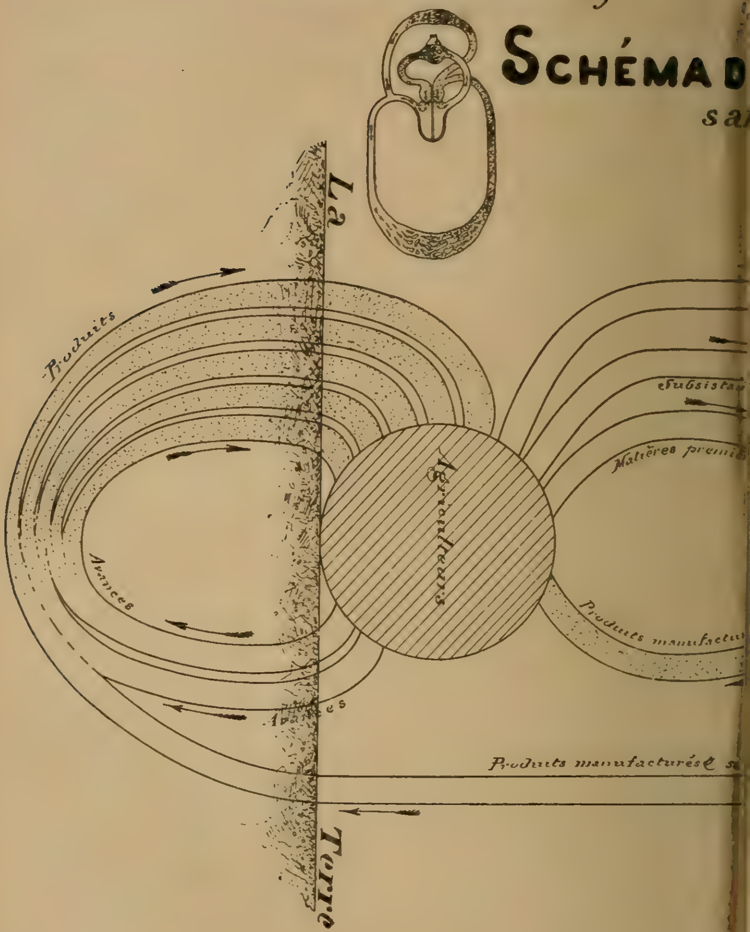
Les fonctions de l'Etat seront conçues corrélativement : primitivement, simple gardien d'un Droit naturel absolu, assurant la coexistence d'individualités libres, il deviendra un organe civilisateur puissant et le principal interprête d'un *Droit* historique et modifiable ; la plus haute intervention de la Société, dans sa propre évolution économique, sera la *Constitution progressive du Droit économique et des formes de la propriété* les mieux adaptées à l'état moral de l'homme et les plus propres à assurer, avec l'accroissement des richesses, le progrès de tous les membres de la communauté vers la commune participation à tous les bienfaits de la civilisation et l'égalité réelle des conditions.

Enfin, la Sociologie économique théorique qui expose les lois de *ce qui est*, et la Sociologie *économique pratique* qui recherche ce qui *doit être*, retrouvent l'unité de méthode qu'elles avaient perdue avec Rossi, Mill, Cairnes, et qu'elles n'avaient connue avec la Physiocratie que dans l'Absolu. L'une et l'autre seront soumises désormais à la même méthode inductive et la possibilité de prolonger méthodiquement l'état *réel* vers un idéal toujours plus pur est le gage de la *rénovation* pacifique des sociétés. Quand on considère la Sociologie économique au point de vue de l'Evolution, quand on songe que le grand phénomène qui forme l'objet de son étude, la Société humaine, se développe incessamment dans le temps et l'espace, laissant ainsi la Science elle-même éternellement inachevée, on en vient à surprendre un lien profond, intime, entre la théorie et la pratique. C'est qu'en effet toute portion de l'idéal, une fois réalisée, sort de la Science pratique pour devenir matière de la Science théorique ; elle vient, comme un élément nouveau, accroître le savoir positif et contribuer à son tour à la genèse

d'un idéal nouveau. Si ce mouvement incessant pouvait être rendu régulier et rigoureusement méthodique, tout ce qu'il y aurait d'idéal réalisé reviendrait successivement au réel, comme le réel engendrerait des formes savamment graduées de l'idéal, et toujours réalisables à leur tour; de telle sorte que si l'on pouvait, par impossible, embrasser dans une compréhension absolue tout le développement économique du genre humain, la Science théorique et la Science pratique se confondraient avec l'identification de la totalité du réel et de l'idéal, et l'économie politique, dans son sens le plus élevé, ne serait que l'exposé de l'un des aspects de l'évolution totale de l'Humaté vers le bien-être et la justice.

Bibliographie. — *J. B. Say*, Cours complet d'Economie politique. — *Blanqui*, Histoire de l'Economie politique. — *J. Kautz*, Die geschichtiche Entwickelung der National Oekonomie und their Literatur. — *E. Dühring*, Kritische Geschichte der National Oekonomie und des Socialismus.— *Scheel*, Histoire de l'Economie politique et du Socialisme dans le *Handbuch* der Politischen Oekonomie dirigé par *Schönberg*. — *Ingram*, A history of Political Economy. — *L. Cossa*, Guida allo studio dell' Economia politica. — *G. Cohn*, A history of Political Economy. — *T. Kirkup*, A history of Socialism. — *B. Malon*, Histoire du Socialisme. — *Cliffe Leslie*, Essays in political and moral philosophy. — *Cusumano*, La scuole economice della Germania. — *Espinas*, Histoire des doctrines économiques.

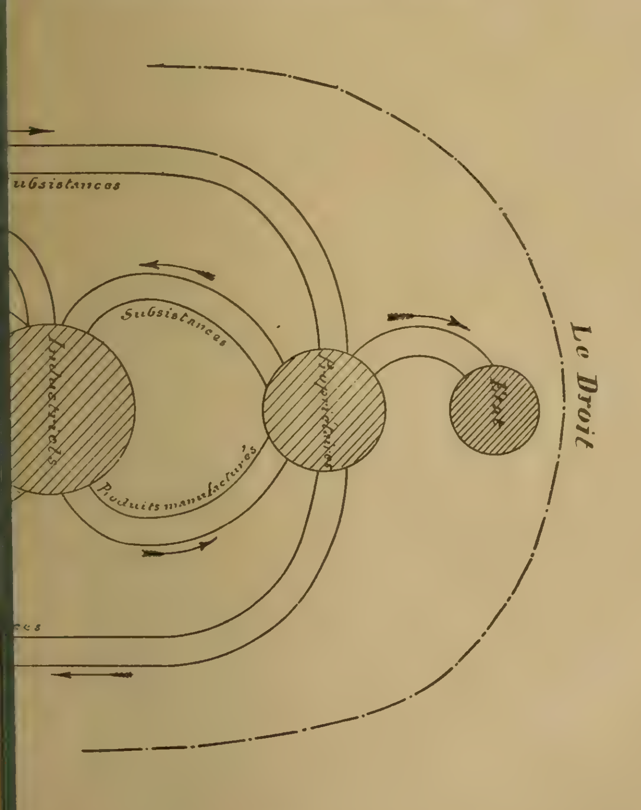



Harvey
Schéma de la circulation du sang
SCHÉMA D
La
Terre
Produits
Avances
Agriculteurs
Subsistan
Matières premiè
Produits manufactu
Produits manufacturés &

Quesnay

LACIRCULATION DES RICHESSES

intervention de la monnaie



1re ÉPOQUE.

LA PHYSIOCRATIE

LE DROIT NATUREL ET LA CONSTITUTION DE LA SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE STATIQUE, OU DE L'ORDRE NATUREL.

I. QUESNAY ET L'ECOLE PHYSIOCRATIQUE.

L'Ecole physiocratique est la première dont je me propose d'étudier les travaux, selon le plan général que j'ai tracé.

Elle a eu la gloire de présenter, au milieu du XVIIIe siècle, une conception systématique, non pas seulement de l'économie politique dans le sens étroit de *science des richesses*, mais de la sociologie économique elle-même ou de la science sociale considérée sous l'aspect économique.

L'Ecole formait une pléiade de philosophes, de savants d'hommes d'état, groupés autour du Docteur Quesnay, médecin de Louis XV. Son plus illustre représentant fut Turgot; mais à côté de ces deux grands hommes, il faut placer des économistes justement célèbres: Dupont de Nemours, Mirabeau le père, Lemercier de la Rivière, Letrosne et l'abbé Baudeau.

Elle reçut son nom de l'un des disciples de Quesnay même: Dupont de Nemours, qui publia, en 1768, un recueil de travaux du maître sous le titre, *Physiocratie* ou *constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain.*

5.

C'était le sens littéral donné par l'étymologie : *tès phuseôs Kratèsis*, gouvernement de la nature, *phusis et Kratein* gouverner.

Les représentants de l'Ecole portent aussi le nom de Philosophes économistes. Joseph Garnier pense même que le terme Physiocrates, créé en 1768, a été abandonné dès 1771 et 1772. En effet, deux disciples de Quesnay publient alors, l'un, le margrave de Bade, un abrégé des principes de *l'Economie politique*, l'autre, l'Abbé Baudeau, son introduction à la Philosophie économique. Les termes sont plutôt synonymes pour l'Ecole, car nous voyons que l'édition de Leyde de 1768 de la Physiocratie de Dupont, renferme une seconde partie: Discussions et développements sur quelques-unes des notions de *l'Economie politique*. Les termes *Economie politique*, qu'on retrouve d'ailleurs dès le XVIe siècle (Montchrétien), étaient adoptés en dehors de l'Ecole par James Steuart et Verri, par J. J. Rousseau dans un article de l'Encyclopédie (1775). Seulement, sous la plume d'un physiocrate, les mots n'avaient pas la même signification que pour J. J. Rousseau ou Steuart. Pour ceux-ci, la signification donnée par l'étymologie prévalait : *Oikos Nomos*, administration de la maison étendue à la cité, à l'Etat ou nation, *polis* : c'est-à-dire théorie de l'intervention du gouvernement pour réaliser l'ordre économique. — Pour les Physiocrates, les mots signifiaient : théorie de l'ordre économique naturel ou des lois naturelles du mouvement social de la richesse, *théorie de l'ordre qui se réalise spontanément*, par opposition à celui que l'Etat réaliserait volontairement. Les mêmes mots ont pu désigner des choses complètement distinctes et même opposées. Aujourd'hui encore, la définition de l'Economie politique donne lieu aux mêmes confusions entre l'ordre naturel et l'ordre d'institution légale. Pour l'Ecole de Quesnay, qui identifiait dans une conception absolue *ce qui est selon la nature* et *ce qui doit être selon la volonté collective* de la société, le terme *physiocratie* est le seul

qui respecte sa pensée en la définissant clairement. M. Oncken, professeur d'Economie politique à l'Université de Berne, a publié en 1889 une édition complète des œuvres économiques et philosophiques de Quesnay. Cette belle édition renferme une série de notices et d'éloges consacrés au XVIIIe siècle, à Quesnay, qui permettent de considérer dans son ensemble l'œuvre de ce grand homme, à la fois physiologiste, médecin, psychologue, économiste et philosophe, et surtout, de suivre l'évolution de sa pensée. Deux faits rares frappent d'abord dans l'étude de la vie de Quesnay; le premier, c'est qu'il était déjà d'un âge avancé lors de ses publications sur l'économie politique. Il avait plus de 60 ans quand il publia dans l'*Encyclopédie* les articles : *fermiers et grains*, qui renferment les traits fondamentaux de sa doctrine; le second fait, c'est que toute sa vie antérieure, consacrée aux sciences physiques et biologiques, est comme une préparation méthodique aux travaux de sociologie. On ne peut que regretter l'imperfection et le caractère encore profondément métaphysique des sciences inférieures.

Le bel éloge de Quesnay par le Cher de Mesmon, p. 108, renferme ce mot profond et juste: «s'il y eut jamais un homme dont on pût dire que la chaîne de ses pensées forme l'histoire de sa vie, ce fut Quesnay.»

Né en 1694, Quesnay se détermina jeune à l'étude de la chirurgie et s'appliqua en même temps aux sciences physiques, fondement rationnel de la biologie. Devenu chirurgien, il eut avec un praticien célèbre d'alors, M. Silva, une discussion retentissante sur les effets de la saignée; il devint ensuite secrétaire de l'Académie de chirurgie, et en 1738, il mit en tête du 1er volume des annales de cette académie une introduction où il développa ses vues sur la méthode. Pour lui, la méthode d'observation et la méthode expérimentale combinées sont toutes deux nécessaires à l'avancement des sciences. Il avait publié, en 1736, la première édition de son *Essai physique sur l'économie animale*; il en publia la seconde édition en 1747. Peu

après il devint médecin consultant de Louis XV. L'*Essai*, dominé d'ailleurs par des hypothèses métaphysiques, embrasse non seulement les phénomènes physiques et chimiques de la vie animale, mais les phénomènes psychiques, et jusqu'au problème de la liberté morale. De Fouchy, dans son éloge, place en 1747 la publication d'un essai de psychologie qui a disparu. Le comte d'Albon, dans un autre éloge, fait cette ingénieuse observation qu'après avoir terminé son travail sur l'économie animale, Quesnay se trouva naturellement conduit à s'occuper de l'économie politique. « En réfléchissant, dit-il, aux influences des affections de l'âme sur le corps, on ne tarde guère à se convaincre que les hommes ne sauraient avoir une véritable santé s'ils ne sont heureux, s'ils ne vivent sous un bon gouvernement. Quesnay est peut-être le seul médecin qui ait pensé à cette espèce d'hygiène. »

Ce n'est pas la seule influence qu'exerça sur lui l'étude de la biologie ; sans doute, il put être conduit de l'hygiène individuelle à cette hygiène économique des nations qui fut sa conception de l'ordre naturel, normal, idéal; mais l'influence de la biologie fut plus profonde : elle le prépara à voir dans la société un véritable organisme: ses méditations sur la circulation du sang le préparaient à dégager la théorie du mouvement social de la richesse, véritable circulation collective. Le tableau économique, qui forme le fondement de la science nouvelle, est la traduction en langage social de la circulation du sang. La découverte de Harvey a préparé celle de Quesnay. Ses travaux de psychologie et de philosophie morale sont aussi des éléments de cette puissante élaboration. La théorie de la Liberté, qu'il présente dans son *Essai physique*, renferme tous les éléments de celle que l'on retrouvera plus tard dans son *Droit naturel*.

Ajoutons que d'autres influences y contribuèrent encore. Observateur profond, Quesnay s'était dès longtemps appliqué à l'étude de l'agriculture et l'avait pratiquée lui-même. Ainsi

parvenu à ce degré le plus avancé des connaissances biologiques qui pouvait être atteint alors, mûri et discipliné par l'expérience et la pratique, l'esprit singulièrement élargi par la philosophie des encyclopédistes, dont Quesnay fut le collaborateur, il put aborder la philosophie économique et le droit naturel, et, sans réaliser le rêve ambitieux de constituer définitivement la science sociale, du moins y apporter une contribution inappréciable. Ses travaux économiques se pressèrent en quelques années. Deux articles publiés dans l'Encyclopédie: *Fermiers — Grains*, en 1756-1759, inaugurent cette publication. C'est là que l'on peut constater avec quelle profondeur ce grand homme savait observer, c'est là que l'on surprend l'enchaînement des idées qu'il reproduira plus tard sous une forme abstraite, en les enveloppant des principes rigoureux de son droit naturel. Là aussi, on comprendra comment Quesnay frappé de la diminution de la population en France depuis Louis XIV, et de la situation déplorable de l'agriculture et des charges qui l'accablaient, se fortifia dans cette conviction que le relèvement de la production agricole était la condition nécessaire au développement de toute l'activité collective et aux progrès de la population.

Toute son œuvre se compose de morceaux détachés, de recueils de maximes laconiques et de fragments, et n'offre aucun exposé didactique ou systématique. Le tableau économique, avec son explication, fut publié en 1758, mais l'édition dont Louis XV lui même tira les épreuves a disparu. L'analyse du *Tableau économique* qui subsiste est de 1766. Les maximes générales du *Gouvernement économique d'un royaume agricole* sont de 1758, mais elles figurent déjà sous une première forme à la fin de l'article *grains*. Le *Droit Naturel*, écrit de 15 pages, mais fondement philosophique de l'œuvre, est de 1765. Les dialogues sur les artisans et sur le commerce et les deux Problèmes économiques sont de 1766. Ce sont des travaux complémentaires et accessoires. Ainsi, en dix ans, Quesnay accomplit une révo-

lution scientifique: mais cette œuvre de dix ans, qui forme à peine un volume, est le résultat d'une des plus longues et des plus patientes élaborations scientifiques que l'on puisse signaler dans l'histoire de la science. Pour faire une étude méthodique de l'œuvre du maître, il faudrait suivre l'ordre indiqué par Dupont de Nemours dans le discours placé par lui en tête du recueil: *Physiocratie*, c'est à dire commencer par le *Droit naturel*, exposant les principes philosophiques de la doctrine, puis passer à l'analyse du Tableau économique qui expose son aspect économique proprement dit, aborder ensuite les Maximes du gouvernement économique qui tracent la cónduite du gouvernement à l'égard de ces *lois naturelles* dont Quesnay s'était faít l'interprète.

Mais l'étude générale de la physiocratie exige encore que l'on embrasse les travaux les plus importants des disciples de Quesnay. Le premier exposé systématique qui s'offre dans l'ordre du temps, c'est la *philosophie rurale* du Marquis de Mirabeau. écrit prolixe, plein de redites et de digressions, mais d'une puissance remarquable. (1763.)

Lemercier de la Rivière publia,en 1767, son livre sur *l'Ordre naturel des sociétés politiques* qui forme l'un des exposés les plus complets de la doctrine : il embrasse toute la sociologie. Quesnay avait une véritable admiration pour Lemercier de la Rivière, dont l'œuvre est une application rigoureuse de la méthode déductive. On place tantôt en 1766, tantôt en 1769 seulement, la publication de *l'Essai* de Turgot sur la Production et la Distribution des richesses; c'est un exposé de la science nouvelle, d'une clarté, d'une simplicité, et d'une méthode vraiment admirables. *L'origine et les progrès d'une science nouvelle* de Dupont de Nemours, ouvrage résumant celui de Lemercier, présente un aperçu lumineux et éloquent de la science ; plus tard, en 1771. parut l'introduction de l'abbé Baudeau à la *Philosophie économique*, très belle exposition, un peu trop prolixe, de la doctrine. En 1774, Le Trosne publia deux volumes,

l'Ordre social et *l'Intérêt social*, qui sont l'un et l'autre dignes d'être lus. Il faut regretter vivement que son œuvre ait été mutilée dans la reproduction qui en a été faite dans la collection des physiocrates publiée par Guillaumin en 1848; l'Ordre social n'a pas été réimprimé, malgré son incontestable valeur scientifique. De même *l'Ordre naturel* de Lemercier a été réduit d'une trentaine de chapitres. Cette collection a paru à une époque où l'économie politique s'était détachée de la science sociale, et c'est là ce qui sortait du cadre de la science des richesses proprement dite.

L'œuvre propre de Quesnay sera de dégager les lois selon lesquelles la richesse, c'est-à-dire l'ensemble des biens matériels et propres à la satisfaction des besoins de l'homme, accomplit dans la société un mouvement analogue à celui de la circulation du sang ou, d'une manière plus générale, à l'ensemble du mouvement d'échange de matière et de force avec ce milieu externe constituant la vie de nutrition des organismes : cette œuvre sera ensuite de rechercher dans quelles conditions cette vie de nutrition des organismes sociaux s'accomplira de la manière la plus régulière, la plus continue, la plus juste. Le philosophe embrasse donc dans une synthèse puissante, que nul avant lui ne réussit à réaliser : l'ordre moral, l'ordre économique, l'ordre physique; il saisira entre la psychologie morale d'une part, et les lois du milieu physique d'autre part, des *relations fondamentales*, et c'est de la coordination de ces lois, sous l'empire du Droit naturel, que se dégagera la conception d'un ordre *naturel des sociétés*.

Pour pouvoir dégager *ces rapports* entre l'ordre *moral*, l'ordre économique et l'ordre *physique*, il faudra, tout d'abord, que l'école achève de ruiner une conception empirique de la richesse qui empêche de les saisir : c'est celle du rôle de la monnaie, tel que l'école mercantile l'admettait.

II. Eléments de la conception physiocratique. Fonction monétaire.

On attribue encore trop souvent à l'école mercantile l'idée

d'avoir vu dans la monnaie l'unique richesse, et d'avoir refusé le caractère de richesse aux biens consommables; ce qui est vrai, c'est que, se plaçant au point de vue du commerce international, elle considérait la richesse d'une nation comme *proportionnelle* à la masse de monnaie, et la quantité de monnaie comme commandant toutes les richesses consommables. De là cette préoccupation dominante de réaliser une balance du commerce favorable, qui permît cette accumulation de métaux précieux. C'était là, Quesnay l'a bien montré, le reflet social des conceptions inspirées par l'intérêt individuel, au point de vue duquel l'argent est la puissance qui commande les autres marchandises. L'école mercantile identifiait surtout l'intérêt social avec celui de la classe des commerçants, dont les opérations consistent à acheter les marchandises d'une nation pour les revendre à une autre, d'un producteur pour les revendre avec profit au consommateur : le nombre de leurs opérations augmentant, toutes choses égales d'ailleurs, avec la masse de numéraire dont ils disposent, la richesse est à leurs yeux proportionnelle à la quantité de monnaie. L'œuvre à la fois critique et positive des physiocrates fut de déplacer le *point de vue*, et, au lieu de faire graviter la société autour de l'intérêt particulier ou de l'intérêt des commerçants, et l'ensemble des richesses consommables autour d'une richesse particulière, ils subordonnèrent la monnaie à l'ensemble des autres richesses et l'intérêt d'une classe à celui de la société. Dans l'argent, ils ne virent plus qu'un organe ayant pour fonction de faire circuler les richesses consommables. Leur œuvre fut analogue à celle de Kopernik et de Galilée, en astronomie, ou de Laurent de Jussieu en botanique. Le commentaire de la XIII[e] maxime du Gouvernement Economique est un aperçu lumineux des fonctions de la monnaie.

« L'argent, dit Quesnay, n'est une richesse active et réellement profitable dans un état, qu'autant qu'il rend continuellement richesse pour richesse, parce que la monnaie n'est

par elle-même qu'une richesse stérile, qui n'a d'autre utilité, dans une nation, que son emploi pour les ventes et les achats. »

« L'argent, dit Letrosne, n'est qu'un gage intermédiaire entre les ventes et les achats, il n'est pas *le but* du commerce ; on ne l'acquiert par les ventes que pour le rendre par les achats. » La monnaie devenait ainsi *l'instrument des échanges.*

La vraie richesse des nations consistait à leurs yeux,non pas à avoir beaucoup d'argent, mais des valeurs avec lesquelles elles *pouvaient payer cet argent*,selon l'expression de Lemercier, qui résumait la pensée de l'Ecole en disant : la richesse en argent n'est qu'une richesse seconde, et représentant la richesse première à laquelle elle est *substituée*.

Dans cette critique de la théorie mercantile, l'Ecole physiocratique avait été précédée par Boisguillebert, économiste profondement instruit, du commencement du XVIII[e] siècle. Boisguillebert est l'auteur de trois écrits importants : *Le détail de la France* (1697), *Le Factum de la France* (1707) et *la Dissertation sur la nature des richesses.*

Dans la richesse, dit-il, qui n'est autre chose que le pouvoir de se procurer l'entretien de la vie, l'argent n'est que le moyen et l'acheminement, au lieu que les denrées utiles à la vie sont la fin et le but. — Les idées de Boisguillebert sur la monnaie, exprimées en une forme saisissantes sont surtout développées dans le ch. V du *Factum de la France* et les ch. IV et V de la *Dissertation.*

C'est ainsi que les physiocrates, en intervertissant les rapports entre l'ensemble des choses matérielles utiles à la vie, propres à satisfaire nos besoins, et la monnaie, en faisant marcher le valet derrière le maître, selon le mot de Boisguillebert,la richesse première devant la richesse seconde,selon celui de Lemercier, reportaient nécessairement leur attention vers les lois selon lesquelles les biens consommables se produisent et se distribuent dans la société. C'était sous un nouvel aspect ce retour à la nature qui caractérise tout le XVIII[e] siècle.

Le commerce extérieur des nations perdant cette importance ou cette vertu extraordinaire que lui assignait l'Ecole mercantile, l'accumulation indéfinie des métaux précieux devenait sans objet, car la monnaie était désormais subordonnée aux richesses consommables, sa quantité était limitée par les exigences de la fonction intermédiaire qu'elle avait à accomplir. D'inconditionnée, la monnaie était devenue *un organe conditionné.*

Cela posé, la pensée des physiocrates fut d'analyser les fonctions économiques de la société et les organes qui les accomplissent.

Ce qui les frappa tout d'abord, c'est que l'homme social est subordonné au *milieu physique* extérieur, auquel il emprunte tous les *matériaux* qui servent à la reconstitution incessante de son organisme et à la satisfaction de ses besoins physiques, intellectuels et moraux. C'est ce qui les mena à concevoir la matérialité comme l'un des caractères essentiels de la richesse.

C'est alors que les fonctions économiques de la société leur apparurent avec des caractères particuliers à l'Ecole.

La matière destinée à satisfaire les besoins de l'homme social est *extraite*, d'abord, du milieu extérieur, elle est transformée, puis *distribuée* entre les membres de la société.

Ces fonctions ont pour organes la *classe agricole* (comprenant l'exploitation des mines et des carrières,) qui extrait la richesse du milieu externe — la classe manufacturière qui la *transforme* — la classe commerciale qui la distribue, lui fait subir des changements de main et de lieu.

Les physiocrates ont considéré la classe agricole comme seule productive, comme l'organe unique de la production, et les autres classes : manufacturière, commerciale, celle des professions libérales, comme stériles.

La raison qu'ils avaient d'assigner la productivité comme caractère exclusif à la classe agricole, c'est que, seule, elle

accroît la *masse de matière* mise périodiquement en circulation dans la société.

« Le cultivateur, dit Quesnay *dans son Dialogue sur le travail des artisans*, produit par génération, par augmentation *réelle des produits.* » C'est le sens même de *produire*, mettre dehors.

« L'artisan, disait encore Quesnay, produit par addition des *matières premières* et des *subsistances converties en travail.* » Il les combine et en dégage un changement de *forme* de la matière. Il n'y avait donc pas augmentation dans la masse des produits *matériels*. Sans doute, il y avait par le travail accroissement de la somme des *utilités* de la matière, mais les physiocrates considéraient la matérialité comme condition de l'expression quantitative de la richesse. Ils proportionnaient la quantité de richesse, non à celle d'utilité, mais de matière utile.

La fonction économique de distribution ou d'échange, se ramenait à l'échange de valeur égale contre valeur égale, conçue dans son principe fondamental. — Cette fonction de la distribution ou de l'échange, du commerce, avait réellement pour organes les *producteurs* et les *consommateurs* des produits agricoles bruts ou transformés.

Elle n'impliquait pas de *gain* d'un échangiste sur l'autre, mais l'avantage réciproque d'atteindre la satisfaction des besoins de chacun.

Les organes intermédiaires de cette fonction : voituriers ou commerçants, *servaient* le commerce, mais ne le faisaient pas.

Quesnay et son école les distinguent sous le nom de trafiquants et opposent le *trafic* au *commerce.* Ce trafic est une charge, et le bénéfice des trafiquants, un prélèvement opéré sur les valeurs échangées par les producteurs. Les tendances de la société devaient être à réduire cette *charge.*

Cependant, un autre fait fondamental frappa encore les physiocrates. C'est que la classe qu'ils considéraient comme seule *productive*, était la seule qui assurait un revenu annuel à

la société, ou plutôt celle *qui assurait à la société un produit net formant le fonds de subsistance de toutes les classes non agricoles.*

Le produit brut se compose de tout le produit annuel de la classe agricole, c'est-à-dire de la masse des *subsistances* et des *matières premières* produites annuellement.

Si maintenant, de ce produit brut, on déduit le montant total des avances ou des dépenses de capital qui ont dû être faites pour l'obtenir, on obtiendra le produit net.

Ces avances sont de trois ordres : annuelles, primitives, foncières.

La classe agricole applique chaque année son activité à la culture, elle consomme et fait consommer par les animaux domestiques des subsistances pour assurer la productivité du sol : *ce sont les avances annuelles.* Elle applique en outre au sol, à des intervalles plus longs, des amendements et des engrais ; elle emploie des outils, un matériel, qui se consomment lentement et doivent se renouveler ; du produit du sol, la classe agricole prélèvera donc la portion nécessaire pour entretenir et reconstituer son capital d'exploitation : *ce sont les avances primitives.*

Les travaux que le cultivateur exécute chaque année ou périodiquement, ont dû être précédés de travaux préparatoires à la culture même : travaux de défoncement, de nivellement, irrigation, clôture, sans lesquels les travaux périodiques et annuels eussent été impossibles. Ce sont les cultivateurs originaires qui les ont effectués sur les terres aujourd'hui en culture.

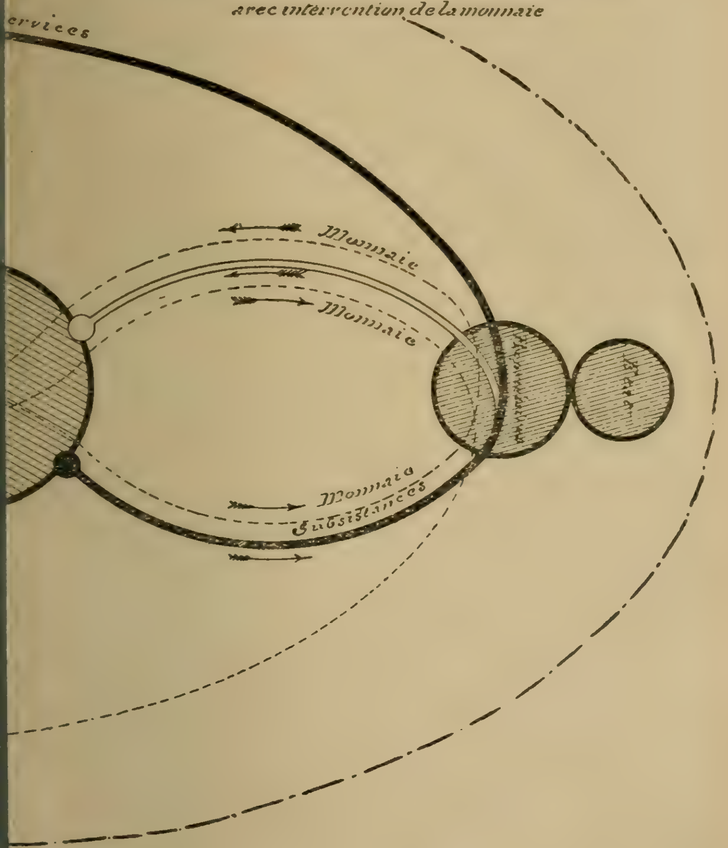
Ces cultivateurs originaires, ou ceux qui leur ont succédé, forment une classe distincte dans la conception de Quesnay : celle des *propriétaires*; de même qu'ils ont, les premiers, ou que leurs auteurs ont les premiers, mis en opération la puissance productive du sol, de même ils ont conservé un droit absolu sur le sol ; c'est à eux qu'appartiendra tout l'excédant du *produit brut,* déduction faite des avances annuelles et des avan-

Ordre moral ind
Science de l'ord
Produits manufacturé
Monnaie
Subsistances
Monnaie
Monnaie
Matières premières
Monnaie
Produits manufacturés
Monna
Le Dro
Ordre moral in

Quesnay

Schema de la circulation des richesses

avec intervention de la monnaie



ces primitives. Le surplus est le produit net : non seulement il comprend la reconstitution des *avances foncières* faites par les *propriétaires primitifs*, mais un excédant qui forme le fonds réel duquel vivent les classes de la Société *non agricoles*.

III. Le tableau économique et la conception organique de la Société.

C'est ce *Produit net* qui sera engagé dans la grande circulation sociale de la richesse. J'ai dit *grande circulation,* car je retrouve dans la circulation des richesses, telle que l'a conçue Quesnay, une analogie très frappante avec la circulation du sang et la division de la grande et de la petite circulation.

La découverte de la circulation de la richesse dans les sociétés économiques occupe, dans l'histoire de la science, la même place que celle de la circulation du sang dans l'histoire de la Biologie. La découverte de Harvey a mis en pleine lumière ce retour constant du liquide sanguin, qui assure l'existence de toute les parties de l'organisme individuel. De même la circulation de la richesse, qui forme le sang et la lymphe des sociétés, assure la conservation et le développement de *l'organisme collectif*. Cette circulation est décrite dans ce que l'Ecole appelle le Tableau économique; elle y comprend, outre l'exposé d'une *circulation normale*, celui de toutes les perturbations qu'elle peut subir et des *effets qui en résultent*.

Ce *Tableau économique*, qui fut l'objet de l'admiration des disciples de Quesnay, n'a guère connu au XIXe siècle que le dédain, l'oubli ou l'indifférence.

« Il est difficile, dit Garnier, de s'expliquer le succès de cette publication assez peu intelligible. Composée de chiffres bizarrement disposés, ce tableau contribue plutôt à jeter du discrédit que des lumières sur la théorie.

«Les explications du marquis de Mirabeau le rendirent encore plus cabalistique et plus mystérieux : celles de l'abbé Baudeau et de Le Trosne, beaucoup plus claires, ne le furent pas encore assez. »

Assurément, le tableau économique présente souvent une complexité singulière due aux différentes hypothèses que conçurent les physiocrates : mais, considéré dans ses traits élémentaires, il est la première exposition synthétique du mouvement de la richesse auquel se ramène la vie organique des sociétés; et quand je considère l'effort de génie qu'il fallut pour le concevoir, j'avoue que je suis bien près de partager l'admiration de Mirabeau : “ depuis le commencement du monde, il y a eu trois découvertes qui ont donné aux sociétés politiques leur principale solidité. La première est l'invention de l'écriture qui seule donne au genre humain la faculté de transmettre sans altération ses lois, ses caractères, ses annales et ses découvertes. La seconde est l'invention de la monnaie, ce bien commun qui unit toutes les nations civilisées ; la troisième, qui est le résultat des deux autres, mais qui les complète, est le *Tableau économique*, la grande découverte qui fait la gloire de notre siècle et dont la postérité recueillera les fruits ».

A travers l'obscurité du tableau économique des Physiocrates, il faut voir le premier essai d'une analyse de la formation de la circulation et de la reproduction du revenu social; et le mouvement social de la richesse, tel que le conçut Quesnay, rappelle la circulation du sang. Les lois de l'association des idées ont sans doute, par leur opération profonde, amené le génie de Quesnay, préoccupé à la fois des phénomènes biologiques et des phénomènes sociaux, à transporter dans la société ce mouvement circulaire qui assurera la continuité de son existence.

Un extrait de l'une des lettres de Turgot sur le commerce des grains nous permettra de bien saisir ce grand phénomène et marquera en même temps l'analogie biologique.

« Le cultivateur consomme immédiatement ce qui est nécessaire à sa nourriture ; le reste se partage entre lui et le propriétaire, et tous deux, par leurs dépenses, soit qu'elles aient pour objet la continuation ou l'amélioration de la culture, soit qu'elles se bornent à la satisfaction de leurs besoins distribuent

le reste en salaires à tous les autres membres de la société pour prix de leur travail. Les valeurs que ceux-ci ont reçues retournent, par l'achat des denrées qu'ils consomment, entre les mains des cultivateurs, pour en sortir de nouveau par une circulation dont la continuité fait la vie du corps politique, ainsi que la circulation du sang fait la vie du corps animal. »

Reprenons cet exposé si simple en en indiquant de plus près l'analogie précieuse et intéressante, car c'est la première expression de la conception organique des sociétés.

Il y a,à la réalité,une grande et une petite circulation sociale comme dans l'organisme individuel. Observons d'abord le phénomène, abstraction faite de l'intervention de la monnaie, en revenant au troc primitif.

La petite circulation, qui rappelle le mouvement du sang du cœur aux poumons et des poumons au cœur, s'accomplit entre la classe agricole, la classe propriétaire ou les cultivateurs primitifs et la terre : le sang veineux et le sang artériel correspondent aux *avances* et aux *reprises*.

Les propriétaires ont fait originairement à la terre les *avances foncières* qui l'ont mise en état de produire. La classe agricole ou *productive* lui fait des avances périodiques ou primitives et des avances *annuelles* qui entretiennent et développent sa productivité.

Le produit de la terre permettra d'abord à la classe productive d'opérer les reprises de ses *avances*. La portion de produit brut du sol que la classe agricole aura *reprise* sera en partie consommée par elle comme *subsistances*, en partie échangée avec la classe *stérile* : les manufacturiers, voituriers, commerçants, domestiques, personnes exerçant des professions libérales. La classe agricole leur fournira directement une partie de leurs subsistances et de leurs *matières premières*, elle en retirera des *produits manufacturés* ou des *services* qui leur permettront de satisfaire à ses besoins et de reconstituer les avances primitives et annuelles au sol et de renouveler la culture.

Cependant, la terre, au-delà des *avances* qu'elle a reçues, donne un excédant : *c'est le produit net* ; il fournira, pour la plus grande part la *subsistance* à tous les autres membres de la communauté, et la *substance* de la plus grande partie des biens matériels consommables auxquels la classe *stérile* donne des formes, des utilités nouvelles.

Le produit net, à son tour, est engagé dans *la grande circulation.* La classe des propriétaires le reçoit des mains des cultivateurs comme récompense proportionnelle de ses avances foncières; mais la nature ne proportionne pas le produit net aux avances des propriétaires ; elle les dépasse dans une mesure qui va croissant avec les progrès de la culture. Le produit net leur assurera leur subsistance, et comme, dans notre hypothèse, il est en nature, composé de *subsistances* et de *matières brutes*, il leur permettra d'acquérir par l'échange les services et les produits manufacturés de toutes les autres classes. L'activité qu'ils entretiendront ainsi, les produits qu'ils acquerront par l'échange pourront être en partie appliqués à accroître la fertilité de la terre. Ce seront de nouvelles avances qui s'ajouteront aux avances antérieures et qui assureront à la fois un produit brut agricole plus considérable, un produit net plus abondant, une circulation de richesse plus intense. Mais ce n'est pas tout: les physiocrates ont admis l'Etat au partage du produit net avec les propriétaires. Pour eux, le seul produit réellement disponible pour l'impôt, c'est le produit net de la terre ; et c'est pour cela qu'il se prononcent tous pour la substitution d'un impôt unique sur le produit net, et qu'ils écartent tous les autres impôts comme devant nécessairement et en dernière analyse se répercuter sur le produit net, après avoir entravé la production du sol, ou la transformation des matières brutes, et troublé le mouvement circulaire de la richesse en semant l'injustice. Les services de l'Etat, qui assurent la régularité de la vie collective, trouvent donc, eux aussi, leur rémunération dans le *produit net.*

Tel est ce tableau économique dans sa donnée essentielle. Faisons maintenant, dans cette circulation des richesses, intervenir l'instrument des échanges, la monnaie, rendue à sa véritable fonction par les physiocrates.

Supposons que la valeur totale du produit brut annuel de la nation soit de 5.

Supposons que le produit net soit égal à 2, et que la masse de monnaie destinée à mettre en mouvement ces richesses soit de 2, et ait une valeur égale à celle des 2 cinquièmes du produit. Supposons qu'au début, les agriculteurs soient les détenteurs de la monnaie et que la classe stérile ait 2 de produits manufacturés entre les mains, résultat d'une transformation antérieure.

Après la récolte, et à la fin de l'exercice annuel de l'exploitation minérale, les agriculteurs donnent les *deux* de monnaie *comme produit net* aux propriétaires, et restent eux-mêmes en possession de toute la *masse des produits*. Les propriétaires acquerront d'abord 1 des subsistances de la classe des agriculteurs en échange de 1 de monnaie; ils acquerront ensuite 1 de produits manufacturés ou services de la classe stérile, en échange de la seconde *unité monétaire*. A son tour, la classe agricole consommera 1 du produit brut pour sa subsistance et acquerra 1 de produits manufacturés et de services de la classe stérile, en échange de la quantité 1 de monnaie, qu'elle a reçue des propriétaires.

La classe stérile sera devenue ainsi en possession des 2 unités de monnaie.

Cette classe stérile ne crée aucune valeur propre, elle *conserve*, en transformant la matière, la *valeur des matières brutes et des subsistances*. Elle donnera donc les deux unités de monnaie à la classe agricole *en échange* des deux de produit brut dont celle-ci sera restée détentrice. Elle recevra ainsi les subsistances et les matières premières qui lui permettront de recommencer la production. A son tour, la classe agricole sera redevenue dé-

tentrice des *deux* de monnaie, comme à l'origine *du mouvement*, qui pourra ainsi se renouveler indéfiniment.

Tel est le tableau économique exprimant un mouvement naturel, *physiologique* de la richesse. Ce qui rend obscure l'intelligence de ce tableau, ce sont les hypothèses nombreuses étudiées par le maître et ses disciples. Ces hypothèses sont celles de perturbations artificiellement produites dans la circulation par l'ignorance, l'imprévoyance ou l'égoïsme. Ainsi Quesnay, dans ses deux problèmes économiques,recherche ce qui se passera dans le cas où le propriétaire dissipera en dépenses de luxe le produit net, au lieu d'en appliquer une part à accroître les avances foncières ou bien ce qui se passera si les avances du cultivateur ne sont pas reconstituées par les échanges avec les autres classes, ou quels seront les effets d'un impôt indirect. Mirabeau ne fait autre chose que multiplier ces hypothèses et ces exercices scientifiques, et c'est tout ce qu'il y a de *cabalistique dans sa philosophie rurale.*

Ces hypothèses suppléent, dans la pensée physiocratique, aux expérimentations directes propres à rectifier et à compléter, et surtout à faire servir dans la pratique la théorie fondamentale de la circulation.

Aujourd'hui, ces perturbations, hypothétiques chez les Physiocrates, prendront le nom de *crises économiques*, hélas, trop réelles, et qui affectent la richesse aux différentes phases du mouvement qu'elle accomplit dans la société.

Dans le Tableau économique, l'argent reprend sa vraie fonction : il redevient un instrument de circulation. La monnaie n'a de fonction que si l'on s'en dessaisit.

La quantité d'argent dépend du nombre et de l'importance des *actes d'échange* à opérer dans la nation, et ce nombre, cette importance sont réglés par le revenu annuel de la nation Les richesses consommables prennent ainsi le pas sur la richesse inconsommable destinée à les faire circuler. L'accumulation indéfinie de l'argent devient sans objet ; la masse d'argent à

employer dans une société doit dépendre de la masse des richesses consommables à faire circuler de main en main.

Au-delà de cette limite naturelle, l'accumulation devient inutile. Adam Smith a rendu ce rapport de dépendance saisissant, en comparant l'instrument de circulation à des poêlons ou casseroles que l'on accumulerait inutilement dans une société où il n'y aurait qu'une certaine quantité d'aliments à préparer.

Le Tableau économique montre également que, dans la conception physiocratique, tous les salaires, tous les profits distribués dans la société, aussi bien que la rente des propriétaires, ont leur source commune dans la *Production agricole.*

Les manufactures et le commerce n'ajoutent rien, aux yeux de l'Ecole, à la quantité *totale de matière* ni à la valeur *totale du produit brut*, bien qu'ils augmentent *l'utilité* de la matière et conservent, en la transformant, *la richesse*. Ce qui marque la différence profonde de l'agriculture et de toutes les *professions stériles*, c'est que les travaux des artisans et des professions libérales forment une *dépense* pour la Société économique, qu'elle ne peut s'étendre au-delà du *produit net*, qu'elle est limitée par le produit net. Assurément, ces travaux satisfont des besoins, mais la tendance sera de les obtenir au taux le plus bas. De là cette formule que Quesnay donnait comme la perfection de la conduite économique: *obtenir la plus grande augmentation possible de jouissances pour la plus grande diminution possible de dépenses*. Les avances faites à la culture, au contraire, sont reproductives, et plus elles s'accroissent, plus s'accroît le produit brut, et avec lui le produit net: et plus aussi peuvent se multiplier les travaux des artisans, plus sera intense le courant social de la richesse.

Les deux aspects, au point de vue sociologique, de *l'ordre spontané*, tel que les physiocrates l'ont conçu, se révèlent maintenant à nous.

Il y a, d'abord, une *surbordination* nécessaire entre les diffé-

rents modes d'activité sociale; certains modes peuvent exister sans que certains autres existent.

Dans l'organisme individuel, il n'y a de circulation du sang que lorsque la respiration est localisée dans des branchies ou des poumons : le sang doit aller au devant de l'air.

La petite circulation est la condition nécessaire de la grande circulation.

De même, il y a une certaine succession de travaux nécessaires pour assurer la conservation et le développement de la vie collective. Toute l'activité collective dépend, avant tout, de l'action tutélaire de l'Etat.

Il faut que certains travaux préalables mettent la terre en état de produire pour que les cultivateurs puissent appliquer leur travail au sol.

Il faut que l'opération continue et constante de ces agriculteurs soit assurée ponr que les autres classes sociales rencontrent dans le produit net leurs conditions essentielles d'existence. La classe agricole semble destinée à effectuer les échanges naturels avec le milieu physique ; elle tient tous les autres organes en sa dépendance : sans elle, ils n'existeraient pas. Ainsi encore, l'instrument monétaire est subordonné au produit qu'il fait circuler.

Mais une fois que le produit net se forme et que des classes non agricoles se constituent, ces classes rendent à la classe agricole des services et des produits façonnés, elles tiennent, à leur tour, la classe agricole en leur dépendance puisqu'elles lui servent de débouché, puisqu'elles l'approvisionnent de leurs produits. A côté d'une loi de *subordination primordiale*, voici que nous constatons une loi de corrélation, exactement comme le fit Cuvier dans les organismes individuels.

Quesnay jetait ainsi les fondements de la conception organique de la société économique.

La vie collective n'est plus qu'un vaste système d'échanges de matière et de force avec le milieu extérieur d'abord (con-

sommation et production), entre les hommes ensuite (distribution). Elle se résout dans une succession d'actes de *consommation et de production* que relient des *contrats d'échange* : et la vie de la société, celle de tout individu, dépend du retour incessant de ces actes, exactement comme la vie de toutes les cellules d'un organisme dépend du cours régulier du torrent sanguin.

Telle est la conception élémentaire de l'ordre naturel élaborée par le génie de Quesnay. On en a vu aisément les imperfections, mais on n'en reconnaît presque jamais l'incomparable grandeur. Le développement progressif de la science, la suite de cette histoire va le montrer, enlèvera aux propriétaires cette prépondérance que leur assigne la physiocratie ; elle cessera d'identifier leur intérêt avec celui la société même. — La productivité de la classe manufacturière sera reconnue, on réussira à établir que le travail agricole n'a pas seul la propriété de produire un excédant — que le travail industriel, lui aussi, présente une plus value analogue au produit net. — Mais l'idée fondamentale d'une circulation sociale de la richesse n'en aura pas moins été dégagée par Quesnay, et la postérité placera cette découverte au même rang que celle de la circulation du sang due à Michel Servet et à Harvey.

Je me suis appliqué, dans deux diagrammes, à exposer le mouvement circulaire de la richesse sociale et ses ropports avec la circulation du sang : le premier reproduit ce mouvement en faisant abstraction de la monnaie, il montre comment la continuité de la vie économique peut être conçue sans intervention de la monnaie ; il rend sensible la distinction de la grande et de la petite circulation, celle des avances de la culture et du produit net avec ses divisions, le vaste système d'échanges entre les organes de la vie sociale, dans lequel il est engagé. Le second diagramme combine le mouvement social des richesses consommables avec celles de la monnaie qui est l'instrument de leurs échanges ; on y retrouve l'ins-

trument monétaire dans les *proportions définies* indiquées au § III, et que lui assigne son *caractère organique.*

J'ai dit ailleurs que l'édition primitive du *Tableau économique* tirée à Versailles à un très petit nombre d'exemplaires, a complètement disparu, mais des recherches récentes ont abouti à la découverte d'une épreuve de l'œuvre de Quesnay. M. Oncken, l'économiste contemporain le plus versé dans l'histoire de la Physiocratie, avait en 1888, rappelé la perte du premier Tableau économique dans son introduction aux œuvres de Quesnay; M. Stern, professeur à l'Université de Zurich, en rendant compte de cet ouvrage, suggéra l'idée que le tableau pourrait se trouver parmi les papiers du marquis de Mirabeau, aux Archives nationales, à Paris. C'est sur cette indication qu'un savant autrichien, M. Stéphan Bauer, fit aux archives des recherches qui ont amené la découverte de l'épreuve du tableau corrigé, en décembre 1758, de la main de Quesnay lui-même. M. Bauer a publié le commentaire de ce document dans l'*Economic journal* de mars 1895, et la *British Economic Association* dont ce recueil est l'organe, a voulu magnifiquement célébrer le deuxième centenaire de la naissance de Quesnay en publiant le fac-simile du Tableau Economique et celui de l'épreuve de son explication avec les corrections marginales de Quesnay lui-même. (Londres, Mac Millan 1894).

On retrouvera dans ce volume la reproduction du tableau économique de 1758, d'après la publication de l'association britannique. Les données de Quesnay sont celles-ci : au moment où il va retracer le mouvement social de la richesse, la production de la classe agricole a exigé 600 livres d'avances, et les travaux de la classe stérile, 300 livres : le produit net de la culture est de 600 livres, qui ont passé aux mains des propriétaires sous forme de monnaie. Ceux-ci en répartissent la dépense entre les cultivateurs et les industriels, par moitié dans l'hypothèse, achetant d'une part du pain, de la viande, du vin, etc., de l'autre des vêtements, ustensiles, meubles, etc. Les 300 livres

reçues en échange par les cultivateurs sont dépensées, moitié en subsistances qu'ils produisent, moitié en produits manufacturés de la classe stérile : leurs avances renaissent ainsi avec un produit net correspondant de 300 livres, comme on le voit sur le diagramme. Les 300 livres du produit net que la classe stérile a reçues en échange des propriétaires sont à leur tour consacrées moitié, 150 livres, à reconstituer une partie des avances de cette classe, moitié à acquérir des matières premières et des subsistances de la classe agricole. Celle-ci rentre, par là, dans une partie nouvelle de ses avances qui reconstituent un produit net correspondant (150 livres) : elle consacre une partie de cette somme, la moitié, à acquérir des produits manufacturés ; on assiste alors à des sous divisions successives des dépenses des deux classes, qui aboutissent à des reconstitutions partielles de leurs avances respectives, et le *processus total* embrassé par Quesnay reproduit les avances des deux classes laborieuses : 600 + 300 livres, et le produit net des propriétaires (600 livres) en tout 1,500 livres comme on le voit indiqué sur le schéma de Quesnay même.

J'ai, dans les deux planches qui accompagnent cette étude, embrassé dans son unité le mouvement social de la richesse, dont Quesnay a analysé les différentes phases.. On saisit mieux, par là même, l'analogie biologique.

IV. Les Lois naturelles et l'Harmonie de l'Ordre physique et de l'Ordre moral.

Il s'agit maintenant de rechercher avec les physiocrates, les conditions d'un retour régulier et constant de ce mouvement social *de la richesse*.

Ici, les physiocrates vont mettre en présence la *nature morale* de l'homme et la nature *physique extérieure* ; ils vont chercher des relations constantes entre ces deux mondes, et, entre les lois qui les régissent, un tel enchaînement que leur dernier

terme, selon l'expression de Letrosne, soit *un cercle non interrompu de reproduction et de consommation constamment entretenu par la fécondité inépuisable de la terre.*

C'est la découverte de ces rapports entre la nature et l'homme social qui a permis la constitution de la science : « c'est cette liaison, a dit encore Letrosne, entre la loi de Justice, qui renferme les Droits et les devoirs de l'homme social et les lois de la reproduction et de la distribution des subsistances que les philosophes n'ont pas saisie et *c'est en cela que la science économique est vraiment nouvelle.* » Rien de plus profond que ces paroles de Letrosne n'a été dit sur les physiocrates. C'est ici que se présente à nous la question des *lois naturelles* en économie politique. C'est aux physiocrates que revient l'impérissable gloire d'avoir reconnu que les phénomènes économiques sont soumis à des lois naturelles, mais ce sont eux aussi qui, par le caractère qu'ils ont assigné à ces lois, ont préparé la crise redoutable que traverse la science moderne et rendu nécessaire la révolution scientifique qui s'accomplit dans la direction positive.

La loi naturelle, au sens positif, exprime une relation constante entre les phénomènes : les lois de la vie végétative expriment les relations constantes entre les organismes végétaux et leur milieu physico-chimique, et selon lesquelles ils se conservent, se développent et se multiplient. Ces lois existent indépendamment de l'homme, des besoins de l'homme ; elles subsisteraient alors même que l'homme aurait disparu.

La loi naturelle, au sens physiocratique, exprime quelque chose de plus : ce ne sont pas les conditions d'existence *de ce qui est*, mais les conditions *de ce qui doit être.* Les lois physiques de la végétation seront pour eux les conditions selon lesquelles la multiplication des végétaux consommables par l'homme atteindra le plus haut degré. Il y a donc une fin à *atteindre* ajoutée par eux à la conception purement scientifique de la loi. « La loi physique, dit Quesnay lui-même, est le

cours réglé de tout évènement physique de l'ordre naturel évidemment le *plus avantageux au genre humain.* » Il révèle par là même la *fin poursuivie.* C'est une succession de phénomènes physiques telle qu'elle se traduise par la plus haute *utilité* possible pour *l'homme.* Semblablement dans l'ordre moral, la loi scientifique, au sens positif, exprimera simplement une tendance uniforme et constante de l'homme. Pour Quesnay, ce sera quelque chose de plus, ce sera la direction de la volonté *humaine* la plus propre à assurer le *bonheur mêmede l'homme.*

Elle exprimera les conditions morales dans lesquelles les ten dances dirigeantes de la volonté humaine s'harmoniseront le plus parfaitement avec les lois physiques de l'ordre naturel-*plus avantageux au genre humain.*

Il y a donc, aux yeux de Quesnay, un enchaînement naturel des lois morales et physiques le plus propre à assurer l'abondance et la juste distribution des richesses. Cet enchaînement est l'œuvre même de l'auteur des choses.

« Ces lois, dit-il, forment ensemble ce qu'on appelle la loi naturelle. Tous les hommes et toutes les puissances humaines doivent être soumis à ces lois souveraines instituées par l'Être suprême, elles sont immuables et les meilleures lois possibles : par conséquent la base du gouvernement le plus parfait »

Les lois naturelles sont donc conçues, non seulement comme concourant à une *fin*, mais encore comme faisant partie d'un *plan général*, d'un ordre idéal tracé par l'auteur des choses, et imprimé par lui dans la *nature.* La nature est au yeux de Quesnay le reflet de la pensée divine, ou l'instrument des dessins de la Providence, et le *naturel* est identique à l'*idéal absolu.* Aussi la physiocratie est dominée par la préoccupation de la *cause première* des choses et des *causes finales* qui leur sont assignées. Elle est sociologique, *finaliste*; le plan

divin la science nouvelle le découvre, et elle le propose comme direction de la conduite économique à la *liberté de l'homme*: il la frappe par l'*évidence* même des effets que sa réalisation offrira pour le bonheur des hommes. La théorie de la *liberté*, que Quesnay a présentée dans ses *essais physiques sur l'économie animale*, s'adapte à cette conception, car il en fait la faculté de se déterminer par des *motifs*. Il combat l'hypothèse que la liberté consiste à se déterminer sans motif et se propose de rechercher dans quelles conditions la liberté humaine se déterminera, *non pour* ce qui est le plus agréable, mais le *plus avantageux*. Ici, l'excellence des motifs sera évidente.

La physiocratie a donc une base théologico-métaphysique. C'est pour cela qu'elle conçoit l'*ordre* naturel comme absolu et invariable, et c'est pour cela qu'elle propose à l'homme de se borner à laisser l'ordre naturel se réaliser de lui-même.

Les physiocrates ont par là introduit dans la science sociale une association d'idées qui a prévalu longtemps entre la constance des *lois naturelles* et l'*immodificabilité* des phénomènes par l'intervention des hommes, et surtout de la Société représentée par l'Etat. Les lois faisaient partie d'un *ordre absolu*, d'un *plan idéal* conçu par la Providence, et l'homme n'avait d'autre mission que de le laisser s'accomplir.

La science, dans les autres départements, nous révèle, au contraire, que, partout où les lois sont reconnues dans les phénomènes et où se répand l'esprit positif, l'action modificatrice et réparatrice des hommes s'étend et s'affermit, ainsi, dans l'hygiène et la médecine; seulement elle s'exerce selon les lois mêmes de la nature, c'est son appui et sa garantie. C'est que là aussi la conception d'un plan prédéterminé, dont l'Etre des Etres poursuivrait la réalisation et que l'intervention humaine ne pourrait que troubler, cette conception s'éloigne et se dissipe. Elle est en dehors du domaine du savoir positif. C'est

ce mode de concevoir les phénomènes sociaux qui s'introduira graduellement dans la science sociale.

Nous pouvons maintenant suivre l'enchaînement des lois naturelles avec les Physiocrates. Les meilleurs guides sont Lemercier de la Rivière, dans son *Ordre naturel*, Dupont dans son *Discours préliminaire* et son *Introduction à la Science nouvelle*, et Quesnay lui-même : dans le *Droit naturel*.

La loi de consommation est la loi fondamentale de l'individu. Elle révèle sa subordination *au milieu physique* qui doit fournir à l'homme les matériaux et les forces nécessaires à son entretien. Il ne peut s'affranchir de cette nécessité physique de pourvoir à sa consommation.

Cette subordination au milieu physique, se révélant par le retour périodique des *mêmes besoins*, est d'autant plus manifeste et plus pressante que la population croît plus rapidement, et qu'elle dépasse davantage le nombre d'hommes qui pourraient vivre des produits spontanés de la terre.

A ce point, la multiplication des produits devient aussi impérieusement nécessaire que leur consommation, et cette multiplication ne peut évidemment s'opérer que par l'application du travail de l'homme à la terre.

La tendance à réagir sur le monde matériel pour satisfaire ses besoins, telle sera la loi morale individuelle dans les faits Economiques, tel sera le principe d'action de la société économique chez les Physiocrates. Ils vont désormais expliquer la vie collective par les opérations spontanées de toutes les unités humaines qui composent la société et sont comme les cellules sociales : la force motrice de la société. Economique est désormais inhérente aux individus eux-mêmes.

Une transformation radicale s'est donc accomplie dans la conception de la société. Les Mercantilistes plaçaient hors des individus le principe dirigeant de leur activité : voici les Physiocrates qui le placent *en dedans*.

Le désir de s'assurer la satisfaction de ses besoins dérivant de la nature de son être. est pour chacun cette force motrice, ce principe d'action. Il est la *cause* de ces opérations qui se succèdent dans un ordre invariable, et s'adaptent à l'ordre physique, et elle dépend de la nature humaine.

Dans un état social complexe, assurément tous les individus n'appliquent pas directement leur activité à la production agricole, mais le principe dirigeant de tout individu est le même : c'est la tendance à satisfaire ses besoins, à s'assurer les jouissances, soit directement en agissant sur la nature, soit indirectement en effectuant des échanges avec ceux qui exercent cette action immédiate.

Le propriétaire obéit au désir de s'assurer des jouissances lorsqu'il met la terre en état d'être cultivée. Il en est de même pour la classe agricole et la classe stérile, lorsqu'elles se livrent à leurs travaux.

Tous ces intérêts privés se résolvent en dernière analyse dans l'intérêt de la classe agricole qui se confond avec l'intérêt social ; car, plus la reproduction annuelle sera abondante, plus sera considérable la somme des richesses à partager directement ou indirectement.

L'individu humain et le milieu physique nous apparaissent jusqu'ici comme unis par deux ordres de relations nécessaires.

L'homme est soumis au milieu physique pour la satisfaction de ses besoins. *La tendance morale de l'homme* à réagir sur le milieu, en vue de cette satisfaction, se déduit des besoins avec la même nécessité.

La *réaction que le travail de l'homme* opère sur le milieu physique est nécessairement soumise aux lois du milieu. En effet, ce travail ne sera productif que pour autant que l'homme réunisse les conditions exigées par les lois naturelles, pour la multiplication des animaux et des végétaux.

Quesnay se posait la seconde partie du problème en ces termes :

Il y a une certaine application de l'activité humaine à la terre qui est la plus favorable possible au genre humain ; la succession des différentes opérations qui constituent le cycle de la production agricole peut être plus ou moins parfaite, l'application du travail et du capital au sol plus ou moins énergique, la *circulation* du tableau économique plus ou moins abondante, continue, régulière.

Le problème qui restait à résoudre était de rechercher dans quelles conditions l'activité économique de l'homme se manifesterait le plus favorablement à l'intérêt de tous, serait la plus féconde.

C'est-à-dire, *quelle règle sociale de la conduite humaine individuelle s'adaptait le plus parfaitement possible* à cette succession de phénomènes physiques? Comment la *volonté humaine* serait le plus énergiquement sollicitée à agir de la façon la plus avantageuse à la société même?

V. Le Droit naturel et la Constitution de la Sociologie économique statique.

Le *Droit naturel* de Quesnay a pour objet la recherche des conditions *sociales* fondamentales les plus propres à la réalisation de l'*ordre naturel* tracé par l'Auteur des choses.

L'homme ne doit pas être considéré comme seul dans l'exercice de la *liberté*, il vit en société avec d'autres hommes, et ce qu'il faut découvrir, ce sont les conditions fondamentales de leur coexistence. Celles-là aussi sont inscrites dans la nature immuable aux yeux de Quesnay.

Si on me demande ce que c'est que la justice, disait-il, je répondrai que c'est une règle naturelle et souveraine, reconnue par les lumières de la raison, qui *détermine évidemment* ce qui

appartient à soi-même et à un autre. Le Droit naturel sera la sphère du Droit tracée par la justice autour *de chacun.*

L'un des caractères originaux de l'œuvre de Quesnay, c'est que pour lui, le Droit naturel s'étend graduellement à mesure que la société se développe. La société organisée est ainsi elle-même la condition de la réalisation parfaite du Droit naturel. C'est vainement qu'à l'état de nature le droit de *tous* à tout sera reconnu. Ce droit est limité en *fait* par l'impuissance de chacun à l'exercer. La constitution de la société permettra le concours mutuel des forces et paralysera les entreprises des forts contre les faibles. On comprendra dès lors, qu'aux yeux de Quesnay, l'état social le plus propre à assurer le Droit naturel, est celui où les hommes sont réunis en société sous une autorité tutélaire, organe protecteur de la justice.

Cet état où le Droit naturel est le plus complet et le mieux assuré n'est pas l'état de nature, il est l'état conforme aux *lois naturelles.* Au fond, tous les philosophes du XVIIIe siècle gravitaient autour d'une conception d'un régime d'ordre, soustrait à l'arbitraire des gouvernements et conforme à un plan inscrit dans la nature. On y cherchait l'appui contre l'arbitraire; c'est la grandeur de la justification de leurs hypothèses métaphysiques.

Reconstituons maintenant le Droit naturel des Physiocrates.

Le Droit apparaît aux Physiocrates avec un caractère organique; il forme l'ensemble des conditions morales d'un équilibre permanent et stable des fonctions de la vie économique. C'est pour cela que l'œuvre des Physiocrates est une véritable sociologie : le Droit et l'Economie politique sont pour eux indissolublement unis, et, jamais avant eux, on n'avait mis en lumière l'aspect économique du droit, dégagé le Droit économique.

Le petit ouvrage de Quesnay, le *Droit naturel*, a pour objet d'adapter le Droit aux lois de la *nature humaine* et à celle du

milieu physique, de les coordonner en considérant ces lois comme faisant partie d'un *plan providentiel.* Le Droit qui s'y ajustera et en assurera l'opération la plus parfaite, sera le *Droit vraiment naturel.*

Ce Droit naturel ne se constituera que lorsque la raison humaine sera suffisamment éclairée et que le plan divin se sera déroulé sous les regards des Philosophes; mais une fois conçu, il participera du caractère invariable et absolu des lois elles-mêmes. La Physiocratie ne reconnaît qu'une forme abstraite et invariable du droit : celle qui par son évidence frappe la raison, quand elle est parvenue au point *de connaître avec évidence la marche des lois naturelles*, comme le dit Quesnay. L'histoire n'aura donc jamais, pour les Physiocrates, le processus d'une évolution progressive; elle ne sera et ne pourra être, avec le caractère purement rationnel de la doctrine, que le tableau des oscillations des sociétés autour d'un type idéal et absolu, ou le récit des déviations de l'humanité depuis les temps voisins de son origine, où elle s'est soustraite à l'empire *de la loi naturelle*, jusqu'à l'époque où cette loi reparaîssant dans sa pleine lumière, l'homme, guidé par la philosophie, tente avec elle un nouveau rapprochement. La Physiocratie rajeunit ainsi la doctrine de la chute et de la rédemption, en donnant à la nature la place de la divinité, ou plutôt en interposant la nature entre l'homme et la divinité.

On s'explique le caractère invariable et absolu du Droit Economique dans la Physiocratie, quand on voit les Physiocrates s'efforcer de la déduire des propriétés les plus essentielles et les plus générales de la nature humaine. Nul plus que Lemercier de la Rivière ne lui a donné ce caractère de rigide déduction, dans les XXVI premiers chapitres *de son Ordre naturel*, non reproduits dans l'édition Guillaumin, auxquels il faut joindre le très instructif résumé de la Physiocratie par le *Margrave de Bade*. sous ce titre : *abrégé des*

Principes de l'Economie Politique, et attribué à tort par É. Daire à Dupont de Nemours. Il faudrait y joindre la *Table raisonnée des Principes de l'Economie Politique* de *Dupont de Nemours*, formant un vaste tableau de $1^{m}20$ de large sur $1^{m}24$ de haut, si cette Table n'était à peu près absolument introuvable (1775). A cette époque, l'économie Politique a atteint une forme systématique, et la méthode déductive prévaut définitivement avec Lemercier, Dupont, sur la méthode inductive des articles de Quesnay dans l'Encyclopédie.

L'exposé de ce vaste enchaînement de déductions achève de nous donner l'intelligence de la physiocratie, et nous fournit une base solide pour l'interprétation de tout le développement ultérieur de la science.

D'une part, l'homme doit emprunter au milieu physique les matériaux propres à assurer la *conservation* et le *développement* de son être. C'est la *loi de consommation* qui le subordonne au milieu extérieur. Mais les productions spontanées du sol sont insuffisantes pour satisfaire aux besoins de l'homme ; de la loi de consommation se *déduit donc nécessairement* celle du travail, l'obligation pour l'homme d'appliquer son travail au sol.

De ce devoir du travail se déduit nécessairement aussi le *Droit de travailler*, c'est-à-dire celui de pourvoir à sa propre conservation : c'est ce que les physiocrates appelaient la *propriété personnelle*, le droit pour l'homme de disposer de son activité personnelle sans que les autres membres de la société puissent l'en empêcher : ce droit lui-même est en corrélation avec le devoir de respecter chez autrui le droit de travailler, *la propriété personnelle* ; car autrui ne peut s'affranchir plus que nous de l'obligation de pourvoir à sa conservation. C'est ainsi qu'il n'est pas de devoir sans droit ni de droit sans devoir, formule remarquable devenue célèbre au XIXe siècle parce que l'Internationale l'a adoptée. « Les devoirs, dit Lemercier, ne peuvent être établis dans la société que sur la nécessité dont ils sont à

la conservation des droits qui en résultent. » « Nos droits sont le titre de nos jouissances, dit le Margrave de Bade, nos devoirs sont les conditions à remplir pour conserver et perpétuer nos droits. » (Page 369. Ed. Guill.)

Cette genèse du Droit économique sous la 1re forme de propriété personnelle, vous la retrouverez exposée dans les pages immortelles que Turgot place en tête de l'Edit du mois de février 1776 sur l'abolition des jurandes : « Dieu en donnant à l'homme des besoins, et lui donnant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. »

La propriété mobilière, seconde forme de la propriété, est le prolongement de la propriété personnelle, car elle n'est autre chose que la *propriété des fruits de son travail.*

Cette propriété mobilière n'est donc, aux yeux des Physiocrates, que la propriété *personnelle* considérée dans les rapports qu'elle a nécessairement avec les choses propres à la jouissance de l'homme.

« Le droit de pourvoir à sa conservation *renferme le droit d'acquérir* (Lemercier dans E. Daire p. 342) *par ses recherches et ses travaux les choses utiles à son existence, et celui de les conserver après les avoir acquises.* »

La propriété foncière elle-même puise sa justification, elle aussi, d'après les Physiocrates, aux mêmes sources que la propriété mobilière.

Les Physiocrates l'attachent comme récompense aux travaux de défrichement, de clôture, de construction de bâtiments à ferme, bref à tous ces travaux primordiaux nécessaires pour préparer le sol à la culture. Ce sont ces dépenses premières qui forment le prix originaire, de la propriété.

Lemercier nous dit que les richesses consommées dans les opérations préparatoires de la culture, consacrées aux avances foncières, sont devenues inséparables du sol et ne lui peuvent

être enlevées : que dès lors la propriété mobilière serait lésée si la terre ne restait pas aux mains de ceux qui ont fait ces dépenses.

Ainsi conçue la propriété foncière n'est que l'extension de la propriété personnelle et mobilière. La propriété du fonds suit le sort de la propriété des richesses mobilières qui y sont appliquées, comme l'accessoire suit le principal.

Turgot, de son côté : « les conventions et les lois ont dû garantir aux premiers cultivateurs et à leurs héritiers la propriété des terrains qu'ils avaient occupés, lors même qu'ils cesseraient de les cultiver, et cela pour prix des avances foncières par lesquelles ils ont mis ces terrains en état d'être cultivés, et *qui se sont pour ainsi dire incorporés au sol même*. (§ 17). »

C'est vainement que l'on opposerait aux Physiocrates que les avances foncières faites par le propriétaire représentent une quantité de travail définie, limitée ; que le sol lui-même préexiste à tout travail humain, et que, dussent les avances foncières en devenir inséparables, elles ne peuvent engendrer qu'un droit défini, limité, sur le sol et sur ses produits. Pour les Physiocrates, la propriété n'en restera pas moins la récompense éternelle du premier effort humain qui aura dégagé la puissance productive de la nature.

Tel est donc l'enchaînement : la propriété *personnelle* devient *propriété mobilière*, en s'étendant aux objets mobiliers que nous acquérons par le *travail*.

Elle devient, par une nouvelle extension, propriété foncière, grâce à l'incorporation au sol des richesses mobilières et du travail destiné à l'approprier à la culture.

C'est ainsi que les Physiocrates se sont efforcés de justifier les institutions de droit économique dans leurs causes, *en remontant à leurs antécédents physiques*. Leur conception de la propriété présente jusque là une analogie très marquée avec celle que l'illustre Locke avait développée dans le *Gouvernement Civil*. Locke donne aussi le travail humain comme

justification directe de la propriété, et le travail lui-même est à ses yeux une nécessité dérivant de l'insuffisance des fruits spontanés de la terre.

Chez Locke, l'appropriation du sol par le travail est légitimée par les besoins de l'homme qui rendent le travail nécessaire, mais elle n'est légitimée que dans les limites de ces besoins et de la puissance de travail de chaque membre de la communauté d'abord ; en second lieu, Locke ne justifie l'appropriation privée du sol que parce qu'il admet qu'elle peut être effectuée par tous, les *besoins* de tous étant les mêmes.

Les physiocrates ne resteront pas dans ces limites rigoureuses où Locke, en fondant comme eux la propriété sur le travail, la circonscrivait.

Ils vont se placer dans l'hypothèse même où toutes les les terres sont appropriées, où les nouveaux venus ne peuvent plus occuper dans un fond commun la partie de terre nécessaire à leur subsistance ; ils se placeront dans un état social où l'étendue de la propriété de chaque individu peut dépasser, et de beaucoup, ce qu'exige la satisfaction de ses besoins et ce que comporte sa puissance de travail ; où les ventes, les successions auront favorisé la concentration des propriétés, où un grand nombre de propriétaires en possèderont plus qu'ils ne pourront cultiver, et où la propriété même se détachera complètement de la culture. Dans cet état social, le travail sera divisé ; la société économique se présentera à eux avec ses puissants appareils d'organes : la classe agricole produisant les richesses brutes et les subsistances, la classe des Propriétaires recueillant et consommant le produit net, la classe des artisans et des commerçants faisant subir à la richesse des changements de *forme*, de *lieu* et de *mains*.

VI. Le Droit naturel, la conception organique de la propriété et la position du problème social au XVIIIe siècle.

Placés devant ces conditions complexes d'un état économique avancé, les Physiocrates vont s'efforcer de trouver la justification de la Propriété, non plus dans ses *origines*, dans sa *cause*, mais dans ses *fins*, ou mieux, dans ses *fonctions* économiques, et c'est ainsi que la science du Droit s'unira organiquement à l'*Economie politique*. Ici, leur doctrine du droit naturel est neuve, jamais avant eux on n'avait conçu l'association de l'ordre physique et de l'ordre naturel dans le droit.

Essayons de rendre clairement leur pensée. Les phénomènes de production ont 3 facteurs : la nature, l'activité volontaire de l'homme ou le travail, et le capital, qui résulte originairement de la combinaison des deux premiers ; l'efficacité du travail et celle du capital que le travail met en opération dans la production dépend de leur degré d'adaptation aux lois de la nature extérieure. La propriété sera *l'ensemble des garanties* déterminant la volonté humaine à réagir le plus efficacement sur la nature, à assurer l'adaptation la plus parfaite possible des tendances morales de l'homme aux lois du milieu physique.

La fonction économique qu'elle accomplit est de diriger la volonté humaine vers l'adaptation du capital et du travail la plus conforme aux lois de la nature, et la plus propre à réaliser une production économique qui équilibre la consommation.

La garantie de cette propriété pourra seule déterminer l'individu à entreprendre les travaux nécessaires à l'entretien de la Société. L'entrepreneur de culture ne réunira les instruments, les animaux de travail, les approvisionnements nécessaires pour assurer le retour annuel de la récolte, que s'il est assuré de recueillir une portion de cette récolte suffisante pour renouveler indéfiniment toutes les avances qu'il fait au sol, avec un profit.

La propriété n'a plus dès lors un caractère purement individuel, mais un caractère social et organique, car elle concourt à la conservation et le développement de la vie collective ; le degré de la légitimité sera dans le degré de perfection avec lequel elle accomplira sa fonction, qui est d'assurer la subsistance à une population toujours croissante, par l'extension de la culture à des terres nouvelles, et par l'amélioration, au moyen d'avances foncières, des terres déjà cultivées.

Les Physiocrates, en légitimant la concentration de la propriété du sol dans une classe de la Société, soutiendront que les classes non propriétaires trouveront dans la Société l'équivalent de ce que la communauté primitive offrait à tous les hommes ; par la constitution de la propriété, un produit net de plus en plus abondant s'offrira à l'échange contre les travaux et les services des classes non propriétaires. C'est ainsi que pour la physiocratie tout le système de circulation de la richesse s'interpose entre l'individu non propriétaire et le sol et la classe des Propriétaires a pour double fonction sociale de mettre la fertillité du sol en opération et de distribuer le produit net dans la Société.

Ce rôle social incomparable de la propriété est célébré par les physiocrates dans un langage enthousiaste : « L'intérêt universel des Etats, de l'humanité tout entière, étant évidemment que le sol soit chargé le plus qu'il est possible de grandes et riches avances foncières qui le rendent susceptible des exploitations productives et c'est évidemment nécessaire que l'homme sage et bienfaisant qui consacre ses richesses et ses soins à la terre pour la rendre fructifiante, recueille de ses travaux et de ses dépenses une juste récompense. Il est même de l'intérêt universel que cet emploi soit un des plus profitables et des plus assurés que les hommes puissent faire de leurs talents et de leurs richesses. » (Baudeau PH. E. p. 769).

Lemercier de la Rivière dit avec plus de pompe encore : « Il ne nous est plus possible de ne pas reconnaître le droit de

propriété pour être une institution divine, pour être le moyen par lequel nous sommes destinés, comme cause seconde, à perpétuer le grand œuvre de la crétion et à coopérer aux vues de son Auteur. Il a voulu que la terre ne produisît presque rien d'elle-même : mais il a permis qu'elle renfermât dans son sein un principe de fécondité qui n'attend que nos secours pour la couvrir de productions.

Il est évident que ces secours ne seront pas administrés à la terre si le droit de propriété n'est solidement établi : par-conséquent, que ce Droit est une branche essentielle de l'ordre physique même, qu'il est une condition essentielle à la multiplication que nous voyons manifestement être dans les intentions du Créateur. »

Les physiocrates admettent que les dépenses foncières déterminent *une fois pour toutes l'éveil et l'opération de la force productive du sol*, ils attachent la propriété à cette force indestructible immanente à la terre, et considèrent que la garantie d'un droit perpétuel et absolu sur cette force est nécessaire pour entraîner l'individu à accomplir les actes préparatoires de la production.

La critique du XIX[e] siècle portera, là encore, sur le caractère absolu du Droit de propriété ; au XVIII[e] siècle, déjà, la constitution d'une classe distincte de propriétaires du sol soulevait les critiques les plus amères. Mably, dans ses *Doutes proposés aux philosophes économistes*, c'est-à-dire aux physiocrates, sur *l'ordre naturel des Sociétés*, ne s'éleva jamais à la conception organique des sociétés, il n'eut qu'une idée imparfaite des lois de la production : pour lui, la propriété ne sortit guère du domaine moral et politique, mais il reste un fondement invincible dans ses *doutes* : « Il faut être bien sûr de son éloquence et de son adresse à manier des sophismes, disait-il, pour oser se flatter qu'on persuadera à un manouvrier, qui n'a que son industrie pour vivre laborieusement dans la sueur et dans la peine, qu'il est dans le meilleur état possible, que c'est

bien fait qu'il y ait de grands propriétaires qui ont tout envahi.»

Les physiocrates ne dissimulaient point leur préférence pour la grande culture et la grande propriété ; elles assuraient à leurs yeux le plus grand *produit brut* et le plus grand *produit net*. Ils ouvraient, avec le célèbre agronome anglais Arthur Young, un débat célèbre, où la petite propriété associée à la culture intensive devait finalement l'emporter sur la grande propriété et la grande culture par la supériorité du produit net et du produit brut.

Si l'on rapproche ces lignes de Mably, de deux passages de Turgot, on verra se poser inconsciemment la question sociale qui ébranle notre siècle tout entier.

« Le simple ouvrier qui n'a que ses bras et son industrie n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher, mais le prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui. Il résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paie son travail. Celui-ci le paie le moins cher qu'il peut : comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser le prix à l'envi les uns des autres. En tout genre de travail il doit arriver et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer la subsistance.»

Turgot ne faisait rien moins que formuler dans ces lignes cette redoutable loi d'airain des salaires que Lassalle a reproduite un siècle après comme une déduction nécessaire de notre état social. La science moderne a arraché à la loi d'airain ce caractère d'implacable nécessité, mais Turgot n'en a pas moins révélé l'inégalité des conditions de lutte des classes capitalistes-propriétaires et des travailleurs, et les effets de la concurrence quand elle est absolument sans limites.

Ce grand esprit, si profondément humain, ne pouvait assurément prévoir alors la gravité du problème qu'il posait à son insu. Le noble Mably ne pouvait pas non plus prévoir que le

problème social se ramènerait, au XIXe siècle, à ces termes qu'il formulait lui même avec tant d'amerture, en accusant l'instabilité de *l'Ordre naturel* dans un état social où l'appropriation des instruments de travail et la séparation des classes étaient consacrées : « qu'on nous vante tant qu'on voudra cette merveilleuse correspondance de besoins et de rapports qui unit et lie toutes les parties de la Société,et vous verrez, après toutes vos démonstrations, que ces parties si unies et si nécessaires les unes aux autres continueront à être divisées, *tant qu'on ne leur fera pas un sort égal. Doutes.* Œuvres XI. p. 40.)

La théorie de la propriété subissait ainsi,dans la Physiocratie une transformation qui la portait bien au-délà de tout ce que Grotius et Locke avaient conçu. Bentham, Stuart Mill, en cherchant la justification de la Propriété dans son *utilité sociale*, n'ont fait que reproduire en d'autres termes la théorie de la Physiocratie, qui en faisait l'une des conditions *organiques* de la vie collective.

Il faut montrer maintenant au sens dynamique, la fonction sociale de la propriété sous ses trois formes : *personnelle*, *mobilière*, *foncière*.

La Société apparaît aux Physiocrates comme composée d'unités humaines animées d'un même sentiment dirigeant : *l'intérêt personnel*, et considérées toutes comme suffisamment élairées sur leur intérêt et en état de le poursuivre. La nature leur donne des drois égaux, seulement elle ne leur donne pas les mêmes moyens d'acquérir, car chacun n'acquiert qu'en raison de ses facultés, et des droits d'égale justice, selon le mot de Lemercier, correspondent à des droits *d'inégale valeur*, à *l'inégalité de fait.*

Dans un état social où la division du travail existe, chacun concourt directement à la satisfaction des besoins des autres, pour atteindre indirectement la satisfaction de ses propres besoins par l'échange. L'échange est aussi l'usage nécessaire

que chacun fait de sa propriéte personnelle, mobilière et immobilière pour la satisfaction de ses besoins.

La liberté de l'Echange devient dès lors selon l'expression de Letrosne, la première conséquence du Droit de propriété, et par conséquent, une des lois les plus essentielles de l'ordre ; Dupont de Nemours la justifie en disant qu'elle résulte du respect mutuel de la *propriété mobilière.*

Cette conception de la liberté de l'échange s'étendra aussi bien au commerce international qu'au commerce intérieur des Nations, et elle est indépendante des conditions *historiques*, autant que de la diversité des *milieux*. Le caractère de la Physiocratie est précisément d'en faire abstraction. Là se marque bien comment la conception abstraite de l'homme se lie intimement au Cosmopolitisme, comme au perpétualisme. C'est de Lemercier ce mot expressif que les nations sont les *provinces du Gouvernement de la Nature.*

C'est ainsi que tout obstacle opposé à la sortie d'un produit national se résout, par Dupont de Nemours, en une violation des droits des *propriétaires fonciers ou mobiliers* que l'on empêche de disposer des produits de leur travail et des marchandises qui leur appartiennent. Tout obstacle à l'entrée d'un produit étranger est aussi une *violation de la propriété des marchands*, puisqu'on leur interdit les jouissances qu'ils peuvent se procurer par l'achat des produits étrangers. Les principes régulateurs des rapports entre nations sont en dernière analyse les déductions inflexibles des droits de *l'individu*, comme les droits de l'individu sont déduits eux-mêmes des lois naturelles qui le subordonnent au milieu physique.

Mais voici une déduction nouvelle : les Physiocrates ont assigné à la *concurrence* la fonction régulatrice qui assurera la conservation de l'équilibre entre la Production et la Conservation des richesses, et la perpétuité de la vie collective exprimée par le tableau économique de la circulation des richesses.

VII. Le Droit naturel. Les fonctions statique et dynamique de la concurrence.

La concurrence n'est que la manifestation collective de la liberté et de la propriété, se traduisant par le processus incessant d'ajustement, d'adaption de l'offre et de la demande des produits et services, et leur équilibre.

Non seulement, d'après les physiocrates, la propriété doit porter la *puissance productive* au plus haut degré, mais le même principe de Droit, dans les relations d'échange qui s'accomplissent avec une liberté illimitée, tend à ramener les services et les produits à une *norme*, à une valeur normale. C'est pourquoi la maxime célèbre *laissez faire, laissez passer*, aux yeux de l'Ecole, renfermait un principe d'ordre, et correspondait à la réalisation spontanée de la Justice dans les Echanges.

Ils ont vu la concurrence sous cet aspect grandiose de grand artisan de l'équilibre, de la norme : ils ont laissé au XIXe siècle le soin douloureux d'en mesurer les effets, quand des forces inégales sont livrées à une lutte sans merci.

La fonction vraiment *statique* de la concurrence pour les physiocrates est de ramener les produits à un prix *naturel*, les mots sont dans Letrosne, et ce prix naturel correspond pour lui au coût de production, comme chez les théoriciens modernes de la valeur: il appelle *les frais de culture* le prix *fondamental des productions*.

Par la concurrence, les hommes, tenant chacun à obtenir en échange de ses produits et services la plus grande somme de jouissance possible, équilibrent leurs prétentions respectives de la manière la plus conforme à la Justice. C'est ce qui fait dire à Lemercier : « le maintien de la propriété et de la liberté dans toute leur étendue primitive et naturelle va faire règner l'ordre le plus parfait sans le secours d'aucune autre loi. »

Le salaire naturel du travail se ramènera à la subsistance,

d'après Baudeau et Turgot, ce qui dans leur pensée, est un minimum invariable et inflexible; la concurrence règlera les parts respectives du propriétaire et du fermier dans le produit brut : elle règlera la valeur respective des produits agricoles et des produits manufacturés et services, et cette norme, pour les produits des manufactures, c'est que leur valeur représente exactement celle des produits de première main, matières et subsistances consommées pour les produire. Ainsi s'explique cette doctrine que la classe *stérile* n'ajoute et ne peut rien ajouter normalement à la *valeur des produits* de première main. Ainsi la concurrence maintient l'équilibre entre les fonctions essentielles de la vie économique.

C'est elle aussi qui détermine la valeur entre nations. La préoccupation dominante des Physiocrates est d'assurer aux produits agricoles, non la plus haute valeur possible. Quesnay a, à cet égard, employé des expressions malheureuses, mais leur *valeur normale*, celle qui correspond, avec Letrosne, aux frais fondamentaux de la culture, coût de production.

La fonction de la liberté illimitée du commerce, aux yeux des physiocrates, est d'assurer aux productions agricoles la valeur la plus élevée qui soit compatible avec une reproduction indéfinie. Ce ne peut être que la valeur naturelle du produit ; ce ne peut être une valeur excessive, car les produits agricoles doivent s'échanger contre les produits manufacturés et les services, et l'équivalence doit nominalement se maintenir entre la valeur des produits agricoles et la valeur des produits manufacturés et des services qui résultent de leur combinaison et de leur transformation.

Quand la valeur des produits de première main a atteint cette *norme*, la concurrence illimitée tend à la maintenir, car les physiocrates, Letrosne surtout, ont observé que plus s'étend le champ de la concurrence des produits agricoles et plus l'amplitude des fluctuations des prix se réduit d'année en année.

C'est dans ces conditions que la nation déploie peu à peu

toute sa puissance productrice ; les propriétaires augmentent leurs avances foncières, les classes agricoles, les avances de la culture, les subsistances se multiplient et le produit net croît avec elles ; la quantité de subsistances disponibles pour la classe industrielle augmente.

La classe industrielle se développe de plus en plus au voisinage immédiat de l'agriculture.

L'effet dernier du commerce international, comme Lemercier surtout l'a remarqué, est de développer le commerce intérieur de la nation. En effet, le transport, le voiturage et les services des commerçants intermédiaires ou trafiquants étant une dépense, la tendance doit être de la réduire de plus en plus, et il est clair que les nations agricoles y pourront d'autant plus énergiquement obéir que la prospérité de la classe agricole se sera plus puissamment développée sur tous les points.

Sous cette discipline d'une concurrence illimitée, l'union des forces productives et actives de la nation devient donc de plus en plus intime, immédiate et durable. L'état social où les productions agricoles auraient atteint la plus haute valeur normale serait celui où les charges des intermédiaires, voituriers et commerçants seraient réduites au *minimum*, et où, par l'alliance étroite de l'industrie et de la culture, le commerce national aurait *en fait* remplacé définitivement le commerce entre nations, bien qu'il restât à jamais soumis à la discipline de la liberté illimitée, de la concurrence internationale

C'est ce qui vous expliquera comment Lemercier de la Rivière et les autres disciples de Quesnay appellent le commerce international un *pis aller* : C'est qu'il implique des charges que le commerce national ramène au *minimum* et qui pèsent sur le *produit net*.

Le Tableau économique prend ici, à nos yeux, sa signification la plus haute. Nous n'y avons vu jusqu'à présent qu'une circulation de la *matière* utilisée par l'homme au sein des sociétés humaines.

La production annuelle s'exprime autrement encore que par la *quantité* des produits, elle s'exprime aussi par leur valeur. C'est dans des conditions de valeur *normale* permanentes que l'équilibre se maintient indéfiniment dans les sociétés, en même temps qu'elles atteignent la plus large expansion de la vie ; le mouvement circulaire de la richesse se résoud alors définitivement, sous ce double aspect, dans l'équilibre de la Production et de la Consommation, les deux balanciers de la vie sociale, d'après l'expression du marquis de Mirabeau.

Cette vie organique normale des sociétés humaines est tout entière *dans le Droit*, selon le mot de Dupont de Nemours; elle est en effet, pour l'Ecole, le rayonnement dernier de la loi de propriété sous sa triple forme, *personnelle*, *mobilière*, *foncière*.

La physiocratie est ainsi la conception d'un ordre économique basé sur un Droit *individualiste absolu*. L'homme, considéré dans les caractères immuables de sa nature, les besoins qui le soumettent à la nature, la tendance à les satisfaire, l'intérêt personnel considéré comme le moteur invariable de la conduite économique, un Droit absolu qui s'y adapte et en règle l'opération normale, *ces besoins*, cette *tendance morale*, ce *Droit* exprimant des relations constantes et immuables, la société naturelle dérivant de leur concours, placée en dehors de *l'histoire* comme l'archétype des sociétés, participant du caractère physique des choses inanimées, n'ayant, selon l'expression de Turgot, pas d'histoire, voilà bien la conception primitive de l'Ecole. C'est une statique économique absolue.

VII. Les fonctions de l'Etat.

Nous avons vu comment, dans la Physiocratie, un Droit naturel invariable, déduit en dernière analyse des propriétés essentielles de la nature humaine, règle l'activité volontaire de l'homme social et réalise spontanément un ordre naturel dans les sociétés économiques.

Les caractères du Droit conçu par l'Ecole vont détermine rigoureusement les fonctions de l'Etat.

Puisqu'il y a un droit naturel qui préexiste à toutes les législations positives, et subsistera par delà tous les gouvernements humains, aucune autorité souveraine ne peut avoir pour fonction de *faire des lois :* les lois sont toutes faites. Il n'y a pas de place dans les sociétés humaines pour un législateur, un créateur de lois, comme disait Dupont ; il n'y a place que pour des *législateurs* dans le sens littéral du mot, *porteurs de lois.*

Le souverain, l'Etat, aura donc pour fonction principale de reconnaître, de proclamer, de faire respecter le Droit naturel, d'assurer dès lors l'ordre naturel des sociétés.

Faire connaître l'ordre naturel, ses conditions, les rendre évidentes pour tous, telle est donc la première fonction de l'Etat.

L'éducation, dans la pensée des Physiocrates, embrasse un tel domaine, que nous n'avons pas réussi encore à nous élever aussi haut qu'eux, et je m'étonne qu'aucun historien de la science ne l'ait remarqué. Son objet fondamental, ce sont les conditions essentielles de l'ordre même, la justice, le respect mutuel des Droits.

Mais l'éducation s'étend également aux conditions nécessaires à l'exercice de tous les arts :

1° aux conditions qui leur sont communes à tous, c'est-à-dire à l'instruction élémentaire ;

2° à l'instruction *spéciale* propre à chacun des arts, l'enseignement agricole et l'enseignement industriel, dont la réalisation méthodique et générale est encore loin de nous.

C'est donc eu égard à une conception *abstraite* de l'homme et des motifs généraux qui le guident — d'un droit absolu, invariable — d'une tendance *optimiste* et finaliste, qu'il faut examiner les fonctions de l'Etat.

Le rôle de l'Etat se réduira à placer les individus dans les

conditions les plus générales propres à permettre aux lois naturelles du monde moral et du monde physique, de réaliser l'ordre social.

Une fois le droit naturel et les lois naturelles enseignés, l'Etat a pour fonctions de garantir, de protéger le droit contre les ennemis du dehors et ceux du dedans. Sa protection au dehors est politique et militaire, elle garantit la société contre les usurpations et les attaques ; sa protection au dedans est civile ou judiciaire, elle garantit la liberté et la propriété contre les entreprises individuelles et assure l'exécution des contrats.

Quesnay, Lemercier, Dupont, s'appliquent partout à distinguer la législation naturelle de la législation positive : celle-là, qui est permanente, invariable, de celle-ci qui est contingente, temporaire, celle qui vient de l'auteur des choses, et celle qui vient des hommes.

Celle-ci est toujours nécessairement subordonnée à celle-là ; elle ne peut avoir d'autre objet que *d'assurer la défense de la société, de faire observer les lois naturelles*, de garantir *les droits et les devoirs.*

Les lois positives ne sont que des ordonnances destinées à assurer l'application des lois naturelles.

Cette conception du rôle fondamental de l'Etat explique comment les physiocrates penchaient vers la monarchie absolue. C'est ce qu'ils appelaient le despotisme légal. A une loi naturelle unique, invariable, ils faisaient correspondre un interprête unique : leur monarque absolu n'était pas un législateur, mais un serviteur même de la loi naturelle. Le vrai despote, c'était la loi de la nature. Les Physiocrates ne pouvaient admettre le dualisme du pouvoir législatif et exécutif, surtout alors qu'ils considéraient le Droit naturel comme évident par lui-même, et que l'intérêt du souverain s'identifiait avec celui de la nation, puisqu'il prélevait par l'impôt une part du produit net. On voit à quelles conséquences rigoureuses, mène une conception absolue.

Telle est la fonction seconde de l'Etat : assurer la justice, afin de déterminer d'une façon constante l'application la plus énergique *possible de la volonté humaine* à la production des richesses.

Enfin, l'Etat a pour fonction d'exécuter lui-même certains ouvrages d'utilité publique qui permettent d'appliquer le plus favorablement possible l'activité des individus à la production. Ces ouvrages sont la condition même de la prospérité publique ; en les exécutant, l'Etat agit sur le *pouvoir* des individus.

Quesnay était surtout préoccupé de faciliter les débouchés des productions, puisque c'était là, évidemment, la condition de leur développement. Aussi n'hésite-t-il pas à mettre à la charge de l'Etat, les chemins, les canaux, les rivières, les ports (XVIIe maxime, voir encore Baudeau).

La fonction économique de l'Etat est donc triple :

L'Etat, par l'éducation, agit sur le *savoir* des individus.

L'Etat, par la garantie du droit, agit sur le *vouloir* des individus.

L'Etat, par ses grands travaux, agit sur le *pouvoir* des individus.

L'Etat place ainsi *les individus* dans les conditions les plus favorables pour *qu'ils réalisent eux-mêmes l'ordre naturel.*

Supposez que la *connaissance des lois* de l'ordre soit répandue partout, — supposez que le respect des droits de chacun se réalise sans aucune contrainte extérieure, — supposez que des ouvrages d'utilité publique, suffisants pour assurer l'accomplissement des opérations productives des individus, soient stables, — eh bien! l'ordre spontané se réalisera, il subsistera indéfiniment, sans qu'il soit nécessaire, pour le faire naître ou le maintenir, d'une *action du dehors.*

La Physiocratie nous révèle donc une loi d'antagonisme entre l'Etat et l'ordre spontané : l'action de l'Etat est en raison inverse de l'étendue de l'ordre naturel ; l'Etat garantit, com-

plète, prolonge l'ordre spontané, son action est subordonnée à cet ordre : cette action ne peut être possible, durable ni fructueuse qu'en s'appropriant aux lois de la nature humaine, à celles du milieu physique.

Cette opposition et cette subordination se révèlent avec d'autant plus de netteté que la conception physiocratique est plus abstraite, qu'elle est absolue.

Toutes les données du problème économique de l'ordre, telles que les Physiocrates les ont produites, ont été discutées, critiquées une à une ; tout ce qu'ils avaient revêtu des formes de l'absolu est aujourd'hui pénétré de plus en plus de relativité ; mais toute la controverse du siècle s'agite dans le cadre que ces penseurs immortels ont tracé :

Un certain ordre naturel spontané ;

Certains principes d'action dirigeant les individus :

Un certain droit garantissant les opérations individuelles.

L'action régulatrice et complémentaire de l'Etat, organe du Droit, agissant sur le *savoir*, le *vouloir* et le *pouvoir* des individus, — ce sont là encore les aspects irréductibles de la conception de l'*ordre spontané*, selon les individus —, de l'ordre *réfléchi*, selon l'Etat.

IX. De Turgot et de ses Doctrines Économiques dans leurs rapports avec la Physiocratie.

C'est ici qu'il convient de marquer les rapports de l'œuvre de Turgot avec la Physiocratie même. De tous les économistes du XVIIIe siècle, il est, avec Adam Smith, celui qui éveilla les plus ardentes sympathies. Dans ces dernières années, plusieurs travaux importants lui furent consacrés : les plus récents sont de M. Neymark et de M. Léon Say, et plusieurs chapitres du livre de M. Schelle sur Dupont. On l'a opposé à Adam Smith et l'on en a fait le principal fondateur de l'Economie Politique. Son *Essai sur la formation des richesses* est en effet de 1766, et l'Essai de

Smith est de 1776. Seulement, dans cette réaction contre le Philosophe écossais, à qui cette glorieuse œuvre fut d'abord exclusivement attribuée, on fut parfois tenté de dépouiller de leur légitime gloire Quesnay et ses disciples les plus fidèles. Le vrai fondateur de la Science restera Quesnay; mais Turgot pénétra l'œuvre d'un nouvel esprit, d'un esprit beaucoup plus large, en y apportant des modifications profondes, et en donnant à l'exposition de la science nouvelle, débarrassée d'un lourd appareil d'école, une clarté et un attrait incomparables. Né en 1727, Turgot mourut le 18 mars 1781: il n'avait que 54 ans ; il laissait inachevée son œuvre philosophique, à peine ébauchée, son œuvre économique, qui se compose surtout d'essais, de fragments, de mémoires, son œuvre pratique (1761-76) qui fut interrompue par la réaction ; mais partout on retrouve l'étonnante fécondité de son génie, une puissance de compréhension vraiment prodigieuse, la trace d'une vaste conception systématique, la hauteur et la noblesse de vues, l'incessante préoccupation du bien public et de la justice.

Turgot n'avait pas 23 ans quand il prononça, en Sorbonne (1750), deux discours sur l'influence du christianisme et les progrès de l'Esprit humain, qui, joints aux Plans des deux autres discours sur l'histoire universelle, dont l'un encore sur les Progrès de l'esprit humain (1751-53) et d'un troisième discours sur les progrès et la décadence des Sciences et des Arts, renferment les premiers traits de la doctrine de la perfectibilité indéfinie de l'homme, que Condorcet développe dans son Esquisse, et dont la sociologie d'A. Comte est la puissante illustration au XIXe siècle. C'est là, dans le plan du second discours sur les progrès de l'esprit humain, qu'est la première expression de cette loi célèbre des trois Etats que Comte a reproduite avec des développements nouveaux, et selon laquelle l'esprit humain passe successivement par l'état théologique, l'état métaphysique, pour atteindre l'état positif. Sans doute, on peut dire avec Littré, que ce n'était là qu'une vue, que Tur-

got n'a pas compris qu'il tenait un des éléments nécessaires d'une philosophie nouvelle. Mais il n'en est pas moins vrai de dire que la sociologie dynamique du XIXe siècle a là son point de départ, et Littré, d'ailleurs, a marqué ainsi sa filiation. N'est-ce pas une chose remarquable que Quesnay et Turgot, le maître et le disciple, aient jeté les fondements de la *Statique sociale* et de la *Dynamique sociale* à peu près la même année? (1753-1759.)

Quelle puissance philosophique avait le génie de Turgot? c'est ce que son biographe, si digne de le comprendre, Condorcet, nous fera connaître.

Nous avons dans la vie de ce penseur, par Condorcet, la preuve que Turgot méditait un vaste ouvrage, dans lequel il devait développer..... « toutes ses idées sur l'âme humaine, « sur l'ordre de l'univers, sur l'Etre suprême, sur les principes « des sociétés, les droits des hommes, les constitutions politi- « ques, la législation, l'administration, l'éducation physique, « les moyens de perfectionner l'espèce humaine....» Et Condorcet n'hésite pas à ajouter, après cette esquisse, ce plan d'une philosophie du monde, de l'homme et des sociétés, que, seul, Turgot répondait à cet idéal du penseur tracé par Bacon, et dont le génie, débarrassé de toutes les théories admises pût coordonner enfin tous les matériaux de l'observation et de l'expérience (1).

Daire rapporte, dans la belle biographie placée en tête des œuvres de Turgot, que celui-ci connut, en 1751, à la fois Quesnay et Vincent de Gournay. Il avait alors la préparation scientifique la plus vaste ; il collaborait à l'encyclopédie, bien qu'il se soit défendu d'être encyclopédiste ; à la fois philosophe, philologue, savant, économiste, jurisconsulte, il y publia les articles *Existence*, *Etymologie*, *Expansibilité*, *Foires et Marchés*, *Fondation*. Quesnay et Gournay exercèrent une influence

(1) Œuvres de Condorcet, v. p. 240 et suiv.

profonde sur sa pensée économique ; ses rapports avec Vincent de Gournay durèrent jusqu'à la mort de cet homme illustre, dont Dupont de Nemours a fait une sorte de chef d'Ecole, rival même de Quesnay. C'est Turgot qui nous a laissé sur Gournay les renseignements les plus précis dans un éloge célèbre ; Gournay lui-même n'a publié qu'une traduction de Josuah Child. Après une longue pratique du commerce, Gournay avait été nommé intendant du commerce en 1751. Turgot l'accompagna dans ses voyages d'inspection, en 1755 et 1756. Il recueillit ainsi l'enseignement pratique de ce maître ; l'influence qu'il exerça sur Turgot est manifeste, à en juger par la lecture seule de l'*Eloge*. Gournay inspira à Turgot le culte de la liberté du travail en lui révélant sur place la funeste influence des jurandes et des maîtrises ; 2° il le pénétra de la préoccupation de réduire le taux de l'intérêt par la concurrence et la liberté, afin de favoriser les progrès de l'industrie et ceux du commerce extérieur ; 3° il le préoccupa de dégager l'industrie de toutes les charges fiscales qui entravaient son essor.

On retrouve là l'inspiration première de l'édit de 1776 sur la suppression des jurandes, comme celle du Mémoire sur les prêts d'argent, de 1769, ou celle des différents mémoires sur l'Impôt.

L'influence de Quesnay se combine avec celle de Gournay, dans l'œuvre de Turgot. Il ne faut point y voir, malgré l'apparence, de contradiction réelle ; mais ce qui est saisissant, c'est que la préoccupation immédiate des intérêts de l'industie et du commerce, les firent considérer par Turgot d'un œil beaucoup plus favorable que par Quesnay et les autres Physiocrates ; Quesnay, préoccupé de détruire les fondements du système mercantile,s'acharna à démontrer ce qu'il appelle la *stérilité* de l'industrie et du commerce, pour reporter la sollicitude de l'Etat vers l'Agriculture. Turgot y vit, avant tout, des formes du travail humain, que la liberté devait l'une et l'autre rendre aussi fécondes ou aussi utiles que leur nature le comportait.

Ce principe de la Liberté domine tout et fait tout voir sous un jour positif, avant que l'on signale les différences. C'est là qu'est l'idée maîtresse de l'œuvre de Turgot. Pour le surplus, il est un Physiocrate débarrassé de l'esprit de système, du langage de l'Ecole. Les grands fragments économiques de Turgot sont ses *Réflexions sur la formation et la distribution des Richesses* (1766), son *mémoire sur les Prêts d'argent* (1769), ses lettres à Trudaine sur la liberté du commerce des *grains*, différents mémoires sur l'Impôt, sur les *valeurs et les monnaies*.

Dans Turgot, l'homme d'action se mêle toujours au penseur ; l'époque la plus féconde de sa vie fut comprise entre 1761 et 1774 ; d'abord, pendant qu'il remplissait les fonctions d'intendant de la Généralité du Limousin entre 1774 et 1776 ; ensuite, pendant son court ministère. C'est cette union incessante de la pratique et des études théoriques qui donne tant de netteté, de rigueur scientifique, aux dispositions qu'il prend, tant d'élévation à tous les documents officiels qu'il publie et qui sont de vraies étapes de sa vie scientifique. C'est aussi ce qui l'a conduit, dans ses travaux théoriques, à tant de simplicité, à la haine du langage métaphysique de l'Ecole. Mais hélas ! c'est aussi ce qui a imposé à son œuvre le caractère fragmentaire, et c'est pourquoi le plan de l'œuvre synthétique du grand architecte est enseveli avec lui.

Les réflexions de Turgot sur la Formation et la Distribution des richesses ne furent point destinées, à l'origine, à être publiées. Comme l'a dit Turgot lui-même, « ce traité n'était qu'une simple lettre servant de préambule à des questions sur la Constitution économique de la Chine, adressées à deux chinois auxquels ils se proposent de donner des notions générales pour les mettre en état de répondre à ces questions ».

Elles furent remises à Dupont de Nemours en 1769, pour être publiées dans les *Ephémérides du citoyen*, que Dupont dirigeait alors ; il écrivait en les envoyant : » Voici, mon cher Dupont, le morceau sur la richesse que je vous ai promis : il

n'est pas bon, mais il est long quoique trop court. Il remplira beaucoup de papier et c'est ce qu'il nous faut... Prenez donc le peu que je vous donne et tâchez que l'abbé Baudeau et M. Letrosne vous en donnent autant: Vous serez tout de suite au courant, pourvu que vous ne vous obstiniez pas à des travaux difficiles. Du remplissage, je vous en prie... »

Ce sont ces 100 chapitres de remplissage qui sont considérés par les historiens modernes de la science comme le meilleur traité d'Economie politique qui eût été écrit jusque-là, tant par la bonté au moins relative des doctrines que par la brièveté. la perspicacité, et l'élégance de la forme.

Ainsi s'exprime Cossa dans son *Guida allo studio dell Economia politica.* Et Scheel, dans le *Handbuch de Schönberg*, appréciant cet écrit, dit encore : « ainsi, par l'œuvre des Economistes français, fut construit, sur la base du droit naturel, le premier système d'Economie politique.»

Le manuscrit de Turgot fut inséré dans les Ephémérides de novembre 1769, décembre 1769, janvier 1770.

C'est après la publication du second fragment que Turgot constata que Dupont avait altéré son texte dans plusieurs passages qui témoignaient de la ferme volonté de s'éloigner de la pure doctrine physiocratique. Turgot en conçut un vif chagrin qui se traduisit par des reproches amers, dans une lettre du 2 février 1770 : « Vous m'avez fait une vraie peine, en changeant quelques endroits de mon ouvrage, surtout en y ajoutant des choses qui ne sont ni dans mon ton ni dans ma façon de penser... L'endroit des avances foncières, en particulier, m'a fait bien mal au cœur: vous savez combien j'ai disputé avec l'abbé Baudeau sur cet article en votre présence. Je puis avoir tort, mais chacun veut être soi et non un autre : je n'ai pas été plus content *d'une certaine violation des lois de l'ordre*, phrase économiste dont je ne veux point absolument me servir et que vous avez intercalée avant *les Droits de l'humanité*, qui est l'expression juste et du moins la mienne. Vous m'avez

encore beaucoup changé le morceau de l'esclavage. A présent que vous voilà bien averti, je vous préviens que si vous ne me donnez pas cette satisfaction, je fais imprimer une lettre au *Mercure* pour désavouer toutes ces additions qui, toutes, tendent à *me donner pour économiste*, chose que je ne veux pas plus être qu'*Encyclopédiste* ».

X. Les caractères originaux de l'œuvre de Turgot. La productivité du travail, la propriété, l'État.

Ces lignes de Turgot marquent le caractère essentiel du dissentiment qui existe entre lui et l'Ecole. Il répugne à cette discipline d'école, que Dupont veut précisément lui infliger en mutilant son texte. Dupont tente de dissimuler les divergences des penseurs, qui reconnaissent néanmoins un maître dans Quesnay; il veut même, au prix d'altérations flagrantes des écrits, *affirmer l'unité de l'école*. Dans leurs travaux sur Turgot et Dupont, MM. Léon Say et Schelle sont d'accord pour donner cette interprétation à l'étrange conduite de Dupont de Nemours. Turgot revendiquait son indépendance de pensée contre l'esprit de secte : « Pourquoi, écrivait-il encore à Dupont, vous « obstiner à tourner toujours dans le même cercle, et à ne « vouloir être qu'économiste, lorsque vous pensez traiter « toutes les matières qui tiennent à la politique, au bonheur « des hommes, à la morale, à la législation ? Vous voulez tous « que Quesnay et ses premiers disciples aient tout dit. D'un côté, « vous vous défendez de traiter d'une foule de choses dont il « n'a pas parlé, et lorsque vous en parlez, vous cherchez toujours « à les ramener à ce que les maîtres ont dit. »

Il marque encore mieux sa pensée quand il attaque ailleurs l'esprit de secte : il parle « de la secte économistique en tant « qu'elle est secte, c'est-à-dire, en tant qu'elle a tort, car on ne « fait jamais secte par ce qu'on dit de vrai, mais par ce qu'on

« dit de faux... Il y a eu des newtoniens, il n'y a plus que des « physiciens. »

Turgot se place en dehors de la secte économiste, bien qu'il reconnaisse Quesnay pour maître. Semblablement, on le voit dégager l'Economie politique de la conception de *l'ordre naturel* et chercher dans un fait de psychologie individuelle, comme le fera plus tard Adam Smith, le principe de la science. En cela, il procèdera de Gournay, en se rattachant pour le surplus à Quesnay,par toute la théorie du produit net et de la circulation des richesses en société.

Il écrit à Dupont en 1866. « Quelque fois je trouve que vous ne donnez pas assez d'étendue à vos principes ; que, toujours guidés par la marche qu'a suivie notre Docteur, toujours appuyés sur la base de l'analyse profonde qu'il a le premier faite de la formation, de la circulation, de la reproduction des revenus, vous ne vous servez pas assez du principe moins abstrait, mais peut-être plus lumineux, plus fécond, ou du moins plus tranchant par sa simplicité et par sa généralité sans exception : le principe de la concurrence et de la liberté du commerce, conséquence immédiate de la propriété et de la faculté exclusive qu'a chaque individu de connaître ses intérêts mieux que tout autre. Ce seul principe avait conduit M.de Gournay, parti du comptoir, à tous les mêmes résultats pratiques auxquels est arrivé notre docteur, en partant de la charrue. Je me ferai honneur toute ma vie d'avoir été le disciple de l'un et de l'autre.... »

C'est toujours, au fond, la théorie physiocratique, mais la théorie de l'ordre naturel et du Droit naturel, de Quesnay, s'efface devant le fait psychologique que Turgot place au premier plan. Avec lui, le Droit tend à se détacher de la conception économique proprement dite ; l'opération sociale de l'intérêt personnel, dégagée de toute entrave, est le fait saillant qu'il met en lumière. A quel point la conception de Turgot est l'expression de l'individualisme économique, vous en juge-

rez par l'article XIV de l'édit de février 1776, sur l'abolition des jurandes, qui exclut et condamne toute forme quelconque *d'association.*

La modification subie par la théorie physiocratique sera rendue plus sensible tout à l'heure par ce que Turgot dira de la *propriété individuelle du sol* : elle n'est plus une déduction des lois naturelles, mais plutôt un fait historique.

Le point de vue sociologique, en Economie politique, fléchit avec Turgot, si l'on considère son Essai comme l'expression des opinions économiques ; car, pour le surplus, nul esprit peut-être, au XVIIIe siècle, ne conçut jamais un enchaînement plus vaste et plus systématique de tous les phénomènes physiques et sociaux.

Il est possible maintenant d'embrasser dans ses lignes essentielles l'*Essai* de Turgot. L'œuvre nous présentera deux divisions fondamentales que nous marquerons par les directions que l'homme, obéissant à l'intérêt, peut prendre pour acquérir la richesse : il y parviendra, d'un côté, par la propriété du sol et le travail ; de l'autre, par l'accumulation et l'emploi du capital. Au premier mode d'action sont consacrés les chapitres I à XXIX de l'ouvrage; au second mode, les chapitres XLIX à C. Entre ces deux grandes divisions, nous placerons la théorie de la valeur d'échange,de la fonction de la monnaie, qu'embrassent les chapitres XXIX à XLIX.

Il part de l'hypothèse d'un partage égal des terres, permettant à chacun d'y recueillir sa subsistance ; il montre qu'une telle organisation ne peut être durable, car la diversité des besoins de l'homme imposera des *échanges* à tous ces cultivateurs isolés, toute terre ne pouvant produire ce qui est nécessaire à la satisfaction de tous les besoins de subsistance, de vêtement, de logement. L'échange ne devra pas seulement s'opérer entre cultivateurs de terres de diverse nature, ayant des produits divers, mais une *division du travail* beaucoup plus profonde sera la conséquence de la diversité des

besoins. Une différenciation organique fondamentale s'établira entre la classe agricole produisant *les subsistances* et les *matières premières*, et la classe qui mettra en œuvre les produits bruts du sol. Ainsi naît une distinction entre la classe productrice, ou classe possédant le sol et y appliquant son travail, et celle des artisans qui n'ont que leur travail.

Turgot lui donne le nom de classe *stipendiée*, à raison de sa dépendance naturelle vis-à-vis de l'autre. C'est la classe *stérile* des Physiocrates. Jusqu'ici, les cultivateurs du sol en sont les *propriétaires*. A côté d'eux seulement, s'est constituée une classe non propriétaire et non cultivatrice. Nous allons voir une différenciation nouvelle. Les terres ont été, d'après Turgot, occupées dans l'ordre de leur productivité décroissante, les meilleures exploitées les premières ; à la fin, non seulement toute terre trouve son maître, mais les nouveaux venus n'auront d'autre ressource que de s'incorporer à la classe stipendiée pour échanger leurs services contre les produits des cultivateurs-propriétaires. C'est là même, dans l'agriculture, que peut naître une classe distincte, par la séparation de la propriété et du travail de la terre.

Turgot expose les différentes causes qui favorisent l'inégalité dans la distribution de la propriété du sol, et la distinction des propriétaires et des cultivateurs : l'inégalité des forces, l'inégalité de la fertilité du sol, l'inégalité dans le degré d'intelligence, d'activité, de prévoyance.

Par suite, le produit du sol se divise en deux parts ; car le travail de la culture produit quelque chose de plus que la subsistance du cultivateur, c'est le *produit net* même ; c'est du travail du cultivateur que dépendra à la fois le *revenu net* du propriétaire et le salaire de tous les autres travaux.

Cette différenciation nous amène à la distribution des classes adoptée par les Physiocrates : classe productrice et *agricole*, classe *propriétaire* — classe stipendiée. Une fois cette phase du développement économique atteinte, les arrangements

sociaux qui doivent intervenir entre le propriétaire et le cultivateur peuvent revêtir différentes formes. Turgot les classe en une série qui ne reproduit qu'imparfaitement l'évolution historique et qui est plutôt logique. C'est ainsi qu'il considère, comme premier arrangement, la culture par des travailleurs libres salariés ; puis, il examine la culture par des esclaves, propre d'ailleurs aux premiers temps de la société, et dont il établit l'anéantissement nécessaire à mesure que la société se police et réclame un travail plus productif ; puis viennent successivement le servage, le colonat partiaire, le métayage et le fermage des terres, la plus féconde de toutes, mais qui exige un avancement de civilisation assez grand et des capitaux abondants à appliquer au sol.

Après avoir exposé ainsi les premiers modes d'acquérir la richesse, Turgot aborde un mode nouveau, l'accumulation et l'emploi des capitaux, qui n'exige pas nécessairement l'application du travail ; c'est avant d'exposer les différents emplois du capital qu'il aborde l'étude de l'échange, de la valeur et de la monnaie.

Dans les échanges isolés, la valeur n'a d'autre mesure que le besoin, le désir et les moyens des contractants : quand les échanges se multiplient, la valeur des produits se fixe par la balance des besoins et des facultés des échangistes ; toutes les marchandises pourraient servir de mesure les unes aux autres, chacune pourrait être l'échelle de comparaison pour y rapporter les valeurs de toutes les autres ; mais les métaux précieux sont plus propres à cette fonction qu'aucune autre substance, parce qu'ayant eux-mêmes une valeur, ils sont plus divisibles, plus inaltérables, plus homogènes, plus transportables. L'intervention de la monnaie a puissamment développé la *division du travail*, en appliquant chacun à l'industrie qu'il a choisie. De même la monnaie jouera un rôle essentiel dans la formation des capitaux, bien qu'elle n'ait d'autre usage que d'être incessamment convertie dans les biens de différente nature qui sont effectivement employés et productivement utilisés.

Turgot ramène les emplois du capital à une expression commune : *vivre du revenu de son argent*, qu'il faut comprendre comme je viens de le dire. Tous les genres de travaux agricoles, industriels, commerciaux, exigent une accumulation préalable de capitaux. Turgot en trace la série en se plaçant au point de vue individuel, car le fondement même de sa doctrine, c'est l'activité économique de l'individu.

Le premier de ces emplois est dans l'acquisition d'un fonds de terre. — Le deuxième, c'est l'application du capital à une entreprise de culture, destinée à assurer des profits au cultivateur, outre le prix du fermage. Le troisième, c'est son application à l'industrie. — Le quatrième, au transport, au commerce ; et le cinquième, c'est le prêt à intérêt.

L'abondance des capitaux anime toutes ces formes des entreprises, et cette abondance dépend directement du développement de *l'esprit d'économie* ou de *l'épargne* dans la nation. Il a de l'épargne une conception beaucoup plus nette que Dupont, qui ajoute une longue note à l'œuvre du Turgot : Le taux de l'intérêt étant donné par le rapport entre les masses des valeurs mobilières épargnées sur les revenus, et l'importance de la demande qui en est faite, ce taux est le thermomètre de l'abondance ou de la rareté des capitaux. Turgot a une image admirable pour peindre les effets du taux de l'intérêt :

« On peut regarder le prix de l'intérêt comme une espèce de niveau au dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au dessus des eaux et forment les îles fertiles et cultivées, si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pentes, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plages immenses. »

Dans son essai, Turgot prend la défense de la légitimité du

taux de l'intérêt, il y reviendra plus tard dans son *mémoire célèbre sur les prêts d'argent.* Cette partie de son œuvre est l'une des plus originales. Cette légitimité du taux de l'intérêt, il la déduit surtout du droit de propriété même du prêteur, et l'élimination de l'usure, il l'attend surtout de la concurrence illimitée des prêteurs et des emprunteurs.

La théorie de l'impôt, qu'il esquisse dans l'Essai, et sur laquelle il revient dans un mémoire sur *l'impôt direct* et dans sa correspondance avec David Hume, est conforme à la physiocratie. Il ne trouve d'autre revenu disponible pour l'Etat que le revenu des terres.

Tout autre impôt, même sur le revenu des capitaux, se répercuterait directement ou indirectement sur les avances de la culture, et, par suite, sur le produit net qu'il est donc préférable d'atteindre directement.

Telle est l'analyse sommaire de l'Essai de Turgot. Il est aisé de se convaincre que le fond de la doctrine, c'est bien la physiocratie, exposée seulement à un point de vue plus pratique, dégagée de son enveloppe métaphysique et presque détachée de la sociologie, par un homme qui a reçu à la fois l'enseignement de l'Intendant du commerce Gournay et du théoricien philosophe Quesnay, mais qui lui-même a été directement à l'école des affaires. Cependant, il faut marquer les divergences importantes dans cette œuvre; je me borne ici à en examiner trois :

Premièrement, à l'égard de la Productivité des artisans, Turgot s'est-il séparé de l'école et a-t-il admis la productivité des artisans? cela semble résulter des textes par le dernier commentateur de Turgot, Ribanier, p. XIV. Il invoque le mémoire : les *valeurs* et les *monnaies*, et des phrases de l'éloge de Quesnay comme celle-ci : « Il pensait qu'un ouvrier qui avait fabriqué une pièce d'étoffe avait ajouté à la masse de la richesse de l'Etat une richesse réelle. »

Cependant, il est impossible de douter de la pensée de Turgot en lisant le chapitre XVII de l'Essai : » l'artisan reçoit son salaire, soit du propriétaire, soit du cultivateur, et ne leur donne, pour l'échange de son travail, que l'équivalent de ce salaire, et rien au-delà. »

Ainsi, quoique le cultivateur (non propriétaire) et l'artisan ne gagnent l'un et l'autre que la rétribution de leur travail, le cultivateur fait naître, au-delà de cette rétribution, le revenu du propriétaire, et l'artisan ne fait naître aucun revenu, ni pour lui ni pour d'autre. C'est de la pure physiocratie ; le texte est formel. D'ailleurs, il est corroboré par tout ce que Turgot écrit sur la théorie de l'Impôt ; il reste fidèle à l'impôt unique sur le produit net, précisément parce que les classes de la société, autres que la classe agricole, ne produisent *aucun revenu*. Cette doctrine est formellement établie dans le ch. 98 de l'Essai, dans le *mémoire sur les Impositions* et la comparaison de l'impôt sur le revenu des propriétaires et de l'impôt sur les consommations. (Œuvres complètes I, p. 389 et suiv.)

Ce n'est donc pas de ce côté qu'est la divergenee entre Turgot et les autres physiocrates. Elle est en ceci, que Turgot a mis en lumière, plus énergiquement qu'eux, les caractères positifs et organiques de l'industrie et du commerce, mieux marqué leur utilité sociale, qu'ils ne niaient d'ailleurs pas plus que lui, et pris plus vigoureusement qu'eux la défense de la liberté du travail. Les physiocrates, préoccupés de faire disparaître toute la politique mercantile basée sur la supériorité des manufactures, dont le développement, d'après elle, pouvait seul assurer une balance favorable, s'appliquaient à mettre en relief la stérilité, l'improductivité des artisans et des commerçants. Turgot écarta cette critique négative en restant, avec eux, d'accord sur le fond.

Nulle part il ne marque mieux sa pensée que dans une letrtre du 20 février 1766, à Dupont : « Vous êtes si occupé de votre humeur contre l'industrie, vous vous amusez si fort à

lui prouver qu'elle est stérile (question qui n'en est une que par un malentendu, parce qu'elle a été présentée de manière à piquer la vanité des gens industrieux, tandis que *bien entendue* elle ne leur présente que des avantages) — que vous oubliez de frapper sur toutes les misérables entraves de toute espèce qui enchaînent cette industrie dans toutes ses branches : monopoles des communautés, apprentissages, compagnonnages, statuts, règlements des manufactures, bureaux de marque, inspecteurs ; toutes ces iniques et risibles institutions, sur lesquelles M. De Gournay avait fait main basse, se répandent impunément dans toutes vos gazettes... Vous êtes les protecteurs de l'industrie et du commerce et vous avez la maladresse d'en paraître les ennemis. Cette pauvre classe à laquelle il vous a plu de donner le nom de *stérile* parce qu'elle ne produit point de revenu, et parce que les valeurs qu'*elle produit*, étant affectées en entier à la rentrée de ses avances et à la subsistance de ses agents, ne sont ni cessibles ni disponibles, cette classe et les honnêtes gens qui la composent, croyant qu'on leur dispute l'honneur d'être des citoyens *utiles*, s'indignent de cet abaissement injurieux, et se tueront à prouver qu'ils sont *très productifs*. »

L'homme qui a écrit cette lettre devait être aussi celui qui signerait les édits de février 1776 sur l'abolition des jurandes et sur celle *des corvées*. Il partait du principe de la *Liberté du travail* qu'il déduisait de la nécessité du travail et des besoins de l'homme. Il en dégageait tout ce qu'il renferme de fécond dans tout le domaine économique ; il ne voyait qu'en *second ordre* les différences des travaux au point de vue de leur *Productivité*.

Deuxièmement, la théorie de la propriété nous révèle un dissentiment plus profond. Il se montre, à la fois, dans l'*Essai* et dans les *Mémoires sur les Mines et carrières*. Dans l'Essai, Turgot, parlant des rapports du propriétaire du sol et du cultiva-

teur non propriétaire, avait dit : « Le propriétaire a besoin
« du cultivateur par la nécessité de l'ordre physique, en vertu
« duquel la terre ne produit point sans travail ; mais le culti-
« vateur n'a besoin du propriétaire qu'en vertu des con-
« ventions *humaines* et *des lois civiles*, qui ont garanti aux
« premiers cultivateurs et à leurs héritiers la propriété des
« terrains qu'ils avaient occupés, lors même qu'ils cesseraient
« de les cultiver. »

Dupont n'imagina rien de mieux que de biffer les mots *humaines* et *civiles* et d'ajouter : « et cela pour prix des avances foncières par lesquelles ils ont mis ces terrains en état d'être cultivés et qui se sont pour ainsi dire incorporées au sol même »

C'était bouleverser la conception de Turgot ; aussi Turgot écrivit-il le 20 février 1770 : « c'est cette correction qui m'a le plus fâché. »

En effet, la correction n'aboutissait rien moins qu'à faire considérer la propriété foncière comme se déduisant nécessairement et naturellement de l'application du travail au sol, comme faisant partie de *l'ordre naturel* et *invariable* des sociétés humaines. Au contraire, Turgot en faisait et en voulait faire une *institution humaine et historique*. Dans sa pensée, l'occupation, par le travail, ne pouvait avoir pour conséquence nécessaire d'engendrer la propriérité foncière. L'étude de son *mémoire sur les mines et carrières* montre qu'il reste fidèle à la Doctrine de Locke sur la propriété ; le mémoire est divisé en deux parties : dans la première, il étudie la législation minière au point de vue de l'intérêt des particuliers,— dans la seconde, il se place au point de vue social, il recherche par quelles lois l'Etat assurera la production la plus abondante et la plus fructueuse de cette espèce de richesses. Sa conclusion est que les données du Droit naturel satisfont à l'intérêt social. Les Richesses souterraines n'appartiennent à personne, pour Turgot, jusqu'à ce que le terrain soit fouillé : le premier occu-

pant s'approprie des richesses par son travail ; mais la propriété est rigoureusement limitée par l'occupation, elle cesse avec elle, elle ne s'étend pas au-delà.

Turgot écarte les prétentions du propriétaire de la surface à la propriété des mines ; les raisons qui ont fait garantir aux cultivateurs le prix de leur propre travail, restent sans applications aux matières souterraines qui ne sont ni l'objet de la culture ni le produit du travail du cultivateur. Le propriétaire de la surface ne peut acquérir la mine sous son propre champ qu'en l'occupant effectivement. Le droit de l'occupant s'étend à ses ouvrages et aux substances minérales qu'il arrache : nul ne peut contester la propriété des puits et galeries qu'il a percés ; quant aux substances minérales, il les acquiert à mesure qu'il les extrait : son droit ne s'étend pas à ce qui reste à prendre ; tout autre explorateur pourra percer des puits et des galeries sur son passage, lui disputer les mêmes veines, acquérir les mêmes droits par une occupation analogue. Le droit naturel et individuel de propriété, ainsi conçu, s'harmonisait, dans la pensée de Turgot, avec la fonction économique du Droit : la concurrence la plus énergique devait résulter, en effet, de cette accessibilité la plus grande possible à l'exploitation des mines. Cependant cette concurrence extrême ne peut être que temporaire ; à mesure que l'on pénétrera dans les parties les moins facilement exploitables des gisements, que les travaux d'art seront nécessaires, le nombre des exploitants diminuera parce qu'il faudra engager des capitaux de plus en plus considérables. Dans cette hypothèse nouvelle qu'il prévoit, Turgot reste fidèle à la pure doctrine de l'occupation. Il repousse même l'idée d'assurer à l'exploitant la possession sans trouble des mines pendant un temps assez long pour qu'il puisse être indemnisé de ses frais avec un profit. Quelque grands que soient les capitaux immobilisés, il n'admet aucune garantie d'exploitation dans le temps ni dans l'espace au delà de l'occupation immédiate et actuelle

L'entrepreneur, disait-il, ne peut avoir une assurance plus forte que celle qui résulte des avances mêmes qu'il a faites : plus il fait de dépenses pour creuser la terre, percer des galeries, et moins il peut craindre de concurrents.

Cette théorie si absolue de l'*occupation*, engendrant une propriété limitée dans le *temps* et l'*espace*, devait fléchir devant l'intérêt social : la Législation de la Révolution fit passer la mine, de la libre disposition du premier occupant, à la disposition méthodique de la nation.

Cependant, il suffit de l'avoir exposée pour marquer quelle limite Turgot assignait au droit naturel dans la constitution de la propriété; sa pensée manifeste est que la propriété du sol est une institution historique, consacrée par la société, parce qu'elle y a vu une institution utile, mais à côté de cette légitimation par sa fonction, Turgot ne songe pas, comme Dupont et Lemercier, à en faire le prolongement nécessaire de la *propriété personnelle* ou le résultat nécessaire de l'occupation par le travail. C'est-à-dire qu'elle n'est plus *d'ordre naturel et invariable*, elle est d'ordre historique.

Ainsi, le lien unissant le Droit à l'économie politique se relâche avec Turgot; il se relâche davantage avec Smith et Say : la Propriété deviendra un *fait*, un fait historique, et la science économique, gardant son caractère abstrait et rationnel, se détachera peu à peu d'un Droit *relatif*, et se constituera à part de la sociologie. Ainsi, par des changements presqu'insensibles, s'accomplissent les grandes révolutions de la pensée.

Troisièmement, le troisième grand point de divergence entre la Physiocratie pure et la doctrine de Turgot est relatif à la conception de l'Etat.

Quesnay, l'abbé Baudeau, Lemercier de la Rivière étaient partisans de ce qu'ils appelaient le Despotisme légal ou la Monarchie économique, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ils entendaient par là, non l'autorité arbitraire, mais au contraire,

l'autorité absolue de la loi ; seulement, ils faisaient du prince le seul organe de la loi; ils plaçaient la souveraineté ainsi conçue dans le monarque. C'est-à-dire, en définitive, qu'en soumettant les individus aux lois naturelles, ils les désarmaient vis-à-vis de l'autorité souveraine, quand les lois positives qu'elle édictait étaient contraires aux lois naturelles. Dupont, rallié à la même doctrine monarchique dans les premiers temps, employait les mots *d'autorité tutélaire*. Ils choquaient également Turgot.

Turgot comprit que le véritable interprète de l'organe de ces lois devait-être la société elle-même.

« J'insiste, écrit-il à Dupont, sur la suppression du mot tutélaire à côté de celui d'autorité. Ce mot, indépendamment de ce qu'on peut dire sur la justesse de l'expression, est le cachet économistique, et il caractérise précisément la partie honteuse du système des Economistes.»

Le mot *tutélaire*, dit-il encore en 1774, ou *protectrice* est impropre à hérésie, offensif aux oreilles libres qui ne veulent ni tuteurs ni protecteurs... qui dit tuteur dit mineur, qui dit protecteur dit protégé ; ce qui fait deux corrélatifs distincts, dont l'un est subordonné à l'autre comme l'inférieur au supérieur, comme le troupeau au berger, au lieu que le vrai rapport est celui du mandant au mandataire qu'il a choisi parce que cela lui convenait. »

C'est ce principe qu'il faut ici mettre en lumière pour faciliter l'intelligence complète de *l'essai sur la formation* et la *distribution des richesses*. Il faut recourir à l'éloge de Gournay par Turgot.

L'homme poursuit l'acquisition de la richesse pour la satisfaction de ses besoins.

Le moteur de sa conduite économique est l'intérêt personnel. Turgot admet avec Gournay que lorsque l'intérêt personnel est précisément le même que *l'intérêt général*, ce que l'on peut faire de mieux, c'est de *laisser chaque homme faire ce qu'il*

veut. « L'intérêt particulier, abandonné à lui-même, produira toujours plus sûrement le bien général que les opérations du Gouvernement, toujours fautives et nécessairement dirigées par une théorie vague et incertaine ».

Or, Turgot s'efforce d'établir que, dans le commerce, *l'intérêt particulier concourt avec l'intérêt général.* L'Etat, organe de l'intérêt général, ne s'intéresse au commerce que sous deux points de vue : 1° au point de vue de la production, l'Etat a intérêt à assurer à la nation, la plus grande masse de produits; il en sera ainsi quand le produit du sol et celui de l'industrie de chaque individu sera porté au plus haut point.

Or, chacun a plus d'intérêt que personne à tirer de la terre et de son industrie le plus grand revenu possible. En général, tout homme connait mieux son propre intérêt qu'un autre homme à qui cet intérêt est entièrement indifférent.

2° Au point de vue de la justice et de la protection due aux particuliers, il suffirait que le gouvernement protégeât la liberté naturelle que l'acheteur a d'acheter et le vendeur de vendre.

Sous l'empire de la concurrence des *consommateurs* et des *producteurs*, il y aura tendance à assurer au producteur un prix capable d'encourager la production, au consommateur la meilleure marchandise au plus bas prix.

Au fond, c'est bien la doctrine physiocratique simplifiée, présentée d'une manière plus pratique. La société humaine est considérée comme composée d'individualités mues par leur intérêt, et assez éclairées pour discerner en général et poursuivre leur bien sans envahir la sphère de leurs semblables et leur causer du tort. Et pour prévenir les cas particuliers où ces atteintes seraient portées, l'Etat ne pourrait intervenir qu'en causant un mal plus grand, en décourageant l'industrie, l'initiative des individus et l'espoir de lutter avec succès contre les étrangers.

L'œuvre de Turgot est certainement l'expression la plus

nette et la plus simple qui se soit produite, avant les travaux de Condillac et d'Adam Smith, de la conception d'un ordre économique naturel déduit de l'opération de la liberté des individus, sans autres limites que celles qu'imposent les nécessités de leur coexistence dans la société. Turgot, qui assignait à chacun son intérêt pour guide, considérait aussi chaque homme comme le meilleur juge de son intérêt.

Cette conception abstraite de la liberté et de l'ordre naturels impliquait à un point de vue absolu, non seulement chez tout individu une *connaissance* suffisante de son intérêt, mais la *volonté* de le poursuivre dans une direction qui ne fût pas contraire à l'intérêt de tous, et *le pouvoir* de le poursuivre. L'histoire des Doctrines nous montrera comment ce *savoir*, ce *vouloir*, ce *pouvoir* ont été conçus de plus en plus relativement, selon les phases historiques et les milieux, comment le type abstrait et invariable de l'homme doit graduellement faire place à l'homme réel et concret, fruit d'une lente évolution historique. La critique de la Physiocratie ne sera vraiment féconde pour nous que mêlée à l'exposé du développement des Doctrines. Cependant nous pouvons, par des traits empruntés à Turgot même, mesurer combien les Doctrines sont relatives, comment elles n'embrassent jamais que des aspects de la vérité, et à quel point la véritable leçon de l'histoire est l'élimination de l'absolu. Reprenons la théorie du salaire de Turgot ; elle sera destinée à jouer un rôle redoutable. Si Turgot, dans ce débat du salaire, assigne une *égale liberté* au capitaliste et au travailleur, les *conditions historiques* de la société qu'il admet assignent au capital et au travail des degrés de puissance très *inégaux*. Les travailleurs n'ont rien qu'autant qu'ils vendent à d'autres leur peine. C'est pourquoi la concurrence leur fait baisser à l'envi leur salaire ; c'est pourquoi ce qu'il appellera le prix fondamental du travail se réduit ou tend à se réduire au nécessaire. Cette théorie n'est pas émise à la légère : Turgot y revient à plusieurs reprises. Il y revient jusque dans sa cor-

respondance avec Hume. Sans doute, ce salaire n'est pas strictement la subsistance du travailleur, il renferme un certain profit pour subvenir aux accidents et élever la famille, mais sous un régime de concurrence, — Turgot le répète à Hume, en 1767, — il est toujours le plus bas qu'il est possible. Ce n'est là autre chose que la loi *d'airain du salaire*. On a essayé d'atténuer la pensée de Turgot. M. Léon Say parle, par exemple, des détracteurs de Turgot, qui l'ont aussi accusé d'avoir condamné l'ouvrier à une misère éternelle par la loi d'airain du salaire. D'autres, comme M. Fournier de Flaix, y ont vu la plus grande erreur de la Physiocratie. Sans doute, c'est une grande erreur, mais ce n'est pas une déduction erronée *des données* de la Physiocratie : elle est rigoureuse et incontestable. Sans doute encore, j'admettrai avec M. Léon Say, comme Hume le soutenait devant Turgot, que le rapport de l'offre et de la demande du travail fait osciller le salaire réel autour de ce salaire fondamental. Mais là n'est pas encore la réponse, car le salaire fondamental de Turgot est toujours au minimum.

Considérez que Turgot, plus encore que les autres physiocrates, proscrivait toutes les formes de l'association ; il n'admettait pas qu'elle intervînt dans le débat du salaire et des prix. Elle était absolument incompatible, pour lui, avec la *liberté du travail* ; il faudra un siècle d'élaboration scientifique pour que l'association soit considérée, non seulement comme compatible avec la liberté du travail, mais comme condition même de *l'égalité* du travail et du capital dans le *débat du salaire*. Dès lors, pour Turgot, le travail devait subir la loi du capital, aussi loin qu'elle ne se heurtait pas aux nécessités impérieuses de la vie. Le salaire ainsi réglé était *juste* pour Turgot, parce qu'il se déterminait dans les seules conditions de justice qu'il concevait. Aujourd'hui, le salaire a cessé d'être *juste*, s'il n'est réglé dans des conditions nouvelles, impliquant *égalité de fait*. Cependant, c'est là une solution qui n'est pas

admise par tous les économistes de nos jours. M. Léon Say et M. Ribanier, derniers commentateurs de Turgot, ne se prononcent nettement ni sur les fonctions régulatrices des associations, ni sur leur conciliation avec la liberté du travail ; et, tout en protestant contre la loi d'airain du salaire, ils conservent à l'égard de l'association au moins quelque chose de la défiance de Turgot.

Le Mémoire de Turgot sur les prêts d'argent est peut-être l'une des plus belles applications de la méthode historique, au XVIIIe siècle, à l'étude de l'économie politique. Il y explique, en effet, ce qu'il appelle la génération des opinions sur le prêt à intérêt, en examinant successivement les raisons qui ont guidé les théoriciens et les jurisconsultes dans leur opposition au prêt à intérêt. La justification qu'il en fournit est puisée dans des motifs économiques, et, comme il le dit, dans la nécessité du crédit pour les sociétés économiques avancées ; et la légitimité dernière de l'intérêt, il la déduit du droit de propriété, du droit de ne se dessaisir de sa chose qu'aux conditions que l'on juge à propos. La suite de cette histoire nous montrera la transformation des doctrines sur la légitimité de l'intérêt, et l'antagonisme des écoles s'expliquera par la diversité des points de vue et la complexité des rapports considérés. Là, encore, l'œuvre de Turgot sera l'un des moments importants de l'évolution des doctrines, car elle est la théorie de la légitimité de l'intérêt la plus rigoureuse du point de vue *individualiste* pur.

Rien, dans l'œuvre de Turgot, ne m'a plus révélé l'étonnante fécondité et la pénétration merveilleuse de son génie, que les pages qu'il a consacrées à une loi dont Mill a fait la loi la plus importante de l'économie politique. C'est celle qui reçoit le nom de *loi de la productivité décroissante des agents naturels*. Saint-Peravy défendant l'impôt indirect, avait admis que, sur un produit brut de 5, le produit net est 3, les avances 2. Turgot exposa, dans des observations admirables, comment la gran-

deur relative du produit net dépend de la fertilité des terres : en second lieu, comment, pour une même terre, elle dépend du degré d'avancement de sa culture.

Partez avec Saint-Peravy d'un produit net de 3 pour 2 d'avances à la terre. Si vous continuez à augmenter les avances, le produit ne sera pas proportionnel à ces avances. La terre, dit Turgot, a certainement une fécondité bornée, et en la supposant labourée, fumée, marnée, fossoyée, arrosée, sarclée, autant qu'elle peut l'être, il est évident que toute dépense ultérieure serait inutile, les avances seraient augmentées sans que le produit le fût.

« La semence, dit-il encore, jetée sur une terre naturellement fertile, mais sans aucune préparation, serait une avance presque entièrement perdue; si on y joint un seul labour le produit sera plus fort ; un second, un troisième labour, pourront, non pas simplement doubler et tripler, mais quadrupler et décupler le produit, qui augmentera aussi dans une proportion beaucoup plus grande que les avances n'accroissent, et cela, jusqu'à un certain point où le produit sera le plus grand qu'il soit possible, comparé aux avances. Passé ce point, si on augmente encore ces avances, les produits augmenteront encore, mais moins et toujours de moins en moins, jusqu'à ce que la fécondité de la terre étant épuisée et l'art n'y pouvant plus rien ajouter, un surcroit d'avances n'ajouterait absolument rien au produit. »

On n'a nulle part, je pense, mieux exprimé cette loi du rendement non proportionnel et de la productivité décroissante du sol. L'image, par laquelle Turgot la rend, est aussi belle que celle qui exprime les effets du taux de l'intérêt. « Il en sera de la fertilité de la terre comme d'un ressort qu'on s'efforce de bander en le chargeant successivement de poids égaux. Si le poids est léger et si le ressort n'est pas très flexible, l'action des premières charges pourra être presque nulle. Quand le poids sera assez fort pour vaincre la première résistance, on

verra le ressort céder d'une manière sensible et se plier ; mais quand il aura plié jusqu'à un certain point, il résistera davantage à la force qui le comprime. L'effet diminuera ainsi de plus en plus... »

Telle est, sans doute, la première et la plus belle expression de la plus importante des lois économiques. Turgot n'en vit que que le rapport avec le rendement de l'impôt.

Mais un autre physiocrate d'un génie aussi vaste en étendra les rapports. Je fus, en effet, profondément étonné de voir Condorcet poser le problème de la population et des subsistances en rapprochant les lois d'accroissement non proportionnel des produits du sol de la loi d'accroissement de la population, et interroger l'avenir de l'humanité dans l'hypotèse où l'augmentation du nombre des hommes surpasserait celle de leurs moyens. Malthus donnera un caractère redoutable à ce rapport de deux lois. Malthus, Ricardo et leurs précurseurs immédiats mettront cette loi de Turgot en rapport avec la théorie de la valeur et constitueront la théorie de la rente foncière qui porte leur nom.

Ainsi se développe le savoir humain, étendant graduellement les relations des phénomènes.

XIX. De Condillac et de ses doctrines dans leurs rapports avec l'École physiocratique.

Condillac, par son livre sur *le Commerce et le Gouvernement*, se rattache à la Physiocratie, mais il se sépare de l'École, sur des points plus importants encore que Turgot. Ce qui le prouve à l'évidence, c'est que *Le Trosne* a consacré une grande partie de son volume sur l'*Intérêt social*, à réfuter les Doctrines de Condillac, où à répondre à ses critiques.

Le livre de Condillac parut en 1776, la même année que l'Essai d'Adam Smith sur la Richesse des Nations. Mais le sort

des deux ouvrages fut bien différent. Pendant qu'Adam Smith faisait oublier jusqu'aux véritables fondateurs de la Science, l'œuvre de Condillac restait à peu près complètement méconnue. En 1805, dans le Discours préliminaire à son traité d'Économie politique, J.-B. Say, pendant qu'il dit d'Adam Smith que, lorsqu'on le lit comme il mérite d'être lu, on s'aperçoit qu'il n'y avait pas avant lui d'Économie Politique, dit de Condillac, que bien qu'il compte parmi les Économistes physiocrates, il a cherché à se faire un système particulier sur une matière qu'il n'entendait pas. « Il y a quelques bonnes idées, ajoute-t-il cependant, à recueillir parmi le babil ingénieux de son livre. »

Le XIX[e] siècle est revenu de ce dédain à l'égard de Condillac, comme il revient à une appréciation plus juste de la Physiocratie. C'est en Angleterre que cette réaction a été la plus vive ; Macleod surtout, dans ses *Principes de Philosophie économique*, a reporté Condillac au rang d'Adam Smith comme fondateur d'École. Trois grandes écoles, d'après lui, ont successivement représenté la Science : l'École physiocratique, l'École de Smith et enfin celle de Condillac à laquelle Macleod se rattache lui-même, et qui doit finalement devenir prépondérante.

Le traité de Condillac est une œuvre de maturité de l'esprit. Il venait de terminer son vaste *Cours d'Études* pour le Prince de Parme quand il publia l'*Essai sur le Commerce et le Gouvernement* ; il avait alors 61 ans. Ce livre devait être divisé en trois parties, il n'en eût que deux : dans la première, il expose les principes de la Science économique ; dans la seconde, il étudie l'influence que le Commerce et le Gouvernement exercent l'un sur l'autre. Dans ces deux parties, il procède par des *suppositions* ; il entend par là, qu'il ramène d'abord l'état social à des conditions, les plus simples possibles, qui lui permettent d'observer l'opération des causes fondamentales des phénomènes économiques, puis il complique successivement l'hypothèse

primitive en y introduisant des causes modificatrices ou perturbatrices. La troisième partie était destinée à l'exposé des *faits mêmes* avec toute leur complexité naturelle : c'est à dire qu'il voulait s'appuyer sur l'*expérience* en même temps que sur le *raisonnement* ; il y sortait des suppositions pour entrer dans le domaine de la *réalité* concrète. Cette partie ne fut jamais publiée, sans doute jamais écrite ; Condillac mourut d'ailleurs quelques années après.

Ce livre est, dans les parties qui restent, l'une des plus belles applications de la méthode analytique de Condillac, et fournit à l'histoire de la Science, l'une des expressions les plus pures de la *déduction* dans la science sociale. Il s'est appliqué à simplifier l'étude des phénomènes économiques, par nature si complexes, à les réduire à des notions élémentaires déterminées avec précision. Ces éléments irréductibles étant atteints par une analyse pénétrante, la science, selon l'expression de Condillac, se développera d'elle-même : « les propositions naissent les unes des autres comme autant de conséquences ou de propositions successivement identiques... » C'est à dire que Condillac en déduira l'explication fondamentale de l'ordre économique.

Cette décomposition des phénomènes économiques, l'amène à trouver dans les *besoins* de l'homme, la cause primitive de tous les phénomènes. Unité puissante de l'œuvre de ce philosophe illustre : c'est dans le *besoin* qu'est la cause originaire de toute l'évolution mentale et morale de l'homme, et celle de l'évolution économique et sociale. A l'origine de son évolution, l'homme se présente avec une organisation donnée, avec des besoins qui en dérivent, avec la faculté générale de sentir. Le monde extérieur n'entre en relation avec lui que par *la sensation*.

Une partie de l'œuvre de Condillac est consacrée (*Traité des sensations*, *Origine des Connaissances*) à montrer comment la sensation est *le point de départ de toutes les opérations mentales*, et

comment ces opérations, par leur répétition, par l'habitude, se transforment en *facultés* mentales.

Semblablement, le plaisir ou la peine accompagnent les sensations qui ont quelque rapport *avec nos besoins* ou leurs *satisfactions*. Ils déterminent certains *mouvements* ayant pour but d'éviter ce qui cause la douleur et de rechercher ce qui cause la jouissance. Ces mouvements se règlent par la répétition et l'habitude qui accompagnent le retour des mêmes besoins. Ces idées sont longuement développées dans le *Traité des Sensations*, *la Logique*, *l'Art de Raisonner* de Condillac.

Dans le *Commerce et le Gouvernement*, nous retrouvons le *besoin* comme fondement de la *valeur des choses*, et comme principe de tous les modes d'activité sociale ayant pour fin d'assurer l'abondance de tous les genres de biens propres à satisfaire aux besoins de l'homme social.

La théorie de la valeur est la clef de voûte de l'édifice. Sa cause, pour Condillac, est dans l'*utilité*, c'est à dire la propriété qu'ont les biens de satisfaire à nos *besoins* : nous disons qu'une chose a une valeur quand nous la réputons utile à la satisfaction de nos besoins. Quand les choses sont en abondance, moins intense est le besoin que nous éprouvons d'une certaine portion de ces choses, parce que la crainte d'en être privés est moins vive chez nous. Par contre, plus elles deviennent rares et plus intense est le besoin que nous éprouvons de chaque unité de ces choses, parce que nous pouvons en être complètement privés. La valeur des choses croît donc naturellement en temps de disette, et décroît en temps d'abondance. La valeur est ainsi fondée sur un jugement, sur une appréciation ; elle est toute entière dans l'*esprit*.

La valeur préexiste à l'échange, et dans l'échange même, la valeur des choses échangées est dans l'estime relative que nous avons des choses respectivement échangées l'une contre l'autre, et que nous comparons entre elles.

Si, au lieu de placer, dans l'échange, un individu vis-à-vis

d'un autre, nous mettons en présence des offres plus ou moins considérables et des besoins plus ou moins intenses, la valeur d'échange que Condillac appelle le prix variera suivant le degré de *concurrence* qui s'établira entre les offres et les demandes, expressions respectives des besoins de ceux qui veulent se défaire de l'excédant de leur produit, et des besoins de ceux qui veulent les acquérir par l'échange. Par cette théorie de la valeur, Condillac aboutit à une doctrine importante que repoussaient les Physiocrates purs, celle de la productivité du commerce et de l'industrie.

Ces modes d'activité économique, ce sont encore les besoins qui les déterminent, et par là même qu'ils satisfont à des besoins, ils seront productifs de richesse, aux yeux de Condillac.

En effet, si le commerçant ne laboure pas, il ne met pas moins la quantité de blé qui excède les besoins du laboureur en rapport avec les besoins d'autres membres de la communauté. Cet excédant est sans utilité pour le laboureur, s'il reste dans ses mains ; mais, par le commerçant, il passera, comme le dit Condillac, des lieux où il n'a point de valeur, aux lieux où il en prend une, et partout où il se dépose, il *devient richesse.*

Ce qui est vrai pour le commerçant est plus vrai encore pour l'artisan ; car le laboureur lui fournira des subsistances et des matières qui, en ses mains, sont sans *valeur*, étant sans utilité : l'artisan leur fera subir des changements de formes, il les rendra propres à servir aux usages de la société, et c'est ainsi qu'à chaque progrès des arts le labourreur pourra acquérir, par l'échange, une richesse nouvelle, puisqu'il trouve une valeur dans une production qui, auparavant, n'en avait pas.

Dès lors, pour Condillac, la nation la plus riche est celle qui développe en elle la plus grande variété de travaux. Ce qui est vrai pour une nation est vrai pour l'ensemble des nations, si une entière liberté de commerce existe entre elles : également laborieuses, elles ressentiraient le besoin qu'elles auraient les

unes des autres ; il ne leur viendrait pas à l'esprit de s'interdire l'une à l'autre leur propre manufacture ou leur propre commerce ; chacune aurait le même besoin de travailler pour les autres que les autres auraient besoin de travailler pour elles.

Condillac aboutissait à la même conclusion que les Physiocrates, en partant d'une théorie de la valeur qui n'était pas la même que la leur propre, et d'une conception de l'échange qui n'était pas non plus la même. Condillac ramenait la valeur à l'*utilité* plus ou moins modifiée par la *rareté* ou l'abondance de la richesse, et l'échange, à ses yeux, basé sur l'estime réciproque que les échangistes, sous la pression de la concurrence, faisaient de l'*utilité* des richesses échangées, ne se faisait jamais de valeur égale contre valeur égale, car évidemment, pour chacun des échangistes, la richesse qu'il donnait avait moins d'*utilité* que celle qu'il recevait en échange. Le Trosne marqua la distinction de l'*utilité* et de la *valeur* d'échange avec plus ou moins de bonheur, en reprochant à Condillac de les confondre ; il fit jouer au coût de production des richesses échangées un rôle que ne leur donnait pas Condillac, et dont Le Trosne faisait la *valeur fondamentale*, ou si vous le voulez, normale des choses ; et c'est ainsi qu'il revenait à la thèse inflexible des Physiocrates, car les produits des artisans, résultant de la combinaison des *matières premières* et des *subsistances* du travailleur, ne pouvaient avoir d'autre valeur, à ses yeux, que la somme des valeurs des éléments composants, et ne pouvaient normalement s'échanger que contre eux ; et en même temps que l'échange était soumis à cette loi qu'il s'opérait de valeur égale contre valeur égale, revenait aussi la thèse de l'improductivité du commerce et de l'industrie.

Ainsi s'ouvrait d'une manière déjà profondément instructive, bien que fort imparfaite encore, ce débat fondamental sur la théorie de la valeur qui, à travers les œuvres d'Adam Smith et de Ricardo, des différentes écoles économistes et socialistes, viendra se prolonger jusqu'aujourd'hui même dans l'histoire

de la science. Mettez, par exemple, Stanley Jevons ou Macleod à la place de Condillac ; considérez que le principe de la valeur est dans l'appréciation subjective de l'*utilité* des biens matériels et des *services*, ou bien dégagez de la doctrine obscure et confuse de Le Trosne le principe que le travail est sinon la source du moins la mesure de la valeur, et mettez à la place de ce Physiocrate, Karl Marx et Proudhon, et vous aurez une idée des conflits scientifiques et sociaux que préparait la dispute d'école du XVIIIe Siècle.

Condillac, en affirmant la productivité de l'industrie et du commerce, restait cependant fidèle aux Physiocrates dans la théorie de l'impôt. Sans doute, toutes les richesses *mobilières*, comme il les qualifiait, produites par le travail des artisans, étaient des richesses comme les richesses premières produites par la terre et le travail du cultivateur. Mais cependant, les richesses mobilières n'étaient que de second ordre, car elles n'étaient que le résultat de la transformation des richesses foncières, matières *brutes* et *subsistances*. A ce point de vue, la classe manufacturière et commerciale était la salariée de la *classe agricole*. Condillac avait même de la propriété une doctrine étrange : le propriétaire du sol était, en vertu d'un partage primitif et de son travail appliqué au sol, propriétaire de tous les fruits, le salaire du propriétaire-fermier venant en déduction. Au même titre, tous les artisans qui travaillaient pour le propriétaire ou le cultivateur recevaient comme salaire une part du produit de la terre. Or, ce salaire était rigoureusement limité, par la concurrence, au strict nécessaire ; Condillac est formel sur ce point. Dès lors, il était absolument impossible d'imposer l'artisan sans que l'impôt se répercutât nécessairement sur le produit net. C'est ainsi que Condillac en revenait à l'impôt *unique*, exactement comme Quesnay et Turgot.

La seconde partie de l'œuvre de Condillac est aussi fondée sur des *suppositions*, comme il le dit : cette fois, il est sorti des éléments de la science ; il nous place, d'abord, devant une nation

isolée, absolument libre, c'est-à-dire livrée à l'opération des lois *naturelles* sans intervention arbitraire de l'autorité. Cette méthode hypothétique était, à ses yeux, l'unique moyen de simplifier *les questions trop compliquées qui se font sur le commerce par rapport au Gouvernement*. Il écartera donc tous les facteurs perturbateurs, qu'il considère comme introduits par l'arbitraire, l'ignorance, la cupidité des Gouvernements et qui entravent la succession régulière des phénomènes essentiels, *l'ordre naturel*, comme disaient les physiocrates ; une fois éliminé tout ce qui est d'institution arbitraire, il met exclusivement en opération les conditions d'existence des sociétés naturelles, dans les trois premiers chapitres de cette seconde partie, chapitres un peu ternes, d'un esprit trop géométrique où ne passe pas ce souffle de vie dont l'enseignement direct des choses animait les pages de Mirabeau et de Quesnay.

Il est intéressant de constater, cependant, que la *société naturelle* conçue par Condillac présente une tendance énergique vers l'égalité des conditions, la simplicité des mœurs et l'élimination du luxe.

Une fois ce tableau idéal tracé, Condillac reconstitue, par voie de *synthèse* et par degrés, les sociétés historiques où les lois naturelles ont été troublées par l'arbitraire des Gouvernements. Dans des hypothèses successives, il introduit une à une les causes perturbatrices qui ont altéré le cours naturel des choses et il en expose les effets. Les causes qu'il examine et auxquelles il consacre des chapitres intéressants sont la guerre, les impôts sur l'industrie, les monopoles des compagnies privilégiées, les impôts de consommation, les variations de la monnaie, les emprunts, la police sur le commerce extérieur des grains et leur commerce intérieur, le luxe des capitales, la jalousie des nations, les spéculattions des commerçants et des financiers eux-mêmes. Il y a, dans le chapitre sur la jalousie commerciale, des pages d'une réelle éloquence. Telle est la seconde partie du livre ; Condillac le dit expressément, il n'y

relève que les principaux abus ; il était, ajoute-t-il, d'autant plus inutile de m'appesantir sur d'autres, qu'il y a moyen de les détruire tous : c'est d'accorder au commerce une *liberté pleine, entière et permanente.*

C'est ainsi que le livre de Condillac, comme ceux de Turgot comme l'œuvre physiocratique toute entière, n'est autre chose qu'une forme nouvelle de la conception d'un ordre économique des sociétés, basée sur la *Liberté naturelle*. La science doit regretter que Condillac n'ait pas écrit la troisième partie de l'œuvre, où il devait nous placer devant les sociétés réelles en complétant par la méthode d'observation directe la justification de ce que la méthode déductive et le raisonnement l'avaient amené à conclure. Les fortes études historiques qu'il avait faites pour le Prince de Parme, jointes à l'étude plus profonde de l'état économique des sociétés du XVIIIe siècle, eussent sans doute servi, dans un esprit aussi méthodique et aussi lumineux, à l'élaboration de vérités fécondes.

XII. La théorie de l'impot d'après l'école physiocratique.

La théorie de l'impôt des Physiocrates se ramène à l'impôt unique sur le produit net de la terre, mis directement à la charge des propriétaires du sol. Cette doctrine est peut-être, avec la liberté du travail et la propriété individuelle, l'une des plus communément admises par les penseurs qui se rattachent à Quesnay. C'est même l'un des traits vraiment intéressants de l'histoire de la Science. Parmi les disciples les plus fidèles du Dr Quesnay, le marquis de Mirabeau et Lemercier de la Rivière ont surtout développé la théorie de l'impôt sur le produit net. Mais Turgot, le génie indépendant qui ne veut être ni encyclopédiste, ni philosophe économiste, comme il le disait, Turgot s'attache avec une étonnante persistance à cet impôt. Tous les écrits que Turgot à laissés sur la matière méritent encore d'être lus. C'est surtout dans son

plan d'un *Mémoire sur les impositions*, sur l'*Imposition territoriale en particulier et sur le projet de Cadastre*, qu'il embrasse, avec une étonnante fécondité d'aperçus, toute la matière de l'impôt et s'efforce de justifier le système de l'impôt unique de Quesnay. L'écrit intitulé : Comparaison de l'impôt sur le revenu des propriétaires, de l'impôt sur les consommations, reproduit la même thèse. Il y revient dans son Essai sur la formation des richesses, et dans sa correspondance avec le philosophe anglais David Hume, il s'applique à réfuter, avec une profondeur remarquable, les critiques pénétrantes dirigées contre l'impôt unique.

Chose plus remarquable encore, Condillac et Condorcet, dans des écrits de beaucoup postérieurs à ceux de Quesnay, et malgré des divergences plus profondes que celles de Turgot, sont encore partisans de l'impôt unique sur le produit net. Condillac est cependant l'un des théoriciens de la productivité de l'industrie qui condamne Quesnay, et Condorcet a subi l'influence d'Adam Smith ; mais, dans son grand ouvrage sur les Assemblées provinciales, les longs chapitre consacrés à l'impôt sont pénétrés de l'enseignement de la physocratie. On s'expliquera, par là, que l'Assemblée constituante ait à l'origine, non pas servilement reproduit la Doctrine de l'Ecole, puisqu'elle a introduit l'impôt sur les revenus mobiliers dans le système fiscal de la Révolution,mais qu'elle ait fait,de l'impôt sur le revenu net du sol, la pierre angulaire de ce système, et proscrit tous les impôts indirects.

La thèse fondamentale des physiocrates est de ne considérer comme imposable que la *richesse disponible,* et il n'y a, et ne peut y avoir à leurs yeux,d'autre richesse *disponible* pour l'impôt, que ce qui excède les avances de la culture, dont la conservation et le renouvellement incessant sont indispensables à la reproduction du *Revenu annuel* de la nation. — Ce revenu annuel n'est et ne peut être que le produit net, c'est-à-dire toute la partie du revenu de la nation qui dépasse les avances de la nation.

L'impôt ne pourrait atteindre la part du cultivateur, car alors, il diminuerait les avances de la culture, et par suite, le produit net lui même.

L'impôt ne pourrait davantage atteindre la classe des industriels et des artisans. En effet, d'après la doctrine physiocratique, cette classe est réellement stipendiée ou salariée par les classes des propriétaires et des agriculteurs. Elle ne produit aucun revenu qui lui soit propre, elle ne fait que combiner, en les conservant, la valeur des matières premières et celle des subsistances qu'elle consomme. Le salaire ou la rémunération qu'elle reçoit, est toujours au minimum sous l'empire d'une concurrence absolue ; dès lors, l'impôt qui atteindrait cette classe stipendiée devrait augmenter son salaire, ou réduire sa consommation ; l'augmentation retomberait nécessairement, soit sur le produit net, directement, soit sur les avances du cultivateur, qui achète les produits et services de l'industrie. Dans un état de concurrence absolue, la classe stipendiée ne pourrait réduire sa consommation et, par là, supporter l'impôt ; d'ailleurs, si elle la réduisait, elle déterminerait, par là même, la baisse des prix des produits agricoles ; de telle sorte, qu'indirectement ou directement, le produit net serait toujours atteint, et les impôts, autres que l'impôt direct sur le produit net, causeraient d'autant plus de mal à l'économie générale de la société que leur inévitable répercussion sur le produit net serait plus laborieuse et présenterait plus de détours. C'est de là que vient cette hostilité systématique des physiocrates contre tous les impôts indirects : c'est-à-dire contre tous les impôts de consommation, contre tous les impôts sur les actes, sur les mutations, et en général, contre tous ceux qui frappent *l'échange* et le *transport* des richesses.

Les physiocrates ont seuls donné aux termes impôts *directs* et *indirects* un sens rigoureux et d'une portée scientifique. Le seul impôt direct, celui qui frappe le produit net, atteint le débiteur légal de l'impôt sans répercussion possible sur per-

sonne ; tous les impôts indirects atteignent *indirectement* le produit net après avoir lésé ceux que la loi oblige à en faire l'avance.

Les physiocrates ont certainement tenté de donner les premiers, avec David Hume, un caractère scientifique à cette doctrine, encore si imparfaite aujourd'hui, de la répercussion de l'impôt, ou de l'effort incessant du contribuable de droit pour reporter sur autrui la charge de l'impôt. Leur thèse essentielle étant que tous les impôts se répercutent finalement sur le produit net et que le propriétaire, au contraire, ne peut plus le rejeter sur personne, leur conclusion naturelle était de demander directement aux propriétaires ce que les besoins de l'État exigent. De cette manière cette somme ne serait point grossie par les frais, ni absorbée par des profits intermédiaires. L'État ne serait pas obligé de demander plus pour avoir moins. Levé sur les propriétaires, l'impôt ne leur ôterait qu'une partie de revenu libre, dont la proportion peut varier sans rien changer à l'ordre et à la proportion de toutes les parties actives de la société. Tout reste à sa place, dit Turgot, toutes les valeurs conservent le même rapport entre elles.

Les physiocrates considéraient même le plus souvent l'État comme copropriétaire du produit net ; l'abbé Baudeau fixe sa part au tiers du produit net. On saisit là le lien qui rattache la phyosocratie aux doctrines modernes, comme celles d'Henry Georges ou de Fernand Maurice qui sans se rallier au collectivisme, assignent cependant à l'État tout ou partie du *produit net*.

Voilà, dans ses lignes essentielles, cette doctrine de l'impôt qui a laissé une impression si forte sur le système de la Révolution, et dont l'étude éclairera tous les travaux ultérieurs sur la science des finances. Elle se lie manifestement à la doctrine de l'improductivité de l'industrie, au sens physiocratique. Turgot s'était posé, dans son Essai sur la formation des richesses, cette question : de savoir si l'intérêt des capitaux

prêtés par les capitalistes, soit aux entrepreneurs de culture, soit aux entrepreneurs de l'industrie et du commerce, n'était pas un revenu disponible pour l'impôt, comme le produit net de la terre. Il résoud cette question négativement, comme on devait s'y attendre. L'intérêt est le prix débattu sous l'empire de la concurrence des avances faites à la culture et à l'industrie par les capitalistes ; ce prix est toujours, dans les conditions de liberté illimitée des prêteurs et des emprunteurs, réduit au minimum. Dès lors, tout impôt sur l'intérêt et le revenu mobilier du capitaliste sera ajouté par celui-ci au prix du service qu'il rend à l'emprunteur, il viendra grossir les avances de l'industrie et de la culture, et se répercutera finalement sur le produit net par des voies plus ou moins détournées.

C'est ce qui expliquera comment l'Ecole ne s'est point rendue à l'argumentation si habile, et à première vue si décisive, que Voltaire a développée dans *l'Homme aux quarante écus*. Comment expliquer que ce pauvre diable jouissant d'un revenu foncier de 40 écus en payât la moitié à l'Etat, selon *l'ordre naturel* de Mercier de La Rivière, que Voltaire persîffle tout particulièrement, et que le riche héritier du négociant de Cadix et de Surate, que rencontre l'homme aux quarante écus, et qui jouit de 400,000 livres de revenus en titres de créances et en contrats, ne doive rien payer à l'Etat ? Celui des physiocrates qui répondit à Voltaire, fut l'illustre Condorcet lui-même, dans l'édition de Kehl, et les notes de Condorcet se retrouvent dans ses œuvres. Il répondit que tout impôt sur les revenus des capitaux placés retomberait sur l'emprunteur et, de là, sur le produit net ; quant aux impôts sur les revenus des commerçants, ils s'ajoutent au bénéfice qu'ils recueillent dans leurs opérations commerciales, et qui est au *minimum* sous *l'empire de la concurrence*. Dès lors, tout impôt qui, en vertu de cette loi naturelle, s'ajoute à ce bénéfice minimum, ou bien retombera sur le *producteur* des marchandises exportées, dont la valeur sera dépréciée d'autant, ou sur leur consommateur et, par une série de répercussions, sur le produit net.

Sans doute, dans l'hypothèse de Voltaire, le produit net était, au moins en partie, recueilli à l'étranger, et cela pouvait devenir prétexte à l'Etat d'imposer l'homme aux quatre cent mille livres de rente: mais la rigide doctrine d'après laquelle le commerce, ni l'industrie, ni les capitaux n'avaient *aucun revenu propre*, n'en subsistait pas moins à un point de vue abstrait. (CONDORCET, *Œuvres*, t. VI, p. 43.— VOLTAIRE, éd. Didot, t. VIII, p. 452.)

Ainsi nous apparaît sous tous ses aspects, fascinant les plus puissants génies du siècle, la Doctrine physiocratique comme une conception immuable et inflexible de l'ordre des sociétés économiques.

Bibliographie spéciale : outre les ouvrages cités dans l'Introduction. — Les Physiocrates, édit. *Daire*, collect. *Guillaumin*. — L'Ordre Social de *Letrosne*. — Les XXVI premiers chapitres de l'Ordre naturel de *Lemercier de la Rivière*.— *Quesnay*, œuvres complètes, édit. *Oncken*. — *Quesnay*, Le tableau Economique, fac simile, reproduit par la Bristish Economic Association en 1894, avec la riche bibliographie qui l'accompagne. — *Steph. Bauer*, Quesnay's Tableau Economique (Economic Journal, mars 1895). — *Oncken* et *Lexis* articles Quesnay et Physiokratische schule dans le Handwörterbuch der Staatswissenschaften. — *G. Schelle*, Dupont de Nemours et l'École physiocratique, 1 vol. — *G. Schelle*, article Physiocrates du Nouv. Dict. d'Économie politique. — *Turgot*, œuvres complètes édit. *Guillaumin*. — *Condorcet*, Vie de Turgot. — *Léon Say*, Turgot. 1 vol. — *Neymark*, Turgot et ses doctrines. — Sur *Condillac*, *V. Macleod*, Principles of Economical philosophy. — *Condillac*, Essais sur le Commerce et le Gouvernement dans la collection *Guillaumin* et ses œuvres complètes. — (*C. Letrosne*, L'Intérêt Social où il discute l'essai de Condillac, collect. des Physiocrates de *Guillaumin*). — *Mably*, Doutes proposés aux philosophes Economistes (physiocrates) dans ses œuvres complètes: sur la théorie de la valeur de Condillac, voyez *Jevons*, Theory of political economy, préface. — *C. Menger*, Grundsätze der Volkswirtschaftslehre, tous les deux parus en 1871. Pour la bibliographie le mot Wert de *Böhm Bawerk* dans le Handwörterbuch de Conrad et Revue d'Ec. Polit. 1894 et *Ch. Gide*, Principes.

IIe ÉPOQUE.

CONSTITUTION ET CRITIQUE

DE LA

SCIENCE DES RICHESSES

ADAM SMITH

§ I. David Hume précurseur d'Adam Smith.

David Hume prend place dans l'histoire de la Science immédiatement à côté de Quesnay ; il vécut assez pour soutenir (1767) une discussion sur la théorie de l'impôt et celle des salaires avec le plus grand des disciples de Quesnay, Turgot. Il fut le précurseur et l'ami d'Adam Smith et exerça sur l'auteur de la *Richesse des Nations*, une influence réelle et profonde, dont on jugerait mal par les quelques citations qu'on rencontre dans cet ouvrage immortel, mais qui se revèle mieux dans l'éclatant hommage que Smith a rendu dans sa correspondance à celui qu'il appelle le philosophe et l'historien de beaucoup le plus illustre de son époque. L'œuvre d'Adam Smith refoula longtemps dans l'ombre celle de David Hume, comme celle de Quesnay, les deux grandes sources, cependant, où le philosophe Ecossais avait largement puisé.

La place que Hume occupe aujourd'hui dans l'histoire de

la Science va grandissant. On s'en fera une juste idée en comparant l'Etude de Blanqui sur Adam Smith, et l'histoire abrégée de l'Economie politique de J.-B. Say, aux travaux récents de Kautz — de Dühring — d'Ingram — de Scheel — de Léon Say — de Luigi Cossa sur l'histoire de l'Economie politique. Déjà cependant, Say, dans ses courtes notices, dit que les Essais de Hume, publiés en 1752, donnent une très haute idée de ses conceptions à cette époque.

Mais Kautz, embrassant l'œuvre philosophique, historique et économique de Hume dans son ensemble, dit que David Hume est réellement au point de départ historique de la période de culture civilisatrice avec laquelle l'Economie politique moderne est en corrélation étroite. Le mérite incomparable de Hume, à ses yeux, consiste en ce qu'il embrasse une longue série de faits économiques dans leurs causes et leurs conséquences essentielles — en ce qu'il envisage toujours le moment économique dans ses rapports avec tous les grands intérêts de l'Etat et de la vie sociale, — en ce que, en vrai connaisseur des hommes, en politique et en histoire, il a toujours fait ressortir l'élément psychologique, politique et historique, si important pour l'Economie politique.

Dühring, de son côté, a dit de lui qu'il s'est appliqué surtout à rechercher les vraies relations de causalité dans le jeu des manifestations économiques... qu'il avait pour habitude d'approfondir les problèmes de telle manière que, sous ce rapport, il n'a été surpassé par aucun penseur du siècle qui lui a succédé. Il le trouve plus profond que les Physiocrates, en quoi il se trompe à mes yeux, mais il vante à juste titre l'indépendance complète de sa raison, l'absence de préjugé, l'admirable fermeté de cet homme de génie. C'est là, à son avis, indépendamment de la partie scientifique de son œuvre, le motif moral de cette estime, lente à se produire, mais qui va grandissant dans le siècle actuel.

Turgot enfin, pour ne plus citer que lui, écrit ces belles

lignes : « Dans Hume, la forme la plus avancée de la Philosophie avait trouvé son représentant, et son apparition dans le domaine économique, marque décidément la tendance de ce dernier ordre de spéculation à se placer en connexion avec les plus larges et les plus profondes doctrines sur la nature humaine et l'histoire générale de l'Humanité ! »

C'est dans cette large compréhension des phénomènes économiques, et surtout dans la *relativité* qu'il assigne aux conceptions économiques, qu'il peut voir, je pense, l'originalité même de son génie. Et en cela, il est non seulement le précurseur d'Adam Smith, mais à bien des égards, le précurseur peut-être plus indépendant d'esprit de l'École historique moderne. M. Léon Say, dans son Introduction aux extraits de David Hume, a tres bien saisi le caractère de son œuvre : « David Hume, dit-il, voulait qu'on envisageât les questions économiques dans toute leur complexité et ne craignait pas d'en rendre l'étude plus difficile en les examinant successivement à tous les points de vue... La Science économique, dit-il encore, n'apparaissait pas à Hume, comme séparée des autres sciences morales et politiques, et il a tiré des effets saisissants de la multiplicité des points de vue philosophiques, moraux et historiques, auxquels il envisageait successivement les questions qui nous paraissent aujourd'hui de simples questions d'Économie politique... »

Cette appréciation de M. Léon Say, qui concorde parfaitement avec toutes les autres, montre à quel point l'étude de David Hume est encore utile aujourd'hui ; c'est qu'en effet, on puise dans son œuvre d'incomparables leçons de méthode scientifique, et cependant, c'est à tort que M. Say renvoie encore aux Physiocrates cet étrange reproche de Turgot à Dupont de Nemours de ne vouloir être qu'*économiste*, comme si la Physiocratie enserrait la science Économique dans le cercle étroit où l'ont comprimée trop longtemps les modernes théoriciens abstraits qui n'en ont fait que la *Science des richesses*. Les Phy-

siocrates, eux aussi, embrassaient toutes les sciences morales et politiques dans leurs conceptions : ils partagent avec Hume cette grandeur; ils ont en plus, et c'est peut-être là le sens du reproche de Turgot, une vue systématique rattachant à un principe fondamental tout ce vaste ensemble de connaissances sociales, dont la structure a si profondément heurté la génération économique précédente, qu'elle n'a trouvé rien de mieux, en reproduisant leur œuvre, que de la mutiler. Seulement, supérieurs comme conceptions systématiques, et en cela véritables fondateurs de la science, les Physiocrates n'ont laissé qu'une sociologie abstraite, ou mieux, une physique économique et sociologique. David Hume représente l'introduction du point de vue *historique*, *relatif* dans la science, avec la même largeur sociologique, mais avec les vues systématiques générales en moins, ou, si vous le voulez, *sans théorie de l'Évolution économique* dans ses rapports avec l'ensemble des faits sociaux, œuvre formidable, absolument impossible alors.

David Hume est, par excellence, un *esprit inductif* : il se charge lui-même d'expliquer comment c'est la principale affaire des philosophes de considérer *le cours général des évènements*, (c'est-à-dire, de dégager les tendances générales des phénomènes) si embrouillés qu'ils puissent paraître, selon son expression. Le bien public dépend du concours d'une multitude de *causes*, et non pas, comme dans la politique étrangère, des accidents ou du hasard. Hume a un pouvoir merveilleux de dégager ces causes de l'étonnante complexité des faits, et de mettre en lumière les *causes réelles* à côté des causes apparentes. L'explication des *causes réelles* de la baisse du taux de l'intérêt fournit un modèle inimitable d'application de la méthode inductive à la science économique. Un autre exemple est celui des causes réelles qui ont affecté la *marche de la population* dans l'antiquité et dans les temps modernes.

L'essai sur le luxe vous montrera quelles causes multiples ont agi sur les besoins humains dans le cours de l'histoire, et

c'est dans l'essai sur le commerce que vous trouverez exprimé ce principe même de la relativité, soumettant les phénomènes économiques à des lois historiques : « ce qui est vrai dans un temps et dans certaines circonstances cessera de l'être lorsqu'il sera survenu des changements dans les mœurs et dans la façon de penser. »

Les différents essais de Hume, bien qu'ils n'embrassent pas l'ensemble des phénomènes économiques et n'aient pas le caractère d'un exposé systématique de la science, n'en présentent pas moins une réelle et puissante unité.

Là, déjà, la science nouvelle se dégage nettement de l'école mercantile. Pour cette école, la monnaie était la richesse maîtresse et l'accroissement des biens consommables, propres à la jouissance, était, à ses yeux, proportionnel à l'accumulation de la masse des métaux précieux. De là, son effort persistant pour rendre la balance du commerce favorable.

Hume montrera que la quantité de numéraire ne détermine pas le degré de prospérité économique d'un peuple, mais que c'est le degré d'activité de la nation qui, d'une manière générale, *règle la quantité de numéraire engagée dans la circulation.*

Il intervertit, comme les physiocrates, *les rapports ;* il fait émerger les biens consommables en leur assignant le caractère de véritables richesses et la puissance qui les produit : « les hommes et les marchandises, dit-il, sont la force réelle de toute communauté » : et encore : « dans le fonds du travail national consiste tout pouvoir réel et toute richesse. »

L'essai sur le *commerce* a pour objet de dégager la structure et les fonctions de cette société réelle. Il marque la division de la masse de chaque nation en *laboureurs* et *manufacturiers ;* il montre, ce dont Adam Smith lui fera plus tard honneur, l'influence qu'exerce sur les progrès de la culture le développement des manufactures dans une nation.

Dans une nation purement agricole, l'excédant du produit sur la consommation des agriculteurs est sans utilité pour

eux : dans une nation agricole-industrielle, il s'échange contre les produits manufacturés et les services ; il résulte de là que le progrès des manufactures, en faisant naître et en développant des *besoins nouveaux*, communique une impulsion progressive à l'agriculture.

Le commerce *étranger* présente des avantages analogues à ceux du commerce *intérieur*, car il ouvre à la fois des débouchés aux produits manufacturés de la nation et il permet d'utiliser des matières premières qui serviront d'aliments à des manufactures nouvelles. Il rappelle même, comme plus tard le fit Smith, cet enseignement de l'histoire que les manufactures ne se sont perfectionnées, chez la plupart des peuples, qu'après l'établissement du commerce étranger ; en stimulant l'industrie des nations, il contribue également à développer leur commerce *intérieur*, parce que des nouveaux *besoins* y naissent. Hume remarque que les conditions sociales *voisines* de l'égalité sont celles qui s'allient le mieux avec le développement et la puissance productive d'une nation et celles qui assurent à son industrie les débouchés les plus sûrs et les plus larges. « La grande disproportion des richesses, dit-il, affaiblit une nation : il ne suffit pas pour qu'elle soit puissante que chaque citoyen ait par son travail les nécessités de la vie ; il faut encore qu'il puisse y joindre les commodités qui peuvent s'allier avec son état ». Cette espèce d'égalité, dit-il encore, est consolante pour la nature humaine et diminue beaucoup moins du bonheur des riches, qu'elle n'ajoute à celui des pauvres. »

Ces vues plus larges sur la répartition des richesses, vous les retrouverez dans sa correspondance avec Turgot sur les lois des salaires, Turgot défendant en logicien rigide, sauf quelques amendements, sa loi du *salaire naturel* ou prix fondamental du travail, Hume le soumettant exclusivement à la loi de l'offre et de la demande et lui communiquant une *plus grande élasticité*.

Pour suivre l'enchaînement de ses idées, il faut placer peut-

être à la suite de l'Essai sur le *Commerce*, l'essai sur la *Jalousie commerciale*. C'est là qu'il développe cette admirable thèse que l'industrie d'un peuple ne peut éprouver aucun dommage de la plus grande prospérité de ses voisins. Hume soutient même que, dans des conditions de liberté, l'industrie intérieure de chaque nation se développe nécessairement par suite des progrès réciproques de toutes les nations. Si une politique d'exclusion règnait en Angleterre, les nations voisines, sans doute, cesseraient de lui apporter leurs produits, mais elles ne lui demanderaient plus les siens, et l'Angleterre elle-même ne tarderait pas à tomber au même degré d'abaissement auquel elle aurait réduit les autres nations. Un Etat ne doit pas redouter que ses voisins fassent de tels progrès dans les arts qu'ils n'aient plus rien à lui demander en échange. Hume admet une véritable division naturelle du travail entre nations; le sol, le climat, le génie de chaque nation n'étant pas les mêmes que ceux des autres, leurs échanges perpétuels sont garantis aussi longtemps qu'elles demeureront industrieuses. Rien de plus éloquent dans sa simplicité n'a peut-être été écrit que cet Essai.

C'est après ces deux essais qu'il convient, semble-t-il, de lire ceux qui ont pour objets : la *Monnaie* et la *Balance du Commerce*.

La monnaie est ramenée par lui à ses véritables fonctions. Il en fait l'instrument des échanges et la mesure des valeurs, et, comme il le dit, la représentation du travail et des marchandises, qui ne sert que pour les tarifer et les estimer. Ce n'est pas une des roues du commerce, c'est l'huile qui rend le mouvement des roues plus doux et plus aisé.

Hume établit qu'en général, dans l'intérieur d'un Etat, la quantité plus ou moins grande de monnaie est indifférente, car les prix des produits et services varieront dans la proportion de la quantité des instruments des échanges. Cette proposition est vraie à ses yeux si l'on compare, par exemple, la situation

intérieure d'un Etat à deux époques différentes, caractérisées par des variations dans la quantité de monnaie, lorsque ces variations ont exercé toute leur influence sur les prix et rétabli leur équilibre. Mais il est des situations intermédiaires qui ont éveillé la pénétrante attention du philosophe : ce sont les phases même d'*accroissement* et de *décroissement* de la quantité de numéraire. Pendant que s'accroît la quantité de monnaie, elle exerce une incontestable influence sur les progrès de l'industrie. La hausse des prix est graduelle et se propage successivement d'industrie à industrie et communique à l'esprit d'entreprise une stimulation remarquable. C'est ce que Hume établit avec une grande puissance d'analyse, et il éclaire pour nous encore la marche des phénomènes modernes, tels que ceux qui ont suivi la découverte des mines de Californie et d'Australie. Il jette encore de vives lumières sur l'histoire des prix depuis le XVe siècle.

Dans son admirable essai sur la Balance du commerce. il développe cette thèse fondamentale, directement opposée à l'Ecole mercantile, que, sous l'empire des causes naturelles contre lesquelles les efforts du législateur sont impuissants, il tend toujours à s'étabir, dans chaque nation, une circulation monétaire proportionnelle à l'activité de chacune d'elles. Il y a un rapport *constant* entre la puissance productrice, la production effective de la nation et la masse de numéraire. C'est ce qu'il appelle le *niveau constant de la circulation*, comme si la somme totale de l'activité économique et la masse monétaire se mettaient au même niveau que les liquides dans des *vases communiquants*. Ce niveau n'est nullement uniforme pour tous les pays, il est propre à chaque pays. Les pays dont la circulation monétaire se réduit ne deviennent pas plus pauvres parce que cette circulation se réduit, mais cette circulation se réduit, parce que leur commerce, leur activité industrielle, leur population ont diminué. C'est bien là l'*inversion du rapport* admis par l'Ecole mercantile. Les efforts du législateur sont

impuissants à ramener la circulation monétaire, là où l'activité économique s'éteint; ils sont inutiles pour l'étendre là où l'activité économique grandit.

Ce niveau tend toujours à se rétablir quand il est troublé. Supposez que, dans un Etat, les 4/5 de la circulation monétaire soient anéantis en une nuit. Qu'arrivera-t-il? C'est que les prix des produits s'abaisseront des 4/5 par l'augmentation correspondante de la *valeur* de la monnaie restante. L'exportation des produits sera énergiquement stimulée et tendra à ramener graduellement la circulation à son niveau relatif. Inversement, supposez que la circulation monétaire quintuple en une nuit: les prix s'élèveront à tel point que rien ne pourra empêcher les nationaux de s'approvisionner au dehors et, par l'exportation de la monnaie et l'importation des produits étrangers, de ramener la monnaie et les prix à leur *niveau*.

C'est cette préoccupation d'une loi d'*équilibre*, dérivant du concours même des forces économiques, qui fait la beauté et la profondeur des aperçus de Hume.

L'essai sur la *Monnaie* se lie intimement à l'essai sur *l'intérêt* de *l'argent*, et nous retrouvons ici une étude pénétrante de ces phases intermédiaires qu'il a si profondément analysées.

Hume caractérise les civilisations industrielles progressives par la baisse du taux de l'intérêt. Il recherche les causes qui la déterminent. Elles seront dans l'abondance des capitaux qui répondent à la demande d'emprunt qui en est faite et dans les *faibles profits* que réalisera le commerce.

Hume fait de la classe des commerçants, qui sera le principal organe de la distribution des capitaux, l'une des plus utiles à l'humanité. Ils accroissent d'abord l'activité de la société, en la transportant rapidement, comme il le dit, par les étapes dont ils sont les organes, d'un membre de l'Etat à un autre. Mais, par la circulation incessante des produits qu'ils opèrent, ils recueillent des profits qui s'accumulent en leurs

mains, et il en résulte qu'ils disposent de capitaux considérables pour le placement. Aussi, l'activité du commerce par l'accumulation des capitaux, fait naître un grand nombre de prêteurs, et l'offre croissante des capitaux est l'une de ces circonstances fondamentales qui déterminent le taux bas de l'intérêt. Il en est une autre, qui dérive aussi de l'accroissement de l'activité commerciale, c'est la concurrence même que se font entre eux les commerçants et qui détermine la baisse des profits du commerce. Il est clair que, si ces profits restaient élevés, les commerçants ne se résigneraient plus à prêter à un taux bas.

La baisse de l'intérêt est aussi en dépendance directe de l'accumulation des capitaux et de la concurrence, elle est indépendante de la quantité de monnaie en circulation. Hume dissipe ainsi, avec une pénétration extraordinaire, une confusion fréquente à son époque, en montrant que ce n'est pas parce que le numéraire abonde que le taux de l'intérêt est bas, mais que c'est l'activité commerciale des nations qui détermine à la fois la baisse de l'intérêt et l'abondance de la circulation monétaire.

Cependant, dans les phases intermédiaires que nous avons vues toute à l'heure, l'accroissement de la quantité de monnaie peut avoir une action directe, quoique temporaire, sur la baisse du taux de l'intérêt, et c'est là que la puissance d'analyse de Hume se révèle encore.

On a remarqué, par exemple, qu'en Espagne, l'intérêt s'est abaissé de moitié après la découverte des Indes orientales. C'est que pendant cette période transitoire où s'accroît la masse de numéraire et avant qu'elle soit résorbée par la circulation nouvelle de l'Etat, de grandes sommes de monnaie se concentrent en quelques mains, et leurs possesseurs en cherchent le placement, soit par des achats de terres, soit par des prêts à intérêt. Il se produit pendant un temps, le même effet que si une plus grande activité industrielle rendait

disponibles des capitaux plus considérables. Cet accroissement d'offre réduit le prix payé par les emprunteurs.

L'essai de Hume sur les impôts doit être lu en même temps qu'une correspondance du plus haut intérêt entre lui et Turgot. Hume est partisan des impôts indirects de consommation, thèse radicalement opposée à celle des physiocrates : il préfère les impôts de consommation, parce qu'on les paie insensiblement et graduellement, qu'ils sont en une certaine mesure volontaires, qu'ils se modèrent même d'eux-mêmes, car l'État ne peut en augmenter le fardeau au-delà d'une certaine limite, sans voir son revenu diminuer par la contraction de la consommation. Défavorable aux impôts directs, bien qu'il les reconnaisse comme souvent inévitables, Hume n'admet pas que tous les impôts se répercutent nécessairement sur le produit net de la terre. C'est là précisément ce qui amena sa controverse avec Turgot. On a déjà remarqué, par son insistance à faire l'éloge du commerce et de l'industrie qu'il n'accueillera pas la thèse de leur improductivité. Il n'en est pas trace dans son œuvre.

Il s'agit de savoir si l'impôt indirect qui atteint le salaire du travail se répercute nécessairement par une augmentation du prix de la main-d'œuvre sur le produit net. Hume soutient que le taux du salaire est réglé exclusivement par la loi de l'offre et de la demande et que les travailleurs ne peuvent l'augmenter en proportion des taxes. Il cite des exemples de salaires plus élevés, là, où il n'y a pas d'impôts de consommation, que là, où ces impôts atteignent le travailleur. Hume ajoute, que l'ouvrier frappé d'un impôt indirect pourra, en général travailler plus ou consommer moins, et supporter l'impôt sans répercussion. Hume admet que le salaire puisse dépasser et dépasse souvent le strict nécessaire.

Turgot lui oppose la thèse physiocratique, qu'il faut distinguer le prix fondamental du travail, ou salaire naturel, du salaire courant. Celui-ci est réglé par la loi de l'offre et de la

demande, l'autre, par le coût de la subsistance du travailleur qui ne peut, en général, être réduit et que la concurrence ramène au minimum. D'ailleurs, la réduction de la consommation ouvrière aurait une répercussion aussi redoutable sur le produit net, et, quant à l'augmentation de la quantité de travail même, Turgot soutient qu'il y a une limite nécessaire à l'intensité et à la durée du travail. La théorie rigide du salaire, sa loi d'airain, d'après l'école physiocratique, ne laissent au travailleur aucun revenu disponible, d'une manière permanente, pour l'impôt. — Ce débat sur l'impôt, engagé entre Hume et Turgot, devait retentir dans l'œuvre de Smith et reparaître dans toute la suite de l'histoire de la science.

Tels sont les aspects principaux de l'œuvre de Hume. Il a touché surtout les points importants de la distribution des richesses et concouru à assurer les fondements positifs de la science, en introduisant la méthode de l'induction historique que peu d'hommes ont maniée avec la même perfection. Son œuvre s'éclairera encore par celle d'Adam Smith.

§ 2. — Adam Smith. — L'ensemble de son œuvre.

L'*Essai* d'Adam Smith *sur la Richesse des Nations* est une œuvre de synthèse : le génie si puissamment déductif des physiocrates vient s'y confondre, mais dégagé, comme chez Turgot, de l'esprit de secte, de l'appareil d'école, avec le génie plus réellement inductif et historique de Hume, à ce point, que la critique est encore profondément divisée aujourd'hui sur les caractères de la méthode d'Adam Smith. C'est, précisément, parce qu'il réunit l'une et l'autre méthodes avec une rare perfection que cette œuvre immortelle marque un moment si important dans l'histoire de la science ; c'est pour cela qu'elle a réussi à faire oublier les travaux plus originaux de Quesnay, à faire attribuer à Smith la gloire d'avoir fondé la science,

c'est pour cela qu'elle exerça une influence si énergique sur les écoles diverses qui se réclament du philosophe écossais. Carey, Sismondi, aussi bien que Ricardo; c'est pour cela encore que les contraverses les plus ardentes des économistes modernes s'agitent encore autour de ce livre. Ce serait, trop dire cependant, avec Courcelles Seneuil, que d'en faire la conclusion et le couronnement de la philosophie du XVIIIe siècle. Cette conclusion, la science moderne l'eût peut-être trouvée dans le vaste ouvrage que Smith a médité toute sa vie. l'*Histoire des Progrès de la Civilisation*, et dont la *Richesse des nations* ne forme, à proprement parler qu'une partie.L'*Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain* de Condorcet, donne l'idée de l'un des compléments grandioses qu'attendait l'œuvre de Smith, pour être la vraie conclusion des travaux philosophiques de ce grand siècle.

La vie d'Adam Smith est si simple que son hisloire pourrait être renfermée dans quelques pages, et le seul évènement dramatique qu'elle présente remonte à sa première enfance. Mais le charme intime d'une existence livrée aux plus hautes spéculations de l'esprit et, surtout, aux plus nobles préoccupations sociales, est tel, que M. John Rae a pu lui consacrer un livre attachant de près de cinq cents pages (*Life of Adam Smith 1895*).

Smith naquit à Kirckaldy, petite ville d'Ecosse, le 5 juin 1723. Son biographe, Dugald Stewart, rapporte qu'à l'âge de 3 ans, il fut enlevé par une troupe de bohémiens, mais délivré bientôt après. « Sans cette délivrance, dit à ce propos J.-B. Say, l'homme dont les lumières ont déjà exercé une influence favorable sur le sort des nations, et qui est destiné à en exercer une bien plus grande encore, n'aurait jamais été à portée de développer ses facultés intellectuelles : que sait-on ? Il serait peut être devenu un chef de brigands. »

Il fut envoyé à 14 ans à l'Université de Glasgow et entra à celle d'Oxford trois ans après. Il y passa sept années, livré à

des études plutôt privées qu'académiques, comme le remarque Nicholson. En 1748, il vint à Edimbourg, où il donna ses premières leçons publiques sur les Belles-Lettres et la Rhétorique. C'est à cette époque qu'il se lia avec David Hume, son aîné de 12 ans et déjà dans la maturité de son précoce génie. En 1751, Smith fut nommé professeur de Logique à l'Université de Glasgow, et, l'année suivante, il accepta la chaire de Philosophie morale dans la même université. Il avait 28 ans alors, et il allait occuper la chaire que le célèbre Hutcheson avait illustrée.

C'est là que fut conçue et que subit sa première élaboration l'œuvre philosophique et économique d'Adam Smith, et rien n'est plus intéressant que de considérer dans quelles conditions elles s'élabora, pendant les treize années fécondes de son professorat, de 1751-1763.

Le cours de philosophie morale de Smith, comme celui d'Hutcheson, était divisé en quatre parties : la première était consacrée à la *Théologie naturelle.* M. Cliffe Leslie, qui a consacré à Adam Smith une admirable étude, a très justement montré que les conceptions théologiques de Smith ont dominé toute son œuvre. C'est dans la conception de ce grand Être bienveillant et d'une sagesse infinie qui, suivant les termes de Smith, dirige tous les mouvements de la nature et qui tend à y maintenir en tout temps la plus grande quantité de bonheur, c'est là qu'il faut retrouver la racine de l'optimisme économique d'Adam Smith.

C'est par cette intervention incessante de la Providence, comme l'ont justement remarqué Leslie et Nicholson, que l'homme poursuivant son bonheur individuel concourra cependant aussi au bonheur de tous. Ajoutons qu'il est curieux de noter que, de la partie théologique de l'enseignement de Smith, dont l'influence devait rester prépondérante, il ne subsiste que quelques traits épars dans les autres divisions du cours, comme on peut s'en convaincre aisément.

La seconde partie de ce cours embrasse l'*Éthique.* Ce sont

précisément ces leçons qui ont été publiées, dans la *Théorie des sentiments moraux.*

La troisième partie était consacrée à la Jurisprudence et au système de la Justice naturelle ou au *Droit naturel* ; c'est seulement dans la quatrième partie qu'il examinait les règles politiques fondées sur l'*Utilité* et établies en vue d'accroître la *Richesse*, le *Pouvoir* et la *Prospérité de l'Etat.* C'était là le côté *économique*, dans le sens étroit, de ce cours.

Tel est le cadre d'un enseignement qui pouvait embrasser la science sociale tout entière et la morale à la fois. C'est là ce qui sollicita ce génie flexible dont les puissantes aptitudes encyclopédiques égalent celles de Quesnay, de Turgot, de Hume, de Condorcet, de Condillac, à ce point qu'il sut embrasser, dans son œuvre, l'histoire de l'astronomie et des sciences physiques, l'étude de la formation des langues, la théorie des *sentiments moraux* et celle des Richesses ; et parmi les documents et les papiers dont il n'ordonna pas la destruction, la plus grande partie se rattache au plan d'une histoire des sciences et des arts dans leur connexion. On conçoit qu'Adam Smith, engagé dans ce vaste champ de spéculation philosophique, ait conçu le plan d'une histoire générale de la civilisation.

D'autres circonstances fournissaient à cette époque même un aliment et un stimulant à son génie. C'est qu'en effet, les années comprises entre 1751 et 1763 ont été singulièrement fécondes pour la science humaine. L'*Esprit des lois de Montesquieu*, dont Leslie a marqué l'influence sur l'œuvre de Smith, avait paru en 1748. — En 1752, Hume fit paraître son livre sur les *Principes de la Morale*, qu'il considérait comme incomparablement le meilleur de ses écrits. En 1752-53, ses *Essais économiques*, dont l'esprit et la méthode ont en grande partie passé dans l'Essai sur la Richesse. — En 1756, Quesnay publia les articles *Fermiers* et *Grains* de l'Encyclopédie : en 1758, le *Tableau économique.*

Dans son enseignement annuel Smith devait embrasser suc-

cessivement ces diverses parties du cours et se familiariser ainsi graduellement avec tous les aspects de la science de l'homme social; il a dit lui-même dans la Richesse des Nations : « Obligé de parcourir chaque année le même domaine, s'il est bon à quelque chose, le professeur doit nécessairement, au bout de quelques années, connaître bien chacune de ses parties. »

Adam Smith reproduisit d'abord la substance de ses leçons de morale dans sa *Théorie des sentiments moraux*, qui parut en 1759.

Mais une œuvre systématique était, dès lors, conçue et entamée par lui. Nous en avons la preuve formelle dans les dernières lignes de la théorie des sentiments moraux.

Adam Smith avait donné, en 1763, sa démission de professeur à l'Université de Glasgow pour suivre, dans un voyage sur le continent, le jeune duc de Buchleuch. — C'est là que nous rencontrons une seconde phase de l'élaboration de la *Richesse des Nations*. C'est alors, en effet, que Smith fut en contact direct avec les économistes français, les physiocrates. En 1765, il était à Paris. C'est l'année de la publication du *Droit naturel* de Quesnay; l'essai de Turgot allait paraître l'année suivante dans les Ephémérides de Dupont de Nemours, la *Philosophie rurale de Mirabeau* avait paru en 1763, et en 1767, devaient paraître la *Physiocratie* de Dupont et les *Origines du progrès* d'une science nouvelle, du même.

David Hume venait de quitter la France, recommandant son ami aux philosophes français. Adam Smith fut accueilli avec empressement par eux ; il vit Quesnay, Turgot et Dupont de Nemours. Ce fut assurément là un moment solennel pour l'histoire de la science que celui où se rencontrèrent le père de la physiocratie et le futur auteur de la *Richesse des Nations*.

Il nous faut profondément regretter, avec Dugald Stewart, qu'il n'ait conservé aucun journal de cette période si intéressante de sa vie. « Sa répugnance à écrire des lettres était si

forte que son biographe ne croit pas qu'il en reste une trace dans sa correspondance.

Ce contact de Quesnay, cette pénétration intime et réciproque de deux génies, ont dû être féconds surtout pour Smith qui avait à accomplir son œuvre économique.

En 1766, Smith retourna à Londres, il se retira dans sa ville natale Kirkcaldy, et y consacra dix ans à composer *l'essai sur la nature et les causes de la richesse des nations.* Ce livre parut enfin, comme le livre de Condillac, en 1776, l'année de la déclaration d'Indépendance des Etats-Unis. En 1778, nommé commissaire des douanes pour l'Ecosse, il s'établit à Edimbourg et mourut le 17 juillet 1790, à l'âge de 67 ans. Nous avons vu que, jusqu'en 1789, il eut l'espoir de remplir l'engagement qu'il avait pris devant le public trente ans auparavant. Mais les occupations variées de sa vie, et sans doute l'épuisement de ses forces, l'empêchèrent de continuer cette œuvre d'ensemble qui, sous le nom d'Histoire générale de la civilisation, devait être la sociologie dynamique du XVIIIme siècle.

Les meilleures éditions de l'œuvre de Smith sont celles que MM. Thorold Rogers et Nickolson ont publiées : le premier en 1869, le second en 1887, en y joignant des introductions et des notes très précieuses. M. Rogers s'est efforcé de reconstituer les sources auxquelles Adam Smith a puisé : travail intéressant et difficile qui n'a pu être accompli qu'en partie. M. Rogers rend hommage à la vaste érudition d'Adam Smith qui, doué d'une grande mémoire, s'en rapportait, comme le dit son savant éditeur, plutôt à la puissance de sa faculté d'enregistrer les souvenirs qu'à des notes recueillies dans ses lectures. M. Rogers a soutenu que l'arrangement des matériaux de Smith manque d'art; on verra par la suite qu'une telle critique est, à nos yeux, exagérée.

Ce n'est que dans ces dernières années que l'on s'est appliqué à considérer l'œuvre d'Adam Smith dans son ensemble et que l'on a pu, par là même, mieux en *comprendre toutes les parties* et

en dégager la *méthode*. Des écrivains, trop absorbés par l'aspect purement économique de l'œuvre, n'ont pas saisi les rapports de ses dive ses parties. Ainsi Michel Chevalier, dans une étude sur Adam Smith et l'origine de la science économique, dit : « Les rapports entre les raisonnements et les exposés qui composent ce livre d'Adam Smith, la *Théorie des sentiments moraux et l'Economie politique*, sont tellement éloignés et si difficiles à saisir que je suis dispensé de vous en entretenir avec quelque détail. »

Ce n'est pas ainsi que Buckle, l'historien philosophe de la civilisation en Angleterre, a considéré l'œuvre de Smith. Nous avons déjà vu que Smith poursuivait un plan général depuis 1751. Buckle, rapprochant la *Théorie des sentiments moraux* de l'*Essai sur la richesse*, soutient que Smith a voulu successivement, dans le premier ouvrage, étudier le *côté sympathique*, et dans le second, le côté égoïste de la nature humaine. Smith aurait ainsi conçu deux hommes abstraits, obéissant à des principes d'action contraires ; ce sont les manifestations sociales de ces deux principes qu'il aurait ainsi opposées séparément, faisant abstraction de l'égoïsme dans la *Théorie des sentiments moraux* et de la sympathie dans l'*Essai sur la richesse*. Double application de la méthode déductive, car il déduisait l'explication des phénomènes sociaux des deux propriétés de l'homme individuel, c'est-à-dire de la physiologie individuelle, comme Condillac et comme Mercier de la Rivière. Il espérait, dit Buckle, que ces conclusions opposées seraient plutôt compensatoires qu'hostiles et établiraient une base large et durable, sur laquelle on pourrait élever une grande science de la nature humaine. Ces deux livres seraient ainsi pour Buckle, comme deux colonnes puissantes destinées à supporter le fronton d'un temple que le grand Architecte n'a pu construire.

L'un des plus récents historiens de la vie et des travaux de Smith, M. Delatour, dans un livre très intéressant, mais où

l'on doit regretter de voir les grands débats soulevés aujourd'hui en Allemagne et en Angleterre sur l'œuvre de Smith et sa méthode prendre trop peu de place, s'est efforcé de marquer l'unité de composition de travaux en apparence si divisés. Ainsi, l'œuvre entière projetée par Smith serait bien une véritable histoire de la civilisation (nous dirions une sociologie dynamique).

M. Delatour signale encore une unité intime, qui a échappé à Buckle, dans les deux livres capitaux de Smith, la *Théorie des sentiments moraux* et l'*Essai sur la richesse*; cette unité est donc le but poursuivi par le philosophe; il a consacré sa vie à démontrer que tout tend à l'harmonie des intérêts : dans le domaine moral, par la sympathie; dans le domaine matériel, par l'intérêt, dès lors que le sentiment et l'intérêt sont éclairés.

C'est bien là, à mes yeux aussi, la pensée fondamentale de Smith ; mais il faut ajouter que cette tendance de l'homme, en obéissant même exclusivement à son intérêt, à réaliser l'intérêt collectif est, dans l'esprit d'Adam Smith, inséparable de sa conception théologique.

C'est ce que Cliffe Leslie a mis en pleine lumière, et ce qu'il sera aisé de vérifier par de nombreuses citations d'Adam Smith. Il parle souvent, en effet, de la main invisible qui guide les intérêts individuels vers une harmonie finale. C'est là dans cette conception théologico-métaphysique, qu'est l'unité suprême de cette œuvre dont la grandeur frappe encore d'admiration ceux-là mêmes qui se sont détachés de la préoccupation de l'Absolu. Et nous voyons comment Adam Smith, qui conçoit, comme les physiocrates, un ordre naturel, se réalisant dans les sociétés économiques par l'action spontanée des intérêts individuels, fait aussi, comme eux, de la nature humaine l'instrument de l'Auteur des choses. Seulement, armé de la *méthode inductive*, comme son ami et son maître David Hume, il s'efforcera de rechercher, dans l'histoire même, la vérification d'une conception déduite *a priori*. C'est par ce

premier côté qu'il diffèrera de la physiocratie et préparera une évolution nouvelle de la science.

§ 2. — Rapports entre la Physiocratie et la conception d'Adam Smith.

La justice doit-elle accueillir ces conclusions du grand historien Buckle? « Que l'on considère le livre de la *Richesse des Nations*, a-t-il écrit, soit au point de vue de l'étendue des pensées qui y surgissent pour la première fois, soit au point de vue de l'influence pratique, c'est probablement le livre le plus important qui ait jamais été écrit ». Assurément, le rayonnement direct, dans la législation et dans les faits, de ce livre immortel, est partout visible. Smith sut mieux qu'aucun de ses précurseurs donner aux doctrines économiques une *expression pratique efficace*, pour me servir d'un mot de M. Scheel.

Tous les efforts faits pour dégager l'individu des entraves d'une législation restrictive, tout le développement des énergies productives des nations industrielles portent en quelque point la trace de l'influence d'Adam Smith ; et à ne considérer que la seule Angleterre, par exemple, il serait aisé de dérouler la chaîne des hommes d'état qui se sont pénétrés de ses idées, depuis Pitt, qu'il convertit lui-même à ses doctrines, jusqu'à Gladstone, qui lui rendit en 1876, lors du centième anniversaire de la publication de la *Richesse des Nations*, un éclatant hommage, — en passant par Huskinson, Robert Peel, Cobden, toute la pléiade des libre-échangistes.

Cependant, on retrouve encore le plus souvent l'histoire de la science caractérisée par la succession des trois systèmes : le système mercantile, qui prolonge son influence jusqu'au XVIIIe siècle, le système physiocratique, qui domine le milieu et la seconde moitié du XVIIIe siècle, le système industriel, auquel on attache le nom d'Adam Smith et qui devient comme

le centre de l'histoire de la science, Adam Smith étant considéré, ainsi que le disait Mac Culloch, par exemple, comme le vrai créateur de l'économie politique et tous les travaux antérieurs n'étant qu'une préparation à son œuvre.

Une telle division, non seulement rétrécit l'interprétation du développement de la pensée économique, comme l'ont montré Scheel et Ingram, mais consacre une véritable injustice.

A la vérité, l'œuvre du philosophe écossais diffère, sous des rapports très importants, de celle de ses précurseurs, les philosophes économistes, les physiocrates français ; mais sa part d'innovation scientifique est bien moindre que celle que Buckle lui assignait tout à l'heure, et l'œuvre moderne de la critique historique doit être de reconstituer l'unité fondamentale des travaux des deux écoles, tout en dégageant les éléments différentiels les plus importants. C'est ainsi que les historiens contemporains de la science ont compris, à la fois, l'œuvre des physiocrates et celle d'Adam Smith, dans le système du droit naturel avec Scheel, dans le système de la liberté avec Ingram.

Peut-être vaudrait-il mieux, comme je le pense moi-même, donner à ces systèmes le nom commun de *systèmes de l'ordre naturel* des sociétés humaines. Car la grandeur de l'œuvre des philosophes économistes d'abord, d'Adam Smith ensuite, fut de jeter les fondements de la conception organique des sociétés humaines : la liberté naturelle en fut, pour tous, le principe d'action, le droit naturel en fut, pour Quesnay, la condition régulatrice nécessaire. La vie collective, conçue par le Dr Quesnay, devient un vaste système d'échange de matière et de force avec le milieu extérieur d'abord, entre les hommes ensuite : elle se résolvait en une succession d'actes de consommation et de production, que reliaient entre les hommes des contrats d'échange. Depuis les inappréciables travaux des physiocrates, les caractères essentiels du phénomène économique, conçu au sens sociologique le plus élevé sont définis,

le cadre de la science tracé; on sait qu'il résulte, dans des conditions sociales, du concours de l'agent humain et du milieu physique : que, subordonné à ce milieu par ses besoins, l'homme, en réagissant sur le milieu pour le satisfaire, déroule cette série féconde de fonctions de la vie organique des sociétés, et que leur accomplissement régulier, uniforme constant est indéfiniment assuré dans certaines conditions de droit que la société garantit par l'organe de l'Etat.

Ainsi comme partie de la sociologie, grâce à eux, l'économie politique comprend, exprimée dans notre langue moderne, une science du milieu physique, une *mésologie économique* qui la rattache à toutes les sciences positives — une psychologie économique, inséparable de la *psychologie individuelle*, une physiologie et une *morphologie* qui lui sont propres, un *droit économique* qui forme son organisme moral et n'est qu'un aspect de l'Ethique.

C'est là ce qui était constitué, dans ses linéaments généraux, bien avant que parût la *richesse des nations*.

Les rapports personnels qui ont existé entre Adam Smith et les physiocrates, l'influence réelle que la physiocratie a exercée sur l'œuvre du philosophe écossais resteront toujours, il faut le craindre, enveloppés d'obscurité. C'est en 1765 qu'Adam Smith fut en contact direct à Paris, avec les philosophes économistes français. Déjà, à cette époque, des travaux d'une importance essentielle pour la constitution de la science nouvelle avaient été publiés. En 1752-1753, David Hume avait donné ses essais économiques dont l'esprit et la méthode ont passé en grande partie dans l'Essai de Smith sur la richesse des nations.

En 1756-1757, Quesnay avait fait paraître les articles *Fermiers* et *Grains* de l'Encyclopédie, qui renferment le premier aperçu de son œuvre. et le tableau économique est de 1758. La *Philosophie rurale* du Marquis de Mirabeau, commentaire d'une vigueur étonnante du tableau économique, est de 1763. Il n'est pas vraisemblable que ces travaux soient restés inconnus

d'Adam Smith et qu'ils n'aient exercé aucune influence sur sa pensée.

Dans cette année 1765 même, où trois des plus illustres fondateurs de la science sociale allaient se trouver en présence, Adam Smith, Turgot et Quesnay, ce dernier devait publier son *droit naturel*, c'est-à-dire la philosophie même de son œuvre.

Il est certain que de son côté, Adam Smith préparait alors la Richesse des Nations ; un passage des mémoires de Morellet, cité par Michel Chevalier (J des Ec. 1874, I, 211), l'atteste : « M. Turgot, dit-il, qui aimait ainsi que moi la métaphysique estimait beaucoup son talent (d'Adam Smith). Nous le vîmes plusieurs fois. Il fut presenté chez Helvetius; nous parlâmes théorie commerciale, banque, crédit public, et de plusieurs points *du grand ouvrage qu'il meditait.* »

Cependant, on est inviciblement porté à admettre que l'influence des physiocrates sur Adam Smith a dû être profonde, quand on considère ce qui suivit.

C'est, en effet, en 1767, que parurent le recueil de Dupont de Nemours : *les Origines* et *les Progrès d'une science nouvelle* ; en 1766, Turgot écrivit son immortel essai sur la *Formation et la Distribution des Richesses* qui parut en 1769. Et ce n'est qu'en 1776 qu'Adam Smith, retiré dans sa ville natale de Kirkcaldy, après avoir consacré à la méditation les dix années qui suivirent ses entretiens avec Quesnay, donna au monde savant l'Essai sur la *nature* et les causes de la *Richesse des nations*.

On peut s'expliquer alors que Dupont de Nemours, le gardien jaloux de la gloire de ses maîtres, constatant l'accord de Turgot et de Smith sur tant d'aspects de la science : la division du travail et ses avantages, les éléments du coût de production des marchandises, le rôle de la monnaie, la formation des capitaux, et comme il le dit, la nécessité de laisser aux conventions et au commerce une entière liberté, que Dupont de Nemours ait vu dans Adam Smith un disciple de Quesnay. Et c'est bien le nom qu'il lui donne dans une longue note à la

suite de l'essai de Turgot: « Smith en liberté, Smith dans sa chambre ou dans celle d'un ami, comme je l'ai vu quand nous étions *condisciples* chez M. Quesnay..... »

Adam Smith lui-même, dans le quatrième livre de son œuvre, où il consacre un chapitre à la physiocratie, ne dit rien de l'influence qu'elle a exercée sur ses propres doctrines, mais il n'hésite pas à déclarer qu'elle est, à ses yeux, *la plus étroite approximation de la vérité* qui ait apparu sur la matière de l'Economie politique, *the nearest approximation to the truth.* Et il est constant qu'il eût dédié son ouvrage à Quesnay, si la mort n'avait pas, dans l'intervalle, surpris le philosophe français. C'est le témoignage de Dugald Stewart lui-même.

Cependant le même biographe de Smith a reproduit une note de Smith remontant à 1755 et qui renferme les éléments de son système. Il affirme, mais sans en fournir de preuve, que ces principes, développés par Adam Smith en 1776, étaient parfaitement conformes à ceux qu'il avait déjà enseignés dans sa chaire universitaire à Edimbourg, en 1750. L'un des plus solides historiens de la science, Luigi Cossa, exprima à ce sujet le vœu que quelque critique consultât les manuscrits des leçons de Smith, conservés pensait-on, afin de vérifier les assertions de Dugald Stewart.

Je ne sais si pareille vérification est encore possible, et, si elle l'est, je ne m'expliquerais pas qu'elle n'eût pas été tentée par les derniers historiens ou commentateurs d'Adam Smith. J'ai déjà rappelé comment M. T. Rogers avait eu grand peine à restituer les sources auxquelles Smith avait puisé. M. Nicholson, professeur à l'Université d'Edimbourg et le dernier éditeur de la Richesse des Nations (1887), préoccupé lui aussi de reconstituer la genèse de cette grande œuvre, ayant eu la bonne fortune de pouvoir examiner, grâce à la bienveillance de l'un des survivants de la famille d'Adam Smith, une grande partie de la bibliothèque laissée par le philosophe, eut la pénible déception de ne trouver aucune note marginale dans ses

livres qui pût jeter de nouvelles lumières sur la genèse de la *Richesse des Nations.*

M. John Rae, dans son beau livre sur la vie d'Adam Smith, eût assurément éclairé définitivement ce problème, si c'était possible encore. Mais il n'a pu découvrir de matériaux nouveaux.

Son opinion est que la pensée de Smith, celle de Quesnay et de Turgot ont eu des développements indépendants, bien qu'il arrive à Smith de parler de Quesnay avec l'admiration d'un disciple. « Deux penseurs contemporains, dit M. J. Rae, à propos des relations de Turgot et de Smith, traitant le même sujet sous l'empire des mêmes influences générales et des tendances de leur temps, peuvent en venir à penser à peu près de même, sans même qu'il y ait eu aucune communication entre eux ». (*Life of A. Smith* p. 203.)

Thorold Rogers a dit qu'il suffit de lire l'*Essai* de Turgot sur la fonction des Richesses pour se convaincre de l'influence de ce livre sur la *Richesse des Nations;* M. Léon Say est du même avis ; mais ni M. Léon Say, ni M. John Rae n'ont réussi à retrouver la correspondance de Turgot et de Smith postérieure à 1765 et qui nous eût sans doute fourni des éléments de solution. (*Life of A. Smith*, p. 204-205.)

Ce qui est vrai pour les recherches de détail, le sera sans doute toujours à l'égard des vues d'ensemble. Nous ne saurons jamais, vraisemblablement, dans quelle mesure l'auteur de la *Richesse des Nations* est arrivé, par l'élaboration de sa propre pensée, aux doctrines qu'il y expose. Mais ce que nous pouvons savoir, ce que nous saurons de mieux en mieux, c'est à quel degré les doctrines d'Adam Smith et celles de ses prédécesseurs immédiats se rapprochent et ce en quoi elles diffèrent réellement. Cela suffit pour permettre de reconstituer, avec toute son ampleur et avec une véritable justice, l'évolution de la pensée scientifique.

Le premier caractère commun à Smith, au père de la Doc-

trine physiocratique et à ses principaux disciples, c'est non seulement une puissante aptitude encyclopédique, mais une direction sociologique fondamentale dans ses études. Sa pensée dominante, depuis 1751, fut d'embrasser tous les aspects essentiels des phénomènes sociaux : l'enseignement dont il fut chargé à l'Université de Glasgow et dont j'ai retracé le cadre, s'y prêtait admirablement. Tout nous révèle le projet, de longtemps conçu et poursuivi toute sa vie, de retracer une théorie et une histoire générale de la civilisation. Buckle a montré déjà l'unité que présentent les deux œuvres de Smith qui nous sont parvenues achevées : La théorie des sentiments moraux et l'Essai sur la Richesse. Dans la première, Smith a voulu étudier le côté sympathique; dans la seconde, le côté égoïste de la nature humaine, faisant abstraction de l'égoïsme dans la théorie des sentiments moraux et de la sympathie dans l'Essai sur la richesse.

Il espérait, a dit Buckle, que ces conclusions opposées seraient plutôt compensatoires qu'hostiles et établiraient une base large et durable sur laquelle on pourrait élever une grande science de la nature humaine. Ces deux livres seraient ainsi comme deux colonnes puissantes destinées à supporter le fronton d'un temple où le philosophe écossais eût retracé le *Connais-toi toi-même.*

Cependant, la critique plus récente s'efforce de dégager le plan d'un édifice tout entier et d'en rassembler les matériaux épars. C'est ainsi que, d'après l'un des derniers historiens de la vie et des travaux d'Adam-Smith, M. Delatour, l'œuvre entière conçue par Smith, en partie exécutée, serait bien une véritable entreprise sociologique. La théorie des *Sentiments. moraux*, où il a étudié les lois de la nature morale de l'homme, en forme comme la base; dans les essais sur les *Langues*, sur l'*histoire de l'Astronomie* et de la *Physique*, il considérait le développement intellectuel de l'humanité; dans la *Richesse des Nations*, il considérait l'aspect économique de la constitu-

tion et du développement des nations. La dernière partie de ses cours de Glasgow devait embrasser la théorie et l'histoire des progrès de la législation. Adam Smith avait annoncé, dès 1759, ces deux parties de son œuvre : « Je me propose, disait-il dans la préface de la théorie des sentiments moraux, d'établir dans un autre ouvrage les principes généraux des lois et du gouvernement et des différentes révolutions qu'ils ont essuyées dans les différents âges de la société, soit relativement à la justice, soit à l'égard des finances, de la police, des armées et tout ce qui peut être *l'objet des lois.* »

Trente ans après, en 1789, il avait accompli depuis treize ans une partie considérable de ce projet, en publiant son immortel Essai, mais l'achèvement de l'œuvre lui tient au cœur et il en parle d'une manière touchante dans un nouvel avertissement placé en tête de la dernière édition de la théorie des sentiments moraux. « J'avais promis au public, dit-il, une exposition des principes généraux des lois et du gouvernement et en quelque sorte *l'histoire des changements que ces principes* ont essuyés dans les différents âges et les différentes périodes de la société, soit par rapport aux finances et aux armées, soit par rapport à la police et à tout ce qui est l'objet de la législation proprement dite. J'ai exécuté cette promesse dans les *recherches sur la nature*, et les causes de la Richesse des nations, du moins *relativement* à ce qui concerne *la police, les finances* et les *armées*. Quant à la théorie de la jurisprudence, il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, de la donner au public pour les mêmes raisons qui m'ont empêché de revoir la théorie des sentiments moraux. »

« Quoique mon âge ne me laisse plus qu'un faible espoir *d'exécuter* cet important ouvrage, comme je le conçois, n'en ayant pas *abandonné le projet*, et désirant faire à cet égard tout ce que je puis, j'ai laissé le paragraphe où je l'annonçais il y a trente ans, tel qu'il était lorsque je n'avais *aucun doute de tenir* toutes les promesses que je faisais au public. »

La mort frappa l'année suivante le philosoppe écossais; les manuscrits qui se rapportaient à cette partie de l'œuvre furent brûlés par ses ordres. Tout porte à croire que la théorie de la législation ne fut qu'ébauchée, bien que Ingram, chose intéressante, rapporte un extrait du moniteur universel français de 1789 annonçant la publication prochaine d'un commentaire de Smith sur Montesquieu. Quoiqu'il en soit, nous sommes bien en présence d'un véritable sociologiste appartenant à cette forte génération de penseurs, qui donna en même temps au monde David Hume, Mestesquieu, Quesnay, Turgot, Condillac, Condorcet. Mais, par deux côtés, Adam Smith diffère, à nos yeux, du Père de la physiocratie : la conception sociologique de Quesnay embrassait la psychologie économique, le droit et l'ensemble des phénomènes économiques dans une synthèse dont les parties sont indissolublement unies entre elles; — en second lieu, elle n'est autre chose que la théorie d'un ordre social absolu, immuable, une *sociologie économique statique* absolue. Les phénomènes sociaux sont assimilés à de véritables phénomènes physiques et n'ont pas d'histoire.

Adam Smith, puissant analyste, est porté à considérer un à un les différents aspects du phénomène social, comme il a considéré séparément les manifestations des tendances égoïstes et altruistes de la nature humaine.

C'est ce qui fait que la théorie économique renfermée dans l'*Essai sur la richesse* apparaît comme en connexion avec les autres sciences sociales, selon une très heureuse expression de Ricca Salerno, alors que l'œuvre des physiocrates est bien un système de science sociale considérée spécialement sous l'aspect économique.

D'autre part, ce que rêve Smith, c'est non pas seulement une théorie générale de la Législation, ou une conception abstraite et immuable de ce qu'il appelle la « jurisprudence naturelle »; c'est une histoire des révolutions historiques *qu'elle a subies*. A une conception théorique générale s'associe, dans sa pensée

une entreprise de véritable sociologie dynamique. Il se rapproche, par ce côté, bien plus de Turgot et de Condorcet que de Quesnay lui-même ou de ses disciples les plus inflexibles, comme Lemercier de la Rivière. Tout Adam Smith est dans cette double direction intellectuelle vers une conception théorique et une conception historique qui la vérifie.

Adam Smith, comme les physiocrates, a conçu un certain ordre des choses bienfaisant et harmonieux qui se manifeste partout où la nature est abandonnée à elle-même. C'est cet ordre naturel que les institutions humaines ont partout altéré ou troublé, bien qu'on puisse le retrouver encore dissimulé derrière les réalités historiques. Cette conception d'un code de la nature, d'un ordre de la nature, est commune à un grand nombre de penseurs du XVIIIe siècle, qui recherchent les lois fondamentales et invariables des institutions humaines. C'est une conception *a priori*, exprimant à la fois ce qui est d'une manière permanente et absolue, et ce qui doit être : l'idéal et le réel s'y confondent dans l'absolu.

On conçoit aisément que ce système philosophique pût recevoir indifféremment les noms de « système de la liberté naturelle » (avec Smith), de « droit naturel », de l' « ordre naturel » (avec les physiocrates). Si l'on considérait les énergies morales individuelles comme obéissant sans contrainte, sans obstacle de la part des gouvernements humains, on avait le système de la liberté naturelle. Si l'on considérait la sphère légitime tracée à chacun pour assurer la coexistence de tous on avait le système du droit naturel ; et si l'on considérait le résultat du concours de toutes ces énergies, on avait le système de l'ordre social naturel. Comme ce dernier terme exprime mieux le point de vue sociologique, c'est celui que je préfère

Grotius avait déposé dans la science la conception d'une nature humaine sociable et raisonnable : le droit naturel exprimait les relations de convenance avec ce tpye de l'humanité. Grotius rénova, pour les philosophes du XVIIIe siècle, la

chaîne des temps en ressaisissant les antiques conceptions du droit naturel de la philosophie stoïcienne et des jurisconsultes romains.

Dans toutes les grandes classes de phénomènes sociaux, on voit reparaître cette conception d'une nature humaine abstraite et immuable. Hume, s'efforçant d'expliquer l'histoire naturelle des religions, ne recherche pas comment leur développement s'est effectivement produit, mais comment *il a pu se produire* par le jeu de causes naturelles. Il suppose des créatures humaines abandonnées au développement naturel de leurs facultés, et déduit la loi de succession des états religieux de la connaissance de la *nature* de l'homme. Cet ordre naturel de succession domine, aux yeux de Hume, l'ordre historique.

C'est par l'emploi de la même méthode que Quesnay s'élève à la conception d'un ordre naturel. Il y a un certain ordre de succession des phénomènes physiques qui est le plus propre à assurer la multiplication des biens matériels qui pourvoient à la subsistance des hommes réunis en société. Il y a certaines conditions morales dans lesquelles les tendances dirigeantes de la volonté humaine s'harmoniseront le plus parfaitement avec les lois physiques. Il y a donc, aux yeux de Quesnay, un enchaînement naturel des lois morales et physiques le plus propre à assurer l'abondance et la juste distribution des richesses. C'est cette coordination qui constitue la partie essentielle de l'œuvre de Quesnay. C'est cet enchaînement de lois qui forme la base du gouvernement le plus parfait, qui n'est autre que celui de la nature ; c'est l'archétype des gouvernements qui domine toutes les constructions artificielles des hommes.

Tous les travaux du maître, et ceux des disciples, surtout de Lemercier de la Rivière dans son *Ordre naturel des sociétés politiques*, de Letrosne dans son *Ordre social*, ne sont que l'illustration de ces principes.

C'est bien aussi l'idée maîtresse d'Adam Smith. « Le grand

objet, l'objet dirigeant de ses spéculations, a dit Dugald Stewart, est de démontrer que la nature a pourvu, par les principes qu'elle a déposés dans l'esprit humain, et dans les circonstances du monde extérieur à l'homme, à une augmentation graduelle et progressive des moyens de la richesse nationale, et de démontrer que les moyens les plus efficaces de conduire un peuple à la grandeur est de maintenir cet ordre des choses que la Nature a fixé ».

C'est presqu'exactement le langage des Physiocrates. Les témoignages d'Adam Smith lui-même ne nous manqueront pas d'ailleurs. A la fin du livre IV de l'Essai sur les Richesses, après avoir soumis à une longue critique le système mercantile et les systèmes agricoles, réclamant une intervention systématique de l'Etat, il conclut dans ces termes : « Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes, ou de préférence ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même *et se trouve tout établi.* Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mill manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y a aucune sagesse humaine ou connaissance qui puisse suffire, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers et de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société ».

Ce passage montre que Smith concevait, lui aussi, un ordre social naturel de la Richesse, antérieur et supérieur aux institutions artificielles des hommes. La conservation indéfinie de cet ordre impliquait, dans sa pensée, la constitution d'un véritable Droit *naturel,* et c'est pour cela qu'il assigne pour devoir

à l'Etat, dans la suite de l'extrait que je viens de citer, d'établir une administration exacte de la justice, d'assurer la coexistence des membres de la communauté dans une égale liberté. Cependant, c'est dans la conception des rapports du Droit avec les phénomènes économiques que nous surprendrons une différence nouvelle entre la doctrine de Smith et la Physiocratie.

Quesnay, nous l'avons vu antérieurement, sous le nom de Droit naturel, recherchait les conditions sociales les plus favorables possibles au développement de la Puissance productrice de l'individu : le Droit, c'est le facteur sociologique qui s'adapte aux tendances psychologiques de l'homme, et communique à son activité économique le plus haut degré d'énergie et de constance. Quesnay le voyait sous une forme abstraite, invariable. Puissant idéaliste et métaphysicien, il avait projeté son idéal juridique dans l'absolu, et toutes les formes historiques du Droit ne pouvaient être à ses yeux que des formes *négatives*, dès lors qu'elles s'éloignaient de sa conception invariable. Adam Smith, lui aussi, fut préoccupé toute sa vie de ce qu'il appelait la *Jurisprudence naturelle*. On le voit dans sa Théorie des sentiments moraux ; il y regrette, par exemple, que les juristes n'aient pas recherché les règles de la justice, indépendamment de toute institution positive : « on pouvait, dit-il, espérer que leurs raisonnements les conduiraient à former un système de *Jurisprudence naturelle* ou une théorie des principes généraux qui doivent servir de base aux lois de toutes les nations ». Grotius lui paraît être le premier qui ait tenté de former un système des principes qui doivent se *trouver dans les lois de toutes les nations et leur servir de fondement*. Il parle de la jurisprudence naturelle comme de *la plus importante peut-être* de toutes les sciences, mais comme la moins cultivée. (T. II, p. 16.) Et c'est en terminant le chapitre auquel j'emprunte ces citations qu'il annonce le fameux ouvrage sur les principes généraux des lois, dont une partie seulement a paru.

Cependant, d'accord, à n'en point douter, avec Quesnay pour reconnaître que le règne du Droit naturel serait le plus favorable au plein épanouissement de la puissance productive des nations, Adam Smith est frappé, dans ses vastes recherches historiques, de la persistance des énergies morales individuelles à travers les formes les plus variables du Droit. Un passage profond de *la Richesse des nations* va nous montrer dans quelle mesure il se détache de la Physiocratie et comment il assouplit la rigueur du système des Economistes français. Dans le chapitre qu'il consacre aux systèmes agricoles et surtout à la Physiocratie, il condamne les médecins spéculatifs qui s'imaginent que le corps humain ne peut se maintenir *sous un régime précis de diète et d'exercice*. « Le corps humain, cependant, dit-il, conserve au moins toutes les apparences de la santé sous une *immense multitude* de régimes divers ». (T. II, 321-22.) « M. Quesnay, qui était médecin, et médecin très spéculatif, paraît s'être figuré que le corps politique ne pourrait fleurir et prospérer que sous un *certain régime précis, le régime exact de la parfaite liberté* et de la parfaite justice. Il n'a pas considéré, à ce qu'il semble, que dans le corps politique l'effort naturel que fait sans cesse chaque individu pour améliorer son sort, est un principe de conservation capable de prévenir et de corriger à beaucoup d'égards les mauvais effets d'une économie partiale et même, jusqu'à un certain point, *oppressive* ». Et il ajoute : « une telle économie, bien qu'elle retarde, sans contredit, plus ou moins les progrès naturels d'une nation vers la richesse et la prospérité, n'est pourtant pas toujours capable d'en arrêter totalement le cours, et encore moins de leur faire prendre une marche rétrograde ».

On trouve, dans l'Essai sur la richesse, de nombreuses illustrations de cette thèse que la justice absolue n'est pas indispensable à une évolution progressive. Dans le chapitre du livre II sur l'accumulation du capital, il établit que le capital de presque toutes les nations civilisées a, dans le cours des

derniers siècles, nécessairement augmenté *par la conduite des individus* et en dépit *des fautes* de Gouvernements, dans les temps où elles ont joui de quelque paix et de quelque tranquillité Il compare, par exemple, l'Angleterre à trois époques différentes : à l'avènement d'Elisabeth, à la Restauration sous Charles II et à l'époque où il a écrit; de siècle en siècle, la culture des terres s'est améliorée, et il en résulte que le capital s'est accumulé puisqu'il est la condition même de ces améliorations. Cependant, les perturbations gouvernementales ont troublé dans une mesure énorme l'action progressive de l'individu sans pouvoir la faire disparaître.

C'est ainsi qu'Adam Smith, sans écarter aucunement un Droit idéal qu'il poursuivit toute sa vie, admet que le Droit positif peut osciller avec des amplitudes variables, même considérables, autour du Droit naturel, sans paralyser complètement le progrès de la prospérité. Par là même, l'histoire cessait d'être le tableau d'une longue décadence, comme l'avait conçu Dupont de Nemours, par exemple, depuis le temps où le Droit naturel, au sortir d'une période édénique, fut méconnu par les hommes. L'histoire, désormais, présentera un *élément organique* qui évoluera plus ou moins lentement, sans doute, suivant les degrés de justice des gouvernements humains.

Cet élément *organique* sera emprunté à la *nature* morale de l'*homme individuel.*

§ 3.— La Psychologie économique, la méthode, la conception des lois naturelles.

Nous parvenons ainsi à assigner à chacun de ces deux grands hommes un rôle défini dans l'élaboration de la théorie de l'ordre économique naturel; Quesnay en fut surtout le jurisconsulte, Adam Smith en fut surtout le psychologue. Quesnay considère ce que la société consacre et maintient : le Droit; Adam Smith, ce qu'apporte l'individu : les tendances

spontanées de sa nature dans le domaine de la richesse. Qu'Adam Smith ait suivi, avec Dupont de Nemours, les leçons de Quesnay, il n'importe; son originalité de penser est indéniable : l'ordre naturel des sociétés humaines se ramène, avant tout, dans son œuvre, à la projection dans la société de la psychologie individuelle : de même qu'il est avant tout, pour Quesnay, le *Magnum carmen legis*, le grand poème du Droit. Adam Smith a constaté chez tout homme sain d'esprit une tendance à améliorer son sort qui prédomine à la longue, dit-il, dans le cours de sa vie. Il admet que les hommes ont en moyenne, dès lors, une suffisante connaissance de leurs besoins, des moyens de les satisfaire, de prévoir les conséquences des actes accomplis en vue de cette satisfaction, qu'ils ont une prévoyance suffisante pour subordonner le désir de satisfaire immédiatement leurs passions à celui de retarder leurs jouissances, et qu'ils veulent agir dans un sens conforme à leur véritable intérêt.

Cette tendance de l'homme individuel à améliorer son sort, Smith va la détacher, d'abord, de toutes les tendances sympathiques de l'homme : il fera abstraction de la bienveilance, de l'affection mutuelle, au moins comme fondements d'une société économique. L'homme abstrait qu'il conçoit comme moteur des phénomènes économques n'est animé que par l'intérêt.

« La société peut subsister, dit-il dans la théorie des sentiments moraux (p. 97), entre les hommes, *comme elle subsiste entre les marchands* par le sentiment de son utilité, sans aucun lien d'affection : bien que, alors, aucun homme ne tienne à un autre par des devoirs ou par les nœuds de la gratitude, la société peut encore se soutenir à l'aide de l'échange *intéressé* des secours mutuels, auxquels on a assigné une valeur convenue. »

Il reprend la même idée dans la *Richesse des nations* (p. 19) : « l'homme, dit-il, a presque continuellement besoin des services de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il est bien plus sûr de réussir s'il s'adresse à leur intérêt personnel, et s'il leur persuade que

leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. C'est ce que fait celui qui propose à un autre un marché quelconque. Le sens de la proposition est ceci : Donnez-moi ce dont j'ai besoin et vous aurez ce dont vous avez besoin vous-même. Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à *leurs intérêts.* »

Cet homme ainsi conçu, Smith le retrouve partout, à toutes les époques, dans tous les milieux, comme enfoui sous l'homme réel des différentes civilisations, et c'est lui qu'il considère dans son œuvre ; ni le milieu physique, ni la race, ni le degré de développement historique n'en altèrent essentiellement la nature. C'est le même homme qui parcourt toute l'évolution historique d'un peuple. Adam Smith parle, à différentes reprises, de l'effort uniforme, invariable, universel, constant, de cet homme typique « Ce principe qui porte à dépenser l'emporte dans presque tous les hommes en certaines occasions..... Cependant, dans la plupart des hommes, en prenant tout le cours de leur vie, il semble que le principe qui porte à l'économie, non seulement prévaut à la longue, mais *prévaut avec force.* »

« Cet effort constant, uniforme, jamais interrompu, de tout individu, pour améliorer son sort, ce principe qui est la source primitive de l'opulence publique et nationale, aussi bien que de l'opulence privée » (T. I 428-429).

Il y a ainsi une cause morale invariable de tous les phénomènes économiques qui tend à opérer dans un ordre, avec une constance, avec une intensité, toujours les mêmes.

Buckle a donc raison de dire que Smith a, dans ses deux grandes œuvres, étudié séparément les deux aspects de la nature humaine : l'aspect égoïste, l'aspect sympathique ou altruiste.

Cependant, l'action progressive de ce principe moral abstrait de l'égoïsme exige un minimum de justice sociale. Si éloignées

que les formes historiques du droit puissent être du droit naturel idéal, encore faut-il qu'elles offrent quelque sécurité, quelque garantie au travailleur. L'homme qui ne rencontrera aucune garantie dans la société ne fera aucun effort pour améliorer ses conditions d'existence, et cet effort sera d'autant plus énergique que chacun sera mieux assuré de jouir du fruit de son activité. Smith rappelle, par exemple, que l'expérience de tous les temps et de toutes les nations s'accorde pour démontrer que l'ouvrage fait par des esclaves est au bout du compte le plus cher de tous. « Tout travail, dit-il, au-delà de ce qui suffit pour acheter sa subsistance ne peut lui être arraché que par la contrainte et non par aucune considération de son intérêt personnel. »

Ailleurs il dit encore : « les hommes qui se sentent privés de tout moyen de se défendre se contentent naturellement de la simple subsistance, parce que ce qu'ils pourraient gagner de plus ne servirait qu'à tenter la rapacité de leurs injustes oppresseurs. Quand ils sont, au contraire, assurés de jouir des fruits de leur industrie, ils s'efforcent d'améliorer leur sort... »

Entre ces limites extrêmes sera compris tout le Droit historique compatible, d'après Adam Smith, avec l'opération de cette cause morale de tous les progrès économiques des nations.

Déjà, en ce point de notre étude historique, vous comprendrez pourquoi, après Adam Smith, la science économique se constituera comme science des richesses, nettement détachée de l'ensemble de la sociologie à laquelle les physiocrates l'avaient indissolublement unie. C'est que les phénomènes économiques, ayant leur cause propre, particulièrement psychologique, peuvent être étudiés et expliqués indépendamment des variations de la législation qui en modifie et en altère plus ou moins la manifestation.

Comment l'ordre social dérive-t-il maintenant de toutes les activités individuelles se manifestant dans des conditions plus ou moins parfaites de justice ?

Toutes ces invidualités humaines sont considérées par Adam Smith comme agissant chacune isolément, en obéissant aux lois de leur propre nature. Sans aucun concert préalable, elles réalisent cependant une coopération intime, une organisation naturelle de toutes les parties du corps social, une convergence constante vers un résultat commun : la vie de l'ensemble.

C'est que, pour Smith, comme pour Quesnay, les tendances invariables dont il anime les individus ne sont que le rayonnement de la volonté divine. L'ordre social fait partie d'un plan supérieur, et la nature immuable qui se dissimule dans le drame de l'histoire n'est que l'interprête inflexible de la Providence.

« Parlant, par exemple, de l'application donnée aux capitaux productifs, Smith dit : « En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, l'individu ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté, et, en dirigeant cette industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain : en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible pour remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions (T. II 35). L'individu réalise ainsi le bien collectif en poursuivant uniquement son intérêt propre. L'idée philosophique prédominante, dans l'œuvre de Smith. est celle d'une harmonie préétablie par Dieu entre l'intérêt individuel et l'intérêt commun. L'ordre social est, grâce à l'intervention divine, l'œuvre inconsciente d'une multitude d'individus qui n'ont besoin ni de s'entendre ni de se connaître pour accomplir cette fin extraordinaire.

Nous voyons par là que la science économique, avec Adam Smith comme avec Quesnay, reste enchaînée à la théologie. C'est dans la théologie naturelle d'Adam Smith qu'il faut aussi chercher l'unité suprême de son œuvre. De même que Buckle a marqué l'unité de la nature humaine étudiée successivement dans la *Théorie des sentiments moraux* sous son aspect

altruiste et, dans l'*Essai sur la richesse*, sous son aspect égoïste, de même que M. Delatour a montré que Smith a poursuivi la démonstration que tout tend à l'harmonie des intérêts dans le domaine moral par la sympathie, dans le domaine matériel par l'intérêt bien éclairé, de même il nous faut, avec Cliffe Leslie, remonter plus haut dans le domaine de l'absolu pour rechercher le secret de cette harmonie naturelle et spontanée. La science du XVIII[e] siècle, toute pénétrée encore de métaphysique, ne s'était pas détachée non plus de la théologie, et la direction, la gravitation constante de l'intérêt individuel vers l'intérêt collectif, la doctrine du *laisser faire* qui n'en était que l'exposition pratique, la reconstitution de la société sur la base de la liberté illimitée, tout se rattachait à un plan divin.

Il faut juger ces doctrines, comme celle des physiocrates, non au point de vue de notre siècle, mais à celui du siècle passé. L'esprit humain, au XVIII[e] siècle, cherchait un appui indestructible contre les entreprises arbitraires des gouvernements. Il le trouva sous des formes diverses dans un code invariable de la nature. C'est en se reportant vers un ordre immuable préexistant, et supérieur à toutes les institutions politiques, qu'ils assuraient à la liberté de l'individu un fondement stable ; et par là même, en dégageant la liberté individuelle de toutes les entraves de la servitude, des privilèges, des corporations, et en communiquant à l'homme, au plus haut degré possible, l'impulsion de son intérêt personnel débarrassé de tout obstacle, ils réussissaient aussi à donner au travail humain le plus haut degré d'énergie et d'efficacité. Or, ce sont là, vous le verrez tout à l'heure, les préoccupations qui formaient, selon la belle expression de Ricca Salerno, *les propylées de la doctrine d'Adam Smith*. Son système, a dit encore Kautz, est le *porteur* des réformes économiques de la Révolution. Il l'est, sans doute, mais inséparable en cela de la physiocratie.

Cette prédominence de l'individualisme est encore en relation avec les recherches du XVIII[e] siècle sur la nature

humaine. Condillac, comme les physiocrates, associé comme eux à Adam Smith dans la constitution de la science, place à la base de tout l'édifice sociologique la tendance de l'homme à rechercher le bonheur et à fuir la peine ; et c'est cet aspect de la nature humaine qui sert de fondement exclusif à la *Richesse des nations*.

Cette tendance individualiste et intéressée trouvait un correctif dans la conception abstraite et invariable de l'homme même, car c'est elle qui s'associe aux idées d'égalité, aux tendances cosmopolites du XVIIIe siècle; elle en trouvait un autre dans cette harmonie providentielle des intérêts qu'Adam Smith, comme les physiocrates, avait affirmée, plaçant comme eux derrière le code de la nature, la législation idéale, une divinité bienfaisante qui règle les destinées de l'humanité.

Cette conception d'Adam Smith s'adaptait aux conditions fondamentales du problème économique, tel que le XVIIIe siècle se le posait : dégager et porter au plus haut degré toutes les énergies productrices. Mais le XIXe siècle, lui aussi, a une œuvre incomparable à accomplir. Les faits lui ont révélé les conséquences trop souvent fatales de cette hypothèse d'une direction harmonique des intérêts livrés à eux-mêmes dans les conditions historiques modernes de nos sociétés industrielles. Le problème de la répartition des richesses a surgi, et la science subit une transformation salutaire.

Toutes les grandes controverses scientifiques modernes s'agitent autour du nom de Smith. Il en est ainsi de la question de méthode. Quelle a été la méthode d'Adam Smith ? Buckle soutient qu'il appartient à la méthode déductive, et il a raison ; mais Cliffe Leslie, dans son admirable étude sur Smith, dit que celui-ci combina cette méthode avec la méthode inductive, et c'est la vérité. Smith considère la cause générale des phénomènes économiques comme connue ; elle lui est donnée par l'observation directe de l'individu dans le cours de sa vie. Cette cause étant une donnée de la science sociale, empruntée

à la psychologie individuelle, Smith en déduit *a priori* les manifestations dans l'ordre économique : l'homme, pendant tout le cours de sa vie, tend à améliorer son sort : voilà la donnée; il en déduira tout l'enchaînement des phénomènes économiques; et en cela, Adam Smith, fidèle au génie écossais applique le méthode déductive, comme nous avons vu David Hume reconstruire *a priori* toute l'évolution religieuse.

Mais ce n'est là qu'un aspect de son œuvre : cet enchaînement de phénomènes déduits *a priori*, il en recherchera la justification dans l'histoire même; il interrogera les événements *réels* de l'histoire économique des nations à différentes époques l'ordre réel dans lequel ils se sont effectivement succédé lui fournira la preuve directe ou indirecte *a contrario*. Par exemple, il déduit *a priori* de la tendance universelle de l'homme à améliorer son sort qu'il sera porté, dans l'ordre social économique, à épargner une partie d'autres richesses et accroître par là, soit directement, soit par des échanges, son bien-être. Telle est la déduction *a priori*, tel est *l'ordre naturel*. L'ordre réel, la succession effective des phénomènes, il la cherchera dans les *faits*; il comparera l'état économique de l'Angleterre à des époques différentes : de siècle en siècle, il constatera que la culture des terres et les manufactures se sont améliorées ; c'est donc que le capital n'a pas cessé d'être accumulé, car, sans accumulation de capital, il n'est pas de progrès économique possible; c'est donc, enfin, que le principe d'action des phénomènes économiques s'est manifesté à ces diverses époques, malgré la multiplicité des circonstances qui ont pu le troubler ou en affecter l'énergie. Voilà la méthode *inductive* appelée à vérifier *les déductions a priori*. L'exemple que je vous donne est une admirable application de la *méthode inductive* de concordance. Toutes ces phases historiques, observées comparativement par Smith, ont, à travers la diversité extrême des conditions d'existence et des garanties politiques, une circonstance commune en laquelle elles concordent : *l'opération de l'intérêt personnel.*

Voici un autre exemple : du principe de la nature humaine, auquel Smith fait remonter tous les phénomènes économiques, il déduit que, livré absolument à lui-même, agissant sans obstacle, l'homme guidé par son intérêt, non seulement accumule le capital, mais lui cherche l'emploi le *plus productif*, réalisant en cela son avantage et celui de la nation à la fois. Tout le livre IV de l'œuvre est consacré à la preuve *a contrario* de cette thèse déduite *a priori*. Il est, en effet, consacré au système mercantile et au système agricole dans lesquels le Gouvernement, soit en dirigeant les capitaux vers certains emplois, soit en entravant leur application spontanée à certains emplois, apporte des obstacles à ce que Smith considère comme le cours naturel des phénomènes. L'étude comparative des entraves à l'importation ou des faveurs à l'exportation, des traités du commerce et du système colonial, tels que les concevaient les partisans du système mercantile, des faveurs accordées à l'agriculture dans les systèmes agricoles, très rares d'ailleurs, ne sont qu'une application de la *méthode inductive* à l'histoire. Et c'est de l'étude des faits historiques qu'il infère directement que tout système de politique économique qui tend à donner la préférence à l'agriculture sur tous les autres emplois des capitaux aboutit à décourager l'agriculture elle-même, c'est-à-dire à un résultat opposé à celui que le législateur poursuivait. De même, tout système de politique économique qui, comme le système mercantile, tend à encourager les manufactures ou le commerce étranger de préférence à l'agriculture, empêche une certaine partie du capital social d'aller soutenir une espèce d'industrie plus avantageuse. De là, la conclusion de Smith, qui n'est que la justification de la thèse déduite *a priori* : à savoir, comme il le dit, que *le système simple et facile de la liberté naturelle* vient se présenter de lui-même comme solution. Et ce système n'est autre, comme il le répète lui-même à la fin du L. IV, que celui de la pleine liberté pour l'homme de suivre la route que lui montre son intérêt et de porter où il lui plaît son industrie et son capital.

C'est ainsi que, partout, Adam Smith combine deux modes de rechercher la vérité. Il déduit, d'abord, de certaines prémisses empruntées à la psychologie individuelle et à la théologie naturelle, une conception abstraite d'un ordre naturel des sociétés humaines ; en cela, il agit comme le fondateur de la science, l'immortel Quesnay, et c'est pourquoi il doit être compris dans les théoriciens de l'ordre naturel. Mais il ne s'arrête pas là: cette conception abstraite de l'ordre, il tente de la vérifier dans l'histoire, à l'aide des procédés de méthode les plus vigoureux de son siècle ; en cela, il va bien au-delà de la physiocratie et et il prépare une ère nouvelle de la science, celle dans laquelle nous sommes entrés aujourd'hui, et où c'est la méthode *inductive* appliquée directement aux faits sociaux qui prend le premier pas, et où les déductions de la psychologie individuelle ne vient que vérifier les résultats de l'observation directe. Dans ses admirables illustrations historiques, Adam Smith suivait, comme l'a établi Cliffe Leslie, la trace et cédait à l'influence de l'admirable Montesquieu; et nous comprenons fort bien que le *moniteur universel* ait annoncé, en 1789, un commentaire de Smith sur Montesquieu.

C'est ainsi qu'au point de vue de la méthode, Smith ocoupe dans la science une place que Nicholson a remarquablement définie, après Leslie (Introd. p. 8.); elle est analogue à celle que Locke occupe dans la philosophie. Locke, lui aussi, à présenté la combinaison de l'*a priori* et de l'*a posteriori* dans ses raisonnements. Les successeurs de Locke, ne pouvant ou ne voulant prolonger l'association de ces deux méthodes, ont développé les écoles antagoniques de la philosophie transcendentale et de la psychologie empirique, et leur réconciliation fut le grand problème que Kant se posa. Ainsi Smith a déroulé, pour ainsi dire, une double lignée : parmi ses héritiers, les uns, comme Ricardo, se sont attachés surtout à ses déductions hypothétiques; les autres, comme Sismondi ou Carey, ont poursuivi la direction inductive. L'antagonisme qui s'est prolongé jusqu'au

jourd'hui doit aboutir à la subordination définitive de la méthode déductive à l'induction statistique et historique.

Nous sommes aussi en état de comprendre plus complètement qu'avec les physiocrates, la notion des *lois naturelles* d'après les fondateurs de la science.

Elle a un lien intime avec la méthode même : déductiviste avant tout, Adam Smith, comme les physiocrates, est remonté directement aux causes générales de tous les phénomènes économiques, qu'il a empruntées à la physiologie individuelle. Parmi les tendances, les sentiments qui animent l'homme, il a considéré celui qui lui a paru prépondérant, et c'est ainsi que l'intérêt personnel est devenu le moteur de toute l'activité économique. La loi naturelle économique, ce sera le rapport constant et uniforme entre cette énergie morale et les phénomènes économiques dont elle est la cause ultime. Elle exprime l'ordre régulier et constant selon lequel cette puissance morale tend à se manisfester dans le domaine des faits économiques. La loi est conçue comme naturelle, en tant qu'elle exprime la direction normale de cette force morale, en faisant abstraction de toutes les circonstances qui peuvent en troubler l'opération. Adam Smith, pour dégager cette notion, a procédé comme les physiciens dans l'étude des lois de la pesanteur : l'hypothèse du pendule simple, par exemple, est celle d'un point matériel soumis à une *seule force* : la pesanteur, et c'est pour cela qu'on le suppose suspendu à un fil inextensible, sans frottement, sans résistance de l'air. Les lois du pendule simple expriment les rapports de ses oscillations dans ces conditions hypothetiques. C'est la véritable signification des lois naturelles, comme Smith et les physiocrates les concevaient ; ce sont de véritables lois physiques, exprimant l'ordre des opérations d'une force simple, comme l'intérêt personnel, sorte de gravitation morale. L'analogie est d'autant plus saisissante que Smith considère cette tendance rectrice de l'homme comme universelle, uniforme, invariable, commune à toutes les époques, à

tous les milieux, et dont ni la race, ni les antécedents historiques n'altèrent l'essence. C'est dans ce sens que la *loi naturelle* est génératrice de l'*ordre naturel*, et qu'elle est un élément d'un plan providentiel.

Cette théorie des *lois naturelles* servira de fondement aux règles de conduite des gouvernements, et le principe du *laisser faire* n'en sera qu'une déduction rigoureuse.

Cependant, ces *lois naturelles* n'apparaissent que comme exprimant l'opération des causes économiques, abstraction faite de toutes les circonstances qui peuvent la troubler et qui la troubleront dans la réalité. Les progrès de la science mettront successivement en pleine lumière l'influence de ces puissants modificateurs: le temps et le milieu. Mais, déjà, les admirables investigations historiques d'Adam Smith nous montrent les *lois naturelles* accompagnées des circonstances qui en altèrent l'opération; le génie, à la fois inductif et déductif de Smith, le soustrait à la fascination absolue de ses propres conceptions abstraites, qui exerceront, nous le verrons par la suite, une influence redoutable sur ses successeurs immédiats.

Nous retrouverons bientôt des exemples importants de ces perturbations des *lois naturelles*. Rappelons ici quelques pages précieuses d'Adam Smith, qui sont un vrai fragment de son histoire inachevée du droit: il y montre comment cette tendance de l'homme à améliorer son sort, paralysée d'abord par l'institution historique de l'esclavage, comme nous l'avons vu tout à l'heure, s'est dégagée peu à peu, à mesure que les institutions civiles se sont améliorées et que le travailleur a pu jouir d'une partie de l'excédant de son produit au-delà de sa subsistance. Il marque la révolution qui mit fin au servage en Europe, comme caractérisée par un accroissement de productivité du travail du cultivateur, pour qu'il pût jouir d'une partie du fruit de ses améliorations au sol. Le métayage est, par là, plus productif que le servage, parce que le métayer, ayant une part fixe,la moitié du produit, est intéressé à élever

ce produit ; mais il est inférieur au fermage à rente fixe, parce que celui-ci assure au fermier la jouissance des améliorations qu'il a faites, pourvu que la durée du bail soit assez grande. Le fermage, à son tour, est inférieur au faire valoir direct parce que cette durée des baux est en général incertaine, et que l'histoire de l'Europe révèle qu'elle a été, à peu près partout, arbitrairement limitée.

Nulle part, peut-être, dans Smith, on ne voit mieux à combien de causes perturbatrices les lois déduites de quelques faits généraux viennent se heurter dans le monde réel, et comment la tendance conçue *a priori* ne se rapproche de l'expression abstraite de la loi naturelle qu'à mesure que s'éliminent ces circonstances historiques.

§ 4. — Plan général de l'Essai sur la Richesse des Nations

Nous sommes maintenant, je pense, en état d'aborder l'examen de l'œuvre de Smith elle-même. L'Essai sur la nature et les causes de la Richesse des Nations n'a pas les caractères de l'un de nos traités modernes d'Economie politique. On n'a pas manqué de relever souvent, M. Rogers lui-même, les défauts, apparents du moins, que cet ouvrage présente, et l'un des plus récents historiens de la science, L. Cossa, les résume en ces termes : « les définitions y sont rares et pour ainsi dire évitées avec soin ; la langue est populaire plutôt que scientifique; aucun ordre systématique: des digressions intéressantes d'ordre historique, statistique, politique, mais superflues et étrangères au sujet, manque d'harmonie et de proportions, qui sont les conditions les plus nécessaires à l'exposition scientifique. »

De tous ces reproches, le plus grave est celui qui s'applique au plan même de l'ouvrage. Manque-t-il donc, à ce point, d'unité? ou n'est-il pas plus vrai de dire, avec Ingram : « ce livre

n'est pas coulé dans un moule rigide, il n'y est point fait parade de divisions systématiques et de subdivisions ; et c'est là sans doute ce qui le recommande aux yeux du monde et aux hommes d'affaires, pour l'instruction desquels il fut au moins primitivement conçu ; mais, comme corps d'exposition, il a l'unité réelle et persistante qui résulte d'un mode homogène de penser jusqu'au bout, et l'absence générale de ces contradictions qui résultent d'une imparfaite digestion du sujet. »

C'est bien là qu'il faut chercher l'unité même de l'œuvre, et le lien profond qui unit toutes les parties est dans cette conception d'un ordre naturel rattachée à une cause psychologique et à la théologie, et qui, chose intéressante, loin d'être dogmatiquement exposée et mise en relief, comme dans les œuvres physiocratiques, se dissimule sous la vaste végétation des analyses pénétrantes et des développements statistiques et historiques, bien qu'il la supporte toujours et partout. Adam Smith s'est d'ailleurs lui-même chargé d'exposer le plan de son ouvrage, et il importe, avant tout, de vérifier si ce plan manque d'unité, comme on est trop porté à l'admettre.

L'objet même de l'œuvre, c'est la richesse, qu'il étudiera dans sa *nature* et dans ses *causes* et auxquelles il consacre cinq livres d'inégale étendue Le premier se rapporte aux causes qui ont perfectionné les facultés productives du travail et à l'ordre suivant lequel ses produits se distribuent *naturellement* dans les différentes classes du peuple.

Le second se rapporte à la nature des fonds, à l'accumulation et à l'emploi du capital, le mot fonds embrassant à la fois les richesses destinées à la consommation personnelle et improductive, le capital fixe et le capital circulant au sens moderne, et la monnaie. Le troisième est consacré à l'allure différente des progrès de l'opulence chez différentes nations. Le quatrième, à l'examen critique des systèmes d'économie politique. Le cinquième, enfin, au revenu du souverain ou de la république, et comprend, outre l'étude du revenu public, celle des dépenses à charge de l'Etat.

Tel est le cadre général de l'ouvrage; mais il faut descendre dans l'examen de son plan, tel que Smith lui-même l'a retracé. Dès le début, il a tenu à marquer l'un des caractères principaux qui distinguent son œuvre de celle des physiocrates et de l'école mercantile et qui a permis de transporter plus tard dans l'histoire de la science cette succession de systèmes : le système mercantile, le système physiocratique, le système industriel ou d'Adam Smith, classification dont j'ai montré l'inperfection,mais qui marque cependant le caractère différentiel, important à relever ici. La richesse, dont Smith ne donne pas la définition, c'est visiblement l'ensemble des biens matériels propres à satisfaire nos besoins et qui présentent une *valeur échangeable* : il semble écarter les richesses naturelles et ne considérer que celles qui sont produites. Le travail deviendrait, pour lui, le facteur exclusif de la production, si l'on en jugeait par ses premières lignes : *le travail annuel d'une nation est le fond sprimitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie...»* Le travail n'est à ses yeux, cependant, comme on le voit ailleurs, que l'un des facteurs primitifs et irréductibles de la production, la terre est l'autre ; le capital, facteur dérivé de leur combinaison, fixera à son tour, d'après Smith même, les limites de la puissance productive du travail.

Dans cette sorte de déclaration de principe, il a voulu opposer la productivité du travail dans les manufactures,aussi bien que dans l'agriculture, à la productivité exclusive du travail agricole des Physiocrates, comme il a voulu opposer les biens consommables à la monnaie, dont les mercantilistes faisaient la richesse principale.

Nous pouvons, par ces seules explications sommaires, comprendre le titre de l'ouvrage. La *nature* des richesses vient d'être définie contre l'Ecole mercantile ; les *causes* seront toutes les circonstances qui affecteront la puissance *productive* du facteur de la production, sur lequel les individus, la société

et l'Etat peuvent le plus puissamment *agir : le travail.* C'est surtout au législateur et à l'homme d'Etat qu'Adam Smith s'adresse. Il s'agit de rechercher les circonstances qui assurent au peuple une subsistance abondante — à l'Etat, un reveuu suffisant pour accomplir les services publics. De là, deux divisions principales dans l'œuvre : les *quatre premiers* livres se rapportent à tout ce qui constitue et accroît le revenu de la masse de la nation : le *cinquième*, au revenu de l'Etat et à ses dépenses. Le produit annuel est le fonds auquel puisent la masse de la nation et l'Etat. Ce produit satisfera, soit directement aux besoins de la consommation, soit indirectement, par l'échange avec d'autres produits. La grandeur absolue du produit, pourvoyant plus ou moins abondamment aux besoins, dépendra de deux ordres de circonstances fondamentales : *a)* les circonstances qui affecteront la productivité du travail indépendamment du nombre des travailleurs, en accroissant son habileté, sa dextérité, son intelligence pratique. Ces causes, telle surtout que la division du travail, feront l'objet du 1er livre ; mais Smith y joindra ce qu'il n'indique pas dans son plan, la théorie de la valeur, dont le travail est la cause et la mesure à ses yeux, et toute celle de la Répartition des richesses qui embrasse les parties constituantes de la valeur du produit; *b)* les circonstances qui affecteront le nombre absolu des producteurs, et la *proportion* entre ce nombre et celui des *non producteurs.*

Ces circonstances sont deux : 1° la quantité *du capital qui mettra le travail en œuvre.* Ce sera l'objet du 2e livre, dans lequel Smith étudiera la nature et les lois d'accumulation du capital, les différentes quantités de travail qu'il met en activité. Smith y comprendra l'étude de la monnaie et celle du crédit, qui y supplée. Ce sera la matière du livre II.

2° la seconde circonstance qui affectera le nombre des producteurs, ce sera la *direction* donnée aux emplois du *capital*, soit dans l'agriculture, soit dans les arts manufacturiers, soit

dans le commerce. Ici, Smith étudie d'abord la conduite effective des nations dans le cours de l'histoire, suivant qu'elles font prévaloir telle ou telle direction. C'est l'objet du 3e *livre.*

A ces directions effectives données au capital et, par conséquent, à l'emploi plus ou moins productif du travail, se rattachent des systèmes économiques qui ont prévalu à certaines époques, et dont les effets sur l'Economie des peuples sont étudiés dans le livre IV.

Assurément, cet ouvrage,dont les parties ont des proportions si inégales ne présente pas la distribution que nous trouvons dans nos traités didactiques, et il est difficile d'admettre que la théorie de la valeur et celle de la répartition se trouvent intercalées dans la théorie de la production, entre la division du travail et l'analyse des capitaux productifs — que la théorie de la monnaie et celle du crédit se trouvent comprises, dans le livre consacré au capital.

Bien d'autres critiques peuvent être formulées, mais l'unité du plan dérive manifestement ici de l'enchaînement des *causes* de la richesse, que je viens de rassembler. L'œuvre même, dans sa distribution, présente, ce que l'on n'a pas bien remarqué, une partie *statique*, les livres I et II, embrassant les conditions de la richesse, indépendamment du mouvement historique des nations; une *partie dynamique*, les livres III et IV, embrassant le mouvement effectif des nations.

L'unité de l'œuvre est plus manifeste encore si on en rattache toutes les parties à ce *principe moral d'action* dont Smith a fait la cause essentielle de toute la sociologie économique.

§ 5. — Statique économique d'Adam Smith. — Fonctions. — La production et la division du travail.

Le revenu annuel de la nation, dont le revenu de l'Etat n'est qu'une partie, dépendra de deux circonstances fondamentales : de la productivité du travail d'une part, abstraction faite du

nombre des producteurs — de la proportion des travailleurs productifs, d'autre part, dans l'ensemble de la population ; cette proportion de la population, appliquée aux travaux productifs, est subordonnée à la *quantité* du capital accumulé par la nation, et c'est ce qui mène Adam Smith à l'étude de la nature et de l'accumulation des capitaux. Mais ici, la puissance productive ne dépendra pas seulement de la *quantité* absolue du capital, elle dépendra de la *direction* donnée à son emploi ; il recherchera, par suite, l'ordre suivant lequel les divers emplois du capital se classent *naturellement*, d'après leur productivité. Il interrogera alors l'histoire, il exposera les circonstances qui ont *effectivement* troublé cet enchaînement naturel, et les systèmes économiques qui ont exercé leur action exclusive et funeste sur la conduite des nations ; et, après leur critique, il reviendra à la justification de l'*ordre naturel*. Telle est l'œuvre, dans son unité imposante, avec la combinaison des méthodes déductive et inductive qu'elle présente.

Adam Smith fait du travail le facteur principal de la puissance productrice ; les richesses sont, pour lui, toutes les choses nécessaires ou commodes à la vie, produites directement par le travail ou acquises par l'échange des produits du travail. Pour lui, comme pour Condillac, tout travail sera productif dès lors qu'il donnera une *utilité* nouvelle à la matière, une aptitude à satisfaire de nouveaux besoins de l'homme. Le travail des manufactures, bien qu'il se borne à apporter des changements de *formes* à la matière, sans accroître la *quantité* même de *matière* utilisée par l'homme, est productif au même titre que le *travail* agricole ou des mines, qui, chaque année, fait entrer dans la *circulation* sociale une quantité nouvelle de *matière* empruntée au *milieu physique extérieur*. En cela, il se sépare des Physiocrates dès le début, bien que la critique de la Physiocratie ne vienne qu'à la fin du IVe Livre.

Les Physiocrates avaient observé que les industries extractives et la culture du sol, qu'ils embrassaient sous la commune

dénomination de travaux de la classe agricole, fournissaient à tous les membres de la communauté leur subsistance, et, à tous les travailleurs, les matériaux bruts sur lesquels ils exercent leur industrie. Le travail appliqué au sol produit donc, non seulement la subsistance des cultivateurs, mais quelque chose de plus, le *produit net*, qui servira à l'entretien de toutes les autres classes, alimentera en matières premières et subsistances toutes les industries manufacturières. Les physiocrates soutenaient, par là, que non seulement le travail des manufactures n'ajoutait rien à la *masse de matière annuellement utilisée*, mais qu'il *n'ajoutait* rien *en propre* à la *valeur* de la matière qu'ils recevaient de la classe agricole pour la transformer. La valeur additionnelle que recevait la *matière première* sortant des mains de la classe manufacturière n'était que l'équivalent de la valeur des *subsistances* consommées pendant le travail. Dès lors, la valeur total des richesses produites par une société donnée se ramenait à la somme des valeurs des *matières brutes* et des subsistances produites par la classe agricole : les transformations subies par ces *subsistances* et ces *matières* ne faisaient que transporter leur *valeur* originaire dans des formes nouvelles, sans y ajouter de valeur nouvelle.

Le travail des manufactures était donc, à un double titre, improductif, parce qu'il n'accroissait pas la *quantité de matière* et qu'il n'*accroissait* pas la *valeur* du produit de la Nation. Et la classe des manufacturiers, artisans, marchands, ne pouvait ajouter au *revenu* de la nation que par ses économies, ou en se privant de jouir d'une partie du fonds destiné à sa subsistance, alors que la classe agricole produisait quelque chose de plus que sa subsistance, le produit net.

Adam Smith, dans sa critique du système agricole des Physiocrates, (Liv. IV chap. IX) signale comme l'*erreur capitale* du système, cette thèse de la stérilité de la classe des artisans et manufacturiers. Il suffit que cette classe reproduise la *valeur* de sa propre consommation, comme les Physiocrates l'admet-

tent, pour qu'elle soit *productive*, aux yeux d'Adam Smith. Nous n'appellerons pas stérile, dit Smith, un mariage qui ne reproduirait qu'un fils et une fille pour remplacer le père et la mère. Il admet, d'ailleurs, que la classe agricole, en reproduisant chaque année, outre sa subsistance, un produit net, est plus productive que la classe manufacturière La classe manufacturière est donc productive pour Smith, d'une part, parce qu'elle ajoute de l'*utilité* à la matière en la transformant, bien qu'elle n'augmente pas sa quantité; d'autre part, parce qu'elle conserve et transmet à la matière transformée par elle la valeur reçue en première *main* de la *classe agricole*. Adam Smith ne modifie donc pas l'essence de la Doctrine physiocratique, il élargit simplement la notion de productivité du travail, au point d'y incorporer le travail qui *conserve* la valeur, et non plus seulement celui qui l'*accroît*. Aussi, gardera-t-il la terminologie du travail *stérile*, travail non *productif*, mais *seulement* pour l'appliquer, comme nous le verrons, à la classe des travailleurs qui ne *conservent* pas la valeur parce qu'ils ne l'*incorporent* à aucun objet matériel vénal : tels sont les domestiques, les soldats, les savants mêmes, dont les travaux s'appliquent aux *personnes* non aux choses, et dont les services disparaissent à l'instant même où ils sont rendus. Ainsi évolue la science, par des degrés insensibles qui, à distance, apparaissent comme des Révolutions.

Smith avait raison de ne donner le caractère de productivité qu'aux travaux appliqués et incorporés aux objets matériels mais cette qualification négative d'improductifs, laissée par Smith aux travailleurs qui, sans incorporer leur travail à aucun objet, n'en sont pas moins d'une haute utilité sociale, fut assurément aussi funeste dans ses conséquences que celle des Physiocrates. Ce fut un grand mal de désigner par un *terme négatif* toutes les fonctions *non économiques* : c'était à la fois leur infliger un discrédit déplorable, et provoquer une réaction qui, commençant avec Say, se poursuivra avec Ch. Dunoyer,

et tendra à faire des travailleurs *poductifs. au sens économique*, de tous les travailleurs strictement *utiles*. Dans cette réaction, la sociologie tendra à s'incorporer à l'Economie Politique. Nous retrouverons plus tard cette extension de la productivité aux travaux *immatériels* opposés aux travaux appliqués à la matière, que Smith considérait comme seuls *productifs*, et avec raison.

C'est cette distinction entre les services personnels et les travaux des *artisans*, qui a permis à Smith d'étendre la notion de *productivité* à tous les travaux appliqués à la *matière ;* c'est ainsi que les manufactures coopèrent avec l'agriculture à la formation du Revenu *annuel* de la Nation : l'agriculteur *accroit* la valeur en accroissant la quantité de matière ; l'artisan *conserve* la valeur en transformant la matière; le serviteur, le professeur ou le fonctionnaire anéantissent la valeur en consommant la matière. Voilà le résumé de sa pensée.

En lui-même, le *travail* devient donc productif, aux yeux d'Adam Smith, alors qu'il ne l'était pas pour les Physiocrates. « L'homme par lui-même ne peut rien produire, disait Letrosne: il n'y a que le travail de la culture qui soit productif, parce qu'il s'exerce sur un fonds *productif.* » A la réalité, pour les Physiocrates, l'agent naturel seul était productit.

Condillac, comparant le travail humain et l'action des forces physiques, avait vu, d'un côté et de l'autre, que l'homme et ces forces ne faisaient autre chose qu'opérer des changements de formes dans la matière. Mais comme les forces de la nature sont mises en opération par le travail du cultivateur, il pensait que nous devons au travail humain toutes les productions.

Ce qui amena Adam Smith à considérer le travail comme le principal facteur de la production, c'est la conception qu'il se fit du rôle des agents naturels. A ses yeux, dans l'agriculture, la nature travaille avec l'homme; l'homme reproduit une valeur égale à sa consommation, ou au capital qui l'emploie

plus les profits du capital ; la *nature* produit la rente, ce que les physiocrates appelaient le *produit net*. « *Dans les manufactures, au contraire, la nature ne fait rien*, dit-il, *la main de l'homme fait tout* : *In them Nature does nothing, man does all* ». (liv. II et V, t. I, p. 456, et p. 149 de l'éd. angl.)

Ce fut l'une des plus profondes erreurs de Smith, relevée déjà par Mac Culloch en ces termes : « La puissance de l'eau et du vent qui mettent en mouvement nos machines, supportent nos vaisseaux et les poussent sur la mer, la pression de l'atmosphère, de l'électricité, de la vapeur d'eau, qui nous permettent de construire les plus étonnantes machines, ne sont-ils pas des dons spontanés de la nature ? » La science moderne nous révèle à chaque pas l'intervention effective et l'intervention possible des forces physico-chimiques dans la production manufacturière, ce qui est vrai surtout pour la chaleur, la lumière, l'électricité, l'affinité chimique.

Smith, en s'opposant à la physiocratie, reste encore cependant attaché à cette doctrine ; mais, malgré ces liens visibles, Smith n'en avait pas moins interverti l'ordre d'importance des facteurs essentiels de la production. Pour les physiocrates, c'était la nature ; pour lui, ce sera l'homme. La préoccupation du travail humain deviendra prépondérante dans son œuvre : il sera non seulement la propriété la plus sacrée, la plus imprescriptible de l'homme, comme l'avait dit Turgot, mais la source principale de la richesse, le seul fondement durable de la grandeur économique, de la puissance, du bien-être des nations.

Le développement *intensif* de la *productivité du travail*, qu'il étudie d'abord dans le 1er livre, dérive surtout de sa *division*. C'est de la division du travail que dépend la plus grande partie de l'habileté, de l'adresse et de l'intelligence avec laquelle le travail est appliqué.

Telle que la conçut Smith, c'est la répartition entre un nombre plus ou moins considérable d'individus, des diverses opérations concourant à un résultat productif commun.

Les principaux effets de la divisiou du travail étaient connus dès l'antiquité. On savait, depuis Platon et Xénophon, et même depuis les Egyptiens, au témoignage d'Hérodote et de Diodore de Sicile, que la division du travail accroît la *quantité* et améliore la *qualité* du produit. Mais ce qui caractérise l'évolution de la science, c'est de dégager des rapports de plus en plus étendus entre ces phénomènes. C'est là qu'est le génie.

A. Ferguson (*History of civil society*, 1767) avait admirablement entrevu le caractère organique de la division du travail, quand il parle de l'atelier comme d'*une machine dont les organes se composent d'hommes*. (V. M. Block. *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith*, t. I, p. 438.)

Baudeau, trop oublié (*Philosophie économique*, 1771), avait étendu cette conception à l'ensemble des nations.

Turgot avait recherché les causes de la division du travail dans la multiplicité des besoins et la diversité des conditions du milieu physique, et il avait marqué l'influence que l'usage de la monnaie avait exercée sur elle. Néanmoins, l'analyse que nous donne Adam Smith reste l'une des parties impérissables de son œuvre. Il a montré la diversité de ses aspects dans la production sociale et comment elle est moins susceptible d'extension dans l'agriculture que dans les manufactures; il a rattaché à trois circonstances qui dérivent de son établissement l'accroissement de la puissance productrice : la plus grande habileté de l'ouvrier, l'épargne du temps pour passer d'une opération à l'autre, l'invention de machines et de procédés abrégeant le travail. Il a cependant omis la circonstance essentielle que Babbage a signalée : l'adaptation que la division du travail permet de réaliser, pour chaque travailleur, à sa fonction, d'après son degré de force et d'adresse.

La dépendance mutuelle que la division du travail détermine, la solidarité qui en résulte, ont été exposées aussi par Smith en traits éloquents. Wakefield a montré depuis, dans

son édition d'Adam Smith, que la division du travail n'est qu'une forme de la coopération : la coopération complexe opposée à la coopération simple, que Wakefield a le premier décrite en l'illustrant de nombreux exemples (Ed Wakefield, *Wealth of Nations*, t. I, p. 26)).

Par ces diverses analyses, la société a été de mieux en mieux conçue comme un véritable organisme. Adam Smith a surtout vu l'individu dans la puissance que la division du travail lui donne ; ses successeurs l'ont vu, surtout, comme partie intégrante d'un groupe organisé qui acquiert une puissance croissante par une différenciation fonctionnelle. Frédéric List, dans sa réaction contre le cosmopolitisme et l'individualisme de Smith, appliquera cette conception organique surtout aux forces productrices de la nation. (*Système national*, l. II.)

Smith recherche la cause de la division du travail dans un penchant qui porte l'homme à trafiquer, à faire des trocs ou des échanges d'une chose contre une autre. Cohn a justement montré comment ce penchant exige *en fait*, déjà une certaine diversité de produits. Ce n'est pas, aux yeux de Smith, un principe irréductible de la nature humaine, mais plutôt une tendance acquise par l'usage de la raison. C'est qu'en effet, par l'échange de son produit contre le produit d'un autre, l'individu peut satisfaire indirectement un besoin qu'il ne satisfera pas ou qu'il satisfera mal par sa propre industrie. Smith suppose une tribu dans laquelle un individu fait des arcs et des flèches avec plus de célérité et d'adresse que les autres. Il échange ces objets avec ses compagnons contre du bétail et du gibier, et ne tarde pas à s'apercevoir qu'il peut se procurer par là plus de bétail et de gibier que s'il allait lui-même à la chasse. Et ce qui est vrai pour cette industrie est vrai pour le constructeur de huttes, le forgeron, le tanneur. Une fois ces constatations faites, chacun de ces hommes primitifs fera, *par calcul, sa principale occupation* de l'ouvrage *où il excelle*, et c'est

ainsi que la division du travail se fixe définitivement. A l'origine, elle apparaît comme résultant des aptitudes naturelles; mais ce qui différenciera de plus en plus les hommes, ce sera moins la nature, que l'habitude d'exercer des travaux divers, habitude que l'homme contredit par réflexion. Ainsi, Adam Smith donne une explication *déductive* de la Division du travail : en dernière analyse, il la déduit *de cette tendance persistante de l'homme à améliorer son sort, et à acquérir la richesse avec le moins d'effort possible.* C'est dans cette conception morale qu'est l'unité imposante de l'œuvre. En résumé, tout homme constatant en lui des aptitudes spéciales est porté à l'échange, et la répétition de l'échange détermine la consolidation de la division du travail. Ce qui anime tout ce *processus* économique, c'est la tendance de l'homme à poursuivre son intérêt. On la retrouvera comme facteur ultime de la productivité du travail.

Conditions externes, mésologiques.— La vérification inductive des déductions sur la genèse de la division du travail a permis à Smith d'en constater les limites dans l'extension du marché ou les conditions de milieu. Il s'élève, là, à la philosophie de l'histoire, en montrant que la civilisation industrielle s'est développée partout où *des voies de transport* naturelles ont permis l'extension du marché. Il suit ses progrès sur les bords des rivières navigables et les côtes de la mer : c'est là que se fixe la division du travail qui ne se propage que lentement à l'intérieur des terres.

Conditions externes. Droit économique. — L'extension du milieu est subordonnée à la liberté du commerce, au système de la liberté naturelle qui reparaîtra plus loin (L. IV), ou de la libre opération de l'intérêt personnel.

Conditions internes. Structure. Capital. — L'accumulation

du capital est la condition matérielle du développement interne de la division du travail. Smith l'étudiera au L. II en la rattachant au principe moral d'action.

Conditions internes. Droit économique. — Ici encore reparaît la liberté naturelle comme liberté du travail, la plus sacrée, la plus inviolable des propriétés, celle qui permet au pauvre, *d'employer sa force et son adresse de la façon qu'il juge la plus convenable*, et qui sera la plus productive.

Ce puissant enchaînement se dégagera mieux par la critique de la monnaie qui permettra d'embrasser le développement organique de la société. (V. PRICE, *Short history of Political economy in England*, chap. I.)

Adam Smith ne parle point, dans le L. I, des effets défavorables de la division du travail, mais leur étude n'a pas échappé à sa pénétration. Fidèle à sa méthode analytique, il les rejette dans les considérations sur l'éducation du peuple, du chap. I du L. V.

Son appréciation est aussi grave que celles de Lemontey, Blanqui, de Tocqueville, au siècle suivant : « la dextérité de l'ouvrier dans son métier particulier, dit-il, est une qualité qu'il semble avoir acquise aux dépens de ses qualités intellectuelles, de ses vertus sociales et de ses dispositions guerrières ».

Smith posait ainsi lui-même l'antinomie redoutable de la division du travail ; elle était, à ses yeux, à la fois la cause la plus générale et la plus énergique du développement de la Production, et celle de l'engourdissement des facultés morales et intellectuelles, de l'ignorance et de la stupidité, de l'impuissance à s'élever à la considération des intérêts sociaux, de l'affaiblissement du corps même; et cet état était le lot dans lequel l'ouvrier pauvre, c'est-à-dire, (ce sont ses termes mêmes) *la masse du peuple, doit tomber nécessairement* dans toute société civilisée et avancée en industrie « à moins, conclut-il,

que le gouvernement ne prenne des précautions pour prévenir le mal. »

Les progrès de la Psychologie individuelle n'étaient pas assez avancés pour que l'on pût établir avec certitude que la division du travail par *elle-même* n'atteint pas les facultés mentales de l'homme, et qu'au contraire, laissant les centres nerveux supérieurs disponibles, le travail divisé, par son caractère réflexe croissant, est compatible avec un développement intellectuel et moral élevé. Le mal est surtout dans la prolongation abusive de la durée du travail ou l'imparfaite culture du travailleur, Aujourd'hui, le Gouvernement peut prendre plus sûrement ces *précautions*, qui restaient nécessairement vagues et incertaines pour Smith.

§ VI. — Statique économique d'Adam Smith. — Fonctions. — L'échange et la valeur. filiation du Socialisme.

Une fois la division du travail établie, tout homme a normalement recours aux autres pour la satisfaction de la plupart de ses besoins : la division du travail fait de chacun un marchand ; la société devient société commerciale. Si l'échange eût conservé la forme primitive du *troc* ou échange en nature il eût rencontré des difficultés d'autant plus grandes que la division du travail eût été plus avancée, car le troc exige des besoins *réciproques* et *simultanés*. C'est ainsi que l'on sera conduit à l'emploi de la monnaie, qui deviendra l'instrument des échanges, résolvant le troc en deux opérations qui désormais pourront être *successives*, répondre à des besoins successifs, et qui, mettant chaque échangiste en possession d'un intermédiaire acceptable par tous, permettra à la division du travail d'atteindre le plus haut développement et communiquera aux échanges la plus grande impulsion.

La condition de l'échange, c'est la détermination de la valeur

ou du degré d'échangeabilité des produits et des services. Adam Smith a distingué *la valeur d'usage*, qui n'est que l'utilité de la richesse, de *la valeur d'échange*, qui exprime la puissance acquisitive d'une richesse. Il étudie successivement dans trois chapitres qui seront parmi les plus importants de son œuvre : d'abord, quelle est la véritable *mesure* de cette valeur d'échange, ce qu'il appelle le *prix réel* qu'il oppose au prix *nominal* d'une marchandise ; ensuite, quelles sont les parties intégrantes de ce *prix réel* ; enfin, quelles sont les circonstances qui tantôt élèvent, tantôt abaissent la valeur des marchandises au-dessus ou au-dessous de ce qu'il appelle leur *prix naturel*.

La véritable mesure de la valeur d'échange ou du prix réel d'un produit, c'est le *travail*, comme la mesure de son prix nominal, c'est la *monnaie*. Smith ébauche la théorie de la valeur qui sera reprise par Ricardo. Le prix réel d'un produit, c'est l'effort, la *peine qu'il coûte* au *Producteur*. Dans l'échange des marchandises entre elles, ou des marchandises contre la monnaie, nous échangeons *des quantités de travail* que nous considérons comme égales. La valeur d'échange d'un produit est toujours égale à la quantité de pouvoir qu'il donne d'acquérir le travail d'autrui. Smith ne méconnait pas la difficulté d'évaluer des travaux inégalement pénibles, se résolvant en efforts inégaux et exigeant des temps d'apprentissage différents. Dans sa conception, d'ailleurs abstraite et métaphysique du travail, il n'essaie nulle part de donner une expression tangible de ce qu'il faut appeler une certaine *quantité de travail*.

Mais il me paraît certain que ce qu'il cherche à indiquer comme mesure des différents travaux et de la *valeur*, c'est la forme la plus élémentaire du travail d'un homme ordinaire moyen, ce que Owen et Thompson admettent plus tard, ce que K. Marx appellera le *travail simple*. Tous les travaux, si divers qu'ils soient, peuvent être exprimés en fonction de ce travail élémentaire.

Ce n'est pas réfuter Smith que de dire : « la force physique varie suivant les individus, et surtout suivant la race, les professions, les modes d'alimentation ; l'adresse professionnelle, qui dirige la force physique varie encore davantage... on aura beau choisir avec soin deux individus, ils n'auront pas tous deux identiquement la même force musculaire, la même dextérité : leur produit ne sera donc pas le même, alors qu'ils feraient un effort égal ». — Smith reconnaît tout cela ; mais il affirme que tous ces modes divers du travail, suivant leur intensité ou leur habileté, peuvent être ramenés à un même dénominateur commun, qu'il ne réussit pas, il est vrai, à déterminer.

Quoi qu'il en soit, une même quantité de travail, exprimant toujours le même effort et la même peine, il en résulte que le travail peut seul être la mesure universelle et invariable de la valeur, à toutes les époques et dans tous les lieux. La valeur de la monnaie varie à la longue, bien qu'elle soit sensiblement constante d'une année à l'autre. Le blé, qui est la subsistance du travailleur, présente au contraire plus de constance dans sa valeur relativement au travail, si l'on considère des intervalles éloignés ; mais, d'une année à l'autre, son rapport de valeur est très variable, une même quantité de blé commande des quantités variables de travail, et même, à de grands intervalles, le blé ne commande pas la même quantité de travail, car Smith reconnaît nettement que la subsistance de l'avenir, ou le salaire *naturel*, varie profondément selon que la société est progressive, stationnaire, rétrograde.

La seconde question qu'aborde Smith est celle de la détermination des parties intégrantes du *prix réel* d'une marchandise. Au début des civilisations, le produit du travail appartient au travailleur : la *valeur* du produit s'exprime par la quantité de travail qu'il *renferme*, et cette quantité règle aussi la quantité de travail que le produit peut *commander*, *acquérir*. C'est la double expression subjective et objective de la valeur.

J'y insiste, parce que la pensée de Smith devient réellement ici obscure, et Ricardo ne lui a pas épargné les reproches.

Aussitôt que les capitaux s'accumulent, certains particuliers les emploient à mettre en œuvre d'autres personnes, en leur fournissant la subsistance et les matériaux. Le profit que ces capitalistes-entrepreneurs retirent du capital est prélevé sur ce que le travail ajoute de valeur aux matériaux.

Une partie donc de cette valeur paie le *salaire*; l'autre, le *profit*. M. Böhm Bawerk, trompé par les obscurités du langage de Smith, admet que le profit est une addition au *prix du produit du travail* (*Kapital und Kapitalzins*. I. p.83, traduct. angl. de Smart p.72). J'admets, comme Cannan, qu'il y voit une part du produit du travail qui ne va pas au travailleur (*history of the theories of production and distribution* p.202). Semblablement, dès que le sol est devenu propriété privée, les propriétaires, dit Smith, aiment à recueillir où ils n'ont pas semé, et ils demandent un fermage, une *rente*. Tels sont les trois éléments qui entrent dans le *prix réel* des marchandises. Smith comprend la *Rente* dans le prix réel des marchandises; plus tard, Ricardo a modifié cette conception avec celle de la rente elle-même. C'est ici qu'il faut bien pénétrer la pensée de Smith : la valeur réelle de ces trois parties constituantes du prix est la *quantité de travail* que chacune peut *acheter* ou *commander*, aspect objectif de la valeur. Cette valeur est toujours exprimée aussi par la *quantité de travail que le produit renferme*, aspect subjectif; seulement, comme tout le produit n'appartient plus désormais à l'ouvrier, une *partie de sa valeur* paie le salaire, le prix du travail de l'ouvrier.

Le travailleur, rémunéré avec une partie de son produit, engendre toute la valeur du produit; son salaire n'est donc plus qu'une partie de la valeur qu'il engendre totalement. Voilà la pensée de Smith, qui semble se troubler dans certains passages (ainsi, p.72). De là suit que le produit annuel de la nation peut acheter plus de travail que celui qui a servi à le former.

Ce n'est pas tout. Cet aperçu des causes et de la mesure de la valeur, repris et développé par Ricardo jouera un rôle considérable dans les controverses du XIX[e] siècle. Les écoles socialistes, avec Owen et Thompson, d'abord, avec Proudhon et Marx ensuite, transporteront les résultats de l'analyse dans le domaine du *Droit économique* ; de la valeur, telle qu'elle *est* théoriquement, ils concluront à la répartition des richesses *telle* qu'elle *doit être*. La genèse du socialisme scientifique est dans cette déduction, et rien n'est plus important à enregistrer ici que cette filiation historique des idées. (V. déjà THOMPSON *Distribution of wealth*, ch. I et surtout C. MENGER, son beau livre : *Das recht auf den vollen arbeitsertrag*).

§ VII. — STATIQUE ÉCONOMIQUE DE SMITH. — FONCTIONS. — LA MONNAIE ET LA CIRCULATION.

La disposition des matières, dans cette partie de l'œuvre de Smith, a soulevé la critique; elle ne fait que révéler en lui la puissance d'analyse et le génie de la causalité. Il traite successivement de la division du travail, de l'échange et de la valeur, des prix, enfin de la distribution du revenu ; mais tout s'enchaîne étroitement, comme Cannan l'a montré encore (*Cannan History of the theories of production and distribution* p. 186.) La division du travail est subordonnée à l'extension de l'échange ; Smith est conduit ainsi à l'étude de *la valeur* qui est la condition de celui-ci, à celle des formes de l'échange de la monnaie, et l'étude des prix mène à celle de leurs éléments constitutifs, le salaire, le profit, la rente.

Aux débuts de la division du travail, on l'a vu, l'échange, sous sa forme primitive, le *troc*, rencontra des obstacles incessants par manque de concordance entre les besoins des échangistes. Dans les périodes suivantes, on s'appliqua à rechercher une marchandise intermédiaire telle que peu de personnes

refusassent de *l'accepter en échange des produits de leur industrie*; des raisons irrésistibles, tirées surtout de leur durée, de leur divisibilité, de leur homogénéité, déterminèrent les hommes à accepter comme monnaie, les métaux précieux; Smith montre comment leur usage se dégagea peu à peu des nécessités originaires de la pesée et de l'essai.

C'est ainsi que la monnaie devint *l'instrument universel* des échanges, du *commerce*, et que toutes les marchandises s'achetèrent ou se vendirent par son *intervention*. A cette fonction *d'intermédiaire* s'unit historiquement celle de *mesure* commune des valeurs. Le boucher porte sa viande au marché, il ne l'échange pas directement contre le pain ou la bière, mais contre l'argent. « *Il est plus clair et plus simple d'estimer la valeur de sa viande par la quantité d'argent contre laquelle il l'échange.* »

Dans la pratique sociale. l'argent a le plus souvent remplacé toute autre marchandise et le travail même, *pour estimer la valeur échangeable de chaque marchandise*. bien que Smith, après avoir exposé les variations historiques de la valeur des métaux précieux, proclame que le travail est la *seule mesure universelle, la seule mesure exacte des valeurs. le seul étalon* qui puisse servir et à comparer les valeurs des marchandises à toutes les époques dans tous les lieux.

Pour l'étude des fonctions de la monnaie. il faut combiner les chapitres IV et V du livre I avec le chapitre II du livre II. Smith établit comment le revenu de la nation se compose uniquement des marchandises consommables, et qu'il n'y faut point comprendre la *grande roue de la circulation* tout à fait différente des marchandises qu'elle fait circuler. La monnaie est assimilable au capital fixe, à l'égard de son influence sur le revenu: l'entretien de l'instrument monétaire occasionne une diminution du revenu net de la nation. et toute épargne dans cette dépense d'entretien tend à accroître le revenu réel de la nation. C'est ainsi que, par la substitution du papier, de la

monnaie représentative à la monnaie métallique, la circulation des produits s'établit *sur une nouvelle roue* qui coûte moins à fabriquer et à entretenir que l'ancienne. Smith n'essaie pas ici de déterminer la proportion de la masse monétaire à la valeur totale du produit annuel qu'elle fait circuler, mais toute diminution de cette masse par la substitution du papier permet d'augmenter d'une valeur correspondante la quantité de matières, d'outils, de subsistances, le fonds destiné à alimenter l'industrie et, dès lors, le produit annuel de la terre et du travail. Les banques ont pour fonction d'opérer cette substitution normale, et le transfert à leurs billets de la fonction monétaire *d'instruments des échanges*. Si la banque inspire assez de confiance pour qu'une encaisse métallique de 20.000 livres suffise pour faire face à toutes les demandes de remboursement d'une émission de 100.000 livres de billets, la même circulation de tous les produits consommables pourra s'accomplir avec la cinquième partie de l'or et de l'argent qu'elle eût exigés sans cela. Sa théorie de la circulation fiduciaire se résume dans une belle image : « l'or et l'argent qui circulent dans un pays peuvent se comparer à un grand chemin qui, tout en servant à faire circuler et conduire au marché tous les grains et les fourrages du pays, *ne produit pourtant par lui-même ni un seul grain de blé ni un seul brin d'herbe.* Les opérations d'une banque sage, en ouvrant en quelque manière, si j'ose me permettre une métaphore aussi hardie, une espèce de grand chemin dans les airs, donnent au pays la faculté de convertir une bonne partie de ces grandes routes en bons pâturages et en bonnes terres à blé, et d'augmenter par là, d'une manière très considérable, le produit annuel de ses terres et de son travail ».

Dans ces parties de l'œuvre, l'idée maîtresse de la critique physiocratique, que la monnaie est un *moyen*, non une *fin*, reparaît avec des développements nouveaux ; la fonction *instrumentale* de la monnaie métallique, la tendance historique à en réduire l'emploi se sont admirablement établies.

L'antique conception mercantile est définitivement condamnée par celui qui dira de l'argent, qui fait circuler le produit des terres et du travail, et qui, par cette fonction, est une partie très précieuse du capital circulant, que c'est néanmoins un *fonds mort*, ou un capital *improductif*.

Le tableau économique des Physiocrates reparaît alors comme le mouvement circulaire de la richesse, établi sur un système de deux roues combinées, dont l'une, la roue de papier, tend à se développer aux dépens de l'autre, bien qu'elle lui reste subordonnée et que, dans la pensée de Smith, elle ne doive pas prendre définitivement sa place. Cette circulation est subordonnée elle-même à la division du travail, s'étendant et s'intensifiant avec elle, et la division du travail est, en dernière analyse, le rayonnement de la liberté naturelle. La critique de Smith, complétée par la réfutation du système mercantile (L. IV), permet d'embrasser ce vaste ensemble de rapports de corrélation et de subordination qui constitue, ici aussi, l'*ordre naturel*. Les écoles socialistes rattachées à Smith par la théorie de la valeur, en prolongeront l'application en éliminant radicalement l'instrument monétaire (OWEN, *Labour Exchange ;* THOMPSON, *Distribution of wealth;* PROUDHON, le *Crédit et la Circulation ;* K. MARX, *Philosophie de la misère;* ID., *Critique de l'Economie politique)*

§ VIII. — STATIQUE ÉCONOMIQUE, FONCTIONS. RÉPARTITION LE PRIX NATUREL, LE SALAIRE, LE PROFIT, LA RENTE.

L'analyse de Smith, en s'étendant, établit la subordination fondamentale de l'échange à la distribution même (ou *répartition*).

Le troisième grand aspect de la Théorie de la valeur, c'est la distinction entre le *prix naturel* des marchandises et le *prix du marché*. Le prix naturel est le point central vers lequel gra-

vitent continuellement les prix de toutes les marchandises ; le prix du marché est celui auquel elles se vendent *communément*. Le prix naturel d'une marchandise se compose du fermage de la terre à son *taux naturel*, des *salaires* du travail à leur taux *naturel* et de profit *naturel* du capital employé à la produire, la préparer, la conduire au marché. C'est la loi de l'offre et la demande qui règle les oscillations du prix du marché et sa gravitation vers le *prix naturel*. Smith a donné de cette loi une formule qui a elle-même, par la rigueur apparente de ses termes, engendré des erreurs : le prix du marché de chaque marchandise, dit-il, est déterminé par la *proportion* entre la quantité de cette marchandise, existant actuellement au marché, et les *demandes* de ceux qui sont disposés à en payer le *prix naturel*. Il semble, par cette formule, que le prix du marché doive *s'élever*, en raison inverse de l'offre et en raison directe de la demande, et *s'abaisser* en raison directe de l'offre et inverse de la demande... Cependant, si cette formule, avec son affectation de rigueur mathématique, a égaré certains des disciples de Smith, l'analyse qu'il a lui-même donnée des phénomènes en corrige l'étroitesse, le simplisme.

La gravitation du prix du *marché* autour du *prix naturel* est troublée par un ensemble de causes qui tantôt sont *accidentelles* ou *individuelles*, tantôt dérivent de la *nature*, tantôt des institutions *politiques*, et qui tendent à maintenir le prix du *marché* au-dessus du *prix naturel*, c'est-à-dire à *limiter* la concurrence parmi les *offrants*. Telles les conditions physiques du sol, comme l'exposition au soleil qui ne rend qu'une partie de territoire d'un pays propre à une certaine production, insuffisante pour répondre à la demande. C'est un monopole naturel qui assure une rente plus ou moins élevée au propriétaire. Tels encore les monopoles légaux, le régime des corporations avec leurs privilèges, leurs statuts d'apprentissage, qui restreignent la concurrence à des degrés divers. Par là, le *prix naturel* de Smith doit être conçu comme celui qui résulte de la *libre con-*

currence opérant dans des conditions idéales telles qu'elle ne rencontre pas d'obstacle, ni dans la *nature,* ni dans les *institutions sociales.*

Nous retrouvons ici ce que nous avons vu tout à l'heure dans la production, *une conception abstraite de la Distribution des richesses, servant de structure à la distribution effective qui s'accomplit à chaque moment dans la société. Elle est tout entière déduite du principe d'action d'Adam Smith, l'intérêt personnel*, car la concurrence n'est autre chose que le régime économique dans lequel toutes les individualités sociales poursuivent en même temps leur intérêt, sous l'empire d'une même loi de liberté. Smith, quand il parle de *salaires*, de *profits*, de *rentes naturels*, de *prix naturels*, se place dans les conditions hypothétiques, où tout individu obéirait à son principe d'action sans qu'il fût troublé par aucune circonstance dérivant de la nature extérieure ou de la société humaine. C'est encore la conception *déductive* du Philosophe qui domine ses investigations historiques.

Cependant, à côté des oscillations du prix du marché, il faut placer les variations du prix naturel, qui dépendent des variations historiques de ses éléments constituants : le *salaire naturel*, le *profit naturel*, la *rente naturelle.* Car Adam Smith admet que ses éléments ne sont pas *immuables.*

Là encore, dans la Théorie de la *Répartition* des richesses, l'aspect *naturel* des phénomènes va se combiner avec son aspect *historique.* Il y a des circonstances générales et constantes qui, agissant à toutes les époques, tendent à fixer des limites fondamentales au salaire, mais il y a des circonstances *historiques* qui rapprochent ou reculent la limite d'accroissement du salaire *naturel* au delà ou en deçà du *nécessaire*, ce sont les circonstances qui caractérisent l'état progressif, l'état rétrograde, l'état stationnaire des sociétés humaines, et elles comprendront aisément que le salaire naturel croisse dans les sociétés progressives, décroisse dans les sociétés rétrogrades.

Nous devons nous arrêter sur la théorie du salaire de Smith ; elle nous permettra, malgré ses obscurités et ses imperfections, de suivre l'évolution de la théorie du salaire, car elle renferme des éléments appartenant aux trois doctrines de la productivité du travail, du minimum d'existence, du fonds des salaires, Wages-fund-theory. Dans l'état primitif qui précède l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire, ni maître ; si cet état eût été continué, le salaire réel du travail eût augmenté de toute la puissance d'accroissement de la productivité qui résulte de la division du travail. Toutes les choses seraient devenues de moins en moins chères ; produites par de moindres quantités de travail, elles eussent été achetées par de *moindres quantités* de travail.

Quand il considère cet état primitif, Adam Smith voit clairement cette vérité, aujourd'hui mise en pleine lumière, après Senior, par Amasa Walker, que c'est le *produit du travail* qui est la vraie source du salaire, *le vrai fonds des salaires*. Mais, en s'éloignant de l'Etat primitif, les phénomènes deviennent plus complexes et cette vérité fondamentale s'obscurcit aux yeux du philosophe.

Cet état primitif ne dure pas au-delà de l'époque où furent introduites l'appropriation privée des terres et l'accumulation des capitaux. Aussitôt que la terre devient une propriété privée, le propriétaire demande sa part du produit ; la rente est ainsi la première déduction que souffre le produit du travail *appliqué à la terre*. Le profit est la seconde déduction qu'opère celui qui fait les avances de la production et de la subsistance des travailleurs.

Dans ces conditions nouvelles, la part du travail est fixée, d'après Smith, par un contrat entre le travailleur et l'entrepreneur ; le taux du salaire est déterminé par la lutte qui s'établit entre les maîtres et les ouvriers, les uns, tendant à se concerter pour l'abaisser, les autres, pour l'élever. Dans cette

utte, Smith considère que ce sont en général les maîtres qui l'emportent; non seulement leur coalition est en fait et légalement plus facile, mais elle est tacitement constante, et, d'autre part, le besoin presse l'ouvrier qui ne peut longtemps attendre. Néanmoins, Smith n'assigne aucune fonction positive, ni même aucune légitimité aux coalitions des ouvriers. La théorie reste pénétrée d'un individualisme absolu. Il faudra un siècle pour que la science établisse définitivement que la coalition et la grève peuvent produire des hausses durables de salaires. (V. surtout THORNTON, on LABOUR (1869).

Mais il y a un point au-dessous duquel les maîtres ne peuvent d'une manière permanente abaisser le salaire, il y a un *minimum* de salaire qui non seulement doit suffire à la subsistance du travailleur, mais assurer quelque chose de plus dans la plupart des circonstances ; autrement, il lui serait impossible d'élever une famille, et la race s'éteindrait avec la première génération. En cherchant la filiation des idées, on peut évidemment retrouver, dans ce *salaire nécessaire* de Smith, le *salaire minimum* de Turgot, dont le XIXe siècle devait faire, avec Lassalle, le *salaire d'airain*. C'est la seconde théorie du salaire qui apparaît dans l'œuvre de Smith. Cependant, si telle est la limite inférieure que le salaire ne peut en général franchir sans que la population elle- même soit atteinte, Smith assigne à l'élévation du salaire une élasticité beaucoup plus grande, selon les conditions historiques du développement de la nation.

Ce qui fixe la mesure de l'élévation du salaire, c'est la demande même de travail, et cette demande s'accroît nécessairement avec l'accroissement du revenu et du capital de chaque pays, et ne peut s'accroître sans lui, Smith distingue l'état progressif, l'état rétrograde et l'état stationnaire des nations. Ce qui caractérise la société progressive, ce n'est pas l'étendue actuelle, le degré de la prospérité nationale, mais c'est son progrès continuel dans l'acquisition de la richesse

c'est ainsi que les salaires étaient plus élevés en Amérique qu'en Angleterre, bien que l'Amérique fût moins opulente que l'Angleterre, mais parce que le progrès de la richesse y était plus rapide. Là encore, Smith a touché à la théorie qui fait dépendre la grandeur du salaire de la productivité du travail, et qu'il a lui-même si bien exposée dans l'état primitif.

Car si le salaire permettait en Amérique d'acquérir beau coup plus de choses nécessaires à la vie qu'en Angleterre, c'est que, dans ce pays vierge et fertile, le travail était plus productif, et c'est pour cela aussi que des profits *élevés* coexistaient avec de hauts *salaires*. Dans cet état progressif, Smith juge que la coalition tacite des maîtres cède devant leur concurrence et que la coalition des ouvriers pour la hausse des salaires est absolument inutile.

Quand la richesse cesse d'être progressive dans un pays, les salaires cessent aussi d'êtres élevés.

Alors même que les revenus et les capitaux, *formant les fonds destinés au salaire*, ce sont les termes de Smith, resteraient considérables, s'ils ne croissent plus, la population ouvrière ne tarde pas à dépasser la demande de travail. Si, dans ces pays stationnaires, les salaires venaient à monter au-delà du taux suffisant pour faire subsister les ouvriers et les mettre en état d'élever une famille, la concurrence des ouvriers et l'intérêt des maîtres réduiraient bientôt ces salaires au taux le plus bas que *puisse permettre la simple humanité*. Dans cet état, l'égoïsme des maîtres cède devant un sentiment altruiste, et la coalition des ouvriers serait stérile, aux yeux de Smith. A l'encontre de la science moderne, il la repousse toujours.

Il ne reste plus qu'un pas redoutable à franchir pour arriver aux sociétés rétrogrades; ce sont celles où la demande de travail tend à décroître. Là, non seulement les classes inférieures de la population ouvrière sont surchargées de leurs propres ouvriers, mais encore de ceux qui refluent de

toutes les autres classes : la concurrence y est telle que l'on s'y dispute la plus chétive subsistance, et que beaucoup sont réduits à périr de faim ou à recourir à la mendicité et au crime.

Telle sont les conditions historiques tendant à faire varier le *salaire naturel,* qui se confond visiblement avec le salaire *nécessaire* dans les sociétés stationnaires.

Le passage que j'ai souligné tout à l'heure, où Smith parle des *fonds destinés au payement des salaires* a fait penser que Smith soutenait systématiquement la théorie connue sous le nom de théorie du fonds des salaires (Wages fund theory). Il y a aussi une part de vérité dans cette opinion, mais cette théorie ne prit une forme vraiment définitive qu'avec James Mill (1821), et surtout J. S. Mill (1848)

Le génie de Smith semble plutôt s'agiter entre toutes les doctrines qui se sont successivement appliquées aux salaires et aucune d'elles ne fixe définitivement son esprit (Voir encore *Cannan*, p. 229-276).

Cependant, nous retrouvons encore un lien intime entre la psychologie économique de Smith et ces états historiques qui se partagent l'évolution des peuples. En effet, l'état progressif est-il autre chose que *l'état où le principe d'action de l'intérêt personnel est le plus énergiquement sollicité dans la production des richesses* et retentit par là sur sa *répartition.* L'état rétrograde n'est-il pas celui où *l'intensité* de cette force motrice est *au degré le plus bas?* Ainsi, sous des aspects multiples, se révèle à nous l'unité scientifique de cette œuvre qui, pour imparfaite et incomplète qu'elle soit aux yeux de la science du XIXe siècle, n'en restera pas moins l'un des monuments les plus imposants de la pensée humaine.

Ce qui rend à la fois délicate et difficile la théorie de la valeur fondée exclusivement sur le travail, c'est que, produite par le travail seul, appropriée par le travailleur seul à l'origine, elle se partage dans les sociétés modernes, entre le travailleur,

le capitaliste, le propriétaire. Le salaire, le profit, la rente sont devenus les parties constituantes du prix réel des choses, que le travail détermine exclusivement. Smith est loin d'éclairer complètement ces phénomènes complexes auxquels sont mêlés les problèmes de la productivité de l'agriculture et de l'industrie. La subsistance du travailleur, c'est à dire l'entretien et le renouvellement de sa force de travail n'exigent qu'une partie de l'application de son travail; plus tard, Sismondi et Marx chercheront la genèse du phénomène de la *plus value* ou de la *mieux value*, qui servira à expliquer le profit et la rente. Là aussi nous pouvons chercher l'explication d'une difficulté que Smith n'a pas réussi à éclaircir complètement: celle de la productivité du travail des manufactures. Il augmente la somme des *utilités* de la matière ; accroît-il la *quantité de valeur* dans une nation? Les physiocrates soutenaient qu'il se borne à transférer aux produits manufacturiés, la valeur de première main que la culture avait donnée aux *subsistances* et aux *matières premières*. Smith, à l'examiner de près, ne va pas au delà; seulement,il appelle *productif ce transfert de la valeur* aux choses matérielles, alors que Quesnay l'appelait *stérile*.

Nous pouvons évidemment y voir plus clair, et,dès à présent, dire que le travail des manufactures augmente la somme des valeurs. Puisqu'en effet, avec une partie de son travail, le travail *nécessaire*,l'ouvrier peut reproduire sa subsistance,sa force de travail qui se dégagera de la subsistance alimentaire même est le produit de l'emploi d'une partie de cette force ; la classe agricole est comme le travailleur individuel qui, en dépensant une partie de toute sa force, peut reproduire la subsistance qui renferme toute sa force à l'état de tension. La classe agricole reproduit,outre l'énergie qu'elle dépense, l'énergie que dépensera la classe manufacturière, mais à l'état de tension seulement; il en résulte naturellement que la classe manufacturière,en consommant le produit net agricole,convertit en force de travail, fait passer à l'état dynamique l'énergie contenue

dans le produit net, et en ajoutant cette force de travail ainsi dégagée à celle des cultivateurs, accroît à la fois la *puissance productive* et la *valeur* qui a pour mesure cette *quantité nouvelle de travail même*. Après avoir étudié le salaire comme élément constitutif du prix naturel des marchandises, il aborde successivement le *profit* et la *rente*.

La théorie des salaires de Smith, qui présente des éléments incorporés depuis aux diverses théories agitées toujours dans la science, ne comprend pas encore des éléments qui apparaîtront avec Ricardo et Malthus : la théorie de la population et la loi de productivité décroissante du sol.

Smith entend par profits, le revenu qu'une personne retire du capital qu'elle emploie à produire une marchandise, à la préparer. à la conduire au marché. L'intérêt est le revenu du capital qu'elle prête. Il insiste sur ce caractère que le profit n'est pas assimilable au salaire, d'une espèce particulière, du travail d'inspection et de direction, qu'il n'est nullement en rapport avec la quantité et la nature de ce travail et se *règle en entier sur la valeur du capital employé*. C'est ce qui a fait dire à M. Block (*Les Progrès de la science économique depuis Adam Smith* II p. 365) que Smith ne connaît que des entrepreneurs capitalistes. Les Economistes modernes ont appliqué l'analyse à distinguer dans le profit la rémunération des capitaux, celle du travail de direction et la prime du risque de l'entreprise. (V. Cossa et Delatour *Adam Smith*, p. 233 et suiv.) Cannan, (p. 201 et suiv.) a bien montré comment, pour Smith, le profit marque la phase historique où le travailleur doit subir cette déduction du produit de son travail parce qu'il manque de matériaux de production et de subsistances. Plus tard, la justification positive du profit sera cherchée non seulement dans le travail de direction, mais dans les services du capital, avec Lauderdale, ou dans l'*abstinence* du capitaliste, avec Senior.

Bien que Smith affirme l'extrême variabilité du taux des profits, il admet que leur cours est en rapport avec celui de l'intérêt de l'argent.

Smith considère que l'état progressif ou rétrograde d'une nation a sur les profits en général une influence directement opposée à celle qu'il a sur les salaires. Les forts salaires et les gros profits vont rarement ensemble. Ce n'est que dans les colonies récentes que l'abondance du produit des terres fertiles peut largement rémunérer à la fois le capital et le travail. Mais, quand toutes les terres fertiles sont occupées, le capital continue à s'accumuler sans que les profits s'élèvent. Au contraire,chez les nations progressives,on constate que les salaires vont en augmentant avec l'accroissement de la demande de travail qui accompagne l'accumulation des capitaux, tandis que les profits comme l'intérêt de l'argent tendent à diminuer.

Dans un pays stationnaire qui serait parvenu au dernier degré de richesse que lui permettent d'atteindre son sol et son climat, les salaires et les profits seraient très bas tous les deux. Dans un pays en rétrogradation où diminuerait la masse des capitaux, la baisse des salaires s'accompagnerait de la hausse des profits et de celle du taux de l'intérêt. Le mouvement inverse des profits et des salaires est l'un des aspects importants de l'œuvre de Smith.

L'un des plus pénétrants chapitres de tout l'Essai d'Adam Smith, c'est le Ch. X du L. I. Il est consacré à la recherche des causes de l'inégalité des salaires et des profits, dans les différents emplois du travail et du capital. Nulle part ailleurs, peut-être, il ne révèle mieux sa puissance d'analyse, tout en restant fidèle à cette conception d'un ordre naturel qui forme le fond de tout son système (Voyez les pages de Cliffe Leslie, *Essays.*)

Les inégalités du taux du salaire dans les divers emplois sont rattachées à deux ordres fondamentaux de causes : les unes dépendent des *institutions humaines* et de la police de l'Europe, qui forment obstacle à la liberté du travail, — les autres dépendent de *la nature* même des emplois et subsistent là-même où les obstacles à la liberté ont complètement dis-

paru. Des obstacles à la liberté, le plus important est le régime des corporations, qui restreint la concurrence entre les travailleurs ou les maîtres en limitant dans chaque industrie le nombre des apprentis et en fixant la durée de l'apprentissage. C'est par cette restriction de la concurrence que les corporations ont prévenu la réduction des prix et, avec elle, celle des salaires et des profits, et c'est pour conjurer cette réduction qu'elles ont été établies. Smith marque la prépondérance que ce régime a donnée aux villes sur les campagnes auxquelles manquent ce moyen de combiner leur action. Rigoureusement fidèle au principe de la liberté naturelle, il ne voit dans la réunion des gens d'un même métier qu'un *effort de conspiration* contre le public ; non qu'il considère comme juste d'interdire leurs réunions ; mais il est manifeste qu'il ne voit dans l'association rien d'organique, de positif.

Il condamne tout règlement qui la rend nécessaire ou même la facilite. Jusqu'aux sociétés de secours mutuels établies entre gens de métier pour soulager leurs pauvres, leurs malades, il n'admet pas que les règlements les autorisent parce qu'ils leur donnent des intérêts communs à régir et rendent leurs assemblées nécessaires. Smith n'attend la réalisation de l'équilibre des forces économiques que de la libre action individuelle, du concours de toutes les unités animées du même sentiment de l'intérêt personnel, opérant sans contrainte et sans concert préalable. Ce sera l'œuvre du XIXe siècle de dégager progressivement tout ce que l'association des forces individuelles a de vraiment organique et d'efficace pour la réalisation de l'équilibre social et de la justice. Nulle part peut-être ne se marque mieux la distinction de l'œuvre du XVIIIe siècle de celle du XIXe.

Et, chose intéressante à noter, Smith lui-même la prépare, sans le savoir, en quelque mesure. N'est-ce pas lui, en effet, qui a dit que même dans un régime de concurrence : « les maîtres sont *en tout temps* et partout dans une sorte de ligue tacite

mais constante et uniforme pour ne pas élever le salaire au-dessus du taux actuel. »

C'est à cette association tacite ou inconsciente que s'opposera graduellement celle des ouvriers, s'appliquant à rétablir l'égalité dans les conditions du débat du salaire, et que Smith a toujours condamnée comme illégitime et comme inutile ou inopérante.

Le second ordre de causes de l'inégalité des salaires et des profits dérive de la nature des choses. De ces causes, cinq agissent sur le taux des salaires : l'agrément ou le désagrément de l'emploi, — le degré de facilité de leur apprentissage ou la dépense qu'il cause, — le degré de constance de l'occupation qu'il procure, — le plus ou moins de confiance qu'il exige, — le degré de probabilité de succès qu'on en peut attendre. Deux de ces causes agissent seulement sur le profit : le degré d'agrément ou le risque de l'emploi du capital. La tendance au nivellement du taux des profits est par là même plus énergique et plus générale que celle du taux des salaires. Les inégalités qui dérivent de la nature sont persistantes, et l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la société ne les affecte pas.

Mais ce qui révèle la pensée fondamentale du Philosophe, c'est qu'à ses yeux, si l'égalité des profits et des salaires subsiste naturellement, la somme totale des *avantages* et des *désavantages* des divers emplois soustraits à l'action des causes de l'inégalité des salaires et des profits, *reste sensiblement égale.* Si quelque emploi était évidemment plus avantageux que tous les autres, tant de gens s'y porteraient sous l'empire de la concurrence que le niveau ne tarderait pas à se rétablir : certains avantages compensant ainsi d'un côté la modicité du salaire ou du profit, certains désavantages équilibrant la supériorité du salaire ou du profit. Tel est l'arrangement harmonieux qui résulte de l'opération du principe de l'intérêt personnel, aux yeux de Smith, dans le régime de la liberté naturelle, auquel il assigne encore des

conditions secondaires, que les emplois soient bien connus, qu'on les considère dans leur état ordinaire, et qu'ils soient la seule occupation de ceux qui les exercent. On est frappé de la puissance de ce génie qui dans la diversité la plus complexe de phénomènes de répartition parvient à ressaisir l'égalité, l'uniformité, l'unité et à suivre le plan de ce conducteur invisible dont il parle discrètement dans son œuvre, mais dont la pensée, manifestement la domine.

La théorie de la *rente* de la terre place Adàm Smith entre l'école physiocratique et Ricardo, dans une position essentiellement transitoire et instable. Malgré la pénétration de ses analyses, il n'a pas donné l'explication satisfaisante du phénomène de la rente.

Tout ce qui reste du prix du produit au delà de la portion de ce produit destinée à remplacer le capital employé, à payer le salaire du travail et le profit ordinaire du cultivateur, s'appelle *rente*. C'est la part que le propriétaire se réserve, elle n'est nullement la rémunération des capitaux appliqués par le propriétaire à améliorer la terre, il exige même une rente pour les terres non améliorées, pour la seule concession du droit de recueillir les fruits spontanés du sol.

Smith distingue deux classes de produits de la terre : les uns rapportent toujours une rente, les autres en rapportent tantôt une, et tantôt n'en rapportent pas.

Les terres qui produisent *toujours une rente* sont celles qui sont consacrées à la production des *subsistances*. Ici, nous voyons bien ce que Smtih ajoute à la doctrine physi ocratique. La terre produit plus de nourriture qu'il n'en faut pour entretenir le travail du cultivateur; l'excédant, voilà le produit net des Physiocrates. Voici ce qu'ajoute Smith : ce produit net sera toujours *demandé*. C'est qu'en effet, les hommes, comme tous les animaux, se multiplient en proportion des moyens de subsistance; tout accroissement de subsistance déterminera l'accroissement de la population humaine pour le consommer

c'est-à-dire qu'il *s'offrira* toujours une quantité de travail en échange de cet *excédant demandé:* le produit net commandera donc toujours une certaine quantité de travail, sera échangeable contre elle, aura une *valeur d'échange* correspondante.

C'est là ce qui expliquera, pour Smith, la *rente permanente des terres* produisant des subsistances ; c'est ce qui explique encore un autre caractère de la rente qui la distingue radicalement du profit et du salaire, c'est que, d'une part, le taux élevé ou bas des salaires et des profits est la cause du prix élevé ou bas des produits, tandis que d'autre part le taux élevé ou bas de la rente en est l'effet. Ici Smith est en contradiction apparente avec le passage où il fait de la rente un élément du prix naturel. (V. p. 67 et p. 189. édit. Guill tome I).

Le prix d'une marchandise est élevé ou bas parce qu'il faut, pour la faire venir au marché, payer des salaires et des profits élevés ou bas, mais tout ce qui, dans le prix, dépasse ces salaires élevés ou bas est acquis à la rente. Le taux des rentes dépendra donc, pour Smith, de *l'intensité* de la demande et, en définitive des progrès de la population. C'est ce que les critiques de Smith n'ont pas toujours bien compris, je pense (Cf. *Cairnes, Logical method of political Economy.*)

Une seconde classe de produits de la terre peut tantôt rapporter, tantôt ne peut rapporter de rente; ce sont ceux dont la demande est soumise à des variations telles que leur prix suffira tantôt au paiement d'une rente et tantôt le rendra impossible et ne rémunèrera que le salaire et le profit.

Ces produits sont les matériaux du logement et du vêtement de l'homme, de son *chauffage.*

Dans cette théorie de la rente, c'est directement la demande qui en règle le taux, on ne voit pas le lien qui l'unit au *coût de production.* C'est par les travaux d'Anderson, de West, de Malthus et de Ricardo que la rente sera soumise à l'empire du coût du production, celui de la terre la moins fertile ou la plus éloignée

dont le produit est d*emandé* (V. Cairnes, *Logical method*, p. 187, et Nicholson, *Introduction à la richesse des nations*.)

C'est un trait intéressant de l'histoire des idées cité par Ingram (*Histoire de l'Economie politique* et cannan *history of the theories* p. 220 et suiv.) que l'écrit d'Anderson qui rattachait l'explicati on de la rente aux différents degrés de fertilité du sol et aux circonstances locales affectant les frais de culture, bien que publié en 1777, fut sans influence sur les éditions ultérieures de l'œuvre de Smith. La question n'agita réellement l'opinion, par les travaux de Buchanam 1814, West 1815, Malthus 1815, Ricardo 1815-17, qu'avec la préoccupation des effets du régime protecteur.

Nous avons vu que la somme totale du prix du produit annuel de la nation se divise naturellement en salaires, profits, rentes. Ces trois portions du prix constituent également les revenus de trois différentes classes de la nation : celle qui vit de la rente, celle qui vit des profits, celle qui vit des salaires. Ce sont, pour Smith, les classes primitives et constituantes de toute société civilisée.

Smith étudie le rapport entre l'intérêt de chacune de ces classes et celui de la société dans son ensemble.

L'accroissement du produit agricole, qui caractérise l'avancement de la culture, l'amélioration des terres et la marche progressive de la société, profite directement au propriétaire, car la rente représentera une part plus large du produit, puisqu'il ne faudra pas plus de capital et de travail pour obtenir plus de produit. Smith en conclut que l'intérêt du propriétaire est intimement lié à celui de la société. « Quand la nation délibère sur quelque règlement de commerce ou d'administration, dit-il, les propriétaires des terres ne la pourront jamais égarer, même en n'écoutant que la voix de l'intérêt particulier de leur classe, au moins si on leur suppose les plus simples connaissances sur ce qui constitue cet intérêt. A la vérité, ajoute-t-il, il n'est que trop ordinaire qu'ils manquent même de ces

simples connaissances. » Il n'y a pas apparence qu'ils aient beaucoup progressé depuis. On verra comment Ricardo a bouleversé cette conception de Smith.

L'intérêt de la classe des salariés est étroitement lié à celui de la nation, car le salaire tend à être élevé ou bas, selon que la marche de la société est progressive ou qu'elle est stationnaire ou rétrograde. Smith soutient seulement qu'elle est, par sa position qui ne lui laisse pas le temps de prendre les informations nécessaires, *incapable de connaître l'intérêt général ou d'en saisir la liaison avec le sien propre*. C'est un aspect remarquable, et au fond pénible, de cette doctrine de l'ordre spontané et naturel, qu'il tend à se réaliser *inconsciemment*, sans le vouloir, sans le connaître, par une convergence naturelle des intérêts réglés par une direction providentielle. La tendance moderne est au contraire à faire de cet ordre, dans la mesure possible, un ordre conscient, réfléchi, voulu, purement humain.

Le bien de l'intérêt de la 3e classe, celle qui vit des profit, la classe des maîtres manufacturiers et des marchands, n'est pas le même. Le taux des profits ne hausse pas avec la prospérité des sociétés, ni ne tombe pas avec leur décadence. Au contraire, il est bas dans les pays riches, élevé dans les pauvres. Smith considère cette classe comme supérieure aux deux autres dans la connaissace de l'intérêt général et du rapport de son intérêt avec l'intérêt général. Et c'est par cela même qu'il la tient en extrême méfiance ; cette classe de gens a en général, dit-il sans hésiter, intérêt à tromper le public et même à le surcharger, et l'a fait en beaucoup d'occasions. On saisit ici le principe moral de perturbation de l'ordre spontané dont la dynamique économique retracera le tableau.

IX. — Statique économique. — Structure. — Le capital. Ses formes. Différenciation fondamentale.

Si le premier livre de la richesse des nations est consacré au facteur principal de la production et aux conditions externes

du développement de sa puissance, le second livre est tout entier consacré aux conditions matérielles internes de ce développement, c'est-à-dire au capital, à son accumulation, à ses emplois.

Smith s'applique à montrer, d'abord, comment la division du travail, dans ses progrès, dépend nécessairement d'une accumulation toujours plus grande de vivres, de matières premières et d'outils, pour permettre à des classes nouvelles de travailleurs de s'appliquer à de nouvelles transformations de la matière. Nous verrons tout à l'heure comment c'est du capital aussi que dépend la proportion des membres de la communauté livrée aux travaux productifs. De telle sorte que le capital soutient à la fois le progrès *intensif* et le progrès *extensif* de la production des richesses.

Les fonds accumulés par un particulier *(stock)* se composent de deux parties : l'une est consacrée à sa consommation immédiate et ne rapporte aucun profit : subsistances, meubles, habitation même; l'autre est employée à lui procurer un revenu. Cette dernière portion est son capital. Smith en emprunte la définition à sa fonction distributrice, comme source de revenu, au lieu de l'emprunter à sa fonction productrice comme facteur de la production. Ce vice de méthode est le point de départ des confusions que présentent les controverses entre les écoles. Le capital resterait facteur de la production alors que le profit lié à son appropriation privée n'existerait plus. L'intelligence des socialistes modernes, tels que Rodbertus, Lassalle, Marx, exige cette distinction. (V. Cannan, surtout p. 73 et suiv. Cf. M. Block I, ch. XIV.) La division économique des capitaux reproduit la même erreur de méthode. Celle de Marx se rattache de même à la genèse de la *plus value*.

Smith a consacré la distinction des capitaux en fixes et circulants : le capital fixe est celui qui rapporte un profit sans passer dans d'autres mains; il comprend, d'après lui, les machines, les bâtiments destinés à un objet utile, et non purement

à l'habitation, les améliorations des terres ; Smith y joint les talents acquis par les membres de la Société. CH. DUNOYER, dans sa *Liberté du travail*, accentuera cette assimilation des biens immatériels aux biens matériels.

Le capital *circulant* comprend les richesses produites, manufacturées ou acquises, qui sont vendues pour réaliser un profit et remplacées par d'autres marchandises ; il passe sans cesse des mains de son détenteur dans d'autres mains pour lui revenir. Ce capital circulant est composé de quatre éléments, aux yeux de Smith : l'argent, les matières premières, les provisions dans les mains des vendeurs, les ouvrages achevés dans les mains du manufacturier et du marchand.

De cette notion du capital, Smith s'élève à celle du revenu de la nation. Le revenu brut annuel, c'est la masse totale du produit annuel de la terre et du travail. Le revenu net de la nation comprend tout ce qu'elle peut consommer sans atteindre les conditions de la production; c'est ce qui reste du revenu brut après en avoir déduit ce qui est nécessaire à l'entretien du capital circulant, à celui du capital fixe et à celui du *stock monétaire* de la nation, assimilable, comme on l'a vu, au capital fixe dans ses rapports avec le revenu.

Smith a donné pour titre au ch. III du L. II : de l'accumulation du capital *ou* du travail productif et du travail non productif. Ici encore, nous retrouvons l'unité imposante de l'œuvre avec le principe moral qui régit la conduite économique de l'homme social. L'épargne est la source de l'accumulation du capital. L*e principe qui nous porte à épargner, c'est le désir d'améliorer notre sort : désir qui est, en général, dit Smith, à la vérité, calme et sans passion, mais qui naît avec nous et ne et ne nous quitte qu'au tombeau*. Le principe opposé qui nous porte aux jouissances actuelles est sans doute quelquefois très difficile à réprimer, mais le principe de l'épargne prévaut à la longue et prévaut même avec force.

L'accumulation du capital est le seul moyen d'augmenter

le nombre des ouvriers productifs ou d'augmenter la puissance productive des ouvriers déjà employés. Il est évident que le nombre des ouvriers productifs ne peut s'accroître sans l'augmentation des fonds destinés à les faire vivre, c'est-à-dire, les capitaux, et la puissance productive des ouvriers déjà occupés ne peut s'augmenter que si l'on multiplie ou que l'on perfectionne les machines qui facilitent le travail, ou qu'on établisse une meilleure division de travail, c'est-à-dire encore une fois, si l'on accroît les capitaux. C'est pourquoi le prodigue, en dissipant son capital diminue dans la mesure qu'il peut le montant du travail productif, et qu'il paraît être un ennemi du repos public, autant que tout homme économe est un bienfaiteur de la société.

La distinction fameuse du travail productif et du travail non productif se rattache aux considérations sur l'accumulation du capital. Les travailleurs productifs, pour Smith, sont ceux dont le travail se fixe, se réalise sur un objet matériel, une richesse qui subsiste après que le travail a cessé. Cet objet ou la valeur de cet objet pourra mettre en activité, par la suite, une quantité de travail égale à celle qui l'a produit originairement. Les travailleurs non productifs sont ceux dont le travail ne se fixe sur aucun objet, dont les services périssent sans laisser de trace ou de *valeur* qui puisse commander par la suite une quantité de travail égale à celle qu'ils représentent. C'est pourquoi Smith range, par une inflexible logique, parmi les travaux non productifs, ceux des magistrats, du souverain, des ecclésiastiques, des gens de lettres, des médecins, comme ceux des musiciens, des comédiens, des domestiques. C'est que leurs services, si honorables, si utiles qu'ils soient, ne produisent rien d'objectif, de matériel, avec quoi l'on puisse ensuite se procurer une pareille quantité de services.

Productifs ou improductifs, les travailleurs sont tous entretenus par le produit annuel de la terre et du travail du pays. Mais les travailleurs productifs sont seuls entretenus par la

portion de ce produit annuel qui remplace un capital, ou par la portion de revenu distribuée comme profit et comme rente, et même comme excédant de salaire sur la subsistance de l'ouvrier, et qui contribue à accroître le capital de la nation. Les travailleurs non productifs sont seuls entretenus par cet excédant de revenu qui ne prend pas la forme de capital.

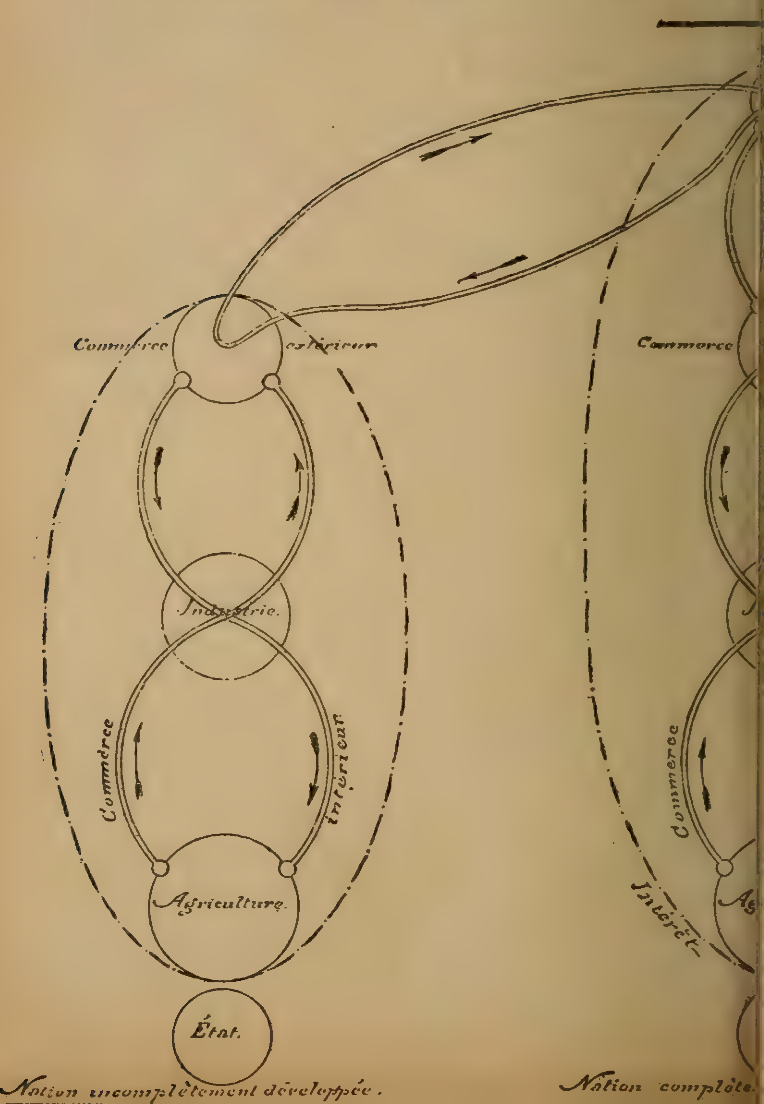
C'est ainsi que la proportion existant entre la somme des capitaux et le revenu annuel détermine partout la proportion dans laquelle se trouveront l'industrie et la fainéantise,(ce mot est de Smith) : « partout où les capitaux l'emporteront, c'est l'industrie qui dominera ; partout où ce seront les revenus, ce sera la fainéantise. »

X. — Statique économique. — Structure. — Lois de Différenciation progressive. — Subordination des organes.

L'accroissement absolu du capital *détermine l'extension* de la puissance productrice et les progrès de la division du travail, et en marque la limite ; mais la même quantité de capital mettra en œuvre des quantités plus ou moins grandes de travail, et communiquera dès lors à l'industrie humaine une productivité plus ou moins grande, selon la *direction* qu'on lui fera prendre. Un nouvel aspect du problème des causes de la Richesse des nations nous apparaît donc ici.

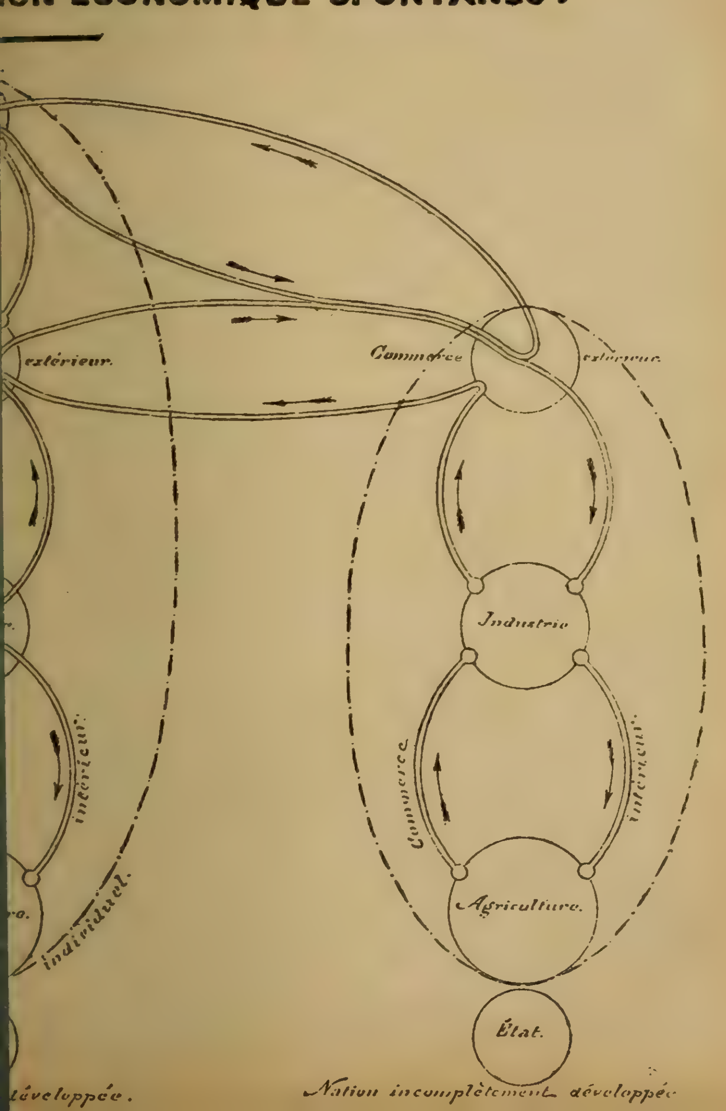
C'est ici, en effet, qu'Adam Smith va considérer la productivité relative des différents emplois du capital, et classer les grands *embranchements* des modes d'activité économique dans l'ordre de leur *productivité décroissante*, en plaçant le plus productif à la base.

Il se place, d'abord, au point de vue social, pour marquer cette hiérarchie des modes d'activité économique. C'est une véritable *loi statique* marquant leur *subordination* dans l'état social.


Adan
SCHÉMA DE L'ORDRE ET DE L'ÉVO
Commerce extérieur
Industrie.
Commerce intérieur
Agriculture.
État.
Nation incomplètement développée.
Commerce
Commerce
Intérêt
Nation complète.

...Smith.

...ION ÉCONOMIQUE SPONTANÉS.



C'est dans l'*Agriculture* qu'un capital donné met en activité LE PLUS DE TRAVAIL. Smith associe au travail de l'homme, non seulement celui des animaux, mais celui de la nature. C'est à la puissance productrice de la nature que le cultivateur doit la rente. La nature travaille conjointement avec l'homme, et, quoique son travail ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur aussi bien que ce que produisent les ouvriers les plus chers.

Après l'Agriculture, viennent les *Manufactures*, dans les travaux desquels, et c'est l'une des grandes erreurs de Smith, les forces physiques n'interviennent point; c'est la main de l'homme qui fait tout. Le capital manufacturier ajoute une moindre valeur au produit annuel de la nation.

Dans l'ordre de la *Productivité*, le commerce en gros se place au troisième rang... Le commerce embrasse le *Transport* pour Adam Smith : il ne met de travail productif en activité que celui des voituriers et des matelots qui transportent les marchandises d'un *lieu* dans un autre, ils mettent indirectement le travail agricole et manufacturier en opération.

Quand le capital d'un pays ne peut suffire à remplir ces trois fonctions, plus grande sera la part appliquée à l'agriculture et plus grande sera la quantité de travail productif mis en activité. La nature a fixé l'ordre dans lequel la nation doit appliquer ses capitaux, et ce n'est pas impunément qu'elle tenterait de l'intervertir.

Mais le commerce lui-même présente un ordre de subordination. Le capital, employé au *Commerce intérieur* d'un pays est celui qui augmentera le plus le produit annuel de la nation, en encourageant une plus grande quantité de travail productif dans ce pays. Car, à chacune de ces opérations, à chacun des échanges qu'il effectuera, il remplacera *deux capitaux* employés dans l'agriculture et les manufactures, et les mettra en état de continuer leur fonction dans le pays même.

Le capital employé à acheter, au moyen de produits

nationaux, des marchandises étrangères pour la consommation intérieure est celui du *commerce étranger de consommation*. A chaque opération il remplace, lui aussi, deux capitaux productifs, mais l'un des deux appartient seulement au pays considéré. Ce commerce diffère encore du commerce intérieur par la *vitesee* et le nombre d'actes qu'il accomplit dans le même temps, par conséquent par la quantité de travail productif employé, et finalement, par la valeur totale qu'il ajoute au Produit annuel de la Nation.

Enfin, le travail employé au commerce *étranger de transport*, à ce que nous appelons *transit*, est tout à fait enlevé au soutien du travail productif du pays pour soutenir celui des pays étrangers ; car celui-là ne renouvelle jamais du travail productif national agricole ou industriel, mais seulement du travail étranger.

Tels sont les différents modes sociaux d'activité économique qui se présentent dans un ordre de subordination qui se confond avec l'ordre idéal des Physiocrates.

Suivre un ordre différent de celui-là, c'est évidomment réduire la richesse nationale : celle-ci dépend de la valeur du produit annuel de la Nation, et cette valeur est d'autant plus grande que le travail productif mis en œuvre est plus considérable. Dans un pays qui n'est pas assez pourvu de capitaux pour accomplir ces trois fonctions, tout commerce de *transport* ou *transit*, dont le capital pourrait être appliqué au commerce *étranger* de consommation, réduit la richesse nationale ; — tout capital appliqué au commerce étranger de consommation, quand le commerce intérieur n'est pas assez pourvu, réduit la richesse nationale ; — tout développement prématuré des manufactures tend à limiter le développement agricole, l'objet fondamental des applications du Capital, et l'emploi le plus productif.

Telle est la loi de subordination des applications du capital selon leur productivité.

XI. — Dynamique Economique. — Ses Lois Naturelles Leurs Perturbations Historiques.

La loi fondamentale du progrès économique est une déduction du principe psychologique d'action dont Smith cherche la vérification historique.

La tendance historique qui prédomine chez les nations jouissant de quelque paix et de quelque tranquillité est due à l'accumulation progressive du capital. A cette tendance historique, qui correspond à la prédominance définitive chez l'homme individuel de son intérêt et de l'épargne, en correspond une autre sur laquelle Smith insiste, comme pour chercher une convergence harmonique dans l'évolution spontanée de la société. C'est, en effet, que les portions du revenu annuel qui sont distribuées comme profits de l'emploi des capitaux et comme rente de la terre semblent avoir de la prédilection pour les services improductifs, car à toutes les époques, c'est le fonds principal où puise le travail non productif. Or, Smith affirme qu'historiquement la part relative de la rente et des profits dans le produit annuel de la nation tend à se réduire : une portion croissante, à la fois *absolue* et *relative*, de ce produit tend donc à rester dans les mains des travailleurs productifs, et le fonds qui alimente les consommateurs improductifs tend à décroître.

On retrouvera, avec l'éclat des formules, dans Carey et F. Bastiat, cette tendance de l'histoire comme l'expression de l'harmonie, de l'ordre naturel qui résulte spontanément et nécessairement de l'opération libre de l'intérêt personnel. Là encore se révèlera la filiation des systèmes. Là aussi le socialisme opposera à l'optimisme de l'Ecole, avec P. Leroux, Rodbertus, Lassalle, une tendance historique régressive de la *part proportionnelle du travail*, liée à la *loi d'airain* du salaire.

L'intérêt social est que l'ordre naturel des emplois du capital soit suivi. Si les individus qui disposent des capitaux s'inspi-

raient directement de l'intérêt social, la solution du problème viendrait d'elle-même. Mais Smith reconnaît lui-même, à la fin du Livre III, que l'individu est toujours inconscient de l'intérêt collectif : « Le seul motif qui détermine le possesseur d'un capital, dit-il, à l'employer plutôt dans l'agriculture ou dans les manufactures ou dans quelque branche de commerce en gros ou en détail, c'est la vue de son propre profit. *Il n'entre jamais dans sa pensée* de calculer combien chacun de ces différents genres d'emploi mettra de travail productif en activité, ou ajoutera de valeur au produit annuel des terres et du travail de son pays.

On surprend ici, sous son plus saisissant aspect, toute la philosophie de l'œuvre d'Adam Smith. *La question se ramène à savoir si l'individu, en obéissant aux tendances de sa propre nature, s'adaptera à l'évolution sociale normale, à l'ordre de subordination naturelle des modes d'activité.* Smith admettra une véritable harmonie entre les tendances de l'individu et l'ordre social.

Les nécessités physiques et le penchant naturel de l'homme s'uniront pour faire concorder l'ordre historique de succession des principaux modes d'activité productrice avec l'ordre de subordination des emplois du capital, que nous venons d'exposer.

C'est ainsi qu'Adam Smith va déduire de la nature de l'homme individuel une véritable *loi dynamique*, en harmonie parfaite avec cette loi *statique* de subordination conçue au point de vue social. Cette loi dynamique exprimera, ici encore, l'ordre des manifestations de l'intérêt personnel, de la tendance de l'individu à améliorer son sort.

Cet ordre de succession historique normal, déduit de la nature humaine, forme l'objet de la première partie du livre III, portant pour titre : *De la marche différente des progrès de l'opulence chez différentes nations.* C'est qu'en effet, après avoir dégagé du principe d'action de l'individu la marche *normale* de

l'opulence, qui coïncide avec l'ordre naturel et statique de subordination des emplois du capital, il exposera les perturbations que cet ordre a subies *effectivement* dans le cours réel de l'histoire. Ici encore, comme partout, nous retrouvons la méthode déductive, traçant *a priori* une marche *idéale* des phénomènes, et la méthode inductive appliquée à vérifier ce mouvement et à en marquer les perturbations.

On considère en général, dans l'histoire de la science, que les deux premiers livres contiennent la doctrine générale d'Adam Smith. C'est encore ce qu'admet Ingram. Cependant, il serait plus rigoureux de dire que les deux premiers livres contiennent la *statique* économique de Smith, tandis que les livres III et IV contiennent sa *dynamique* économique. Et l'on ne peut scinder ces deux parties de l'œuvre, qui n'est évidemment complète qu'en tant qu'elle embrasse à la fois les relations de *coexistence* des phénomènes économiques, l'ordre de leur dépendance et leurs *rapports* de succession historique. C'est ainsi que nous embrasserons l'œuvre dans son admirable unité, dominée par un même principe moral, servie par une double méthode scientifique.

Cette loi dynamique, déduite *a priori* de la nature humaine, c'est que l'individu, cherchant pour le capital dont il dispose l'emploi le plus avantageux, n'ayant en vue que son propre bénéfice et non celui de la société, est néanmoins *conduit naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer précisément le genre d'emploi même qui se trouve être le plus avantageux à la société* La loi d'évolution spontanée de l'activité économique individuelle est identique à celle qui exprime l'ordre de productivité des capitaux dans les différents emplois. Ici encore, l'individu réalise inconsciemment et involontairement le bien collectif en n'obéissant qu'à son intérêt personnel.

C'est qu'en effet, d'après Smith, la nécessité, autant que la prudence, conduit l'individu à incorporer son capital à l'agriculture ; elle satisfait aux premiers besoins de la vie, et le

capital incorporé au sol, et que l'on a sous les yeux, est moins exposé que celui du manufacturier ou du commerçant.

L'industrie manufacturière, qui ne satisfait qu'à des besoins de commodité et de luxe et fait courir plus de risques, ne vient qu'ensuite. Des industries naissantes se groupent autour de l'agriculture. Ainsi s'établit le commerce entre les habitants des campagnes et ceux des villes ; les occupations et la subsistance des habitants des villes ne peuvent se multiplier qu'en raison de la demande que fait la campagne d'ouvrages manufacturés, et cette demande ne peut elle-même se multiplier qu'en raison de l'extension et de l'amélioration de la culture. « Si les institutions humaines n'eussent jamais, dit Smith, troublé le *cours naturel* des choses, les progrès des villes eussent marché à la suite de la culture et de l'amélioration de la campagne. »

Telle est la loi sociale *déduite* de la psychologie individuelle.

Mais cette loi n'exprimera que la *tendance* historique des faits, cette tendance sera livrée aux causes de perturbation les plus profondes. C'est ce qu'Adam Smith établira lui-même, après avoir interrogé l'histoire, cette fois armé de la *méthode inductive.*

L'ordre naturel des choses a été, en effet, *tout à fait interverti* dans tous les états modernes de l'Europe. C'est le commerce étranger qui a développé l'industrie des villes en lui ouvrant des débouchés lointains, et ce sont les manufactures et le commerce étranger qui ont donné effectivement naissance aux principales améliorations de la culture des terres, loin que ce soit la culture qui ait déterminé l'essor des manufactures.

Dans d'admirables chapitres du Livre III, Smith peint le découragement de la culture qui suivit la chute de l'empire romain et la constitution de la féodalité : ainsi fut entravée sa marche progressive. Au contraire, le commerce extérieur développa la prospérité des villes et communiqua l'impulsion à leurs manufactures, évolution dont l'Italie donna la première

le spectacle. C'est à son tour l'influence des villes manufacturières et commerçantes qui détermina l'amélioration des campagnes en leur fournissant un marché vaste et rapproché, en y transportant leurs capitaux et en y introduisant par degrés un gouvernement régulier.

C'est ainsi que dans la plus grande partie de l'Europe. le commerce et les manufactures de la ville, au lieu d'être ce que l'ordre naturel conçu a priori exigeait, l'effet de la culture et de l'amélioration des campagnes, en ont été la cause. Mais Adam Smith a soin de montrer que cet ordre historique, bien qu'il aboutisse au résultat d'améliorer la culture, a été lent et incertain ; et pour essayer de confirmer sa loi déduite a priori il se reporte vers les colonies jeunes qui lui donnent le spectacle de l'ordre naturel où la richesse est fondée tout entière sur la culture et marque la supériorité des Etats-Unis, alors colonies Anglaises, où la population double en 20 ou 25 ans, alors qu'elle met, pour doubler. 500 ans en Europe.

Nulle part, peut être, Smith n'a mieux mis en lumière ses méthodes que dans ce Livre III, que, beaucoup d'historiens de la science sont tentés de considérer comme une partie non essentielle de l'œuvre, alors qu'*elle en est la portion dynamique*.

On retrouvera dans Carey l'influence tellement grande de cette partie historique de Smith, que j'ose dire qu'elle lui a inspiré à la fois sa classification des modes d'activité économique et sa théorie de leur évolution ; seulement, Carey a précisément repris, comme ordre *naturel*, ce que Smith a considéré comme *ordre historique*, plus lent et incertain que l'*ordre naturel*, qu'il avait lui-même conçu a priori. C'est le propre des conceptions *a priori* d'assigner ainsi un caractère *négatif*, *non naturel* ou au moins perturbateur à l'histoire même, objet de l'induction directe. (V. *Principes de la Science sociale* de Carey. I Ch. VIII). Frédéric List, dans sa réaction contre Smith, s'appliquera à restituer à l'évolution historique des manufactures son rôle positif et organique et son influence sur les progrès de la

culture (*Système national*, traduction Richelot. *Introduction* et L. II Ch. VII et suiv.)

XII. Dynamique économique. Action perturbatrice des Gouvernements. Système mercantile.

Le livre IV de la richesse des nations débute par une définition de l'économie politique. A première vue, il semble étrange que la définition de la science n'apparaisse qu'au milieu de l'œuvre. Ce serait la juger superficiellement. Elle est bien à sa place. C'est qu'en effet, Smith définit la science comme *science pratique*, poursuivant non pas seulement l'exposé d'une certaine classe de phénomènes et de leurs lois, l'exposé de ce *qui est*, mais la recherche de *ce qui doit être*. « L'économie politique, dit-il, *considérée comme branche des connaissances du législateur et de l'homme d'état, se propose deux objets*: Le premier, de procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante, ou pour mieux dire, de le mettre en état de se procurer lui-même ce revenu ou cette subsistance abondante. Le second objet est de fournir à l'Etat ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public : elle se propose d'enrichir à la fois le peuple et le souverain. »

Cette définition est à sa place, car Smith va consacrer ce livre à l'étude des systèmes par lesquels le gouvernement a entrepris lui même de diriger, ou d'agir sur la direction des capitaux de la nation, et particulièrement du système mercantile.

Un historien de Smith, M. Delatour (p. 204), a rappelé que l'économie politique est une science théorique et qu'elle fait connaître les lois suivant lesquelles la richesse se produit, se conserve, se distribue, c'est à dire qu'elle fait connaître ce qui est, — et que l'Economie politique, telle que Smith la définit là, c'est un art ou une partie de la politique. Ce qu'il faut dire,

c'est que, pour Smith, la science *théorique* et la science *pratique* se confondent : qu'en effet, Smith va s'appliquer à prouver, par une argumentation complexe et savante que l'Etat doit *s'abstenir* complètement de *troubler* le cours *naturel* des choses, te qu'il l'a exposé dans les trois premiers livres, ou plutôt dans les deux premiers, et qu'aux perturbations *dérivant de l'intérêt des classes*) exposées dans le IIIe livre, l'Etat doit s'abstenir d'ajouter celles qui dérivent des systèmes de politique économique.

Dès lors, pour Smith, ce qui doit être objet de la science pratique, c'est ce qui est dans des conditions de *liberté absolue*, et le rôle de l'Etat n'est pas d'intervenir d'une manière définie mais de s'abstenir d'intervention. Telle sera cette thèse fondamentale en laquelle les deux aspects de la science se con fondent.

Cliffe Leslie a regretté que l'ouvrage ne débutât pas par le IVe livre. C'est l'exposé critique des doctrines qui ont précédé la doctrine même de Smith, et cette critique eût mieux préparé l'exposé du système des livres I-II et même III. Cela est vrai en un sens, mais il faut dire cependant que le livre IV se rattache au IIIe comme celui-ci aux deux premiers. Car le livre IV expose surtout comment *les systèmes économiques* antérieurs se rattachent à la politique, qui, depuis la chute de l'empire romain, a favorisé les arts, l'industrie manufacturière et le commerce des villes, au *détriment de l'agriculture*. Ce sont les *théories* antérieures à la science qui sont venues appuyer la politique empirique des classes et des gouvernements. Il y a ainsi un enchaînement très saisisable :

Liv. I-II et début du Livre III : Exposé de l'ordre et de l'*Evolution économique naturels.*

Livre III : Perturbations apportées par la politique.

Livre IV : Systèmes économiques qui fournissent la démonstration théorique de l'arbitraire des gouvernements.

La critique du système mercantile est comme un retour à

la physiocratie. Ce système a sa racine dans les idées populaires qui se rattachent à la double fonction accomplie par la monnaie, celles de *mesure commune des valeurs* et d'*instrument des échanges*. Nous ne trouvons aucune difficulté à acquérir les richesses consommables quand nous avons de l'argent, parce qu'il est l'*instrument du commerce*; semblablement, nous évaluons toutes les marchandises par la quantité d'argent contre laquelle nous pouvons les acquérir, parce qu'il est la mesure de leur *valeur*. C'est ainsi que richesse et argent sont devenus synonymes. C'est en transportant ce point de vue particulier dans la société que l'on considéra que le soin de conserver et d'augmenter la quantité de métaux précieux devait appeler plus particulièrement l'attention du gouvernement. Le premier système d'intervention de l'Etat fut d'interdire l'exportation des métaux précieux, mais ce système ne tarda pas à révéler son impuissance. Le second système qui y succéda fut celui de la balance du commerce, consistant à admettre que dans les pays dépourvus de mines, l'or et l'argent ne pouvaient être apportés que lorsque les exportations de marchandises excédaient en valeur les importations. Cette balance devait être acquittée en monnaie et augmentait le stock monétaire; ce qui devint alors l'objet capital de l'économie politique, ce fut de diminuer autant que possible l'importation des marchandises étrangères et d'augmenter autant que possible l'exportation des produits de l'industrie nationale. Smith s'applique à démontrer, d'abord, que les hauts cours du change, non plus que les registres des douanes, ne donnent d'indices certains sur la balance du commerce; ensuite, que l'on peut s'en rapporter à la liberté du commerce pour faire avoir tout l'or et tout l'argent qu'un peuple est en état d'acheter et d'employer, exactement comme pour quelqu'autre marchandise que ce soit: ne pût-il en tirer du dehors la quantité nécessaire, il ne serait pas ruiné pour cela ,le crédit pouvant suppléer à l'insuffisance de la monnaie. La monnaie est, par là encore, ramenée à sa fonction

puremenit nstrumentale, ce qui permet au génie pénétrant de Smith de mettre en pleine lumière les avantages généraux du commerce international, bien autrement grands que celui d'assurer l'importation de l'or et de l'argent. La doctrine de la balance du commerce suppose que, quand deux pays commercent l'un avec l'autre, si la balance penche d'un côté, l'un d'eux perd, et l'autre gagne en proportion de ce dont la balance s'écarte de l'équilibre, et si les exportations et les importations s'équilibrent dans les deux pays, aucun des deux ne perd ni ne gagne. Or, c'est là une fatale erreur, qui rend les intérêts des nations antagoniques. Le commerce extérieur procure à chacun des deux pays deux avantages distincts : il emporte *le superflu du produit de la terre et du travail*, pour lequel il n'y a pas de demande intérieure et rapporte en retour quelque autre chose qui y est demandé ; en ouvrant un marché plus étendu pour tout le produit du travail qui excède la consommation intérieure, il donne un essor à la division du travail, il porte chaque société à augmenter sa puissance productive, à multiplier les richesses et, par là, le revenu national. Smith cède sans doute encore, dans cet exposé, à des doctrines erronées pour lesquelles l'objet du commerce entre nations était le *superflu* sans débouché intérieur ; il condamne avec une admirable éloquence un système qui a accoutumé les peuples à croire que leur intérêt consistait à ruiner tous leurs voisins. « Le commerce, dit-il, qui naturellement devait être pour les nations, comme pour les individus, un lien de concorde et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des haines et des querelles. Pendant ce siècle et le précédent, l'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe que la sotte jalousie des marchands et des manufacturiers. Smith s'élève à une grande hauteur dans le développement qu'il donne à ces idées, comme lorsqu'il dit : « Si l'opulence d'une nation voisine est une chose dangereuse sous le rapport de la guerre et de la politique, certainement

sous le rapport du commerce, c'est une chose avantageuse ;... quand fleurissent la paix et le commerce, cette opulence doit la mettre en état d'échanger avec nous pour une plus grande masse de valeurs, de nous fournir un marché plus étendu, soit pour le produit immédiat de notre propre industrie, soit pour tout ce que nous aurons acheté avec ce produit... » « Les maximes modernes, ajoute-t-il plus loin, sur le commerce étranger, tendent toutes à l'avilissement et à l'anéantissement même de ce commerce, en tant du moins qu'il leur sera possible d'arriver au but qu'elles se proposent, qui est d'appauvrir tous les peuples voisins. » C'est ainsi que ce grand homme opposait à la balance du commerce, la solidarité naturelle des peuples, et c'est ainsi que par lui, comme par les Physiocrates, l'Economie politique a jeté les bases inébranlables de la morale pratique entre nations

Adam Smith a consacré des chapitres étendus à l'étude des moyens employés par le système mercantile pour assurer une balance favorable à un pays déterminé. Ils se ramènent à des entraves à l'importation des marchandises étrangères et à des encouragements à l'exportation des marchandises nationales.

Les entraves à l'importation sont de deux ordres distincts les unes, en effet, atteignent presque toutes les marchandises venant d'un pays avec lequel on suppose la balance de commerce défavorable ; les autres, n'atteignent que les marchandises étrangères de nature à pouvoir être produites dans le pays. Les encouragements à l'exportation sont les restitutions des droits perçus, drawbacks, les primes, les traités de commerce, l'établissement de colonies.

La partie de la critique de Smith qui présente le plus grand intérêt est celle qu'il consacre aux entraves à l'importation des marchandises étrangères, qui sont de nature à être produites par l'industrie nationale, c'est-à-dire aux droits protecteurs proprement dits.

Nous le retrouvons ici fidèle à sa méthode déductive : c'est

toujours de la conduite individuelle qu'il déduit les lois, ou plutôt les tendances économiques des nations. Il part de ce principe, formulé dans le livre II, que le développement de l'industrie d'une nation ne peut jamais dépasser les limites de *la masse totale des capitaux* accumulés par elle. Aucun règlement protecteur ne peut augmenter l'industrie nationale au delà du capital national ; il peut seulement en *changer la direction,* et c'est là précisément que sa thèse sera que la direction *artificielle* donnée à l'industrie par l'Etat ne peut être plus avantageuse que celle qu'elle eût pris *naturellement* sur la seule impulsion libre des particuliers. Il reprend ici la démonstration exposée en partie déjà tout à l'heure : tout individu cherche pour son capital l'emploi le plus avantageux, il n'est guidé que par son intérêt, « mais *il est conduit naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer le genre d'emploi le plus avantageux à la société* ».

Chaque individu, en effet, *tâche* premièrement d'employer son capital aussi près de lui qu'il le peut, et, dès lors, il tâche de faire valoir l'industrie nationale ; dans le commerce intérieur, il a plus de garanties, il ne perd jamais de vue son capital, il connaît mieux les personnes avec lesquelles il traite ; à égalité de *profits* ou à peu près, tout marchand en gros préfèrera ainsi *naturellement* le commerce intérieur au commerce extérieur, et, par la même raison, il préfèrera le commerce extérieur de consommation, c'est-à-dire celui qui se résoud dans l'importation de marchandises étrangères pour la consommation nationale, à celui du transport et de transit où le marchand s'interpose entre deux pays *étrangers*. Le marché intérieur devient ainsi le centre autour duquel les capitaux des habitants du pays vont toujours circulant et vers lequel, *sous cette impulsion constante de l'intérêt personnel*, ils tendent sans cesse, quoique des causes particulières puissent quelquefois les en écarter. Or, nous l'avons vu tout à l'heure, c'est précisément dans cet ordre qu'il faut, *au point de vue social*, cette fois, classer

les emplois des capitaux à l'égard de *leur productivité*, de l'activité qu'ils donnent à l'industrie, de l'occupation et du revenu qu'ils assurent aux habitants.

En *second lieu*, tout individu tâche de diriger son industrie de manière que le produit AIT LA PLUS GRANDE VALEUR POSSIBLE, c'est-à-dire que son travail ajoute à la matière à laquelle il s'applique toute la puissance acquisitive qu'il peut normalement atteindre ; plus la valeur sera élevée,et plus le producteur pourra acquérir d'autres marchandises en échange, et plus grands seront ses profits. Mais, comme le revenu annuel de la société n'est autre chose que la somme de ces valeurs que les individus font naître chaque année, il est clair que tout individu travaille nécessairement à rendre le revenu national aussi grand que possible ; aussi l'individu ne pense qu'à son propre gain, « mais en cela, dit textuellement Smith, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une *main invisible* pour remplir une fin qui n'est nullement dans ses intentions. » Là, reparaît encore la conception théologique de l'harmonie préétablie, et il ajoute même : « Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que s'il avait réellement pour but d'y travailler. » Préoccupation incessante de ce grand esprit, de revenir à cette conception harmonique de la société qui reste inconsciente pour les individus composants, comme si l'individu n'était qu'un instrument passif de l'Architecte divin, caché derrière les phénomènes de l'Univers.

Smith admet encore que tout individu est meilleur juge que tout homme d'Etat, de l'espèce d'industrie nationale où son capital pourra réaliser la plus grande valeur : il serait redoutable de confier cette direction des capitaux individuels, non seulement à un homme, mais même à un conseil ou à un sénat. Or, en accordant, par des tarifs protecteurs, le monopole du marché intérieur à une industrie nationale, le souverain *dirige* en quelque sorte l'emploi des capitaux individuels ; mais alors,

de deux choses l'une : ou bien le produit de l'industrie nationale protégée peut être acquis de l'industrie étrangère à aussi bon compte, en échange d'une même quantité d'autres produits nationaux, et alors, la protection est inutile ; ou bien il ne peut être acquis à aussi bon compte, et alors, ce produit pourrait être acquis de l'étranger en échange d'une *quantité moindre* de produits nationaux, qu'il ne peut l'être, dans l'intérieur du pays, de l'industrie nationale protégée elle-même : et dès lors, par là-même que les capitaux de la nation ont été détournés des emplois qu'ils eussent pu suivre *naturellement*, la valeur échangeable du produit annuel de la nation est réduite au lieu d'être augmentée, comme le veut le législateur. Ce n'est pas tout : la valeur du produit de la nation, se réduisant par des mesures protectrices, l'épargne de la nation sera atteinte et l'accumulation du capital sera ralentie. Tel sera l'effet dernier de la direction artificielle communiquée à l'industrie, de comprimer l'essor de l'industrie même.

On peut juger par cet exposé de l'unité psychologique de l'œuvre de Smith : c'est le même principe qui domine l'ordre et l'évolution naturelle des applications du capital et de la division du travail dans la production et le commerce. Cet ordre et cette évolution se confondent dans une tendance à diriger le capital vers les emplois qui *occupent le plus de travail*, source de la valeur.

Au point de vue commercial, cette tendance se traduit dans la recherche des conditions les plus propres à assurer, d'une manière stable et normale, la plus grande valeur d'échange possible au produit de la nation ; en dirigeant artificiellement vers certains emplois les capitaux qui, naturellement, eussent pris une autre voie, on diminue la valeur échangeable du produit national *dans son ensemble*, avec elle le revenu national qui se partage entre les diverses classes, par suite, l'accumulation des capitaux, et finalement, la puissance productrice elle-même.

A cette doctrine, qui propose au législateur cet objet permanent d'assurer au produit annuel de la nation le plus grand pouvoir acquisitif possible, Frédéric List, s'appuyant sur les inégalités du développement de la puissance économique dans le temps et dans l'espace, opposera la nécessité primordiale de développer les *forces productives de la nation*, même au prix de sacrifices temporaires de la valeur échangeable de l'ensemble de son produit annuel.

Ainsi, devant la théorie du libre-échange, fondamentalement déduite de la psychologie économique, et dont la vérification est poursuivre dans l'histoire, surgira la théorie moderne de la protection, que l'on s'efforcera d'inférer directement de l'histoire.

Avec Smith, la théorie du libre échange se basera sur la légitime opération du principe psychologique d'action, et sur son *utilité*, comme sur l'inutilité ou la nuisance des mesures restrictives démontrées par les faits historiques.

On a vu plus haut que Smith ne s'est pas dégagé encore des anciennes théories d'après lesquelles l'objet du commerce international, est *l'excédant* du produit national qui ne trouve pas de débouché extérieur ; mais il prépare la doctrine de Torrens, d'après laquelle le commerce entre nations se résoud dans la division *territoriale* du travail (*The Economist refuted* 1808). Adam Smith justifiait la liberté des échanges entre nations par la considération du *coût absolu de production* ; il n'exigeait pas une supériorité évidente, mais il lui suffisait d'une supériorité même très légère dans la production pour justifier cette liberté. Cependant, la théorie scientifique du commerce international devait recevoir une impulsion beaucoup plus puissante de Ricardo. Ricardo en élargit la base, par la théorie du coût relatif ou *comparatif* des produits faisant l'objet du commerce entre nations. (RICARDO *Principles VII*. Cf BASTABLE *the theory of international trade*, 1887. Appendix A. BOZERRI *teoria del commercio internazionale* 1877, E. LORINI *la moneta*

e il principio del costo comparativo, 1896.) On admettra qu'un pays peut avoir intérêt à exporter le produit qui a pour lui un moindre coût *comparatif* de production, et à importer un produit qui a, pour lui, un coût comparatif supérieur. Smith avait déblayé le terrain par la critique du mercantilisme, et ouvert des voies lumineuses; mais la construction scientifique commence réellement ici, avec Ricardo.

Adam Smith a admis, cependant, deux restrictions à la liberté des échanges, dans le but d'encourager l'industrie nationale : dans le premier cas, c'est lorsqu'il s'agit d'une espèce d'industrie nécessaire à la défense du pays. C'est ainsi qu'il donne son adhésion au célèbre *acte de navigation* qui tendait à donner le monopole de la navigation de la Grande-Bretagne aux vaisseaux et aux matelots du pays, parce que sa défense dépend du nombre de ses vaisseaux et de ses matelots. Smith ne se dissimule pas que la liberté absolue eût été plus favorable à l'accroissement de richesse dont le commerce est la source, et en cela, il confirme sa propre thèse ; mais il conclut que, comme la sûreté de l'Etat est d'une plus grande importance que sa richesse, « l'acte de navigation est peut-être le plus sage de tous les règlements de commerce de l'Angleterre ».

Le second cas est celui où le produit national est chargé d'un impôt à l'intérieur, et il est avantageux. en général, de frapper d'une même charge le produit étranger similaire. Il s'agit donc ici des *Droits compensateurs*; la pensée de Smith est de rétablir exactement l'équilibre dans les conditions de concurrence internationale. Smith limite très étroitement ces droits compensateurs, que l'on s'est efforcé d'étendre bien au-delà de ces droits spéciaux atteignant des marchandises déterminées et dont l'évaluation directe est toujours possible. C'est ainsi qu'il repousse les droits qui seraient destinés à compenser l'élévation nécessaire du prix du travail résultant des impôts de consommation et, avec elle, l'élévation du prix des marchandises nationales. En reportant un impôt, dont le

calcul exact serait d'ailleurs toujours impossible,sur la plupart des produits étrangers afin de s'efforcer de niveler les conditions générales de concurrence, on aboutirait tout simplement à faire payer plus cher aux travailleurs, non seulement les choses nécessaires à la vie,déjà imposées, mais les autres objets de consommation venant du dehors.

L'opinion d'Adam Smith sur les représailles douanières est intéressante à recueillir. Il admet qu'elles peuvent être utiles à l'égard d'une nation étrangère qui entrave, par de forts droits, l'importation chez elle de certains de nos produits : ces représailles, dit-il, peuvent être d'une bonne politique, quand il y a probabilité qu'elles amèneront la révocation des gros droits ou des prohibitions dont on a à se plaindre. Smith examine encore la question du rétablissement, dans un pays, de la liberté d'importer des marchandises étrangères, quand, à la faveur de droits protecteurs, certaines manufactures se sont développées dans la nation au point d'occuper beaucoup de bras. Il admet que le désordre qu'un tel rétablissement entraînerait pourrait être très grand ; cependant, il pense qu'il ne s'en suivrait nullement que les ouvriers jetés hors de leur occupation ordinaire fussent privés pour cela d'emploi et de subsistance. Le capital du pays restant toujours le même qu'auparavant, la demande de travail restera la même et, pourvu que toute sa liberté naturelle soit donnée à l'ouvrier par l'abolition des privilèges des corporations et des lois de domicile, les individus n'auront pas à souffrir. Là encore, une conception abstraite des phénomènes l'amène à une solution optimiste en ne s'arrêtant pas assez sur la période de réajustement.

Cependant, si optimiste que cette conclusion soit, c'est à la fin de ce chapitre que se trouvent ces paroles amères, tant de fois citées : « A la vérité, s'attendre que la liberté du commerce puisse jamais être entièrement rendue à la Grande-Bretagne, ce serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir

jamais se réaliser la république d'Utopie ou celle d'Océana. Non seulement les préjugés du public, mais ce qui est encore beaucoup plus impossible à vaincre, *l'intérêt privé d'un grand nombre d'individus*, y opposent une résistance insurmontable ».

Il y a quelque chose d'étrange dans ce scepticisme absolu d'un philosophe qui fait précisément de l'intérêt personnel l'instrument inconscient d'un ordre spontané des sociétés humaines.

Les mesures destinées à favoriser les *exportations* des produits nationaux forment l'objet de quatre chapitres, d'inégale étendue et d'un intérêt moins profond pour nous.

Les exportations furent d'abord encouragées par des restitutions de *droits de drawbacks :* c'est le mode d'encouragement qui lui paraît le plus raisonnable. A l'époque de Smith, on n'entendait par là que la restitution, à la sortie des marchandises, de l'accise ou taxe intérieure sur l'industrie nationale. Cet encouragement, aux yeux de Smith, ne tend point à donner une direction *artificielle* au capital national, mais à empêcher qu'une portion du capital ne soit, par l'effet de l'impôt, portée vers d'autres emplois que ceux auxquels elle s'appliquerait *naturellement*. Il sert donc à rétablir l'ordre naturel dans lequel le travail se distribue dans la société. Smith, comme l'a dit justement un de ses commentateurs, M. Delatour, n'a eu à apprécier ni l'arbitraire qui préside trop souvent, dans les applications modernes des drawbacks, à l'évaluation de la matière première employée pour la fabrication de chaque produit, ni les fraudes que ce régime est impuissant à déjouer, ni ces véritables primes d'exportation qu'il a souvent pour but de dissimuler ».

Smith se prononce contre les primes à l'exportation. Les branches de l'industrie qui ont besoin d'y recourir sont celles où le producteur est obligé de vendre ses marchandises à un prix qui ne lui remplace pas son capital avec le profit ordinaire. La prime vient compenser le *déficit*, et elle encourage le

producteur à continuer une entreprise où chaque opération absorbe une partie du capital qu'on y emploie, puisque les rentrées ne couvrent pas les dépenses ; si toutes les industries du pays étaient placées dans les mêmes conditions, il n'y resterait bientôt plus de capital. Mais si des primes ne déterminaient pas l'application du capital dans la direction des industries protégées, le producteur serait bientôt obligé de chercher quelqu'autre industrie dans laquelle le prix de vente du produit pût remplacer le capital employé avec le profit *ordinaire*. Là encore, Smith aboutit à cette conclusion que le système mercantile par les *primes* force l'industrie du pays à s'engager « dans un *canal* beaucoup moins avantageux que celui dans lequel elle serait entrée naturellement de son plein gré. »

Adam Smith est peu favorable aux *Traités de commerce* qui, par un retour remarquable et qui eût frappé le philosophe, dans les temps modernes et surtout depuis 1860, en Europe, ont été souvent des étapes sur la route de la liberté des échanges. C'est que, dans le système mercantile, ils avaient plutôt pour objet de constituer des sortes de monopoles. Ils obligeaient une nation à permettre chez elle l'entrée de certaines marchandises d'un pays étranger, tandis qu'ils les prohibaient venant de tous les autres pays, ou bien ils exemptaient de droits les marchandises d'un pays, alors que celles des autres pays étaient frappées. Ces traités étaient, dès lors, désavantageux au pays qui accordait ces faveurs, et avantageux aux marchands et aux manufacturiers du pays favorisé, puisque ceux-ci étaient soustraits à la concurrence des autres nations et qu'ils pouvaient, dès lors, vendre leurs marchandises à un prix plus cher au pays lié par un traité de commerce. Par là même, la *valeur échangeable* du produit de cette nation obligée était nécessairement *réduite* : conséquence uniforme à laquelle tout le système aboutit, envisagé à quelque point de vue que ce soit.

Le chapitre consacré aux colonies et au système colonial, tel que l'école mercantile le concevait, est l'un des plus étendus de tout l'ouvrage.

Ce qui préoccupe l'auteur de la *Richesse des Nations,* ce sont les avantages que l'Europe a pu retirer d'aussi grands évènements que la découverte de l'Amérique et les colonies qui s'y sont formées. Il signale, d'abord, les avantages généraux qu'ont recueilli les pays d'Europe en acquérant un marché plus étendu pour l'excédant de leurs produits. A côté de ces avantages généraux, auxquels elle participe, la métropole a recherché des avantages spéciaux en s'assurant le commerce exclusif le monopole du commerce avec ses propres colonies Les colonies ne peuvent envoyer leurs produits à aucun autre pays que la mère patrie; il suit de là que la mère patrie obtient, en échange de ses produits manufacturés, une quantité plus grande des produits de la colonie que tout autre pays exclu de cet avantage en peut obtenir, car tous les autres pays ne pourront obtenir les produits coloniaux que par l'intermédiaire de la mère patrie. Dès lors, les capitaux employés à produire les manufactures qui s'échangent avec les colonies rapporteront des profits supérieurs à ceux des autres emplois du capital, ce qui attirera dans ces branches de production une quantité de capitaux plus considérable qu'il ne s'en fût porté *naturellement* dans ce commerce colonial, le capital changera de direction il se retirera en partie des autres branches du commerce étranger, particulièrement du commerce avec l'Europe, la production manufacturière de la mère patrie s'appliquera à satisfaire les besoins du marché colonial, plutôt que ceux du marché européen qui l'entoure; dès lors, la concurrence des capitaux appliqués à la satisfaction des besoins du marché européen diminuera, et, en vertu de la loi des profits, exposée antérieurement par Smith, le taux des profits augmentera, en même temps que se réduira cette offre de capitaux. Or, la conséquence sera, pour la mère patrie, que les pro-

duits autres que ceux qui ont leur débouché dans les colonies, devront, par l'élévation même des profits qui font partie du prix naturel des marchandises, *se vendre plus cher* qu'ils ne se fussent vendus dans des conditions de liberté; mais cette circonstance les placera dans des conditions désavantageuses sur le marché européen, car les autres pays, qui n'ont pas détourné leurs capitaux vers les colonies, pourront vendre leurs produits moins cher sur le marché européen et supplanter la métropole que nous considérons dans toutes les branches où elle ne jouit pas de ce monopole artificiel. Vendant moins, la métropole, aura un revenu moindre. Tel est l'enchaînement de causes et d'effets que dévoile Adam Smith. Par cette direction artificielle qu'elle a reçue, l'industrie de la mère patrie, au lieu de s'assortir à la convenance d'un grand nombre de marchés voisins, s'adaptera principalement au marché colonial. Le système total de son industrie et de son commerce en sera moins assuré. Appliquez ce raisonnement abstrait à la Grande-Bretagne de son temps. Elle ressemblera, dira Smith, ce sont ses propres paroles « à l'un de ces corps malsains dans lesquels quelqu'une » des parties vitales a reçu une croissance monstrueuse, et » qui sont, par cette raison, sujets à plusieurs maladies dange- » reuses auxquelles ne sont guère exposés ceux dont toutes » les parties se trouvent mieux proportionnées. Le plus léger » engorgement dans cet énorme vaisseau sanguin qui, à force » d'art, s'est grossi chez nous fort au-delà de ses dimensions » *naturelles* et au travers duquel circule, d'une manière forcée » une partie excessive de l'industrie et du commerce national, » menacerait tout le corps politique des plus funestes mala- » dies. »

Il peint alors en traits saisissants les désordres qu'entraînerait la moindre interruption d'emploi dans un de ces genres de manufactures qui se sont étendus d'une manière démesurée sous l'influence du système mercantile. Et il met en opposition les résultats du rétablissement de la liberté naturelle, qui

aurait pour effet d'ouvrir seulement le marché lointain des colonies aux parties du produit de la mère patrie, qui ne seraient pas absorbées par les marchés voisins de l'Europe. Dans cet état naturel, le commerce des colonies tendrait à augmenter, dans la métropole, la *quantité de travail productif, mais sans changer* sa direction antérieure ; de même, la concurrence des autres nations, auxquelles le marché colonial serait ouvert, empêcherait le taux des profits de s'élever au-dessus du niveau commun.

Le système colonial créé par l'Ecole mercantile a, lui aussi, pour conséquence d'amoindrir la masse totale du produit annuel des terres et du travail du pays, de réduire le revenu de la nation et, avec le revenu, l'accumulation des capitaux. Là encore, la conclusion de Smith est que le capital commercial, dans des circonstances naturelles, cherche de *lui-même* l'emploi qui est le plus avantageux au pays, et il fuit celui qui est le moins avantageux à ce pays. Sous une forme nouvelle, c'est l'harmonie de l'intérêt privé et de l'intérêt social. Cependant, Smith n'ose rêver l'émancipation économique des colonies qui leur serait cependant, à ses yeux, aussi salutaire qu'à la mère patrie. Ici encore, nous retrouvons ces paroles pessimistes que nous avons rencontrées tout à l'heure : « Proposer, dit-il, que la Grande-Bretagne abandonne volontairement toute autorité sur ses colonies, qu'elle les laisse élire leurs magistrats, se donner des lois et faire la paix et la guerre comme elles le jugeront à propos, ce serait proposer une mesure qui n'a jamais été adoptée et ne sera jamais adoptée par aucune nation du monde. » Ici encore, la prévision scientifique de ce puissant esprit a été en défaut ; Nicholson a justement remarqué que, depuis la publication de la Richesse des nations, le régime colonial de l'Angleterre a été complètement révolutionné. Aujourd'hui, les colonies ont non seulement leurs magistrats et leurs parlements, mais elles adoptent des tarifs protecteurs contre la mère patrie elle-même.

Les dernières lignes font éclater l'unité de sa pensée : «c'est ainsi que tout système qui cherche, ou par des encouragements extraordinaires, à attirer vers une espèce particulière d'industrie une plus forte portion du capital de la Société que celle qui s'y porte naturellement, ou par des entraves extraordinaires, à détourner forcément une partie de ce capital d'une espèce particulière d'industrie, vers laquelle elle irait sans cela chercher un emploi, est un système réellement subversif de l'objet même qu'il se propose comme son principal et dernier terme. Bien loin de les accélérer, il retarde les progrès de la société vers l'opulence et l'agrandissement réels; bien loin de l'accroître, il diminue la *valeur réelle* du produit annuel des terres et du travail de la Société ».

« Ainsi, en écartant tous ces systèmes, ou de préférence ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. »

Il marque, dans l'unité de son œuvre, comment l'ordre naturel, qu'il a décrit dans les L. I et II, est précisément celui que l'État a pour mission de s'abstenir de troubler.

§ XIV. — L'Unité de l'œuvre de Smith. — Le principe de la Liberté naturelle et les fonctions de l'Etat.

C'est ici, en effet, que se place le rôle de l'Etat. On comprend immédiatement à quel point il va différer de ce qu'il était dans le système mercantile. Pour les mercantilistes, la question toujours renaissante était de savoir sous quelle forme l'Etat interviendrait, afin d'assurer une balance du commerce favorable. Pour Smith, la question est de savoir, une fois les chimères de la Balance du commerce dissipées, si l'Etat doit intervenir. Et sa réponse se dégage d'elle-même : puisque l'ordre naturel est le résultat de l'opération du principe de l'intérêt personnel, il se réalise sans l'Etat,

et l'Etat n'aura d'autre mission que d'assurer l'action libre et constante du principe même de l'intérêt. On comprend bien ici comment, pour Smith, la *Science pratique* de l'Economie politique, qui poursuit ce qui *doit être,* se confond avec la *Science théorique*, qui expose les lois de *ce qui est.* Car ce qui est d'une manière invariable et absolue ou ce qui tend à être de soi-même, c'est *l'ordre naturel.* La Science pratique et la Science théorique se confondent pour lui dans une conception abstraite et absolue.

Embrassons ici une dernière fois dans son ensemble cet ordre naturel qui forme la trame de l'œuvre tout entière.

On la ressaisit toujours présente à travers le flot mouvant des évènements historiques qui s'agitent dans cette grande œuvre. Car Smith a marié avec l'histoire la puissante conception abstraite des physiocrates, et c'est par l'histoire, et dans l'histoire, qu'il en a entrepris la justification. Là se révèle le rôle qu'il a pris entre le dogmatisme rigide de l'Ecole de Quesnay et la science moderne qui refoule de plus en plus les conceptions abstraites, immuables, pour essayer de surprendre directement les lois de l'Evolution historique.

Une tendance fondamentale de la nature humaine à améliorer son sort, qui prévaut à la longue partout où se réalise quelque sécurité, voilà le principe d'action.

Dans ses manifestations en société, elle fait naître la concurrence.

C'est cette force de la concurrence qui est la grande puissance régulatrice : elle tend, d'après Smith, à *niveler les profits*, du moins à balancer les avantages auxquels ils correspondent, et dès lors. à régler la distribution du capital, conformément à l'ordre naturel, aussi bien dans les *différentes industries* que dans l'espace. en les répartissant entre les différentes formes du commerce étranger et des colonies.

Elle tend à la même distribution des forces de travail, à la balance des avantages que le salaire représente dans les différents emplois.

Or, ce sont là les facteurs constitutifs de la valeur du produit, qu'elle ramène ainsi à son taux naturel; elle tend donc à chaque moment, en réalisant l'équilibre, à donner sa valeur normale naturelle à la production nationale, *c'est-à-dire sa plus haute valeur possible.* Tel est le fondement de la conception de l'ordre. Voici celui de la conception de l'évolution progressive:

L'accumulation progressive du capital est la manifestation historique de la tendance de la nature humaine : c'est dans la diminution de la consommation improductive et le progrès de la consommation productive, qu'est cette balance croissante de la production sur la consommation, que Smith oppose à la trop fameuse balance du commerce.

Le progrès naturel de la puissance productive des nations en dérive sous deux formes : 1° Dans la direction normale que prennent les applications du capital dans l'ordre de leur productivité décroissante, agriculture, industrie, commerce intérieur, commerce extérieur de consommation, commerce extérieur de transport, — les applications lointaines du capital prennent place après les applications rapprochées, comme nous l'avons vu pour les colonies;

2°) Dans la division du travail qui va croissant dans tous les embranchements de la production avec le capital et l'extension du débouché.

Le revenu de la nation. croissant avec la puissance productive et se distribuant entre les classes *selon les lois des sociétés progressives*, la part du salaire tendra à croître comme celle de la rente, la part du profit et de l'intérêt tendra à décroître.

Tel est *l'ordre* dont il a emprunté les traits principaux à la Physiocratie, mais qu'il transporte dans l'histoire, parce que sa thèse est qu'il tend à se réaliser spontanément, malgré les effroyables perturbations qui le dissimulent. Smith ne tient pas compte ici des résistances que cet ordre rencontre.

Aussi n'assigne-t-il dans le système de la liberté naturelle que trois devoirs au souverain, d'une haute importance à la

vérité, dit-il, mais clairs, simples, à la portée d'une intelligence ordinaire : le premier, c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes.

Le second, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, c'est-à-dire d'établir une administration exacte de la justice. — Le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier, ou de quelques particuliers, ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoique à l'égard d'une grande société ce profit fasse beaucoup plus que rembourser les dépenses.

De ces devoirs ou fonctions de l'Etat, les deux premiers comprennent ce que Smith appelait lui-même la JUSTICE NÉGATIVE, car elles ont précisément pour objet d'assurer *l'action de l'intérêt personnel*, sans immixtion *directe*, positive de l'Etat.

Comme l'accomplissement de ces fonctions suppose nécessairement des dépenses, Smith recherchera ensuite les moyens d'y pourvoir. La théorie du revenu de l'Etat et de l'impôt se lie intimement à celle des fonctions du souverain. Cette double étude forme l'objet du Ve et dernier livre de la Richesse des nations.

La conception de l'Etat est ainsi déduite de la conception abstraite de l'*Ordre* et de l'*Evolution*.

D'une part, l'Etat aura pour fonction d'assurer l'opération normale de la cause naturelle de l'*Ordre* et du *Progrès*, le principe moral individualiste.

L'Etat assurera la justice au dedans et au dehors. Cette justice pure dont l'Etat est le gardien, Smith l'a appelée une *vertu négative*, dans sa théorie des sentiments moraux, car elle consiste à *ne pas nuire à autrui*. Cette fonction de l'Etat, com-

prenant ses deux premiers devoirs, a ainsi un caractère négatif; la fonction *positive* appartient à l'individu.

L'individu étant *l'artisan de sa propre destinée* et *de la destinée sociale en même temps*, conformément à l'hypothèse théologique de Smith, toutes les autres institutions publiques, même celles qui serviront à l'ensemble des citoyens, comme les travaux publics, l'enseignement, pourront être établies par les individus et elles leur seront abandonnées chaque fois qu'un intérêt suffisant les portera à les établir. L'Etat n'aura le droit de se substituer aux individus que lorsqu'ils n'y seront pas sollicités suffisamment par leur intérêt. Hors de là, son intervention sera funeste et sans justification.

La société ainsi conçue est une réunion de molécules humaines, reliées par un système de garanties dont l'Etat est l'organe, qui n'ont entre elles d'autres relations que celles des échanges des produits et des services et qui tendent néanmoins, sans concert préalable et par la convergence providentielle de leurs intérêts, à réaliser un ordre économique parfait.

Considérez maintenant qu'en formulant les principes de conduite du Gouvernement, Smith a eu vue le système de la *liberté naturelle*. Il se rejette en dehors de toutes les perturbations que l'histoire y a apportées. Et cependant, lui-même s'est chargé de nous dire quelle résistance présente l'élimination de ces causes historiques, par exemple quand il exprime le doute que jamais la liberté naturelle des échanges puisse être rétablie ou que les colonies puissent jamais s'émanciper des métropoles. Il faudrait donc, évidemment, pour réaliser sa propre pensée, débarrasser cette œuvre de la nature de toutes les causes perturbatrices dont l'intervention de l'homme social l'a traversée.

§ XV. — Le Droit Economique. Dissociation de la Sociologie Economique

Adam Smith, a placé parmi les trois fonctions fondamentales de l'Etat, celle d'administrer la justice. Lorsqu'on relit avec soin le chapitre qu'il y consacre, on voit qu'il entend par là l'organisation du service de protection des biens, des propriétés, contre les entreprises de la passion et de l'œuvre des particuliers, le mode de constituer le magistrat et de régler sa rémunération.

Smith semble considérer le *Droit* lui-même, ce que le magistrat aura à protéger et à défendre, *comme préexistant.*— L'Etat semble être, pour lui. étranger à la *constitution même du Droit* : il n'en est pas *l'organe*, il n'est que son PROTECTEUR.

Smith se tait sur la fonction fondamentale de l'Etat, qui est de constituer le Droit : c'est-à-dire l'ensemble des conditions régulatrices de l'activité spontanée des individus eux-mêmes, la sphère dans laquelle le principe moteur de la société conçue par Smith, agira avec l'assentiment de la société même.

Il est impossible, à cet égard, de n'être pas frappé de la différence profonde qui existe entre l'œuvre d'Adam Smith et celle des Physiocrates... Ceux-ci ont été préoccupés, par dessus tout, de définir le Droit. Pour eux. le Droit indissolublement uni à l'ordre économique était *naturel*, déduit de la *nécessité* même, des conditions d'existence de l'homme en société. Ce Droit était ***absolu***, ***invariable***.

Adam Smith, on l'a vu, s'est élevé contre le système juridique absolu des Physiocrates. Il n'admet pas ce régime de ***diète invariable*** qu'ils ont conçu pour l'organisme social. Ses observations historiques lui ont révélé que les sociétés prospèrent mêmes sous des formes juridiques imparfaites.

C'eût été un rôle admirable pour lui de considérer le Droit comme un ***élément historique relatif aux différents états so-***

ciaux, de marquer *la loi du dit développement* et de montrer surtout qu'il est toujours indissolublement uni aux états économiques qui se succèdent.

Le grand penseur avait rêvé cette œuvre, et il y a dans l'*Essai* des témoignages fragmentaires de sa préoccupation de dégager cette évolution du Droit.

Il part de la constitution féodale de la propriété; la propriété est considérée, sous ce régime, non comme moyen direct d'assurer la subsistance, mais comme moyen de protection et gage de puissance ; sa tendance est à être aussi étendue que possible, inaliénable et indivisible, à s'entourer d'institutions comme *le droit d'aînesse* et *la substitution.*

Ce régime subsiste bien au-delà du temps où sa fonction *positive* de protection fut nécessaire. Ce fut la cause même des perturbations de la production agricole.

C'était au prix de la compression de sa tendance naturelle à améliorer son sort que le serf restait sous l'empire de cette protection féodale.

Smith a montré, dans des pages éloquentes, comment l'action de ce principe a déterminé la lente évolution du Droit ; il a même essayé de montrer comment l'intérêt personnel des grands propriétaires avait fini par s'associer à ce mouvement régénérateur. C'est en cela qu'éclate l'effort synthétique du philosophe, en même temps que se révèle sa préoccupation de l'harmonie naturelle des intérêts, puisqu'il cherche à montrer l'action de son principe moral au milieu même des perturbations les plus profondes et *du triomphe final*, bien que ce triomphe soit lent et imparfait.

Smith a essayé de décrire les transformations successives des rapports du cultivateur avec la terre *sous l'incessante pression de l'intérêt personnel*, depuis le servage jusqu'à son temps. Il montre comment, à chacune des phases de cette évolution, l'extension des droits du cultivateur sur son produit est *la condition d'un accroissement de la production.*

Chez le serf, la force progressive de l'intérêt est, si j'ose le dire, à l'état de tension, pressant l'organisme qui l'étouffe, et épiant le moment de se transformer en force vive. Quand le progrès des manufactures qui anticipe l'ordre naturel vient offrir aux grands seigneurs l'appât d'un nombre de plus en plus grand d'objets de commodité et de luxe à acquérir en échange des produits du sol, l'intérêt de ces maîtres de la terre, dont *la maxime vile était tout pour nous, rien pour autrui*, supporta de moins en moins la faible productivité du travail agricole.

Mais, par un concert des intérêts, dont l'histoire eût assurément pu se passer, celui du seigneur ne pouvait être satisfait qu'à la condition que celui du cultivateur le fût en partie et qu'il pût jouir d'une plus grande portion de ses produits.

C'est alors que le *métayage*, le bail à mi-fruit succède au servage. Ce régime est plus productif que le servage, parce que le métayer, ayant la moitié du produit de la terre, est intéressé à élever ce produit autant que possible, mais il est encore très imparfait, puisque toute amélioration que le métayer apportera à la culture à l'aide de ses propres épargnes, loin de lui profiter exclusivement, profitera au propriétaire autant qu'à lui. Le *fermage* à rente fixe, d'une plus grande puissance productive, succède au métayage. Il est plus productif parce qu'il assure au fermier la puissance des améliorations qu'il a faites pourvu que la durée du bail soit assez grande. — Mais il est inférieur encore au faire valoir direct, parce que la durée des baux est en général incertaine.

Nulle part on ne voit mieux qu'ici à combien de causes perturbatrices les lois déduites de quelques faits généraux viennent se heurter dans le monde réel.

Certes, l'intérêt du propriétaire, sollicité par le désir d'acquérir des produits manufacturés plus abondants, le portera à transformer le métayer en fermier, et à accorder au fermier de longs baux. Mais avec quelle lenteur ou quelle imperfec-

tion ce langage de l'intérêt n'a-t-il pas été compris? Smith remarque que le fermage n'a succédé que lentement au métayage, et que la situation des fermiers est restée longtemps précaire ; il a fallu attendre jusqu'au règne de Henri VII pour que le termier fût armé, en cas d'injuste expulsion par le propriétaire, d'une action en dommages-intérêts. Lente à se réaliser dans le temps, même chez les peuples les plus favorisés, cette adaptation des intérêts des propriétaires et des fermiers est plns lente encore à se généraliser dans l'espace.,

Smith lui-même a parfois conscience de la nécessité d'une intervention du gouvernement pour conjurer les effets de tant de lenteur et d'imperfection dans l'évolution naturelle de l'harmonie des intérêts; c'est ainsi que par une contradiction que lui reprocheront ses disciples, il voudra agir sur les progrès de la culture par l'instrument de l'impôt foncier.

A mesure que l'énergie de l'intérêt privé tend à rapprocher la terre du travail, la conception du droit de propriété se modifie : elle devient divisible, aliénable, le partage égal tend à prendre la place du droit d'aînesse et de la substitution, la terre tend à circuler plus rapidement.

Il eut été logique que le philosophe, traitant des *fonctions naturelles* de l'Etat, lui assignât cette fonction d'adaptation la plus rapide et la plus parfaite possible, à chaque moment de l'Evolution,des conditions juridiques régulatrices des principes moraux dirigeants de la conduite économique. A chaque phase de l'Evolution, l'Etat aurait eu une *fonction positive, comme organe du Droit*. C'est d'ailleurs une erreur très grave de considérer le droit de propriété comme un ensemble fixe de rapports entre l'homme et les choses; *ces rapports varient sans cesse* et les changements qui s'accumulent au bout d'un temps assez long transforment le régime de la propriété.

Smith, en rejetant le Droit économique *absolu des Physiocrates*, et en ne rattachant pas à l'Etat par un lien fonctionnel

la constitution du *Droit économique, historique et relatif*, a préparé la rupture du lien de la Science Economique et du Droit. Le Droit devient un domaine séparé, loin de rester *partie intégrante de la sociologie économique*, comme dans la Physiocratie. Il apparaît comme une donnée de *fait* (cf. CAIRNES, Logical *method*, et *Essays*).

Chez Say, le divorce sera déjà à peu près complet, et le dernier survivant des Physiocrates peut lui écrire : « Vous avez trop rétréci la carrière de l'*Economie politique* en ne la traitant que comme la science des richesses. Elle est la science du Droit naturel, appliqué comme il doit l'être aux sociétés civiles ». (J. B. SAY, *Correspondance*, p. 369, *œuvres complètes*).

Ce cri de Dupont de Nemours devait retentir surtout au cœur de l'Ecole historique et de l'Ecole socialiste. Ce sera leur gloire d'avoir préparé la synthèse nouvelle dont l'édification couronnera le XIXe siècle.

§ XVI. — LA THÉORIE DE L'IMPOT.

M. A. Wagner (*Science des finances*. Introd. § 24) rappelle que, chez Smith, la science des finances s'unit étroitement, ce qui est vrai déjà pour la Physiocratie, à l'Economie politique. On retrouve dans son œuvre les divisions admises par la Science dans les sources du revenu de l'Etat : les produits du domaine, de la taxe, du péage, de l'impôt; mais elle manque de la puissante coordination de la Physiocratie. Les principes dirigeants du philosophe s'y dégagent néanmoins.

Il tend à réduire les entreprises du domaine de l'Etat au profit du domaine des particuliers, afin d'en assurer l'exploitation productive; il ne fait même pas d'exception pour les forêts. Le péage tend à s'appliquer avec lui à tous les travaux d'utilité publique. C'est la forme de revenu public qui exprime le plus

étroitement l'individualisme et qui se résoud en un *échange* de l'individu avec l'Etat; d'après lui, les commerçants qui auront besoin de routes. de ponts, de canaux, doivent supporter les frais de leur création et de leur entretien : les péages qu'ils paieront représenteront l'intérêt de l'amortissement des capitaux engagés et les dépenses d'exploitation des ouvrages. Il n'y aura donc de route ou de canal établi que là où il se produira un *besoin* suffisant de les établir, et les *moyens* de pourvoir à leur établissement. Dès lors, la somme des intérêts particuliers, directement liés à l'établissement d'un ouvrage, en règle l'existence et la conservation. Tel est le cercle rigoureusement défini où s'agite la pensée de Smith. Sans doute, il s'inspire de préoccupations importantes quand il limite l'extension des ouvrages aux ressources réelles du commerce. Sans doute, par là, il n'y aura plus moyen de satisfaire le caprice du grand seigneur qui voudra faire passer une route à travers un pays désert : mais la crainte de ces abus ne suffit ni à légitimer ni à rendre possible un système qui se résoud dans la rétribution par les individus des services que l'Etat leur rend directement. Dès J.-B. Say, on reconnaîtra qu'il peut être utile d'établir des voies que les transports ne suffiraient pas à entretenir. L'impôt tend à se substituer à la taxe, comme expression de la solidarité générale opposée à l'individualisme; on la retrouve dans la définition de Smith : *la part du revenu des particuliers destinée à alimenter les services publics.*

Adam Smith a formulé des maximes générales sur l'application de l'impôt qui sont incorporées à la science des finances, bien qu'on leur reproche du vague et du contradictoire; il faut rappeler que l'honneur en revient en partie à Vauban (*Dixme royale*). La plus importante est celle de la *répartition* même. Il établit successivement le principe de l'obligation de participer aux dépenses publiques en proportion des *facultés* et de l'*intérêt* qu'on a dans l'Etat. Ce sont deux conceptions distinctes, que Cohn lui reproche de confondre. (Cohn. Finan-

zwissenschaft § 333). Smith établissait un rapport constant entre cet *intérêt,* les *facultés* du contribuable qu'exprime son revenu, et l'*impôt ;* avec cette proportionnalité, Smith laisse la répartition des richesses soumise sans aucune intervention légale aux lois naturelles. C'est l'une des raisons qui attacheront l'Ecole classique à ce principe. (V. L. SAY. *Solutions démocratiques de la question de l'Impôt*). Smith paraît y avoir dérogé dans un passage cité plus loin; peut-être, en considérant une certaine progression comme n'étant pas *très-déraisonnable*, a-t-il fait une concession timide au principe défendu par Montesquieu qu'il a beaucoup lu, peut-être n'y a-t-il cherché qu'un redressement de l'inégale répartition des impôts indirects.La proportionnalité, même amendée, reste néanmoins, dans sa pensée, le principe dirigeant. (V. COHN *Finanzwissenschaft*). Ce n'est qu'une remarque en passant, dit l'un des plus profonds historiens des finances. (SELIGMAN. *Progressive taxation* p. 94.— M. BLOCK. *Les progrès de la science.* Liv. II ch. XXXI § 3. -- DELATOUR. *Adam Smith* IIe p. ch. III sect.IV). Les autres principes règlent l'assiette, la perception, les effets économiques du recouvrement de l'impôt. Il doit être certain, non arbitraire, qu'il s'agisse de la *somme* à payer, de l'*époque*, du *mode de paiement ;* il doit être perçu à l'époque et selon le mode les plus commodes au contribuable, prélever le moins possible du revenu au-delà des nécessités du Trésor, entraver le moins possible l'industrie du peuple ; ici reparaît sa préoccupation d'assurer aux capitaux l'application la plus productive. Smith a, par ses pénétrantes analyses, contribué à éclairer les problèmes de l'incidence et de la répercusion des impôts.

Aux yeux des Physiocrates, le travail appliqué au sol était seul productif ; seul, il laissait un excédant disponible : le *produit net ;* aussi le produit net était-il, pour eux, la seule matière directement imposable ; tous les autres impôts retombaient toujours finalement sur le produit net de la terre

après des circuits plus ou moins longs. Ce fut là le fondement de leur doctrine de *l'impôt unique*; Adam Smith étendit la notion de productivité aux manufactures. Le travail étant partout productif, bien qu'à des degrés inégaux, et la source commune de la valeur des produits, il en résultait que les diverses branches du revenu, rentes, profit, salaires, devenaient imposables, et tout impôt devait s'acquitter par l'un de ces revenus ou par plusieurs d'entre eux. A l'impôt *unique* succédait l'impôt *multiple*, c'était une déduction rigoureuse de l'extension de la notion de Productivité à toutes les formes du Travail. C'est ainsi que l'harmonie, chez Adam Smith, nous apparaît dans les relations de la Science des finances et de l'Economie Politique proprement dite.

La Révolution française, dans sa réorganisation financière, a subi la double influence de la Physiocratie et d'Adam Smith, bien que la première, au début, fût dominante, et c'est de là que procèdent les systèmes d'impôts de plusieurs nations modernes. (V. Fournier de Flaix, *Réforme des impôts en France*. — Stourm, *Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, et mon livre sur l'*Impôt*.

De la conception fondamentale du revenu imposable, Smith déduit *a priori* les systèmes d'impôt possibles et sa classification est d'une grande simplicité ; on peut faire porter l'impôt sur la rente des propriétaires, ou sur les profits des capitaux, ou sur les salaires du travail, ou, enfin, sur ces différentes sources de revenus. C'est dans ce dernier groupe qu'il comprend à la fois l'impôt de capitation et tous les impôts de consommation. Cette classification n'épuise pas les impôts établis ; Smith y ajoute lui-même ceux qui atteignent le produit des terres, et non directement le revenu du propriétaire, et ceux qui frappent non le revenu, mais la valeur capitale des immeubles et des fonds mobiliers. Smith, en abordant l'étude de ces divers impôts, témoigne encore de la complexité de ses méthodes : au lieu de poursuivre, comme les physiocrates, la

justification d'un système d'impôt par des raisonnements déductifs, il s'applique à rechercher au contraire, à l'aide de la méthode inductive, quels ont été les effets observables de ces divers impôts établis dans divers Etats. On en jugera immédiatement par l'examen qu'il fait de l'impôt physiocratique sur la *rente* des terres. Il refuse de s'engager dans ce qu'il appelle les arguments métaphysiques, par lesquels les économistes français justifiaient l'établissement d'un impôt unique exactement proportionnel au produit net de la terre, sur lequel tous les impôts retombent finalement d'après eux. Au contraire, il recherche quels sont les impôts qui tombent en définitive sur *le revenu de la terre*, et quels sont ceux qui tombent sur quelqu'*autre source de revenu* : il procède à une étude comparative des impôts existants qui, soit par l'imperfection de leur assiette, soit par les vices des baux à ferme, ne se proportionnent pas en général au revenu net du sol.

Pour assurer cette adaptation, il se prononce pour un ensemble de réformes qu'il est utile encore de signaler : enregistrement obligatoire des baux, mesures propres à décourager les baux en nature, ou les pots de vin au renouvellement du bail, qui atteignent le capital du fermier, exonération partielle de l'impôt foncier au profit du propriétaire qui cultive lui-même sa terre, et, pour encourager les améliorations du sol, exonération d'impôt sur le produit des améliorations pendant un nombre suffisant d'années pour indemniser le propriétaire, constatations contradictoires préalables : dans ces conditions, l'impôt foncier pourrait suivre les variations de la rente foncière, suivant le vœu des physiocrates, et se trouver, selon la belle expression de Smith, constamment d'accord avec les principes de justice et d'égalité. L'impôt foncier serait alors la *loi fondamentale de l'Etat*, (l'expression est de l'Ecole de Quesnay). Adam Smith, dans ces importants passages, se départit du principe rigide de la non intervention de l'Etat dans la direction de l'activité économique; ses disciples, plus

rigoureux que le maître, le lui ont reproché (V. Delatour p. 288).

Dans l'impôt sur le loyer des maisons, Smith a parfaitement distingué deux aspects : le loyer comprend l'intérêt du capital employé dans la construction de la maison et la rente du sol qui lui sert d'emplacement, et ce second facteur varie profondément et atteint parfois dans les grandes villes un taux considérable, suivant l'intensité de la demande des maisons.

Smith a émis l'idée d'atteindre par un impôt spécial *le loyer du sol* ou comme nous disons aujourd'hui la rente d'emplacement; cet impôt ne retomberait pas sur le locataire, mais sur le propriétaire, et avec plus de justice que l'impôt sur la rente du sol cultivé même, car ce revenu vient au propriétaire sans qu'il ait eu de soins ou d'attention à lui donner.

Smith a fait encore cette distinction profonde à l'égard de l'impôt sur les maisons et de l'impôt sur la rente foncière, c'est que l'impôt des maisons se paie pour l'usage d'une chose non productive, tandis que l'impôt sur la terre se paie pour l'usage d'une chose au plus haut degré productive. Il suit de là que le paiement de l'impôt sur le loyer d'une maison, comme le paiement du loyer même, doit être tiré d'une autre source de revenu, de telle manière que l'impôt sur les maisons, en tant qu'il retombe sur les locataires, est un impôt, en définitive, prélevé sur les diverses sources de revenus indistinctement : rente, profit, salaire, car c'est là seulement que l'on puise le moyen de payer le loyer. C'est donc un impôt assimilable aux impôts de consommation, un véritable impôt sur le revenu présumé de l'occupant de la maison, locataire ou propriétaire, d'ailleurs. Smith, avec son extraordinaire pénétration, recherche dans quelle mesure la dépense du logement fait présumer la grandeur du revenu total de l'occupant; il admet que cette proportion est plus faible pour le pauvre que pour le riche, et qu'elle est probablement la plus forte au plus haut degré de fortune.

Un impôt proportionnel au loyer sera donc ainsi plus que

proportionnel au revenu, et Smith conclut qu'il n'y aurait peut-être rien de *déraisonnable dans cette sorte d'inégalité*: « il n'est pas très déraisonnable, ajoute-t-il, que les riches contribuent aux dépenses de l'Etat, non seulement à proportion de leur revenu, mais encore de quelque chose au-delà de cette proportion, » La progression de l'impôt sur les loyers a pour but de rétablir la proportionnalité ; mais il y a quelque chose de plus dans le second passage, sa pensée s'élargit, il s'y montre moins rigide proportionnaliste que ses disciples. Smith remarque que l'intérêt du capital est, à première vue, susceptible d'être imposé directement comme le revenu foncier. C'est, en effet, un *produit net* comme celui de la terre, d'après lui, compensation faite des risques et de la peine d'employer le capital. Cependant deux circonstances rendent plus difficile cette imposition: le capital d'un individu est facile à dissimuler, et le capital est mobile, C'est ce qui oblige les gouvernements à se contenter à la fois d'appréciations plus ou moins arbitraires du capital et d'impôts très modérés.

Cependant, il marque la différence des cantons suisses où l'on ne regarde pas comme une loi très fâcheuse d'obliger le citoyen à déclarer sa fortune sous serment, et de la ville de Hambourg où une telle loi passerait pour la plus dure possible. « Des marchands engagés dans des entreprises de commerce hasardeuses tremblent tous à l'idée d'être obligés d'exposer à chaque instant le véritable état de leurs affaires. Des gens sages et économes qui sont étrangers à tous les projets de ce genre ne s'imaginent pas avoir besoin d'une telle réticence. »

Outre l'intérêt du capital proprement dit, le profit comprend encore le risque et le salaire de l'entrepreneur. Il condamne également tout impôt direct sur cette partie du profit comme il condamne tout impôt direct sur le salaire du travail.

La quatrième classe d'impôts comprend ceux qui peuvent atteindre les différents revenus ; les plus importants sont ceux de consommation. Smith les divise en deux groupes : ceux

qui frappent le *luxe*, ceux qui frappent le nécessaire; par nécessaire, il entend, non pas seulement les denrées indispensables à la vie, mais encore toutes celles dont la dernière classe du peuple ne pourrait décemment manquer selon les usages du pays. Il y a une partie du salaire nécessaire *mobile*, avec la civilisation, ce que Malthus appelle le *Standard of life*. Ainsi, il note que l'usage les chemises est devenu de son temps, d'une nécessité universelle, tandis que les souliers nécessaires aux ouvriers des deux sexes en Angleterre, ne le sont plus aux femmes en Ecosse, et ne le sont encore ni à l'un ni à l'autre sexe en France.

Il soutient que les impôts sur le luxe, qui embrasse tout ce qui est au-dela du nécessaire, sont supportés finalement par les travailleurs dans la mesure de leur consommation de luxe ; mais les impôts sur les denrées nécessaires, qui portent directement sur les salaires, retombent finalement. en déterminant la hausse du salaire et du prix des produits, sur les riches consommateurs et sur les propriétaires du sol, et même d'un poids plus lourd. « Si les classes supérieures et moyennes entendaient bien leurs intérêts, dit-il, elles devraient toujours s'opposer à tous les impôts sur les choses nécessaires à la vie, comme aux impôts directs sur les salaires du travail. » Mais ces impôts ne retombent, en définitive, sur les propriétaires et les riches qu'après avoir diminué, plus ou moins, pour les pauvres le moyen d'élever de nombreuses familles et de fournir à la demande de travail, après des privations et des souffrances. Sismondi traduira plus tard les humaines paroles de Smith en inscrivant une nouvelle règle de l'impôt, celle qui prescrit d'épargner le nécessaire (*Sismondi. Nouveaux principes* VI ch. II). L'évolution de cette garantie d'un *minimum d'existence* est d'un puissant intérêt. (Voir les sources dans mon livre sur l'impôt).

§ XVII. — Considérations finales

Pour qui veut s'élever à la large compréhension du problème social moderne, l'étude des fondateurs de la science est indispensable. L'entreprise de synthèse sociologique que Quesnay sut tenter, avec une hauteur et une sûreté de génie que nul ne dépassera jamais, est encore celle que doit accomplir la Science moderne, mais en se dégageant de l'étreinte de l'absolu, en s'engageant dans le domaine de la relativité universelle, en transportant dans le temps, en soumettant aux lois de l'évolution, ce système complexe de connexions qui rattache le Droit aux lois du monde physique. L'œuvre d'Adam Smith unit à une puissance d'analyse merveilleuse un effort persistant de synthèse; mais, si l'analyse est plus pénétrante, la synthèse a beaucoup moins de fermeté et d'ampleur que chez Quesnay ; dans l'ordre moral, elle tend à s'arrêter au facteur psychologique ; hésitant devant ce *régime de diète invariable* qui n'est autre que le *droit naturel* personnel et réel des physiocrates, elle ne dépasse guère la forme de droit personnel qui se lie indissolublement à l'élément psychologique. Elle inaugure, par là-même, une phase nouvelle, une phase critique dans le développement de la science. C'eût été un rôle admirable, pour Smith, de considérer et de montrer le droit comme un élément historique en rapport avec les divers états sociaux, comme une structure morale variant corrélativement avec l'ensemble des fonctions du corps social.

Il y a, dans l'œuvre de Smith, des fragments de ce Droit historique; mais son histoire de la jurisprudence est à jamais perdue, et non seulement, il aura eu ainsi l'amer regret de n'avoir pu accomplir son œuvre tout entière, mais la *Richesse des nations* marquera un temps d'arrêt dans la constitution de la sociologie économiqne.

Pour ne plus être exclusivement enchaînée à la méthode

déductive, qui donne à la Physiocratie sa structure inflexible l'œuvre d'Adam Smith est devenue celle autour de laquelle s'agitent les controverses les plus importantes des écoles ; on peut même, sans arbitraire, montrer les liens étroits qui y rattachent les grandes directions de la pensée économique moderne, la direction classique, la direction historique réformatrice, la direction socialiste elle-même.

C'est dans le domaine de la méthode qu'il faut chercher à la fois l'explication dernière de cette multiple influence et le secret de l'importance de l'œuvre d'Adam Smith. Vainement on voudrait la caractériser par l'emploi exclusif, et même par l'emploi prépondérant de la méthode inductive. M. P. Leroy-Beaulieu ne voit qu'une face de la réalité, quand il soutient contre Cohn que Smith a traité l'Economie politique comme une partie des sciences naturelles, où l'on poursuit de minutieuses *études et descriptions avant de tirer des conclusions générales*. (Voir son traité, III, p. 432).

Le génie de Smith n'était pas encore soustrait, et ne pouvait encore se soustraire aux conceptions déductives, et dans ce que Condorcet appelait l'effroyable complexité des phénomènes sociaux, c'est à la psychologie individuelle qu'il emprunta et dut emprunter les tendances générales qu'il transporta dans l'histoire des peuples. C'est ainsi que l'œuvre de Smith sera dominée par cette conception d'un homme abstrait, indépendant du temps et des lieux, mû par un seul ressort ou par un ressort prépondérant, l'intérêt, qui n'embrasse pas d'ailleurs toutes les manifestations de l'égoïsme, et assignant aux phénomènes la *perpétuité* et l'*universalité*.

La méthode inductive, sous sa forme historique, n'apparaît encore que comme le procédé de vérification des déductions psychologiques. Il faudra près d'un siècle de déchirements de la pensée économique pour opérer *l'inversion de ces méthodes* et ne faire admettre la déduction psychologique que comme mode de contrôle des inférences directes de l'observation économique.

Au dualismes de méthode correspondent les deux écoles qui procèdent directement d'Adam Smith: l'*école classique* ou *libérale* portera, par dessus tout, l'empreinte de la méthode déductive ; l'*école historique* portera celle de la méthode inductive. La première transportera inflexiblement dans les faits la conception rigide des fonctions de l'Etat, déduite d'une conception abstraite de l'ordre naturel, enchaînée elle-même à un petit nombre de données psychologiques irréductibles. Ce sera ce que l'on a appelé, avec une demi justice seulement, le *Smithianisme* proprement dit, s'appliquant systématiquement à faire disparaître tous les obstacles au développement de l'activité individuelle, à réaliser par l'étroite limitation de l'intervention de l'Etat, l'idéal de ce que Smith appelait la *justice négative*. La seconde école tiendra compte de plus en plus des causes perturbatrices qui dérivent de l'espace et du temps, du milieu physique, de l'état d'avancement économique d'un peuple, du degré de son développement intellectuel et moral formant obstacle à la réalisation *spontanée* d'un ordre naturel.

La Psychologie individuelle elle-même apparaîtra finalement comme inséparable de la psychologie sociale; l'individu, soumis de plus en plus à l'influence des générations antérieures et du milieu social, sera considéré comme un produit de l'histoire, le champ de la méthode *inductive* s'élargira de plus en plus, refoulant les conceptions à *priori*.

Par là, l'Etat sortira peu à peu de son rôle négatif pour s'élever à la fonction positive d'organe de civilisation. Le champ d'une expérimentation historique nouvelle, la révolution industrielle du XIXe siècle, allait s'ouvrir d'ailleurs ; à la mort de Smith bien des phénomènes, bien des maux n'avaient pas été encore observés; les effets d'une concurrence sans frein, ceux du développement du machinisme, de la concentration des capitaux, de la séparation de plus en plus profonde des classes, le problème de la répartition des richesses, avec tous ses aspects redoutables, l'impuissance de l'individualisme

absolu à réaliser l'ordre, non dans un état social abstrait, mais dans l'état historique moderne, allaient être décrits par un disciple de Smith, Sismondi, avec la même émotion poignante que par les socialistes contemporains, comme Robert Owen.

Ce qui fortifiait dans la pensée d'Adam Smith le système de la *liberté naturelle* et de l'ordre naturel, c'est qu'en dernière analyse sa psychologie économique se rattachait elle-même à une conception théologique. L'intérêt personnel était l'énergie motrice animant l'individu ; et dans son œuvre sublime, l'individu n'était que l'instrument inconscient d'une Providence bienfaisante qui confondait l'intérêt privé dans l'intérêt social ; en elle, et en elle seule, cette harmonie des sociétés humaines était consciente et voulue ; nulle part on ne voit encore l'humanité prenant conscience de ses propres lois, se charger seule, guidée par un idéal de justice, du fardeau de ses propres destinées ; elle restait comme le reflet de la pensée divine.

C'est pour cela que l'individualisme qui domine l'œuvre du philosophe ne peut être interprêté comme un égoïsme vulgaire. Nicholson s'est élevé avec une juste indignation contre l'opinion qui fait de la *Richesse des nations* comme le catéchisme d'une doctrine sans entrailles. Nulle part, Smith ne fait l'apologie de l'égoïsme comme fin en soi, il le flétrit dans un grand nombre de passages de son livre ; il l'incarne dans la classe des marchands, à laquelle il ne manque jamais de témoigner son hostilité et même son mépris.

Le socialisme serait mal venu à s'associer à la condamnation du philosophe : c'est qu'en effet, la préoccupation du travail est comme le fil *conducteur* de la *Richesse des nations*, selon le mot de Dühring.

En rattachant toutes ses déductions à la psychologie individuelle il mettait naturellement au premier plan le travail, facteur personnel de la production, à ce point qu'il va jusqu'à nier, dans l'industrie, la productivité des agents naturels. Le

travail est pour lui le fondement de la prospérité d'un peuple; les lois suivant lesquelles sa puissance productive se développe intensivement et extensivement, l'ordre naturel et historique de ses applications, l'importance qu'il assigne dans la théorie de la valeur, au travail, dont il fait le principe et la mesure de la valeur, la conception de la répartition originaire des richesses d'après laquelle le produit tout entier était la juste récompense du travail, et la recherche constante, dans l'étude du commerce international, des conditions propres à assurer au produit de la nation la plus grande valeur échangeable, ce qui se résoud à assurer au travail la plus grande puissance acquisitive normalement possible, par ces aspects du problème économique, la *Richesse des nations* présente des points d'attache aux doctrines socialistes qui vont, dès le début du XIXe Siècle, revêtir des caractères systématiques. On en jugera par l'étude seule de Thompson et de son livre sur la *Distribution des richesses*; on verra comment il transporte dans la pratique cette conception théorique générale d'après laquelle le travail est la source de la valeur, et en déduit la légitimité de l'attribution du produit intégral au travail, comment, dès lors, il étendra à toutes les phases de l'histoire la conception de la répartition des richesses que Smith a placée à l'origine des sociétés.

La conception qui, reliée à l'œuvre d'Adam Smith et à celle des physiocrates, exercera sur la direction scientifique et pratique des peuples la plus profonde influence, sera celle des *lois naturelles* en Economie politique; car c'est en vertu de ces lois que l'Ecole repousse toute intervention de l'Etat dans la libre opération des intérêts personnels. L'avenir prouvera qu'au fond de cette question des lois naturelles, il y a une confusion, fatale non seulement au progrès, mais au rapprochement des écoles. Les représentants de l'Ecole classique assignent à ces lois des phénomènes économiques, le caractère d'une *véritable prescription impérative* excluant toute inter-

vention autre que celle qui consiste à les laisser opérer d'elles-mêmes ; ils les qualifient d'immuables, inéluctables autant que bienfaisantes. Or, dans aucune science les lois naturelles n'ont et ne peuvent avoir ce caractère, elles sont partout *l'expression indicative* de certaines *tendances générales*, de certains rapports constants, rien de plus. C'est cette confusion qui a été funeste et qui tient au caractère théologico-métaphysique que la science a trop longtemps conservé et dont l'ont pénétrée, malgré leur génie, ses immortels fondateurs.

Adam Smith constate que l'homme obéissant à son intérêt tend toujours à améliorer son sort : voilà l'expression *indicative* d'un fait général, une loi naturelle empruntée à la psychologie de l'individu ; il croit reconnaître qu'obéissant à son intérêt, l'individu tend à réaliser aussi, à la longue, l'intérêt d'autrui ; voilà l'expression indicative d'une autre tendance ; mais ces tendances lui apparaissent comme faisant partie d'un plan providentiel et concourant *d'elles-mêmes* à la réalisation d'un ordre social réglé par l'auteur des choses. C'est alors que la tendance *indicative* revêt le caractère d'une prescription *impérative*, d'un commandement divin, et que, pour assurer cet ordre parfait, il n'est d'autre voie à suivre que de laisser opérer librement les intérêts. C'est le système du laisser faire absolu, de la non-intervention de l'Etat.

Quand la science sera dégagée de toute préoccupation de la cause première et finale des phénomènes, elle s'arrachera à cette étreinte optimiste ; l'observation directe et profonde de notre état social, montrera, non pas une multitude d'unités humaines identiques, soumises d'une manière uniforme à leur tendance intéressée, mais des classes d'hommes réels, inégalement éclairés sur leurs intérêts, ayant des pouvoirs profondément inégaux de les poursuivre, sur l'égoïsme desquels l'altruisme exerce une réaction plus ou moins énergique, et que leur degré de culture morale entraîne dans une direction plus ou moins rapprochée de l'intérêt commum.

La libre opération de toutes ces énergies intellectuelles, morales, économiques, telles qu'elles se révèlent dans un état social historique, comme le nôtre, signifie encore la lutte pour tous, mais non pas le triomphe pour tous, comme dans la pensée métaphysique de Smith : elle signifiera trop souvent le triomphe de quelques-uns et la défaite ou la subordination des autres. L'expression indicative des lois d'Adam Smith devra, dès lors, faire place à des lois beaucoup plus complexes, exprimant l'ensemble des influences dérivant de la nature humaine de son évolution historique, du milieu social, des institutions juridiques que la société s'est donnée. La tendance fondamentale de l'intérêt personnel subira les altérations les plus profondes sous toutes ces influences. Persister alors à défendre la prescription impérative du *laisser faire*, ce sera méconnaître les caractères qu'une observation plus indépendante a donnés à l'expression indicative des lois des phénomènes, L'évolution de la science montrera des disciples de Smith. comme Cairnes, le savant auteur de la méthode logique en économie politique (*Character and logical method of Political Economy*), qui, se plaçant au seul point de vue scientifique et faisant de la loi naturelle la loi hypothétique, n'hésiteront pas à qualifier le principe du laisser faire, de *prétentieux sophisme, dépourvu de fondement dans la nature et dans les faits, et devenant rapidement une obstruction et une nuisance dans les affaires publiques.*

C'est ainsi que le caractère le plus décisif et le plus général que présentera l'évolution de l'économie politique, après Adam Smith, ce sera sa conquête définitive par l'esprit de la philosophie positive. L'œuvre de Smith aura marqué la transition entre sa phase métaphysique et sa phase positive. C'est assez pour la grandeur d'un homme d'avoir soulevé tant et de si graves problèmes.

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE

Outres les ouvrages généraux :

Huxley. — *David Hume*, trad. fr. 1 vol.

L. Say. — *David Hume*, extraits avec Introduction.

David Hume. — *Essais*, dans la collection des principaux Economistes, de Guillaumin.

John Rae. — *Life of Adam Smith*, 1 vol.

A. Delatour. — *Adam Smith, sa vie et ses travaux*, 1 vol. couronné par l'Institut.

M. Chevalier. — *Etudes sur Turgot et Adam Smith* (J. des Economistes).

Cliffe Leslie. — *The political Economy of Adam Smith, dans ses Essays.*

Lexis et Conrad. — *Handwôrterbuch der staatswissenschaften*, article *Adam Smith* avec la bibliographie.

Edwin Cannan. — A History of the theories of Production and Distribution in english political Economy, from 1776 to 1848.

L. L. Price. — A short history of political Economy in England, from Adam Smith to Arnold Toynbee, 1 v.

Maurice Block. — *Les progrès de la Science Economique depuis Adam Smith*, 2 vol. in-8.

Adam Smith. — *Wealth of nations.* Edition Nicholson, professeur à l'Université d'Edimbourg, 1 vol. *Wealth of nations*, édition Thorold Rogers, 2 vol. *Essai sur la nature et les causes de la Richesse des nations*, trad. Germain Garnier. Collection Guillaumin, 2 vol.

Vito Cusumano. — *Le scuole Economiche della Germania in rapporto alla quistione sociale*, 1 vol.

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Pages 21, 24e ligne. Au lieu de : la légitimité des institutions ; ne lui apparaîtront...
lire : la légitimité des institutious ne lui apparaîtront...

— 34, 3e ligne. Au lieu de : et *de* ceux du XIXe siècle...
lire : et *sur* ceux du XIXe siècle...

— 46, avant-dernière ligne. Au lieu de : les forces *de* toutes les lois...
lire : les forces *et* toutes les lois...

— 77, 14e ligne. Au lieu de : plus avantageux...
lire : *le* plus avantageux...

— 77, 33e ligne. Au lieu de : *sociologique*...
lire : *téolologique*...

— 80, 10e ligne. Au lieu de : *les* jouissances...
lire : *des* jouissances...

— 82, 21e ligne. Au lieu de : c'est la grandeur *de* la justification...
lire : c'est la grandeur *et* la justification.

— 82, dernière ligne. Au lieu de : et à *celle* du...
lire : et à *celles* du...

— 89, 3e ligne. Au lieu de : à la conserv . 184
développement... ion. —
lire : et *au* développem et la

— 200, 25e ligne. Au lieu de : la subsista[illegible] . 188
lire : la subsistance de l'ouvr[illegible]...

— 240, 11e ligne. Au lieu de : est *poursuivre*... 98
lire : est *poursuivie*...

— 240, 21e ligne. Au lieu de : débouché *extérieur*...
lire : débouché *intérieur*...

[illegible] 29.